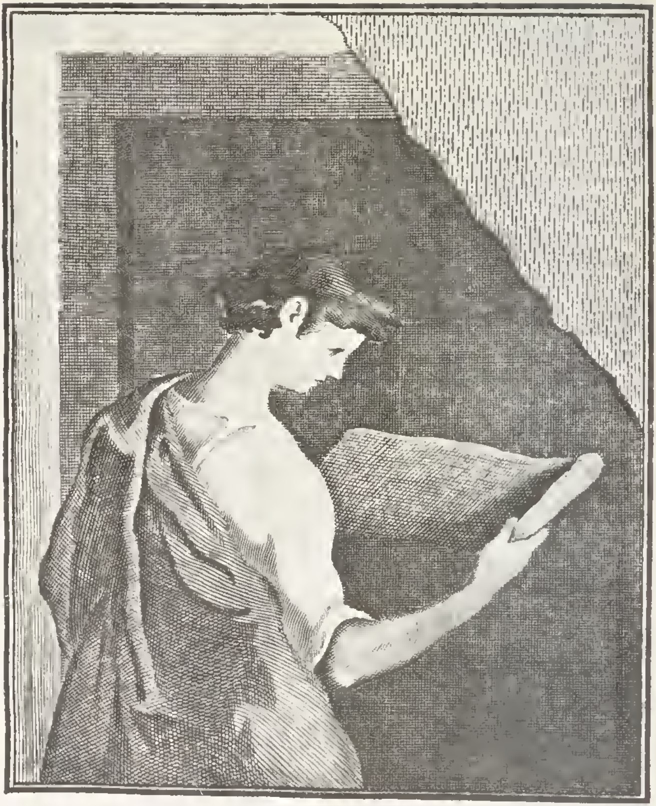

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1710unse_0

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1710.

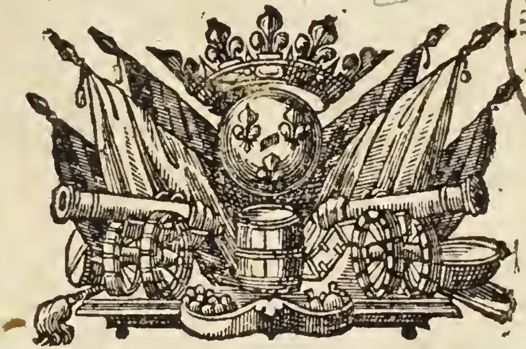

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCX.

Avec Privilege & Approbation.

1710 Avril p

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1710.

ARTICLE XLVI.

MEMOIRES POUR SERVIR à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des ſix premiers ſiecles, juſtifiez par les citations des Auteurs originaux. Avec des notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie. Tome quatorziéme. Par Mr. le Nain de Tillemont. A Paris chez Charles Robuſtel, ruë Saint Jaques au Palmier, 1709. *in* 4°. *pages* 830.

QUOI qu'on reconnoiſſe l'eſprit & la main de Mr. de Tillemont dans la ſuite de ſes Mémoires ; on eſt néanmoins perſuadé que s'il les avoit

publiez lui-même, ils paroîtroient en un autre état qu'on ne les voit aujourd'hui. Ce ſont des collections & des premiéres penſées jettées ſur le papier à meſure qu'il liſoit ; en les retouchant, il y auroit mis de l'ordre & des liaiſons ; il auroit châtié ſon ſtyle ; & il y a apparence qu'il auroit retranché ces longues & ſententieuſes reflexions, qui peut-être ennuyent les Lecteurs, & qui certainement ne conviennent pas au deſſein de ſervir à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique.

La vie de Saint Paulin Evêque de Nole ſe préſente la premiére dans ce Volume,& commence ainſi: ,, Celui ,, qui eſt aujourd'hui ſi célebre ſous ,, le nom de Paulin, a auſſi été nom- ,, mé Ponce dans l'Antiquité. Les ,, Manuſcrits l'appellent encore aſſez ,, ſouvent Merope, auſſi-bien que les ,, Imprimez. Saint Paulin nâquit à Bordeaux l'an 353. ou 354. d'un pere & d'une mere, qui avec une nobleſſe diſtinguée lui laiſſérent de grandes richeſſes. Les qualitez de ſon Eſprit répondirent à ſa naiſſance. Des inclinations portées à la Vertu,

un naturel doux & bienfaiſant, un Genie rare pour l'Eloquence & la Poëſie, qu'il perfectionna par les leçons du célebre Auſone, tous ces avantages l'élevérent aux premiéres Dignitez & juſques au Conſulat, comme il le marque lui-même en ſon treiziéme Poëme ſur Saint Felix. Son nom étoit écrit dans les Faſtes avant celui d'Auſone, ſelon le témoignage d'Auſone même *, qui fut Conſul l'an 379. Saint Paulin l'avoit donc été auparavant, c'eſt à dire avant l'âge de 25 ou de 26 ans. Cependant le nom de Saint Paulin ne paroît point dans les Faſtes : ce qui fait juger qu'il n'a pas été Conſul ordinaire, mais ſubrogé : & le P. Pagi penſe qu'il n'a été qu'honoraire ſans adminiſtration : ce qui ne convient pas mal à la grande jeuneſſe où il étoit encore.

Il eût le bonheur de trouver en ſon mariage avec Theraſie, cette égalité ſi recommandée entre un Epoux & une Epouſe, égalité de naiſſance & de biens, de reſſemblance d'humeur, de ſentimens, & d'inclination à la vertu & à la pieté.

* *Auſon. Epiſt.* 20.

Saint Paulin Catécumene dès son enfance, étant né de Parens Chrétiens: mais l'année de son Baptême est incertaine. Il le reçût de St. Delphin Evêque de Bourdeaux, après avoir été instruit par St. Amand qui fut ensuite le Successeur de Saint Delphin. Le P. Chifflet croit que ce fut l'an 379. ou 380. parce qu'alors il se dévoüa au service de S. Felix de Nole: la raison n'est pas tout à fait concluante: mais il faut dire au moins, que ce fut au tems où il prit absolument la résolution de quitter le Monde. Or il commença à se retirer des affaires & à se réduire à une vie privée vers l'an 388. & pour se préparer à quelque chose de plus, il abandonna sa Patrie en 389. & chercha une retraite en Espagne où il avoit des terres, & où Thérasie l'accompagna. Il y demeura quatre ans; & là il fit cette grande action si loüée par les Saints Sevére-Sulpice, Ambroise, Jerôme, Augustin: il se défit de tous ses biens, partie en faveur des Eglises, partie en faveur des Pauvres, se faisant lui-même pauvre pour l'amour de Jesus-Christ; & Thérasie eût encore le courage de le sui-

vre en cela. Leur union ne fut plus que de charité & dans une parfaite continence. Ce qui mérita les éloges des Saints, fut extremement desapprouvé par Ausone & par le commun des Hommes.

Saint Paulin fut fait Prêtre à Barcelone l'an 393. le jour de Noël par Lampius Evêque de cette Ville, à une condition qui n'étoit pas selon les Canons, qu'il ne demeureroit point attaché à l'Eglise en laquelle il étoit ordonné.

L'année suivante il alla avec Thérasie à Nole. Dans son voyage il vit Saint Ambroise qui alors étoit à Florence, s'étant retiré de Milan à l'approche du Tyran Eugene. St. Ambroise l'adopta à son Clergé sans l'obliger d'y résider : ce qui revient à une Confraternité. St. Paulin passa à Rome, où il fut reçû avec admiration par tout ce qu'il y avoit de considerable dans cette grande Ville, sinon par le Pape Sirice & par le Clergé : ce que Mr. de Tillemont attribuë à jalousie de leur part. Arrivé à Nole il se logea proche de l'Eglise de St. Felix, & il assembla dans

sa Maison une Communauté de Moines, avec lesquels il mena une vie très-pénitente, vétu d'un rude cilice, ne prenant pour nourriture que des légumes & des boüillies à la fin du jour pendant le Carême, & à trois heures après midi pendant le reste de l'année. De-là il entretint un commerce de charité & de lettres avec les Saints Severe-Sulpice son intime Ami, Delphin, Amand, Ambroise, Jerôme, Aurele, Alype, Augustin, Eucher, Honorat, & avec Rufin.

Il fut fait Evêque de Nole en 409. & mourut en 421. ou deux ou trois ans après. Urane qui assista à sa mort, racconte que deux jours auparavant il sacrifia dans sa Chambre en présence de deux Evêque qui l'étoient venu visiter. Il est croyable que Therasie l'avoit précedé dès l'an 413. puis qu'il n'en dit plus rien dans ses Lettres depuis ce tems-là.

Les Ouvrages que nous avons de St. Paulin ne respirent que la charité, l'humilité, la pieté; plus propres à édifier qu'à instruire : car il ne s'appliqua ni à l'Histoire ni à la dis-

cuſſion des endroits difficiles de l'Ecriture. Sur tout il évita toute conteſtation ; & ne voulut point entrer dans celle qu'eût Saint Jerôme avec Rufin. Mr. de Tillemont art.51. le trouve favorable aux ſentimens des Semi-pelagiens : on ne ſçait ſur quoi tombe ce reproche ; car ce ne peut être ſur ce que St. Paulin s'exprime en termes clairs & formels ſur la Grace offerte à tous, & ſur la mort de JESUS-CHRIST pour tous les hommes. Quoi qu'il en ſoit St. Auguſtin * le juſtifie glorieuſement en lui écrivant à lui même : „ Vos Lettres, lui dit-„ il, répandent la bonne odeur de „ JESUS-CHRIST dans toute ſa pure-„ té ; & vous y paroiſſez comme un „ fidelle amateur & un généreux dé-„ fenſeur de la Grace.

On ne s'eſt point arrêté à ce que Saint Gregoire raconte ſur le récit de quelques perſonnes de vertu, que St. Paulin ſe livra aux Vandales pour retirer de captivité le Fils unique d'une pauvre Veuve; ce fait avec ces circonſtances ne trouvant point de place dans l'hiſtoire de ſa Vie.

* *Auguſtin. ep.*106.

Mr. de Tillemont passe à St. Martinien Evêque de Milan, que Théodoret & les Orientaux appellent Martin ; & il reprend Baronius d'avoir, assûré qu'en ce tems-là il n'y avoit point d'Evêque de ce nom à Milan.

On s'attendoit à trouver de grands éloges ou du moins du ménagement pour le Pape St. Celestin, en considération de ce qu'il a fait contre Celeste, & pour St. Augustin : on est donc surpris de le voir traité d'infracteur des Canons dans l'affaire du Prêtre Apiarius, dont il reçût l'appel contre les Evêques d'Afrique, & dans l'autorité de Vicaire Apostolique qu'il donna à Rufe de Thessalonique sur l'Illyrie. Il se laissa surprendre sur le rapport „ peut-être „ de quelque vieux Ecclesiastiques „ ambitieux & fâchez, de ne se pas „ voir chargez du fardeau de l'E„piscopat , lorsqu'il desapprouva des Elections très-saintes faites en France, telles que celles de St. Hilaire d'Arles & de S. Loup de Troye, qui n'étoient pas du Clergé de ces Eglises, mais tirez du Monastere de Lerins.

Mr. de Tillemont rapporte quelques paroles de St. Celestin Epître deuxiéme, addressées aux Evêques de France qui gardoient l'habit qu'ils avoient porté dans le Monastere. Les voici, ces paroles : „ Nous „ devons nous distinguer du Peu- „ ple & des autres par la doctrine & „ non par les vêtemens, par la sain- „ teté de nôtre vie & non par nos ha- „ bits, par la pureté de l'ame & non „ par l'exterieur du corps. Il ajoute que cet endroit est fort pour montrer que les Ecclesiastiques n'étoient point autrement vétus que les Séculiers & les Laïques, lors même qu'ils approchoient de l'Autel pour célebrer les Saints Mysteres. On renvoye pour les habits sacrez au Cardinal Bona [a], qui traite de temeraire le sentiment qu'on voit ici ; & on se contente de demander ce que vouloit dire St. Jerôme [b], „ Que la „ Religion divine se sert d'autres ha- „ bits au Ministére de l'Autel que „ dans l'usage commun de la vie ?

Saint Celestin succeda à St. Boni-

a *Rerum Liturgic. c. 5. & 24.*

b *In Ezech. 44.*

face mort le 4. de Septembre 422. & mourut le 26. de Juillet 432. L'endroit éclattant de sa vie est la condamnation de Nestorius.

Mr. de Tillemont a sans doute respecté le nom de Saint donné à Cassien par plusieurs Saints & par plusieurs Papes : il traite avec modération ce Chef des Semi-pelagiens de Marseille : il se contente d'avertir qu'il a mêlé dans ses Ouvrages, des erreurs sur la Grace qui ont été condamnées dans le second Concile d'Orange, & pour lesquelles le Pape Gélase a mis les Livres de Cassien au nombre des apocryphes. Il remarque encore quelques autres sentimens *fâcheux* ou *tout-à-fait mauvais*, du même Auteur, sur le mensonge, le tems de la création des Anges, la mort de deux enfans qui aimérent mieux se laisser mourir de faim que de manger des figues, qui leur avoient été données à porter à une personne.

Il paroît plus probable à Mr. de Tillemont, que Cassien étoit de la petite Scythie, l'une des provinces de la Thrace, & qu'il naquit envi-

ron l'an 350. ou 360. Il fut élevé loin de sa Patrie dans un Monastere de Bethléem, où il apprit les Lettres humaines; & son style en Latin montre assez, que ce fut parmi des Moines d'Occident. Il se lia là d'amitié avec Germain qui étoit de son pays & vrai-semblablement son Parent. Ils se joignirent au plus-tard en 390. pour visiter les Saints Moines qui habitoient les Deserts de l'Egypte; & Cassien pendant l'espace de sept ans qu'il conversa avec eux, recüeillit de leurs exemples & de leurs discours, ce qu'il a dans la suite exposé avec élegance dans ses Institutions & ses Conférences. Il fut témoin d'une penitence assez étrange, dont l'Abbé Paul punit la lenteur d'un jeune Moine à servir à table: il lui donna un grand soufflet qui fut reçû avec patience & sans émotion.

Cependant comme les deux Amis avant que de partir du Monastere de Bethléem, s'étoient engagez d'y retourner; ils y retournérent en effet, mais seulement pour s'acquitter de leur promesse: car bien-tôt

après ils reprirent le chemin de l'Egypte ; où ils étoient encore lorsqu'en 399. la Lettre Pascale de Theophile d'Alexandrie contre les Antropomorphites jetta le trouble dans les Deserts. Delà ils passérent à Constantinople, & s'attachérent à Saint Jean Chrysostome, qui éleva Germain au Sacerdoce, & Cassien au Diaconat. Ils eurent part à la persecution que souffrit cet illustre Prélat ; & après son exil ils furent députez à Rome par ceux qui lui demeuroient encore fidelles. On ne sçait point s'ils retournérent en Orient ; & comme on ne voit plus rien de Germain, on conjecture qu'il mourut vers ce tems-là. Pour Cassien il fut fait Prêtre sans qu'on sçache précisément le lieu de son ordination, non plus que le tems qu'il vint à Marseille, où il fonda la celebre Abbaye de Saint Victor & un autre Monastere pour des Filles. Alors la Provence & les Isles voisines, à l'imitation de l'Egypte, commençoient à fleurir par les exercices de la vie monastique ; & Cassien n'y contribua pas peu par ses beaux

Ecrits. Saint Leon, qui n'étoit encore qu'Archidiacre de l'Eglise Romaine, l'anima à composer ses Livres de l'Incarnation contre Nestorius. Cassien Mourut à Marseille entre les années 433. & 450. Quelques-uns ont prétendu qu'il avoit écrit en Grec, sur ce que quelques-unes de ses Conférences se trouvent en cette langue dans la Bibliotheque du Vatican, & que Photius fait mention de ses Institutions; conjecture mal fondée & contredite par le style Latin de Cassien, qui évidemment est original.

Saint Nil vient ensuite : & c'est de ses propres Ecrits qu'il faut apprendre l'Histoire de sa Vie, ne s'en trouvant que peu de choses ailleurs, au moins de choses sur lesquelles on puisse compter. Après avoir été Grand dans le monde, consideré pour son Eloquence, ses richesses, ses emplois, il se retira au mont Sinaï : de deux Fils qu'il avoit, il en emmena un avec lui, & laissa l'autre à sa Femme, avec laquelle il avoit vécu en continence depuis la naissance de leur second Enfant. Il passa le reste de ses

jours ſur cette Montagne dans les pratiques auſteres de la vie ſolitaire des Anacoretes, ſans oublier néanmoins d'édifier le Monde par quantité de Lettres, d'Inſtructions, & de Traitez de Pieté : „ où l'on „ voit d'une part, dit Photius, juſ- „ qu'à quelle perfection alloit ſa „ Vertu, & de l'autre ce qu'il „ pouvoit faire pour l'Eloquence. Entre ſes Ouvrages, celui où il décrit une Courſe des Sarrazins ſur le Mont-Sinaï, n'eſt pas le moins travaillé, mais on le trouve exceſſif en plaintes. Ces Barbares dépoüillérent les pauvres Moines, & en tuérent un grand nombre : ils n'ôtérent pas la vie à Saint Nil ; mais ce qui lui fut plus douloureux, ils lui enlevérent ſon Fils, qu'il recouvra néanmoins peu de tems après.

Acace Evêque de Bérée qui ſuit, a été un des Prélats de l'Orient qui ait jamais reçû de plus beaux éloges, & qui ait été plus reſpecté. Il fut deux fois l'inſtrument & le médiateur de la paix de l'Egliſe, en travaillant à aſſoupir le Schiſme d'Antioche, & à réünir les Orientaux avec

Saint Cyrille. Cependant il a terni ſa grande réputation par l'animoſité qu'il fit paroître contre Saint Jean Chryſoſtome, à qui il nuiſit plus que Theophile même, par l'eſtime generale qu'on avoit de ſa ſageſſe & de ſa vertu. Il eût une longue vie d'environ 116 années, dont il paſſa les premieres depuis ſon enfance dans le Monaſtere, & les 58 derniéres dans l'Epiſcopat, né en 322. & mort en 337.

Sur le chapitre de St. Heſyche Prêtre de Jeruſalem; Mr. de Tillemont fait ſon éloge & le dénombrement de ſes Ouvrages: & il examine s'il y a eû un ſecond Heſyche ou Iſice Prêtre & Evêque de Jeruſalem. Il met enſuite la Vie de Sainte Melanie la jeune, d'Albine ſa Mere, & de Pinien ſon Mari: l'Hiſtoire Eccléſiaſtique n'a rien de plus édifiant. Il ajoute ce que Théodoret rapporte dans ſon Hiſtoire religieuſe de Pierre de Galatie, Anacorete à Antioche, ce qu'on peut ſçavoir de St. Poſſide Evêque de Calame & Ami de Saint Auguſtin, dont il a écrit la Vie, de Saint Sixte III. Pa-

pe, & il s'exprime ainsi sur deux Lettres que ce Pape écrivit peu aprés son Ordination, l'une aux Evêques d'Orient, l'autre à Saint Cyrille: „ On pourroit desirer dans ces deux „ Lettres, qu'il y témoignât davan- „ tage sentir & craindre le poids „ de la Charge qu'on venoit de lui „ imposer.

Le zele de Saint Cyrille à entreprendre Nestorius, & sa fermeté à suivre cette affaire, ont rendu son nom respectable & sa memoire glorieuse dans l'Eglise: c'est aussi par où Mr. de Tillemont nous le fait principalement considérer; & sous son titre il renferme toute l'Histoire du Nestorianisme. La matiere est ample, & il ne la traite pas en abbregé. Mais on se croit dispensé de le suivre sur un sujet aussi connu, déja exposé par mille Auteurs, & sur lequel il ne semble pas qu'il reste rien à desirer aprés l'Histoire du Nestorianisme, qui parut en François il y a environ 14 ou 15 ans. On se resserre donc à rendre compte de l'ordre que Mr. de Tillemont a mis dans sa narration.

Avril 1710.

Saint Cyrille passa premierement par les exercices de la vie monastique, & les fonctions de la Cléricature; & ayant succedé à Théophile son Oncle, Patriarche d'Alexandrie en 412. le dixhuitiéme d'Octobre, il se crût d'abord obligé de se conformer en tout à un Oncle & à un Prédecesseur, tant pour les affaires ecclesiastiques que pour les civiles mêmes. De sorte que les commencemencemens de son Episcopat semblent plus avoir de besoin d'apologie que mériter des loüanges. Car il persista à soutenir ce qui avoit été fait contre Saint Jean Chrysostome, & ne se relâcha enfin qu'avec peine environ l'an 417. D'ailleurs il se donna une autorité à Alexandrie, jusqu'à causer de la jalousie aux Gouverneurs : il en chassa les Juifs malgré Oreste Préfet augustal ou Gouverneur d'Egypte ; & ses démêlez avec lui allérent fort loin. Il n'est pas néanmoins permis de le soupçonner d'avoir eu part à l'insulte faite par cinq cens Moines à Oreste, qu'un d'eux eût l'audace de blesser à la tête d'un coup de pierre ; ni à

l'horrible maſſacre de la celebre Hypatie, qu'une troupe de gens dévoüez au ſervice de l'Egliſe mirent en piéces, ſous pretexte qu'elle aigriſſoit l'eſprit du Gouverneur contre le Patriarche.

Paſſons à ce qui fait la gloire de Saint Cyrille, c'eſt à dire, à la défenſe de la Foi de l'Incarnation, contre l'Hereſie de Neſtorius. Mr. de Tillemont explique ce qui regarde la perſonne de Neſtorius; enſuite il expoſe l'état où l'Empire & l'Egliſe étoient alors: il fait le caractere des Evêques, que la dignité de leur Siége & leur propre merite diſtinguoient. Il dit avec grande raiſon, qu'une preuve invincible pour convaincre Neſtorius d'héreſie, qui d'ailleurs enveloppoit ſes mauvais ſentimens ſous l'ambigüité des termes; c'étoit l'aveu qu'il faiſoit de s'éloigner de la doctrine qu'il trouvoit établie dans l'Egliſe, & dans laquelle les Fidelles étoient inſtruits. De-là Mr. de Tillemont entre dans un détail très-circonſtantié du Neſtorianiſme, à le prendre dès ſon origine juſques dans ſes

ſuites. Il juſtifie la Foi de Jean Patriarche d'Antioche, & des Evêques d'Orient, qui lui adhérérent dans ſon différend contre Saint Cyrille : & il parle auſſi favorablement de celle de Theodoret, auquel il donne bonne part à la belle Lettre que Jean écrivit à Neſtorius au commencement de la diſpute, & à la Confeſſion de Foi que Paul Evêque d'Emeſe, porta de la part des Evêque d'Orient, à ſouſcrire à Saint Cyrille pour finir toutes les conteſtations. Dans la 80^e^. note il montre que la Lettre par laquelle Théodoret marque à Jean ſa joye de la mort de Saint Cyrille, eſt ſuppoſée, & que le Sermon prêché à Antioche devant Domnus, l'eſt auſſi. Mr. de Tillemont dans la ſuite de cette Hiſtoire s'éloigne par tout du Pere Garnier.

Cependant ceux qui perſiſtérent dans les ſentimens de Neſtorius, intimidez par la crainte de l'exil dont l'Empereur Théodoſe II. puniſſoit irremiſſiblement l'opiniâtreté de quiconque ne ſe ſoumettoit pas, & refuſoit de ſouſcrire aux Déciſions de

l'Eglise, abandonnérent le nom de Nestorius, & se parérent de celui de Théodore Evêque de Mopsueste. Leur choix ne fut pas heureux, comme il parut par la suite ; mais alors il leur parut bon, à cause de la réputation où étoit ce Prélat dans tout l'Orient, qu'il avoit couvert de la multitude de ses Livres. Saint Cyrille entreprit donc de flétrir sa mémoire ; & s'il ne pût en venir tout à fait à bout, au moins il commença à le décréditer.

Enfin Saint Cyrille après avoir si bien merité de l'Eglise, mourut l'an 444. le 27. de Juin. Mr. de Tillemont finit ce qui le regarde par un éloge de son courage, de sa sagesse, & de sa modération, & par la Critique de ses Ouvrages.

Sur le chapitre de Saint Arsene, Mr. de Tillemont ramasse ce qui en est rapporté en divers endroits de l'Histoire des Peres du Desert : & c'est aussi tout ce qui peut s'en croire comme certain ; sa vie, telle que nous l'avons de Metamaphraste, étant mêlée de circonstances ou peu vrai-semblables, ou même contrai-

res à l'Hiſtoire. Il mourut vers l'an 445. âgé de 95, dont il avoit paſſé 55 dans la Solitude, auſſi pauvre, humble, mortifié, qu'il avoit été riche, grand, & amateur du luxe dans le ſiécle. Mr. de Tillemont lui joint ſes Diſciples Daniel, Alexandre, Zoïle, & ſon Ami Ammon ou Ammoës; & puis il parle d'un Saint Achille Moine de Sceté.

Ce Volume eſt terminé par Saint Procle. Dès ſon enfance il fut fait Lecteur: il s'attacha depuis à Attique Patriarche de Conſtantinople, qui l'ordonna Prêtre. Après la mort d'Attique en 426. il fut propoſé pour lui ſuccéder; mais les ſuffrages du Peuple ſe déclarérent en faveur de Siſine, qui bien-tôt après conſacra Procle Evêque de Cyzique. Les oppoſitions que formérent le Clergé & le Peuple de cette Ville à la priſe de poſſeſſion de ſon Evêché, l'obligérent à demeurer à Conſtantinople avec le titre ſeul d'Evêque; & il s'y employa à la prédication avec ſuccès. Il fut encore propoſé pour être Patriarche de Conſtantinople, & avant Neſtorius, &

après la dépoſition de Neſtorius : il eût en ces occaſions pour concurrent un Prêtre nommé Philippe qui lui nuiſit. Enfin après Maximien Succeſſeur de Neſtorius & mort en 434. il parvint à une place qu'il avoit ſi ſouvent manquée, & en laquelle il ſe propoſa d'imiter la douceur & la modération d'Attique. Quoi qu'il témoignât n'approuver pas les Anathématiſmes de Saint Cyrille, il fut néanmoins en grande union avec lui & avec Jean d'Antioche. Il demanda que le Corps de Saint Jean Chryſoſtome fût rapporté à Conſtantinople, & le réçût l'an 438. le 27. de Janvier. Il mourut en 446. Un Traité en forme de Lettre qu'il écrivit aux Armeniens ſur le Myſtere de l'Incarnation, fut fort applaudi de Saint Cyrille, de Jean d'Antioche, & de tous les Evêques de l'Orient; & il eſt demeuré celebre dans l'Egliſe.

Ce fut [f] de ſon tems que l'uſage s'introduiſit de chanter le *Triſagion*, qui conſiſte en cet Hymne : *Saint, Saint, Saint; Dieu Saint, Saint & fort, Saint & immortel, ayez pitié de nous.*

Saint Jean de Damas & Theophane assûrent qu'il fut apporté du Ciel à Saint Procle, par un enfant qui y avoit été enlevé, tandis que la Ville de Constantinople sembloit aller être renversée par un terrible tremblement de terre, qui cessa à l'instant que le Patriarche suivi du Peuple commença à chanter le *Trisagion.* Les Grecs l'employent par tout dans leur Office : nous ne le mettons qu'en celui du Vendredi-saint, & quelques jours aux priéres de Prime.

ARTICLE XLVII.

JOANNIS MEYERI SS. TH. & Ling. S. Doct. & Professor. Dissertatio Theologica, quâ propheticas visiones Ezechielis de Templo, Urbes & Terræ Israëlis distributione novem extremis capitibus contentas, nondum impletas; sed olim implendas esse perspicuè demonstratur. Accedit figura quâ totius Terræ, Templi &c. mensura declaratur. Harderovici apud Petrum Sas. C'est-à-

dire. *Dissertation Theologique de Jean Meyer Docteur & Professeur de Theologie & Professeur d'Hebreu; où il démontre clairement que les visions prophétique d'Ezechiel contenuës dans les neuf derniers chapitres qui parlent du Temple, de la Ville sainte, & de la nouvelle distribution de la Terre d'Israël, ne sont point encore accomplies, & ne le seront qu'à la fin des siécles. On y a joint une figure des mesures qu'auront alors le Temple & toute la Terre sainte.* A Harderwick chez Pierre de Sas, 1707. *in* 4°. *pag.* 120.

LEs neuf Chapitres que Monsieur Meyer entreprend d'éclaircir, sont la partie la plus obscure du plus obscur des Prophetes. L'Auteur traite ce sujet avec tant d'ordre & de netteté, qu'il répand au moins quelque jour sur les tenebres de cette Prophetie. Sa Dissertation est partagée en cinq sections. Dans la premiere il montre que les Propheties dont il parle, n'ont point été accomplies après le retour de Babylone, lorsque Zorobabel rebâtit le Temple. Il le montre 1°. Parce que les

mesures du Temple d'Ezechiel ne conviennent nullement à celui de Zorobabel. 2°. Parce que les mesures de la nouvelle Jerusalem, n'ont aucune proportion à l'étenduë qu'eût la Ville sainte en ce tems-là. 3°. Parce que les Prêtres & les Levites n'ont point eû alors la portion de la Terre sainte qu'Ezechiel leur assigne. 4°. Parce que le Prince n'eût point non plus les Domaines que le Prophete lui attribuë.

L'Auteur continuë dans la section seconde à démontrer la même verité, par les préceptes qu'Ezechiel impose au Peuple, aux Princes, aux Prêtres : préceptes differens de ceux de Moyse, & qu'il ne paroit pas qu'on ait observez après le retour de Babylone, comme par exemple le tribut du six-centiéme des fruits de la Terre, & du deux-centiéme des troupeaux, le Sacrifice ordonné au Prince, les ceremonies de la Dédicace du Temple, de nouvelles ceremonies pour la Pâques & pour la Fête des Tabernacles, les Sacrifices du Sabbat, & des nouvelles Lunes, differens de ceux que Moyse prescrit.

Les promesses magnifiques qu'Ezechiel fait au Peuple Juif de la part de Dieu, fournissent un nouvel argument à Mr. Meyer, qu'il expose dans la Section troisiéme. Le Prophete promet que les douze Tribus sortiront ensemble de la captivité, qu'elles partageront la Terre sainte par portions égales, que Jerusalem leur appartiendra en commun; que des eaux sorties du Temple iront arroser l'Orient & l'Occident: rien de tout cela n'est arrivé après la captivité de Babylone. Il résulte, dit-il, de toutes ces preuves, qu'on ne peut soutenir que cette partie de la Prophétie d'Ezechiel soit accomplie, & que les Interpretes qui ont cherché dans ce Prophete, les mesures & la description du Temple de Salomon ou de celui de Zorobabel, se sont fort écartez du vrai.

Il ne reste plus que deux partis à prendre sur ces prédictions: l'un de les entendre du retour de tout le Peuple Juif après son entiere conversion à la fin des siécles, & de l'Etat heureux de la République Judaïque qui suivra cette conversion:

l'autre de donner à toutes ces promesses, à ces préceptes, à ces descriptions un sens allégorique, en les expliquant de l'Eglise Chrétienne. Les Interpretes sont partagez entre ces deux sentimens. L'Auteur embrasse le premier, & il employe la section quatriéme à montrer par divers passages des Prophetes, que cette conversion generale des Juifs, & leur retour dans la Terre sainte, sont véritablement prédits dans les Livres sacrez.

Il ne peut cependant disconvenir, que beaucoup de ces Prophéties ne s'entendent naturellement de l'établissement de l'Eglise Chrétienne, des avantages dont y joüissent les Fidelles, & des Juifs qui se convertissent : mais quelques-unes de ces Prophéties semblent prédire clairement la conversion de toute la Nation : il n'en faut pas cependant conclurre, que toutes les prédictions d'Ezechiel s'accompliront alors à la lettre : il faut necessairement y reconnoître du mystere & de l'allegorie. Il est certain que les Sacrifices sanglans sont abolis pour toûjours: &

si l'on n'avoit pas recours au sens figuré, l'accomplissement de plusieurs de ces prédictions seroit absolument impossible. Comment, par exemple, toutes les douze Tribus pourroient-elles demeurer ensemble dans Jérusalem ? comment se pourroit-il faire que tous les Peuples du Monde y vinssent chaque mois, selon la prédiction de Zacharie ? Mr. Meyer établit dans la section cinquiéme, cette distinction necessaire entre les Propheties touchant l'heureux état des Juifs après leur conversion, qui s'accompliront à la lettre, & celles qui renferment un sens mystique. Il finit par une comparaison de ces neuf Chapitres d'Ezechiel avec les Chapitres XXI. & XXII. de l'Apocalypse.

Ce n'est pas ici le premier fruit des études de l'Auteur : Nous avons de lui *un Traité de l'origine des Fêtes des Juifs*, imprimé à Amsterdam en 1693. & une édition du *Lederolam*, ou *de la Chronique des Juifs*, avec de sçavantes notes, imprimée à Harderwick en 1699.

Mr. Meyer a fait paroître dans

tous ſes Ouvrages une grande connoiſſance des Ecrits des Rabbins: peut-être leur défere-t'il un peu trop. On en jugera par une fable du Talmud qu'il rapporte, & qu'il examine trop ſérieuſement dans ſa Diſſertation. Les Rabbins plus anciens que JESUS-CHRIST déliberérent, ſelon ce conte, s'ils ôteroient ce Livre d'Ezechiel du nombre des Livres ſacrez; parce qu'il leur parut contraire en certains articles aux Livres de Moyſe: mais Chanania Fils de Kiskia offrit de concilier les prétenduës contradictions; & il empêcha la condamnation du Prophete.

Les mœurs du Peuple Juif, leur reſpect ſi connu, ſi conſtant, pour le Canon des Livres ſacrez, ôtent toute vrai-ſemblance à cette ridicule fiction.

ARTICLE XLVIII.

AËROMETRIÆ ELEMENTA &c. *Elemens de l'Aërometrie. Principes pour meſurer l'Air, où ſes forces & ſes proprietez, ſont expoſées ſelon la méthode*

des Géometres. Par Chrétien Wolfius Professeur de Mathematique en l'Université de Hall de Magdebourg. A Lipsic aux frais des Heritiers de Lankisius, 1709. *in douze, pag.* 335.

SI quelqu'un ignore encore que l'air est pesant, se comprime & se dilate, & quels sont les effets de cette pesanteur & de ce ressort; c'est bien sa faute, puisque le Public a entre les mains une infinité de Traitez ingenieux sur cette matiere. En voici un de plus; où l'Auteur se proposant de s'attacher à la methode des Géometres, commence par des définitions, établit des axiomes, rapporte des experiences, s'étend en une longue suite de 111. propositions, tire de chacune plusieurs corollaires, & les éclaircit par des scholies.

Par ménagement pour nos Lecteurs, & crainte de les ennuyer d'un sujet si souvent rebattu & épuisé, on se contentera de remarquer quelques endroits de cet Ouvrage qui semblent mériter plus d'attention.

Quand on vuide d'air le récipient

par le moyen d'une pompe, il eſt manifeſte que l'air qui reſte dans le récipient ſe dilate & ſe rarefie, à proportion que le piſton eſt plus ſouvent tiré. On demande de déterminer le degré de raréfaction de cet air, après un certain nombre de fois que le piſton aura été tiré, par exemple après dix fois? Comme à la premiere l'air renfermé dans le ſeul récipient s'eſt étendu dans la pompe, & que cela eſt arrivé de même les neuf fois ſuivantes; il ſe forme une progreſſion géometrique, dont le premier terme eſt la cavité ou la capacité du récipient, & le ſecond eſt la capacité du même récipient & celle de la pompe priſes enſemble. Mettant donc la capacité du récipient à celle de la pompe, comme $12 = a$,& celle de la pompe comme $1 = b$: on a la progreſſion géometrique $a : a+b$: pouſſée au dixiéme terme; & l'air en ſa raréfaction eſt à lui-même en ſon état ordinaire, comme la neuviéme puiſſance de $a+b$ à la neuviéme de a. Telle eſt la regle que donne le Sieur Wolfius en la propoſition quatorziéme, &

elle eſt juſte, eû égard à la ſeule force élaſtique de l'air. Mais parce que ſes parties étant moins ſoutenuës, s'affaiſſent d'elles-mêmes par leur peſanteur & tombent dans la pompe ; ce calcul ne ſçauroit être conforme à l'exacte verité ; & il n'eſt pas permis d'en conclurre, comme fait l'Auteur en la propoſition dixneufviéme, que l'air ſe dilate toûjours de plus en plus, ſans pouvoir être entierement tiré du récipient, quoi qu'on ne nie pas qu'il en reſte toûjours quelque partie.

Il lui eſt échappé d'aſſurer en la propoſition vingt-cinquiéme, qu'un corps ſuſpendu en l'air en eſt également preſſé de toutes parts : ce qui n'eſt pas préciſément vrai ; la preſſion qui ſe fait au deſſous pour le ſoulever étant plus forte que celle du deſſus pour l'abbaiſſer.

Si en faiſant l'experience de Torricelli, le tube n'eſt pas entiérement rempli, & qu'on y laiſſe quelque place à l'air ; le vif argent demeure au deſſous de ſa hauteur ordinaire, & l'air ſe dilate au deſſus. Surquoi le Sieur Wolfius entreprend de dé-

terminer ce qu'un pouce ou deux pouces d'air laiſſez dans le tube, doivent faire perdre au vif argent de ſa hauteur, & de marquer la quantité d'air laiſſée dans le tube, quand on connoit ce que le vif argent a perdu de ſa hauteur. Voici ſa quarante-neufviéme propoſition : » Connoiſſant le rapport des differentes hauteurs du vif-argent, ſelon qu'il n'y a point d'air ou qu'il y a de l'air laiſſé dans le tube, connoiſſant de plus l'eſpace que l'air dilaté occupe ; aſſigner la quantité d'air qui y a été laiſſé. La réſolution qu'il donne, eſt de faire, que comme la hauteur du vif-argent dans le tube ſans air, eſt à la difference des deux hauteurs, ainſi l'eſpace occupé par l'air dilaté, ſoit à un autre eſpace : celui-ci déterminera la quantité d'air reſtée dans le tube.

Pour examiner la verité de cette regle, ſoient ſuppoſez trois tubes préciſement de la hauteur qui convient au vif-argent ſelon l'experience de Toricelli, & qu'on prend ici comme étant de 28 pouces. Le vif-argent s'éleve juſqu'au ſommet du tu-

be A, où il n'y a point d'air : dans les tubes B & C, il est arrêté au 21^{e}. & au 14^{e}. pouce par l'air qui y a été laissé. En cette supposition les sept pouces d'en haut du tube B, & les 14 du tube C, marquent la difference de l'élevation du vif-argent, par rapport au tube A, & marquent aussi l'étenduë que l'air renfermé s'est donnée en se dilatant : donc selon la regle de l'Auteur, le même espace superieur des tubes B & C, où l'air s'est maintenu, devient moyen proportionnel entre la hauteur du tube A, & la quantité d'air laissé dans les mêmes tubes B & C : de sorte qu'il faudra assûrer, que le troisiéme terme des proportions continuës 28, 7, $1\frac{3}{4}$. & 28, 14, 7. donne l'air resté dans les tubes B & C : & il y en a quatre fois plus dans C que dans B, pour produire un effet double. Et generalement dans cette supposition la quantité d'air renfermé dans un tube, est comme le quarré de l'espace qu'il y occupe divisé par 28. Comme en ces matieres on ne doit marcher qu'après l'experience, il faudroit qu'elle justifiât une regle

qui semble ne s'accorder pas avec la proportion des causes & des effets, mettant celles-là comme les quarrez, & ceux-ci comme les racines : si ce n'est qu'on veuïlle dire, que l'air renfermé faisant effort pour se dilater, & pour soutenir une partie du poids de l'athmosphere, c'est un effet doublé.

L'Auteur explique les différentes sortes de Thermometres, Barometres, Hygromettres, Manometres, inventez pour mesurer les degrez de chaleur de l'air, de pesanteur, d'humidité, de densité.

ARTICLE XLIX.

GUILLELMI NICHOLSII Presbyteri Defensio Ecclesiæ Anglicanæ, in quâ vindicantur omnia quæ ab Adversariis in doctrinâ, cultu, & disciplinâ ejus improbantur: Præmittitur apparatus qui historiam turbarum à secessione ab Ecclesiâ Anglicanâ exortarum continet. *Défense de l'Eglise Anglicane par Guillaume Nichols Prêtre, où l'on justifie cette Eglise de tous les* Avril 1710.

reproches que ses Adversaires lui font sur sa doctrine, son culte, sa discipline. Avec un Traité préliminaire qui contient l'histoire des troubles excitez par les Sectes qui se sont separées de la Communion de cette Eglise. A Londres imprimé chez G. Sajet, *& se vend*, chez Guillaume Faylor, 1707. *in* 12. *pages* 350.

ON entend souvent parler des Non-conformistes, des Puritains, des Presbyteriens d'Angleterre : Voici un Livre qui les fera parfaitement connoître.

Non-conformistes est un nom commun à tous les Protestans séparez de l'Eglise Anglicane. Les Non-conformistes sont divisez en plusieurs Sectes, *Presbyteriens*, *Independans*, *Trembleurs*, *Anabaptistes*. Les Presbyteriens ou Puritains sont des Calvinistes rigides, qui regardent l'Episcopat & les ceremonies que l'Eglise Anglicane a retenuës comme des restes de Papisme, & qui opposez non-seulement au culte & à la discipline, mais encore à quelques points

de la doctrine de cette Eglise, refusent sa Communion, & tiennent des Assemblées particulieres. Leur nombre & leur pouvoir est grand, & doit allarmer l'Eglise Anglicane. Mr. Nichols résolu de la justifier a pris de bonnes mesures pour y réüssir. Il prévient d'abord ses Lecteurs contre les Non-conformistes par l'histoire des troubles qu'ils ont excitez : il vient ensuite au détail de leurs accusations : il finit en les pressant de s'en rapporter au jugement des autres Eglises Protestantes de l'Europe.

Histoire des Non-conformistes.

Calvin a été le premier Auteur des dissensions. Il offrit de venir présider à la prétenduë Réformation de l'Angleterre : ses offres ne furent pas acceptées : piqué de ce refus il critiqua dans les termes les plus aigres ce qu'on avoit fait sans lui : ses déclamations cependant n'eurent tout leur effet que sous le Regne de Marie. Elle rétablit la Religion Catholique, & réduisit les Hérétiques obs-

tinez à ſortir du Royaume. Les Anglois réfugiez à Francfort ſe laiſſérent perſuader par Knox, de quitter la Liturgie Anglicane, & de s'en faire une nouvelle conforme à la diſcipline de Geneve. Un autre Proteſtant Anglois nommé Cox s'opposa à cette nouveauté ; & il eût le crédit de faire chaſſer Knox, qui ſuivi de ſes plus zelez Partiſans, ſe retira à Geneve, où d'autres Anglois fugitifs s'étoient déja établis. La mort de Marie fit changer de face aux Affaires de la Religion : les Catholiques furent perſecutez à leur tour par Eliſabeth : les refugiez revinrent ; mais ils ne rapportérent pas le reſpect pour la Liturgie, les ceremonies, & l'Epiſcopat, qu'ils avoient fait paroître avant leur exil. Prévenus en faveur de la diſcipline de Geneve, ils traitoient tout ce qui n'y étoit pas conforme, d'idolatrie papiſtique, & parloient hautement d'une nouvelle Reformation. On fut cependant obligé de mettre dans les poſtes conſiderables de l'Egliſe Anglicane, ces Miniſtres ſi mal diſpoſez pour elle : la rareté des ſujets

ne permettoit pas de choisir. Le Parlement fit des Reglemens sur la Religion : il expliqua plus distinctement les trente-neuf Articles de la Confession de Foi, & il ordonna que tous les Pasteurs se servissent de la Liturgie. Cet Acte du Parlement fut le signal de la guerre qui dure encore entre les Episcopaux observateurs de cette Loi, & les Presbytériens qui refusérent de s'y soumettre : plusieurs aimérent mieux perdre leurs Benefices.

Il falloit un Chef à la nouvelle Secte : le dépit lui en donna un. Thomas Carturit outré de ce que la Reine dans une Dispute publique lui avoit préferé son Adversaire, étoit sorti sur le champ d'Angleterre pour aller à Geneve : il en revint déterminé à un éclat, & ne tarda pas à le faire. Il présenta au Parlement deux Libelles séditieux : il enhardit les autres Puritains à tenir des Assemblées particuliéres : enfin il commença le Schisme l'an mil cinq cens soixane treize. Beze avoit écrit plusieurs Lettres pour l'empêcher, & pour porter les Puritains à la to-

lerance des uſages de l'Egliſe Anglicane ; mais ſes conſeils ne furent pas écoutez. L'emportement de quelques-uns de ces Sectaires alla juſqu'à proclamer Roi un Homme de la lie du Peuple nommé Haccet, dont le ſupplice ſuivit de près cette ridicule entrepriſe.

La Secte des Independans, Calviniſtes encore plus rigides que les Puritains, ennemis de tout Gouvernement & de toute Loi, commença preſque en même tems. Robert Brown en fut l'Auteur. Auſſi animez contre les Presbyteriens dont ils étoient ſortis, que contre les Epiſcopaux ; leurs emportemens alloient plus loin que ceux de leurs Maîtres ; & l'horreur qu'on en eût ſervit à rendre les premiers Schiſmatiques plus moderez par un évenement fort rare. Les deux Chefs de ces nouvelles Sectes Carturit & Brown rentrérent dans la Communion des Epiſcopaux, & obtinrent des Benefices qu'ils conſervérent juſqu'à la mort.

Tout fut tranquille juſques à la mort d'Elizabeth. Le ſupplice de

plusieurs Schismatiques, de Barrow entre autres & de Grenwood, avoit intimidité les autres. L'avenement de Jaques Roi d'Ecosse à la Couronne d'Angleterre, releva le courage des Presbyteriens : ils se promirent tout d'un Roi élevé par Knox & par Buchanan : dans cette confiance ils recommencérent leurs Assemblées particuliéres. Les plus moderez prirent le parti de présenter une Requête au nouveau Roi, pour lui demander qu'on cessât de faire le signe de la Croix sur le front de ceux qu'on baptizoit ; qu'on ne portât plus de surpelis dans l'Eglise ; qu'on abolît les jours de Fêtes ; qu'on ne se servît plus d'orgues ; qu'il fût défendu de donner l'anneau dans la ceremonie du mariage : ils demandoient encore bien d'autres changemens : leur grand nombre ne permit pas de les mépriser. Le Roi consentit à une Conférence entre les Episcopaux & les Presbyteriens : elle se tint à Hamptoncourt en présence du Roi l'an mil six cens dix, Rainold, Sparce, Chaterton, & Cneustabst parlant pour les Pres-

bytériens ; l'Achevêque de Cantorbery, six Evêques & quelques Prêtres pour les Episcopaux. Le Roi prit hautement la défense de l'Eglise Anglicane : il répondit lui même aux objections des Presbyteriens ; & il employa les plus pressantes exhortations pour obtenir par douceur ce que la force de ses raisons n'avoit pû emporter. Tout fut inutile, & la Conference n'eût point d'autre effet, que celui qu'elles ont d'ordinaire, de rendre l'animosité plus vive, & les divisions plus irréconciliables.

Le Roi naturellement timide n'osa prendre contre ces Seditieux, les résolutions fermes qui auroient arrêté le mal : il eut recours à des ménagemens plus propres à le fomenter qu'à le guerir. Il ordonna sur leurs plaintes contre la Version Angloise de l'Ecriture sainte qu'on lisoit dans les Eglises, qu'on en feroit une nouvelle, & défendit absolument aux Laïques d'administrer le Baptême même dans le cas de necessité, condamnant la coutume contraire, qui malgré les erreurs

de Calvin contre la neceſſité du Baptême, s'étoit conſervée dans l'Egliſe Anglicane : Loi cruelle qui ferma le Ciel à une infinité d'Enfans.

Cette lâche condeſcendance rendit les Puritains plus fiers, plus on gardoit de meſures avec eux, moins ils en gardérent : mais leur révolte contre le Gouvernement eccleſiaſtique & civil alla encore plus loin ſous le Regne de Charles premier, aprés que deux Diſputes fort vives, qui s'élevérent entre les Théologiens, eurent renduë plus aigre la diſſenſion des Epiſcopaux & des Presbyteriens. La premiere de ces Diſputes roula ſur l'obſervation du Dimanche. Les Puritains l'exigeoient avec une rigueur Judaïque ; les Epiſcopaux portérent trop loin le relâchement de ce Précepte. L'autre Diſpute eſt la fameuſe querelle des Gomariſtes & des Arminiens. Les Puritains zelez pour la doctrine de Calvin ſoutinrent avec chaleur les Decrets du Synode de Dordrecht ; les Epiſcopaux panchérent du côté des Arminiens. Enfin les troubles de

l'Etat fournirent aux Presbyteriens l'occasion long-tems attenduë de se porter aux derniéres extremitez. Ils prêchérent la rebellion avec une fureur, dont Laud Archevêque de Cantorbery fut la premiere victime : sa mort ne l'appaisa pas. De concert avec les Membres *du Parlement sanguinaire*, qui étoient presque tous dans leurs sentimens, ils chassérent de la Chambre haute les Evêques; ils les dépouïllerent de leurs biens; ils abolirent l'usage de la Liturgie & l'Espiscopat ; & couronnérent ces crimes par l'exécrable particide commis en la Personne de leur Souverain, qu'on peut dire avoir été le Martyr de l'Episcopat, s'il est permis de parler ainsi. Il faut cependant avouër que les Independans eurent encore plus de part à cet horrible attentat que les Puritains. Aprés le changement de Brown la persécution dispersa ses Disciples : les plus opiniâtres passérent en Holland & dans l'Amérique, & y formérent diverses Eglises opposées les unes aux autres, & promptes à s'excommunier mutuellement. Jean Ro-

binſon qui gouvernoit à Leyde la plus nombreuſe de ces Egliſes moins fanatique que les autres, fixa les dogmes & la diſcipline de cette Secte & en fit un Syſteme regulier. Le tumulte de la guerre civile leur ſervit pour rentrer en Angleterre, & ils y acquirent bientôt un crédit, dont les Puritains furent jaloux. D'autres Sectes s'élevérent, *les Ranters*, *les Chercheurs*, *les Trembleurs.*

Les Ranters Secte infame, ſur le principe mal entendu, *que la Gloire de Dieu eſt d'autant plus grande, qu'il pardonne un plus grand nombre des plus énormes pechez*, ſe livroient ſans aucune retenuë aux paſſions les plus infames.

Les Chercheurs prétendoient, *que la véritable Egliſe étoit diſparuë; qu'on ne pouvoit la chercher avec trop de ſoin; qu'il ne falloit pas ſe fier à l'Ecriture ſainte; que les miracles étoient la ſeule preuve infaillible de la veritable Religion; qu'on devoit rejetter toutes les Inſtitutions humaines:* ils mettoient en ce rang toutes les Loix civiles & eccléſiaſtiques.

Les Trembleurs ou Quakers eu-

rent pour Fondateurs deux Hommes de la lie du Peuple, Jean Nailer & George Fox. Jean Nailer oſa dire qu'il étoit le Chriſt. C'étoit un extravagant, qui dans les accés d'un tranſport inſenſé couroit les ruës tout nud. Le Magiſtrat l'ayant convaincu de blaſphême lui fit percer la langue. George Fox Soldat très ignorant, & d'une humeur feroce, prit aprés lui le premier rang dans la nouvelle Secte, & il lui inſpira ſon eſprit groſſier & brutal. Les Trembleurs portent la ruſticité juſqu'à refuſer aux Princes & aux Magiſtrats les devoirs les plus indiſpenſables de la civilité ordinaire: par une ridicule délicateſſe de conſcience, ils refuſent de prêter les ſermens les plus légitimes, tandis qu'ils ſe permettent tout ce que leur inſpire leur imagination, qui leur tient lieu d'Ecriture ſainte & de Loi: pour les dogmes ils ont rejetté ceux mêmes qui ſont communs aux Catholiques & aux Proteſtans: ils nient la Trinité, & la Divinité, l'Incarnation, la Satisfaction de JESUS-CHRIST. Ils ne reconnoiſſent d'autre Verbe divin

que la lumiére interieure, c'eſt a dire leurs viſions : ils nient la réſurrection des corps, les peines & les récompenſes de l'autre vie. Le Paradis, ſi on les en croit, eſt la bonne conſcience : les remords ſont l'Enfer. Dans leurs Aſſemblées ils demeurent les bras croiſez juſqu'à ce que ſaiſis d'une eſpece de fureur, qui ſe maniſeſte par le tremblement vrai ou affecté de tous le corps, ils commencent à débiter leurs viſions : les femmes ont le droit de parler dans ces Aſſemblées fanatiques.

Mugleton & Rew parurent preſque au même tems. Ils ſe donnoient pour les deux Témoins de l'Apocalypſe : ils s'attribuoient le droit de damner ou de ſauver qui il leur plairoit : ils enſeignérent les erreurs des Antropomorphites. Les Anabaptiſtes & les Millenaires profitérent auſſi de ce tems de trouble, pour ſe répandre dans l'Angleterre.

Le rétabliſſement de Charles ſecond en mil ſix cens ſoixante, fut ſuivi du rétabliſſement de l'Epiſcopat. Les Non-conformiſtes cependant furent traitez avec beaucoup

d'indulgence : la clémence du nouveau Prince s'étendit jusqu'à ces furieux ennemis de la Royauté. Pour procurer un repos durable à l'Angleterre, on songea à réünir toutes les Sectes Protestantes. On tint pour y parvenir une seconde Conference qui n'eût pas plus de succès que la premiere. L'obstination des Non-conformistes irrita les Episcopaux, qui aprés une révision de la Liturgie, employérent leur crédit pour faire dépoüiller les Ministres Presbyteriens des Benefices qu'ils avoient envahis. Deux Conjurations contre l'Etat, l'une des seuls Millenaires, & l'autre en mil six cens soixante trois, à laquelle toutes les Sectes non-conformistes eurent part, disposérent la Cour & le Parlement à suivre les conseils violens des Evêques. La Cour changea quelques années aprés. Le Roi en mil six cens soixante onze accorda une entiere liberté de conscience à toutes les Sectes, par une Déclaration que le Parlement l'obligea incontinent de révoquer.

Baxter Ministre Presbyterien, qui

s'étoit diſtingué dans la Conférence & par ſa capacité & par ſa hardieſſe, étoit devenu l'oracle de ſon Parti. Il eût l'autorité d'y faire recevoir les ſentimens des Arminiens qu'il avoit embraſſez, tandis que les Indépendans tombérent dans les plus monſtrueux égaremens, en ſuivant ſans aucune retenuë les principes de Calvin. Owen & d'autres de leurs Miniſtres prêchoient, *que* JESUS-CHRIST *avoit obſervé la Loi pour tous les hommes; que les plus grands ſcelerats ſeroient ſauvez ſans converſion; que vouloir pratiquer les Vertus morales, c'étoit être charnel; & que toute la Vertu Chrétienne conſiſtoit dans une affection ſenſible pour* JESUS-CHRIST. Les efforts des Presbyteriens pour exclurre le Duc d'York de la ſucceſſion à la Couronne ſur le prétexte de la conſpiration ſuppoſée des Catholiques, & la veritable conjuration des Presbyteriens contre Charles ſecond, ſont deux évenemens trop connus pour nous arrêter, non plus qu'au deſſein qu'eût Jaques ſecond d'abolir le Teſt & les Loix penales, & d'établir en Angleterre une parfaite liberté de

conſcience. Mr. Nichols peint ce deſſein des couleurs les plus noires : cependant la revolution qui plaça le Prince d'Orange ſur le Trône fut plus funeſte aux Epiſcopaux que ce juſte & ſage projet. Les Presbyteriens depuis l'uſurpation ont toujours balancé le credit des Epiſcopaux. Et il s'eſt élevé dans le ſein de l'Egliſe Anglicane un tiers Parti déclaré pour la tolerance ; Parti où pluſieurs Evêques ſont entrez, preſque auſſi contraire aux Epiſcopaux zelez que le Parti Presbyterien.

Le Prince d'Orange tenta la réünion de tous les Proteſtans. Il choiſit parmi les Tolerans trente Commiſſaires Evêques & Théologiens, pour revoir la Liturgie & la Verſion de l'Ecriture ſainte. Mr. Tenniſon, Simon Patrick, Burnet, Stillingfleet, Tillotſon, Cidder, étoient les plus ſçavans, & l'ame de cette délicate commiſſion. Mr. Tenniſon eût le ſoin d'examiner tout ce qui déplaiſoit aux Non-conformiſtes dans les expreſſions de la Liturgie, & d'y faire les changemens neceſſaires. Mr. Patrick fut chargé de compoſer de

nouvelles Collectes sur les Evangiles & les Epîtres de toute l'année. Messieurs Burnet Stilingfleet, & Tillotson, y mirent aussi la main. Mr. Nichols partageant les loüanges entre ces quatre Auteurs des nouvelles Oraisons, attribuë l'onction à Mr. Patrick, la force à Mr. Burnet, l'exactitude & la solidité à Mr. Stillingfleet, & l'élegance a Mr. Tillotson. Pour Mr. Cidder on l'employa à faire une nouvelle Version des Pseaumes sur l'Hebreu. Tous ces travaux devinrent inutiles par l'opposition des Episcopaux zelez, dont le nombre prévalut dans la convocation du Clergé d'Angleterre.

La revolution produisit un nouveau Schisme. Outre cette division entre les Episcopaux, Guillaume Sanderoft Archevêque de Cantorbery digne Successeur des Dunstans & des Anselmes, s'il en avoit conservé la Foi, & si son ordination eût été valide, Les Evêques d'Ely, de Petter-boroug, de Bath, avec plusieurs Prêtres de l'Eglise Anglicane, refusérent de se soumettre à l'Usurpateur, & demeurérent aux dépens

de toute leur fortune, fidelles à leur Roi legitime, qui les avoit fait emprisonner peu de tems avant la révolution, à cause de leur obstination à soutenir le Test & les Loix penales. L'Usurpateur dissimula quelque tems le chagrin que lui donnoit un exemple de fidelité si éclattant. Enfin il en craignit les consequences. Il déposa le Primat & les Evêques: il ôta les Benefices aux Prêtres qui refusoient de lui jurer obéïssance, & qui ont persisté à le refuser: on les appelle *les Non-jureurs*. Il nomma Mr. Tillotson un des Théologiens tolérans Archevêque de Cantorbery, & remplit les Siéges des autres Evêques. Ceux qu'il avoit nommez furent regardez comme intrus par une partie du Clergé qui se sépara de ceux qui les reconnurent: & cette division dure encore à present.

Il se forma d'autres Partis dans le Clergé soumis à l'Usurpateur, qui le diviserent de plus en plus. Tillotson & Tennison son Successeur dans l'Archevêché de Cantorbery, pour éluder le zele des Episcopaux les plus ardens, ne tenoient plus de Sy-

nodes. Il parut un Libelle très-emporté, où le Prince & les Evêques tolerans n'étoient pas épargnez. Mr. Vakc y répondit, & ſoutint que le Prince ſeul avoit le pouvoir d'aſſembler les Synodes; que les convocations du Clergé n'avoient rien de commun avec le Parlement; & qu'il étoit alors inutile de le convoquer. Mr. Atterbury excellent Ecrivain répondit a Mr. Vakc, & il ſçut donner à ſa Réponſe un tour ſi fin, ſi agréable, & ſi perſuaſif, qu'il remua tout le Clergé, & mit le Primat dans la neceſſité d'aſſembler un Synode. Les Anglicans zelez y déférérent pluſieurs propoſitions contraires à la Doctrine reçuë, & pluſieurs Livres dont ils demandoient la condamnation, entre autres l'Explication des trente neuf Articles de la Confeſſion de Foi par Mr. Burnet Evêque de Salisbery. Les Tolerans trainérent cette affaire en longueur, & la convocation fut prorogée. La Chambre baſſe ou le ſecond Ordre du Clergé n'obeït pas à cette prorogation. On diſputa ſur le droit de proroger; & les Epiſcopaux tour-

nérent les uns contre les autres l'aigreur & l'animoſité qu'ils avoient fait paroître juſques alors contre les Presbyteriens, qui profitoient habilement de ces diſputes.

Pour achever de s'établir il falloit qu'ils levaſſent l'obſtacle qui leur fermoit l'entrée aux Emplois publics. Les Loix ne permettent d'en prendre poſſeſſion qu'aprés avoir communié publiquement dans une Egliſe par la main d'un Miniſtre Epiſcopal. Les Presbyteriens pour éluder cette Loi, eurent recours à un moyen que tout Chrétien, & même tout honnête Homme doit avoir en horreur : ils ne firent aucune difficulté de donner cette marque publique de leur attachement à l'Egliſe Anglicane ſans changer de ſentimens, ni même de couduite, & demeurant Presbyteriens comme auparavant. C'eſt ce qu'on appelle la Communion occaſionnelle, dont on n'a pû encore obtenir du Parlement d'Angleterre la condamnation. L'accuſation que le Sieur d'Olben vient d'intenter devant le Parlement contre le Docteur Sakverel, ſur quel-

ques Sermons où il a maltraité les Episcopaux tolerans, va faire connoitre quelle est la plus puissante des deux Sectes, l'Episcopale rigide, ou la Presbyterienne : ce sera dans l'Histoire des Non-conformistes un évenement remarquable.

Défense de l'Eglise Anglicane.

Aprés avoir rendu un compte fidelle de l'Histoire des Non-conformistes exposée dans la premiere partie du Livre de Mr. Nichols, il faut instruire le Lecteur de ce que l'Auteur allegue pour justifier l'Eglise Anglicane des reproches qu'on lui fait.

Il rejette sur quelques Evêques les accusations de Papisme & de Socinianisme, dont les Puritains veulent charger toute l'Eglise Anglicane. Et comme les Puritains demandent ce que l'Eglise Anglicane a fait pour punir ces faux Pasteurs, & pour marquer combien leurs erreurs étoient contraires à sa Doctrine ; il avouë sincerement que l'Eglise Anglicane les a tolerées. Soumise au

Prince comme à son Chef, elle dépend trop de la Cour, pour en venir à des coups d'éclat contre des Novateurs habiles, qui ne manquent jamais d'appui. Cet aveu de Mr. Nichols suffit pour démontrer, que son Eglise n'est pas la vraye Eglise. La constitution d'une Eglise qui ne peut rejetter de son sein des Pasteurs qui y enseignent l'erreur, ne vient point de Dieu. Mr. Nichols fait ensuite un aveu moins honteux à son Parti. Il convient qu'il a des sentimens fort differens de ceux des Calvinistes sur le pouvoir de résister à la Grace, sur la certitude du Salut, sur l'universalité de la Rédemption, sur la Prédestination posterieure à la prévision des merites, sur l'amissibilité de la Grace sanctifiante, sur la necessité des bonnes œuvres. Mais il soutient que l'Eglise Anglicane a reçu ces sentimens de ses premiers Réformateurs & des anciens Peres de l'Eglise, & non pas d'Arminius ou de ses Disciples; & que loin d'être asservie aux opinions de la Secte remontrante, elle condamne aussi fortement que les Gomaristes, leurs

erreurs ſur le peché originel & ſur l'inefficacité des Sacremens ; qu'elle enſeigne contre eux l'obligation de croire la très-Sainte Trinité, la neceſſité de la vocation dans les Miniſtres ; la préſcience de Dieu, la réſurrection des corps, & que le bonheur des Ames juſtes conſiſte dans la claire viſion de Dieu.

La ſoumiſſion aux Puiſſances civiles eſt la matiere d'un autre reproche, dont Mr. Nichols fait gloire. Il avouë que l'Egliſe Anglicane eſt perſuadée que les Princes tiennent leur autorité de Dieu & non pas du Peuple, & que s'ils en abuſent on doit ſouffrir & non pas courir aux armes.

Après avoir repouſſé les accuſations qui regardent la Doctrine, il vient à celles qui regardent la Diſcipline. Il juſtifie par l'uſage de l'Egliſe primitive, la préeminence & l'autorité des Evêques, & les Chapitres qui ont ſuccedé aux Colleges des Prêtres, choiſis pour aider l'Evêque dans le gouvernement des Dioceſes. Il juſtifie le chant & la ſymphonie, par la pratique de l'Egliſe Judaï-

que & Chrétienne, & par le pouvoir que la Muſique a ſur les Cœurs; les formules des prieres, par les inconveniens des prieres faites ſur le champ, & par l'uſage ancien des Liturgies parmi les Juifs, & parmi les Chrétiens Catholiques & Proteſtans. C'eſt par la même conformité avec l'Egliſe primitive, qu'il juſtifie la coutume de faire le ſigne de la Croix ſur le front de ceux que l'on baptize, celle d'avoir des Parrains qui répondent pour les Enfans aux interrogations du Baptême, & celle de porter dans l'Egliſe certains habits Eccléſiaſtiques. Il juſtifie de la même maniere la Confirmation, que l'Egliſe Anglicane a retenuë, ſans la croire un Sacrement; la Ceremonie de mettre un anneau au doigt de la Mariée en invoquant la Sainte Trinité; la pratique de recevoir la Communion à genoux; l'obſervation de quelques Fêtes outre les Dimanches; de l'Annonciation, de la Circonciſion de Nôtre Seigneur, de ſa Préſentation au Temple, de ſa Réſurrection, de ſon Aſcenſion, de la Deſcente du

Saint Eſprit, des Apôtres, de Saint Luc, de Saint Marc, de Saint Michel & de tous les Anges, des Innocens; les jeûnes du Carême, des quatre tems, des veilles de quelques Fêtes, & des jours d'ordination; le reſpect que l'on rend au nom de JESUS en baiſſant la tête quand on le prononce dans le Symbole, & la même marque de veneration que l'on donne en entrant dans l'Egliſe tourné vers l'Autel; la lecture ſolemnelle des Livres qui paſſent parmi les Proteſtans pour apocryphes.

Les autres accuſations ſont plus legeres. Les Preſbyteriens critiquent les Homelies inſerées dans la Liturgie, & la maniere de prêcher ordinaire dans l'Egliſe Anglicane. Monſieur Nichols répond en donnant de grands éloges aux vieilles Homelies de la Liturgie, & aux Prédicateurs de ſon Egliſe, qu'il met hardiment au deſſus de tous les Prédicateurs de nôtre ſiécle : ce ſont pourtant de froids & languiſſans Orateurs, ſi l'on en juge par les Sermons de Tillotſon le plus célebre de tous les Prédicateurs Anglois.

Avril 1710.

Mr. Nichols finit l'Apologie de ſon Egliſe, par la diſcuſſion de quelques défauts prétendus de la Liturgie & de la Diſcipline. Les défauts de la Liturgie objectez par les Puritains ſont, que dans l'Office du même jour on dit pluſieurs fois l'Oraison dominicale, qu'on demande à Dieu d'être délivré de la fornication & de tous pechez mortels : c'eſt, diſent les Preſbyteriens, en reconnoître de veniels ; qu'on parle de chaque Mort dans l'office de la ſépulture comme ſi on le croyoit ſauvé. Mr. Nichols dit qu'on ne repete l'Oraiſon dominicale, que quand on joint pluſieurs parties de l'Office qui pourroient ſe dire ſéparément ; qu'il eſt de la Charité Chrétienne de juger favorablement du Salut des Fidelles ; que demander d'être délivré des pechez mortels, ce n'eſt pas en reconnoître de veniels. Nous ne comprenons pas comment ce ſçavant Homme a mêlé dans cette réponſe une inſigne calomnie, en reprochant aux Catholiques de regarder la fornication comme un peché veniel. Fut-il jamais menſonge

plus visible ou ignorance plus grossiére ? Dans quel Ecrivain Catholique Mr. Nichols a-t'il lû cette infame opinion ?

A l'égard de la Discipline, les Presbyteriens la blâment de relâchement & d'une molle indulgence. Mr. Nichols convient qu'elle pourroit être soutenuë avec plus de vigueur & de séverité, si les Schismes le permettoient.

Nous sommes entrez dans le détail des reproches des Puritains, pour faire connoître toute la difference des deux Sectes, l'Episcopale & la Presbyterienne : & nous avons rapporté les réponses de l'Auteur, pour montrer que les Episcopaux ne peuvent se défendre contre leurs Adversaires, qu'en recourant à la Tradition, & à l'autorité des Peres, qu'ils refusent d'admettre dans leurs disputes contre les Catholiques. Quelque long que soit déja cet Exrrait, nous croyons que les Lecteurs ne trouveront pas mauvais, que nous ajoutions une description abregée, de la Discipline & de la Liturgie Anglicane, tirée du Livre de Mr. Nichols.

Idée de la Discipline de l'Eglise Anglicane.

On compte en Angleterre dix mille Paroisses partagées en vingt-huit Dioceses. Vingt-deux Evêques sont soumis à l'Archevêque de Cantorbery, quatre à l'Archevêque d'York. Le Roi est Chef de l'Eglise : il nomme, il juge, il dépose les Evêques ou par lui-même, ou par des Commissaires : les Archevêques jugent leurs Suffragans, & les Evêques jugent les Prêtres : chaque Evêque à sous lui un Doyen, deux ou plusieurs Archidiacres, & quelques Chanoines. Les peines canoniques en usage sont la pénitence publique, l'excommunication mineure ou majeure. Les Evêques sont obligez de visiter leurs Dioceses : il leur est défendu d'ordonner les Clercs d'un autre Diocese, à moins qu'ils n'ayent un dimissoire de leur Evêque : ils peuvent seuls donner la Confirmation, & instituer les Pasteurs que les Patrons leur présentent. Les degrez des peines

eccléſiaſtiques ſont la ſuſpenſe, l'excommunication, la dépoſition. Dans les grands crîmes tels que l'adultere, le parjure, la ſimonie, on dépoſe d'abord. Tous les ſujets de l'Egliſe Anglicane ſont obligez de communier au moins une fois l'année à Pâques.

Idée de la Liturgie.

La Liturgie commence par des paſſages choiſis de l'Ecriture propres à porter les hommes à la pénitence : la Confeſſion des pechez vient après, & eſt ſuivie de la forme de l'abſolution generale, qu'ils ne croyent pas un exercice de Juriſdiction, mais une ſimple déclaration du deſſein qu'a Dieu de pardonner aux véritables pénitens. On recite enſuite l'Oraiſon dominicale & quelques Pſeaumes, les Prêtres diſant un verſet & le Peuple un verſet. Le Pſeautier ſe dit tout entier chaque mois : une leçon tirée de l'ancien Teſtament ſuccede à la récitation des Pſeaumes : les jouts de Fête on en ajoute une ſeconde pro-

pre de la Solemnité : on dit après les leçons l'Hymne *Te Deum* à Matines, & le *Magnificat* à Vêpres : un Hymne de la Vierge ou un Pſeaume propre de la Fête , prennent quelquefois la place de ce Cantique. On lit après l'Hymne une leçon du nouveau Teſtament , qu'on lit entier trois fois chaque année. Après cette leçon tous proncent le Symbole des Apôtres , ou celui qu'on attribuë à Saint Athanaſe : on récite enſuite diverſes priéres pour le Roi , pour le Clergé , pour tout le Genre humain : on rend graces à Dieu , on implore ſon ſecours : la Ceremonie finit par la benediction du Paſteur : les Dimanches , les Mecredis & les Vendredis on joint à l'Office une litanie ; les Dimanches & les Fêtes les Commandemens de Dieu , & une priére à Dieu ſur chaque Commandement. On lit après l'Epître , l'Evangile & la Collecte du jour : on prêche , & après le Sermon on communie : les prieres de la Communion , ſont , à ce qu'aſſûre l'Auteur , trés-élegantes.

Au reſte c'eſt pour une ombre

d'Episcopat que l'Eglise Anglicane a tant combattu : ses Evêques prennent injustement ce glorieux titre; la succession des Ordinations legitimes ayant été interrompuë, comme on l'a déja remarqué dans l'extrait d'un Livre intitulé, *Entretiens sur la correspondance fraternelle de l'Eglise Anglicane avec les autres Eglises reformées, inseré dans les Memoires du mois de Mars* 1709.

Ceux qui auront la curiosité d'apprendre ce que les Non-conformistes répondent aux Episcopaux, n'ont qu'à lire leur Apologie latine, imprimée sous ce titre il y a près de cinquante ans : *Apologia pro Ministris in Anglia vulgò Non-conformistis, anno* 1662. *Aug.* 24. *die Bartholomæo dicto ejectis. Per Irenæum Eleutherium, editio secunda priori multo & correctior & auctior in* 12.

ARTICLE L.

DEFENSE DE LA PERPETUITÉ *de la Foi, contre les calomnies & faussetez du Livre intitulé, Monumens authentiques de la Religion des Grecs.*
Avril 1710.

A Paris chez Gabriel Martin, ruë Saint Jaques, vis-à-vis la ruë du Plâtre, à l'Etoile 1709. *in*-12. *pages* 525.

L'Ouvrage de la Perpetuité de la Foi de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie, a fait d'autant plus d'honneur à ſes Auteurs, qu'ils ont eû à combattre, & qu'ils ont vaincu un Adverſaire habile & dangereux, qui ne leur cedant en rien pour le talent d'écrire, n'a ſuccombé que par le défaut de la Cauſe qu'il s'obſtinoit à ſoutenir. De ſorte que leur Victoire eſt celle de la Verité, & non de l'Eloquence, quoi qu'elle ait été grande en eux. Car à leur ſtyle élevé, le Miniſtre Claude en oppoſoit un peut-être plus ſéduiſant; & tandis que ceux-là ne penſoient qu'à forcer l'eſprit des Lecteur, celui-ci employoit des maniéres inſinuantes pour le gagner.

Mais ne faut-il s'armer pour la défenſe de la Verité, que lors qu'elle eſt attaquée par un Ennemi redoutable; & faut-il laiſſer impunie l'audace d'un miſerable & ignorant

Auteur qui ne ſçait lui oppoſer que des fauſſetez groſſiéres, des calomnies atroces, des raiſonnemens abſurdes, & dont enfin l'Ouvrage ſe détruiſant de lui-même, ne peut qu'exciter l'indignation des Perſonnes ſenſées ? Tel eſt le Sieur Aymon avec ſon Livre, auquel il a donné le titre pompeux de *Monumens authentiques de la Religion des Grecs*, & où il a prétendu renverſer tout ce qu'il y a dans la *Perpetuité de la Foi*, touchant l'union des Egliſes d'Orient & de l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie. Il eſt vrai qu'eû égard à ce qu'il vaut, il étoit inutile d'y répondre : mais comme Mr. Bernard * n'y a trouvé à reprendre que quelques bagatelles qui ne touchent point au fait, & que d'ailleurs il a aſſuré que le Sieur Aymon s'eſt acquitté de tout ce qu'il a promis par ſon titre ; ç'a été un juſte ſujet à Mr. l'Abbé R. d'en entreprendre la réfutation. D'ailleurs il lui convenoit de ſe charger de la défenſe d'un Ouvrage où il a eû part : & il eſt le

* *Nouvelles de la Republ. des Lettres, Août* 1708.

ſeul qui reſte à cette heure, de ceux qui y ont travaillé.

Il ſeroit difficile d'expoſer la maniere dont il s'y prend, ſans faire premierement connoître deux inſignes Perſonnages. Le premier eſt Cyrille Lucar né en Candie l'an 1572. élevé auprès de Melece Piga Patriarche d'Alexandrie; qui l'ayant ordonné Prêtre, l'envoya étudier à Padoüe, & enſuite faire une quête en Moldavie & en Valaquie. Cyrille de retour à Alexandrie trouva ſon Patriarche mort, & employa l'argent qu'il avoit ramaſſé à gagner les ſuffrages pour ſe faire élire en ſa place. Relevé par cette Dignité il alla à Conſtantinople, & retourna en Moldavie & en Valaquie, avec la qualité de Délegué du Patriarche de Conſtantinople. Là il donna des marques éclattantes de ſon averſion pour l'Egliſe Romaine, en fulminant de anathemes à Tergowits en 1616. contre ce que nous croyons de la proceſſion du Saint Eſprit, de la communion ſous une eſpece, du pain azyme pour le Sacrifice, du Jugement particulier, du Purgatoire, de la Primauté du Pape.

Cyrille prit ensuite de plus grands & de plus pernicicieux desseins : car à l'aide de l'argent des Anglois & des Hollandois, qu'il emprunta néanmoins à gros interêts, il acheta des Turcs le Patriarchat de Constantinople après la mort de Timothée en 1622. comptant bien, comme il fit, de se rédimer de ses dettes par la vente des Archevêchez & des Evêchez de sa dépendance. Pendant quatre mois il tint renfermée dans son ame la resolution qu'il avoit prise d'introduire le Calvinisme daus l'Eglise Grecque ; & pour s'y préparer les voyes, il suscita aux Jesuites une rude persécution, qui les obligea de sortir de Constantinople, où ils furent bientôt après rétablis, à la recommandation & par la protection du Roi Loüis XIII. Quoique le Patriarche usât de dissimulation, & s'acquitât à l'exterieur de tous les devoirs de la Religion Grecque ; comme cependant il dogmatizoit en particulier, & qu'il travailloit à suborner ceux qu'il jugeoit propres à favoriser son projet ; il s'attira l'in-

dignation de ſon Egliſe, qui s'étant generalement ſoulevée contre lui, obtint ſa dépoſition, & qu'il fût exilé à Rhodes. Antime Metropolitain d'Andrinople prit ſa place, & puis la quitta ſous la promeſſe d'une groſſe ſomme de la part de Cyrille, qui pour tout payement lui fit dire, que c'étoit beaucoup qu'il le laiſſât vivre.

Cyrille rapporta à Conſtantinople les mêmes ſentimens, pour leſquels il en avoit été chaſſé, reprit la même conduite & les mêmes pratiques qui l'avoient rendu odieux, & qui le firent dépoſer & releguer à Rhodes une ſeconde fois. Une diſgrace réïterée ne le découragea pas : non ſeulement il trouva le moyen de s'en relever en renverſant Gregoire Metropolitain d'Amaſée qui lui avoit été ſubſtitué ; mais il le fit étrangler par les Turcs. Traitement qu'il reçût lui-meme l'an 1638. dans un Château ſur la mer Noire, où il avoit été enfermé après une troiſiéme dépoſition. Panajotti écrit dans une Lettre à Mr. de Nointel, que Cyrille avoit été

 chaſſé

chaſſé quatre fois de ſon Siége: & en effét on trouve au troiſiéme tome de la Perpetuité de la Foi, l. 8. ch. 6. un Athanaſe Batelare nommé entre ſes Succeſſeurs, & différent de ceux dont on a parlé.

Avant que d'être parvenu au Patriarchat, & tandis qu'il l'occupa, il entretint d'étroites correſpondances avec le Sieur Corneille Haga Réſident des Hollandois à la Porte, & par ſon moyen avec les Miniſtres Leger, Diodati, Wltembogart, avec Mr. Wilhem Officier des Princes d'Orange, & avec George Abbot Archevêque de Cantorberi: il ſe livra abſolument aux Calviniſtes, non ſeulement dans tous les points qui les ſéparent de l'Egliſe Romaine, mais juſqu'à abandonner le ſentiment des Grecs touchant la proceſſion du Saint Eſprit; & pour les convaincre de ſon attachement, en 1629. il compoſa en Latin une Confeſſion de Foi conforme à leur doctrine: deux ans après à leur requête il la mit en Grec, & elle parut imprimée à Geneve en 1633. C'eſt un Ecrit abſolument deſtitué de toutes

les formalitez requiſes à un Acte patriarchal & authentique ; puiſqu'il n'eſt ni émané d'un Synode des Metropolitains & des Evêques ſoumis au Siege de Conſtantinople, ni ſigné par les Officiers & Dignitez de la Grande Egliſe, ni réferé dans ſes Régiſtres, & que Cyrille n'y prend pas même le titre ordinaire d'Archevêque de Conſtantinople la nouvelle Rome, Patriarche univerſel. Auſſi Grotius, Calovius, & les plus habiles Proteſtans le mépriſérent comme un attentat de Cyrille, qui attribuoit à ſon Egliſe ſes ſentimens particuliers. Mais où il ſembloit manquer, il avoit ſes vûës : car en diſſimulant avec les Grecs, & ne ſe découvrant aux Proteſtans que par un Acte informe, il prétendoit ſe réſerver le droit de nier tout.

Un autre Cyrille Metropolitain de Bérée en Macedoine lui ſucceda en dernier lieu ; & auſſi-tôt, pour remédier promptement au ſcandale, il anathématiza la Confeſſion & la Perſonne de Cyrille Lucar en un Synode, où ſe trouvérent les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche,

avec vingt-trois autres Prélats, & les Officiers de la Grande Eglise. On dira en passant que Cyrille de Bérée étoit Catholique, que dépossedé dans la suite & exilé à Tunis, il y fut étranglé aprés avoir protesté qu'il mouroit dans l'union de JESUS-CHRIST & de l'Eglise Romaine.

Parthenius son Successeur fut des plus animez contre la même Eglise: cependant il condamna avec autant de force la Confession de Cyrille Lucar, & lui en opposa une toute contraire, appellée parmi les Grecs Confession orthodoxe, & autorisée par un Synode de vingt-cinq Prélats & des Officiers de la Grande Eglise, tenu l'an 1642. Melece Syrigus avoit été l'ame de ces deux Synodes; & aprés le dernier il fut délégué par le Patriarche pourarr êter le scandale & appaiser les troubles qui s'étoient répandus dans la Moldavie, la Walaquie, & les Provinces voisines: il convoqua un Synode à Jassi, dans lequel la Confession orthodoxe fut reçûe avec une approbation universelle, & depuis encore ratifiée par Parthenius dans un autre Synode,

& enfin par deux Patriarches de Conſtantinople, Denys en 1672. & Callinique en 1691. & par Nectarius de Jeruſalem en 1662. tous Prélats Schiſmatiques & Ennemis déclarez de l'Egliſe Romaine.

» Mr. de Nointel Ambaſſadeur du » Roi à la Porte ayant appris en 1672. » que pluſieurs Métropolitains, Evê- » ques, & autre Eccléſiaſtiques s'aſ- » ſembloient avec le Patriarche de » Jeruſalem nommé Doſithée, à Beth- » léem à l'occaſion de la Dédicace » d'une nouvelle Egliſe; leur fit pro- » poſer les principaux articles con- » teſtez entre les Auteurs de la Per- » petuité de la Foi & le Miniſtre » Claude, demandant qu'ils fuſſent » examinez, & que ces Prélats don- » naſſent leur réponſe en bonne for- » me. Ils le firent par un Traité qu'ils » intitulérent Bouclier de la Foi or- » thodoxe. L'Original relié magni- » fiquement fut envoyé au Roi, & » mis dans la Bibliotheque de ſa Ma- » jeſté. Le ſeul titre du Traité fait comprendre que les ſentimens Calviniſtes de Cyrille Lucar y ſont froudroyez, conformément à ce

qu'en avoit décidé Parthenius. Néanmoins ces Prélats déclarent qu'ils ne peuvent comprendre que Cyrille ſoit l'Auteur de la Confeſſion de Foi qui porte ſon nom, ayant toujours paru attaché à la Religion des Grecs; & s'y étant conformé dans des Homelies dont ils citent des Extraits. Par la même raiſon Parthenius épargna ſa Perſonne & ſupprima ſon nom. Mais ſes Lettres juſtifient Cyrille de Berée, qui mieux inſtruit le frappa d'anathême.

Outre que les Grecs ont en exécration le nom de Cyrille Lucar, pour avoir calomnié leur Egliſe en lui attribuant des erreurs qu'elle n'a pas, & en avoir deshonoré le premier Siége par ſon hypocriſie; ils ſe plaignent de ce qu'il l'a accablée de dettes à n'en revenir jamais; par ce que ces remûmens de Patriarches ne s'obtenoient des Turcs qu'à force d'argent.

Si la vie du Sieur Aymon n'eſt pas relevée de traits auſſi éclattans que celle de Cyrille Lucar, elle ne laiſſe pas d'en porter d'aſſez mémorables. Il eſt Prêtre Dauphinois; &

étant entré dans la Maiſon de ſon, Evêque, il fit à ſa ſuite le voyage de Rome. Ce qui lui a ſuffi pour ſe vanter en Hollande, où quelque tems aprés ſon retour de Rome il ſe refugia & apoſtaſia, d'avoir été Prélat Domeſtique du Pape, au lieu de ſe dire Domeſtique d'un Evêque.

» Touché de remords ou ſincéres
» alors, ou trompeurs, il obtint un
» Paſſe-port du Roi, pour venir à
» Paris, ſur diverſes Lettres écrites
» à Mr. Clement Garde de la Biblio-
» théque du Roi, dont la probité &
» l'honêteté envers les Etrangers qui
» venoient voir la Bibliothéque,
» étoient ſi connuës. Le deſſein que
» témoignoit le Sieur Aymon de re-
» connître ſes erreurs, engagea Mr.
» Clement à le préſenter aux Miniſ-
» tres, & à Monſeigneur le Cardi-
» nal de Noaïlles, qui lui obtint une
» penſion de ſa Majeſté, & le mit
» dans le Séminaire des Miſſions
» étrangéres. Pendant ce tems-là Mr.
» Clement donna entrée avec une
» entiere liberté dans la Bibliothé-
» que au Sieur Aymon, qui en ré-
» compenſe de tous les ſervices &

» marques d'amitié qu'il en avoit
» reçu, vola plusieurs Livres, &
» trouva moyen de s'échapper. Entre
» les Livres qu'il emporta, fut l'O-
» riginal du Synode de Jerusalem
» sous le Patriarche Dosithée, dont
» on a parlé ; & il le déposa dans la
» Bibliothéque de Leyde. Son lar-
cin néanmoins n'a pas été approuvé
par Messieurs des Etats-Généraux,
qui en ayant ordonné la restitution,
l'Original est revenu dans la Biblio-
théque du Roi.

Pendant que le Sieur Aymon l'a
eu entre les mains, il en a fait une
édition en Hollande, en y joignant
21 Lettres & la Confession de Foi de
Cyrille Lucar ; & c'est ce qu'il a ap-
pellé Monumens authentiques de la
Religion des Grecs. A toutes ces
differentes Pieces déja connuës &
imprimées, il a ajouté des Notes de
sa façon ; où il ne prétend pas moins
que démontrer avec évidence, que
Cyrille Lucar a exposé les vérita-
bles sentimens de son Eglise tou-
chant l'Eucharistie ; & que tout ce
qui a été fait contre lui dans la suite,
ne vient que de mal-heureux Grecs,

ignorans, faussaires, parjures, apostats, surbornez par les Ministres de France, par les Docteurs de Sorbonne & Messieurs de Port Royal, par les Jesuites, enfin de Grecs Latinisez. Il fait le même jugement de toutes les attestations produites dans le premier & le second tome de la Perpetuité de la Foi.

Mr. l'Abbé R. entreprenant la défense de la Perpetuité de la Foi, ou plûtôt la réfutation du Sieur Aymon qu'il n'épargne pas, commence ainsi sa Préface : » Parmi le nombre in-
» fini d'Ouvrages de Controverse
» qui ont paru depuis plus d'un sié-
» cle, il n'y en a peut-être jamais
» eu un seul dans lequel il y ait eu
» plus d'emportement, plus de har-
» diesse, & plus d'ignorance que dans
» celui du Sieur A. Le titre pompeux
» de *Monumens authentiques de la Re-*
» *ligion des Grecs, & de la fausseté de*
» *plusieurs Confessions de Foi des Chré-*
» *tiens orientaux produites dans la Per-*
» *petuité de la Foi*, fera d'abord croi-
» re à ceux qui ne connoîtront pas
» l'Auteur, ou qui ne liront pas son
» Ouvrage, qu'il va produire un

» grand nombre de Piéces originales,
» & qu'après de grandes recherches
» ſur la Religion des Grecs & des
» autres Chrétiens orientaux, il a
» trouvé de quoi détruire les Actes
» produits dans tout le cours de cet-
» te Diſpute. Ce n'eſt rien de tout
» cela. C'eſt un homme qui à peine
» ſçait lire le Grec, qui n'a pas la
» moindre connoiſſance des Auteurs
» les plus vulgaires, & qui ne cite
» ni ne produit pas une ſeule piece ;
» mais qui examine celles que les
» Catholiques ont données au Pu-
» blic, & qui en tire des reflexions
» & des conſéquences ſi abſurdes,
» qu'elles ſuffiſent pour faire voir
» qu'il ignore entiérement la matiere
» dont il traite ; qui donne les rai-
» ſonnemens les plus faux comme des
» démonſtrations ; & qui au défaut
» des raiſons qui lui manquent tou-
» jours, croit accabler ſes Adverſaires
» par des calomnies & par des inju-
» res.

Mr. R. ſans ſe ſervir des diſtinctions uſitées en livres & en chapitres, examine d'abord les notes du Sieur Aymon ſur les Lettres de Cy-

rille Lucar : enſuite il fait des obſervations ſur ce qui regarde le Synode de Jéruſalem tenu en 1672. & ſur les Decrets du Synode tenu ſous Parthenius à Conſtantinople en 1642. Aprés quoi il revient à d'autres obſervations ſur la Préface, les Decrets, & les Signatures du Synode de Jéruſalem ; & parmi ſes obſervations il mêle des éclairciſſemens ſur les Sacrements, la neceſſité du Baptême, & la créance des autres Orientaux ſéparez des Grecs. Il finit en montrant la validité des atteſtations rapportées dans la Perpetuité de la Foi.

Comme la cauſe qu'il défend ſe ſoutient d'elle-même, & que c'eſt la derniere extravagance de s'imaginer que Cyrille Lucar doive être crû ſur les ſentimens communs de ſon Egliſe, lui qu'elle deſavouë & qu'elle contredit hautement par ſes Synodes & par la plume de ſes Ecrivains les plus approuvez ; l'Abbé R. s'eſt occupé à relever les ignorances, les fauſſetez, les abſurditez du Sieur Aymon, & à réfuter les calomnies & les reproches qu'il fait ſans fondement aux Latins & aux Grecs.

Il ſemble qu'il eſt à propos de remarquer quelques ignorances du ſieur Aymon, que Mr. l'Abbé Renaudot a ramaſſées comme en un tas *. » Le ſieur A. ne devroit jamais » reprocher d'ignorance à perſonne, » comme il oſe en reprocher à Do- » ſithée & à ſon Synode, aprés les » preuves qu'il donne à tous momens » de la ſienne, depuis la Théologie » juſqu'à la Grammaire. Une igno- » rance craſſe eſt de citer à faux la » Vulgate, de citer le nouveau Teſ- » tament ſelon la Verſion des Sep- » tante, de prendre un Arminien » pour un Théologien Grec Latitu- » dinaire, la Sainte Grotte de Beth- » leém pour un Saint, un Monaſ- » tere pour une Sainte, Clement Diſ- » ciple des Apôtres pour Clement » VIII. les Cophtes & les Armeniens » pour des Grecs, & cent autres pa- » reilles. C'eſt-à-dire que le Sieur Aymon a crû que le Grec du nouveau Teſtament eſt une Verſion des Septante; que Venator Miniſtre Arminien eſt un Grec; que dans les Signatures du Synode de Jéruſalem

* *Page* 306.

il a traduit ces mots Grecs *ἱερεὺς καὶ ἐφημέριος τοῦ ἁγίου σπηλαίου* en ceux-ci, *Prêtre & Journaliste de S. Speleius*, au-lieu de dire *Prêtre desservant la Sainte Grotte de Bethléem : de τὸ ἅγιον σπήλαιον* qui signifie Sainte Caverne, il a fait S. Speleius ; comme auparavant de la Laure ou du Monastere de S. Sabbas il a fait S. Laure & S. Sabbas ; & comme il a pris le jour de Noël *θεοφάνεια* pour une Sainte Theophanie. Il n'a pas sçu distinguer les Constitutions apostoliques attribuées à S. Clement, de l'Instruction de Clement VIII. pour les Grecs. Enfin il parle de Grecs-Armeniens & des Grecs-Cophtes, de même que si les Eglises Armeniennes & Cophtes étoient unies de doctrine & de communion avec celle des Grecs.

Avant que de finir sur le Chapitre des ignorances ou plûs-tôt des inadvertances du Sieur Aymon, on en remarquera encore deux qui valent bien les autres. » Quand il ajoute, » dit Mr. R. page 13. que Michel » Cerularius qui *n'avoit que le titre » d'Evêque de Byzance en* 1043. *obtint » de l'Empereur Constantin la qualité de*

» *Patriarche Universel*; il fait voir que
» sa capacité dans l'Histoire Ecclé-
» siastique est égale à celle qu'il a
» dans la langue Grecque. Car qui
» ne sçait pas que le titre d'Evêque
» Oecuménique fut usurpé la pre-
» miere fois par Jean le Jeûneur du
» tems de S. Gregoire, plus de qua-
» tre cens ans avant Cerularius, com-
» me il le dit lui même à la page sui-
» vante? L'autre ignorance à remar-
quer est d'autant moins padonnable,
qu'elle regarde le sujet même dont
il traite : il confond le Parthenius
qui condamna la Confession de Cy-
rille Lucar en 1642. avec un autre
Parthenius aussi Patriarche de Cons-
tantinople en 1671. & qui parla à Mr.
le Marquis de Nointel. De-là il tom-
be dans une absurdité extrême, en
avançant que la condamnation de
Cyrille Lucar par Parthenius, est
l'Ouvrage du Marquis de Nointel.
Mr. R. n'a t'il donc pas raison de
dire, qu'on craindra toujours ses
mains autant qu'on méprisera sa Cri-
tique? La bonne foi & la force des
raisonnemens du Sieur Aymon ré-
pondent à sa Science, & c'est en dire
assez.

On finira par deux réflexions.

1°. Une marque certaine, ſelon M. l'Abbé R. pages 189. 198. 223. pour connoître qu'un Patriarche de Conſtantinople a été Schiſmatique, c'eſt qu'il ait retenu le titre de Patriarche univerſel. Mr. l'Abbé R. ſçait néanmoins que depuis Jean le Jeûneur ceux qui ont été placez ſur ce premier Siege de l'Orient, ont continué à ſe nommer Patriarches univerſels: & certainement il ne voudroit pas qu'on le crût aſſez peu inſtruit de l'Hiſtoire de l'Egliſe, pour penſer qu'ils ont tous été ſéparez de communion de l'Egliſe Romaine. Quant à ce qu'il dit page 13e. *Qui ne ſçait pas que le titre d'Evêque Oecumenique fut uſurpé la prémiere fois par Jean le Jeûneur?* Cela n'eſt pas ſans difficulté; puiſque dans le Concile tenu à Conſtantinople ſous Menas en 536. cinquante ans avant Jean le Jeûneur, le titre de Patriarche univerſel eſt attribué à Menas même, & dans un Acte plus ancien de dix huit ans, à Jean Patriarche de Conſtantinople.

2°. Mr. l'Abbé R. à la fin de ſa Préface a eu la précaution de don-

ner un avertissement, qui semble devoir être éclairci par un autre. Voici ses paroles : *Par tout où il est parlé du Decret absolu de Prédestination & de Réprobation, il se doit entendre selon le sens que l'Eglise a condamné dans les Calvinistes.* Ce n'est pas néanmoins qu'il croye ou qu'il ait dessein de faire croire, que les Grecs admettent le Systéme Prédestinatien & Jansenisté. Si les Auteurs de la Perpetuité de la Foi avoient voulu s'en rapporter au consentement de l'Eglise Grecque avec la Romaine touchant la Grace, le libre arbitre, & la Prédestination, comme sur le chapitre de l'Eucharistie; c'étoit fait de Jansenius comme du Ministre Claude. Alors les disputes du Jansenisme auroient été veritablement terminées.

ARTICLE LI.

TABLE UNIVERSELLE DES AUTEURS Ecclesiastiques disposez par ordre chronologique, & de leurs Ouvrages veritables & supposez. A Paris chez André Pralard 1704. *in 8°. cinq Tomes. Tome I. pages* 1421. *Tome II. pages*

2963. *Tome III. pp.* 258. *Tome IV. pp.*1438. *Tome V. pp.*1605.

UN Catalogue exact des Ecrivains Ecclesiastiques orthodoxes & heretiques, est un Ouvrage necessaire. Pour remplir ce titre : il faut à ce qu'il nous semble un Homme d'un travail infatiguable & d'une Critique sûre ; un Homme aussi exact que laborieux, qui ne se contente pas de copier les Catalogues que nous avons déja avec toutes leurs fautes ; mais qui remontant aux sources corrige ce que la précipitation ou la lassitude des Auteurs de ces Catalogues y a laissé d'imparfait. Pour rendre cet Ouvrage utile, il faut mettre les titres des Livres dans la langue où ils sont écrits ; car une Version faite à la hâte défigure tellement ces titres, qu'on ne peut plus reconnoitre les Livres. Il faut encore prendre garde de confondre les Ouvrages manuscrits ou projettez seulement, avec les Ouvrages imprimez. Il faut s'attacher moins à grossir le Catalogue d'un tas de petits Ecrivains & de leurs Livres de dé-

votion, qu'à marquer avec un ſoin extrême tous les Ouvrages des Auteurs celebres, & le tems qu'ils ont paru. Les Auteurs du Livre dont nous donnons l'extrait, n'ont pas crû devoir s'aſſujettir à toutes ces regles : je dis les Auteurs, car le Libraire avertit que le premier Auteur n'ayant pû achever l'Ouvrage, un autre l'a continué & augmenté de quelques additions.

Le premier tome contient les Ecrivains des ſeize premiers ſiecles de l'Egliſe. Le ſecond eſt rempli de la liſte des Ecrivains Catholiques du dix-ſeptiéme ſiecle. Le troiſiême composé de quatre parties, préſente d'abord aux Lecteurs une methode pour étudier les Sciences eccleſiaſtiques, enſuite une table alphabetique des Auteurs marquez dans les deux premiers Volumes, un ſupplement de ces deux Volumes diſpoſé ſelon l'ordre alphabetique, & un Catalogue de tous les Conciles ſelon l'ordre chronologique. Le quatriéme tome eſt un Catalogue des Ecrivains heretiques des deux derniers ſiecles diſtinguez par Sectes. Enfin

le cinquiéme eſt une table generale des Ecrivains eccleſiaſtiques ſelon l'ordre des Matieres. L'entrepriſe étoit grande, & le Public auroit dû excuſer un petit nombre de fautes : mais il trouvera peut-être qu'on a trop compté ſur ſon indulgence. Nous ne pouvons nous diſpenſer d'avertir des fautes qui ſe rencontrent dans ces ſortes d'Ouvrages, dont l'exactitude fait tout le merite. Et comme la brieveté d'un extrait ne nous permet pas de les détailler toutes, nous en remarquerons quelques-unes de chaque eſpece, ſans choix & à meſure qu'elles s'offrent à l'ouverture du Livre.

Dans le premier tome colomne 980. l'Auteur attribuë au St. Martyr Jean Fiſcher Evêque de Rocheſter & Cardinal, un Traité *de la confiance & de la miſericorde* publié par les Heretiques ſous ſon nom. L'impoſture fut d'abord découverte, & Poſſevin dans ſon Apparat en avoit averti.

Le Commentaire de Marc Antoine Flaminius ſur les Pſeaumes eſt ſi commun, qu'on ne comprend pas

qu'il ne ſoit jamais tombé entre les mains de l'Auteur : s'il l'avoit vû il n'auroit eû garde d'attribuer ce Commentaire à Jean-Antoine Flaminius, comme il le fait dans la colomne 1005.

Il confond dans la colomne 1028. Gregoire Corteſe avec Paul Corteſe, & attribuë à Gregoire les Ouvrages de Paul : ce n'eſt pas la ſeule faute de cet article. Il parle de l'*Inſtitution Theologique* de Paul Corteſe, qu'il attribuë à Gregoire comme d'un Ouvrage different de ſon Commentaire ſur le Maître des Sentences : c'eſt le même Livre.

Ceux qui ſur la parole de nôtre Auteur chercheroient une Verſion des Peſaumes en Vers Syriaques compoſez par le fameux Jean Gannai, perdroient leur peine : c'eſt en Vers lyriques Latins que Gannai a traduit les Pſeaumes ; & l'on peut corriger hardiment cette faute à la colomne 1030. On lit dans la colomne 1076. que Jean Gropper étoit de Suſat : un Auteur moins accablé de travail que le nôtre, auroit cherché dans quelque Dictionnaire hiſtorique *Suſatum*

il auroit trouvé que c'eſt Zoeſt dans la Weſtphalie : mais nôtre Auteur trop preſſé de travail, ne s'eſt point du tout gêné dans les noms qu'il a été obligé de traduire. On trouve dans le ſupplement, tome troiſiéme, colomne 192. un exemple encore plus ſingulier de cette negligence. Le Pere George d'Amiens Capucin, très-illuſtre y eſt appellé George Ambiana.

La même précipitation a fait avancer à la colomne 1253. qu'on avoit imprimé à Anvers en 1567. une Verſion des Pſeaumes, des Livres de Job & de Salomon & de tous les Prophetes, avec des Commentaires de François Forerius Dominicain, & que l'on avoit un Commentaire du même Auteur ſur les petits Prophetes à la fin de ſon Commentaire ſur Iſaïe imprimé à Veniſe : il eſt cependant certain, que l'on n'a jamais imprimé d'autre Ouvrage de Forerius, que ſon Commentaire ſur Iſaïe, qu'aſſurément l'Auteur n'a point vû ; puiſqu'il ſuppoſe qu'il eſt joint à un Commentaire ſur les petits Prophetes : le Livre cependant eſt ſi excel-

lent qu'il meritoit quelque attention. Quand on lit dans la colomne 1300. que les Oeuvres de Grenade ont été traduites en François par Loüis Giri, on feroit tenté de croire, que Giri eſt là pour Girard par la faute de l'Imprimeur; mais le nom propre de Mr. Giri celebre Traducteur marqué par l'Auteur, ne convient point à Mr. Girard, & juſtifie l'Imprimeur ſur cette faute.

Dans le ſecond tome colomne 2186. on donne à Mr. Pereiret Docteur de Paris & grand Theologien, la Relation de Groënlande compoſée par le viſionnaire la Pereire.

On ôte dans la colomne 2322. au Pere Charles Lallemant Jeſuite, les Entretiens de l'Ame dévote ſur le Saint Sacrement, pour le donner au Pere Pierre Lallemant Chanoine regulier de Sainte Geneviéve.

L'Auteur confond colomne 2337. le Pere Jean Ferrier Jeſuite Confeſſeur du Roi avec un Pere Jean Fevrier Jeſuite de la Province de Guyenne eſtimé de Balzac. Les Livres *de la beauté de* JESUS-CHRIST *& de l'immortalité de l'Ame*, ſont du Pe-

re Fevrier & non du Pere Ferrier.

Il a omis colomne 2512. parmi les Ouvrages de Michel Bourdaille Docteur de Paris, la Theologie morale de Saint Auguſtin. A la faveur d'un nom ſi reſpectable Mr. Bourdaille avoit propoſé les principes du plus affreux relâchement condamnez par le Clergé de France il y a quelques années. Le Faiſeur de Catalogue a omis de la même maniere parmi les Ouvrages de Pierre Cally, colomne 2614. ſon Livre ſur l'Euchariſtie intitulé Durand, commenté condamné par Mr.de Bayeux. Cette omiſſion ne ſeroit-elle point faite à deſſein?

On ne ſçait ſi Mr. Boileau Docteur de Sorbonne avoüera le Livre du prétendu *Claude Fonteius ſur l'ancien Droit des Prêtres dans le gouvernement de l'Egliſe* : nôtre Auteur le lui attribuë ſans façon. A t'il ſçû que ce Livre fut ſupprimé dès qu'il parut, comme un Ouvrage ſeditieux & injurieux aux Evêques, rempli de propoſitions hardies & mal prouvées? Eſt-ce à ces marques qu'il reconnoit les Ouvrages de Mr. Boileau?

Avril 1709.

C'eſt à lui à ſe juſtifier ſur ce point.

Le Continuateur n'eſt pas plus exact que le premier Auteur. Les Sçavans qui connoiſſent l'Ouvrage de Caninius ſur *les mots Hebraïques qui ſe trouvent dans le nouveau Teſtament*, verront bien que c'eſt cet Ouvrage qu'on repreſente comme un Commentaire ſur les Livres Hebraïques de l'Ecriture ; mais le commun des Lecteurs y ſera trompé.

Le même Continuateur doit déclarer à quel Auteur il adjuge la Paraphraſe courte ou Traduction ſuivie des Pſeaumes imprimée chez Denis Mariette en 1697. Il l'a donne au Pere Jean Paulinier Prêtre de l'Oratoire colomne 376. du ſupplement, & au Pere Jean Polinier Chanoine de Sainte Genevieve colomne 381. du même ſupplement.

L'Auteur de *Margarita Antoniana*, Ouvrage ſi celebre, & d'où l'on prétend que Deſcartes a pris ſon ſentiment ſur l'ame des bêtes, eſt certainement Gomeſius Pereira : le Continuateur le nomme Pineda, & l'Auteur a fait la même faute dans le Traité des Etudes eccleſiaſtiques.

Avril 1710.

Dans le tome quatriéme colomne 708. en parlant des Ouvrages de Guillaume Skikard, l'Auteur marque comme deux Livres differens *Bechinath Happeruscim* & *l'examen des interpretations Hebraïques sur la Genese* : C'est le même Livre, & un titre est l'interpretation de l'autre.

La faute qu'il a faite colomne 752. le chagrinera sans doute : il y range parmi les Livres Lutheriens le Traité *de la conversion du pecheur* par Antoine le Felon imprimé à Brunswik en 1675. Ce Livre qui fut imprimé à Paris en 1677. n'est pas assurément d'un Auteur de la Communion Lutherienne ; quoi qu'il y ait quelques principes assez approchans des dogmes Lutheriens. La premiere page disoit faussement que le Livre étoit imprimé à Brunswik : le Faiseur de Catalogue sans autre examen, a crû que l'Auteur du Livre étoit de la Religion qu'on professe à Brunswik.

Il n'a pas eû la même raison de ranger Jameson Presbyterien d'Ecosse Auteur de Rome Racovienne parmi les Lutheriens : son Livre est imprimé à Edimbourg, où sûrement

ment il n'y a point de Lutheriens.

On chercheroit en vain parmi les Heretiques, les Ecrivains qui not défendu l'herefie Janfenienne : l'Auteur les a mis de fon autorité parmi les Catholiques : ce n'eft pas au refte parce que la plûpart font morts dans la Communion de l'Eglife Romaine ; puifqu'il a mis parmi les Heretiques de la Secte des Quietiftes, Falconi & Cansfeld, auffi recommandables par leur pieté & leur foumiffion conftante à l'Eglife, que réprehenfibles pour les erreurs qu'ils ont défenduës avant qu'elles fuffent condamnées. Enfin l'Auteur attribuë des Livres à des Auteurs qui les ont defavoüez. Cette faute regarde en particulier les Jefuites, & un Abbé auffi diftingué par fon fçavoir que par fa naiffance.

Au commencement du troifiéme tome on trouve une Differtation des études Théologiques. L'Auteur veut qu'on commence par l'étude de l'Ecriture Sainte, & qu'après avoir pris une *teinture de Theologie*, on s'enfonce dans la lecture des Peres, en faifant préceder l'étude de la Vie & de

la Critique des Ouvrages de chaque Pere. Il croit que la Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques, condamnée pour un grand nombre d'erreurs contre les principaux Dogmes de la Foi, & l'Hiſtoire litteraire de Cave Auteur heretique, contribueront beaucoup à former un Théologien tel qu'il le veut.

Il donne enſuite deux avis très-importans; l'un que quand on veut s'appliquer en particulier à quelqu'une des Sciences eccleſiaſtiques, ou approfondir quelque queſtion, il faut lire les Livres qui en ont traité; l'autre qu'il faut préferer les Ecrivains qui ſont très-habiles à ceux qui n'ont qu'une mediocre érudition. Il donne enfin des liſtes des Ouvrages qu'il faut lire ſur chaque matiere: mais par malheur il n'eſt pas plus exact dans ſes liſtes que dans ſes catalogues. Il y conſeille la lecture de beaucoup d'Auteurs mediocres, & qui ſe copient l'un l'autre: il en omet d'originaux & dont l'utilité eſt generalement reconnuë. Donnons en quelques exemples. On ſeroit prodigue de ſon tems, ſi ſur ſa

parole pour s'instruire de l'immortalité de l'Ame, on s'amusoit à lire les traitez d'Alphonse Spina, de Jaques Chevreüil, de Theodore Thummius, & de Joachim Hildebrand. Tous ceux qu'il indique à un Etudiant curieux de connoître la Religion Mahometane, lui en donneront une connoissance assez imparfaite. C'est dans le Livre du Pere Michel Nau Jesuite, Missionnaire dans la Turquie sur la Religion des Mahometans, & sur tout dans la rféutation de l'Alcoran par le Sçavant Loüis Maracci Clerc Regulier, qu'on peut apprendre à fonds cette fausse Religion & la vraye maniere de la détruire : ce sont précisément ceux qu'il a oubliez. On voit par-là à quoi se réduit la promesse de préserver les Etudians de l'embarras de consulter tous les Livres écrits sur une matiere, & du peril de mal choisir dans la multitude des Livres. La negligence de l'Auteur va jusqu'à leur conseiller de se servir de Livres qui ne sont pas imprimez, ni peut-être achevez, comme par exemple les Traitez de Mr. le

Pelletier & du Pere Lamy ſur les poids & les meſures. Dans l'élite des Commentateurs de l'Ecriture qu'il propoſe, nôtre Auteur ne marque ſur les Rois & les Paralipomenes, que le Commentaire de Serarius Ouvrage très-imparfait de ce grand Homme : il devoit marquer l'excellent Commentaire de Gaſpar Sanctius ſur ces deux Livres, Ouvrage ſi connu & ſi eſtimé. Il eſt vrai qu'il n'oublie pas tout à fait ce fameux Interprete : il recommande la lecture d'un de ſes moindres Ouvrages : c'eſt ſon Commentaire ſur Eſdras. Il recommande auſſi Lacerda ſur Judith : c'eſt Celada ou Lazerda qu'il a voulu dire, dont les Commentaires pleins de Moralitez s'attachent peu au ſens litteral. Chriſtophle Coſter qu'il indique ſur Jeremie, eſt ſans doute Chriſtophle à Caſtro.

Il avertit ſoigneuſement qu'on n'oublie pas de lire les Avis aux Dévots indiſcrets de la Sainte Vierge ; & il ne parle point de l'Apologie des Dévots de la Sainte Vierge par Mr. Grenier, qui réfute ſans réplique ces Avis indiſcrets. On peut juger

par ce peu d'exemples, de la table des Auteurs Ecclesiastiques, par l'ordre des matieres qui remplit le cinquiéme tome.

ARTICLE LII.

RELATION DE CE QUI S'EST *passé dans la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions, le 12. de Novembre 1709. Par Mr. Blondel.*

MOnsieur de Roze Secretaire de l'Academie ouvrit la Séance par la lecture de l'Eloge funebre de Mr. le Président de la-Moignon, que l'Academie avoit perdu depuis l'Assemblée précedente : je ne puis vous rendre compte de ce Discours *.

Mr. l'Abbé Massieu lût une Dissertation sur les Sermens des Anciens, qui renfermoit six articles. Il examina 1°. Quelle a été l'origine

* *Nous donnerons un éloge de Monsieur de la-Moignon dans l'Article suivant. C'est un devoir indispensable pour tous les Gens de Lettres, & plus indispensable pour nous que pour tout autre.*

des Sermens. 2°. Par quelles Divinitez on avoit coutume de jurer. 3°. Les differentes ceremonies qui accompagnoient le Serment. 4°. La Religion avec laquelle on le gardoit. 5°. L'usage qu'on en faisoit dans la vie civile, 6°. L'horreur qu'on avoit pour ceux qui le violoient ouvertement, ou qui tâchoient d'en éluder la force.

L'Origine des Sermens a été la mauvaise foi des hommes. Les promesses & les protestations étant des liens trop foibles, on tâcha de leur donner de la force, en les marquant du seau de la Religion, & l'on crût que ceux qui ne craignoient pas d'être infidelles, craindroient peut être au moins d'être impies. C'est ainsi qu'à la honte de l'Humanité, les Sermens prirent naissance: origine fort ancienne, puis qu'ils commencérent à s'établir, presque au même tems que les hommes commencérent à tromper.

On jura d'abord par le Dieu veritable, le garand naturel de la verité: c'est en son nom que sont conçûs les quatre Sermens les plus anciens dont

nous ayons connoiſſance. Celui d'Abraham au Roi de Sodome, celui du même Abraham au Roi Abimelech, d'Eliezer à Abraham, & enfin de Jacob à Laban. Dieu lui-même par une condeſcendance incompréhenſible voulut bien s'accommoder à la foibleſſe des hommes, & confirmer ſes promeſſes par des Sermens. J'en jure par moi-même, dit le Seigneur à Abraham. Depuis les hommes ayant abandonné le vrai Dieu, pour s'en faire de faux au gré de leurs paſſions, le Serment ſuivit le ſort de la Religion. Le Monde ſe trouva comme inondé d'un déluge de Dieux monſtrueux, & de Sermens ridicules. Les Egyptiens juroient par leurs Divinitez, qui, comme dit Juvenal, croiſſoient dans leurs jardins. Les Perſes juroient par le Soleil, les Scythes par l'air & le cimeterre, les Grecs & les Romains par les Dieux qui leur étoient communs, & entre autres par Caſtor, Pollux, Hercule &c. avec cette difference, que les hommes ſeuls juroient par Hercule, les hommes & les femmes par Pollux, & les femmes ſeules par Caſtor:

regles pourtant qui n'étoient pas inviolablement observées. Il y avoit outre cela des Divinitez particuliéres qui présidoient aux Sermens: La Déesse étoit la *Foi* ou la *Fidelité*, le Dieu étoit *Dius fidius*, dont Mr. l'Abbé Massieu chercha l'origine avec beaucoup de soin & d'érudition. Il paroît que son culte venoit des anciens Sabins. Il avoit encore d'autres noms sur lesquels les Sçavans ne sont pas bien d'accord.

Outre ces Sermens communs il y en avoit de particuliers pour de certains lieux & pour de certaines professions. On juroit non-seulement par les Divinitez, mais encore par tout ce qui relevoit de leur Empire, & enfin par tous les êtres les plus vils, d'où les hommes se rabbattant à eux-mêmes, jurérent par eux & par les personnes qui leur étoient les plus chéres. Ils ne se contentérent pas de jurer par leurs têtes, mais attribuant à Dieu un corps semblable au nôtre, ils jurérent *par la téte & par les cheveux de Dieu*: sorte de Serment qui dura même après l'établissement du Christianisme, jusqu'à ce qu'enfin

vers le milieu du sixiéme siecle, Justinien par une Constitution faite exprès, défendit sous des peines très-séveres, cette indecente & scandaleuse formule.

Les Dieux du Paganisme ne furent pas plus exempts que les hommes de l'abus des Sermens : ils prirent aussi des cautions étrangéres de leur parole. Tout le Monde sçait qu'ils juroient par le Styx : Serment si respectable, que quiconque des Dieux osoit le violer, étoit obligé de subir une penitence de neuf ans. Pendant la premiere année il demeuroit dans une lethargie profonde, & pendant les huit autres il erroit chassé du Ciel, exclus de tous les Conseils des Dieux, & ce qui n'étoit pas moins triste, de tous leurs repas.

Comme la bonne foi avoit eu besoin pour se soutenir, d'emprunter le secours des Sermens ; il fallut que les Sermens à leur tour, pour se conserver dans quelque force, eussent recours à certaines ceremonies exterieures. L'usage le plus ancien & peut-être le plus naturel & le plus

ſimple, étoit de lever la main en jurant. J'en leverai la main devant le Seigneur le Dieu Trés-Haut; dit Abraham. Dans la ſuite on employa dans cette ceremonie les marques de dignitez ou de profeſſions. Ainſi les Rois levérent leur Sceptre en haut, les Généraux d'Armée leur lance ou leur pavois, les Soldats leur épée, dont ils s'appliquoient auſſi quelque fois la pointe ſur la gorge. Les ceremonies venant à ſe multiplier, on obligea ceux qui juroient à toucher les Autels. C'eſt pour quoi lors qu'on ſe trouvoit éloigné des Temples, on élevoit des Autels à la hâte, ou même on en avoit de portatifs pour cet uſage. Souvent on immoloit des victimes; & ceux qui s'engageoient par Serment trempoient quelque fois leur main dans le ſang & dans les entrailles de ces victimes. Chaque Peuple avoit outre cela ſes ceremonies particuliéres ſelon ſon genie, & le caractére de ſa Religion. On voit dans l'Ecriture ſainte qu'Abraham & Jacob ſe firent toucher la cuiſſe en exigeant des Sermens: ceremonie ſinguliére pratiquée par

ces deux Patriarches, pour marquer la ferme croyance ou ils étoient, qu'un jour le Meſſie naîtroit de leur race.

Les Scythes avoient coutume de ſe piquer le doigt quand ils ſe juroient une amitié mutuelle, & de teindre du ſang qui en ſortoit la pointe de leurs épées, qu'ils ſuçoient enſuite pour marque de la diſpoſition où ils étoient, de répandre l'un pour l'autre juſqu'à la derniere goutte de leur ſang. Les Grecs jettoient dans la mer un fer ardent, s'obligeant de gardeur leur parole juſqu'à ce que de lui même il revint ſur l'eau. C'eſt ce que pratiquérent les Phocéens lors qu'ils abandonnérent leur Ville. Les Romains avoient leur Serment particulier en jurant par *Jupiter pierre*; par ce qu'ils tenoient une pierre à la main, que quelque fois ils lançoient au loin de toutes leurs forces, priant Jupiter de les éloigner ainſi de Rome s'ils manquoient à leur parole; & d'autres fois ils frappoient une victime de cette pierre, ſouhaitant d'être frappez de même s'ils devenoient par-

jures. Mais comme la ſuperſtition n'a point de bornes, les hommes introduiſirent juſqu'à des pratiques barbares. Il y avoit des endroits où l'on obligeoit ceux qui juroient de tenir du feu dans leur main, ou de marcher les pieds nuds ſur un fer chaud : ſuperſtitions dont quelques unes ſe conſervérent long-tems au milieu même du Chriſtianiſme.

Quelque corrompuë qu'ait été la créance des Anciens ſur les Sermens, leur Morale a toujours été ſi pure à cet égard, qu'aprés la Pieté envers les Dieux, ils donnoient le ſecond rang à la Religion des Sermens. En effet ils avoient ſur cela deux grandes regles ; l'une que pour aucune conſideration que ce pût être ni de violence, ni de ſurpriſe, ni de mauvaiſe foi, ni de ſuites fâcheuſes, on ne pouvoit ſe diſpenſer de tenir ſon Serment ; l'autre qu'on devoit le tenir dans toute ſon étenduë. C'eſt ce que Mr. l'Abbé Maſſieu prouva dans tous les chefs par des exemples & des autoritez.

Comme les Anciens avoient une ſi haute idée du Serment, ils tâ-

choient d'en faire un employ utile dans la Societé. On n'entroit point dans le Sacerdoce, ni dans la Magiſtrature, ni dans la Profeſſion militaire ſans prêter Serment. Bien plus chez les Atheniens on ne devenoit point Citoyen d'Athenes, quoi qu'on y fut né de parens Citoyens, ſans faire un Serment ſolemnel. Quand un jeune homme avoit atteint l'âge de 20 ans, on le menoit dans le Temple d'Agraule Fille de Cecrops, qui s'étoit autre fois ſacrifiée pour ſon Pays; & là il juroit une fidelité inviolable à la Patrie, prenant à témoin de ſon Serment Agraule, Eurialius, Mars, & Jupiter. Mr. l'Abbé Maſſieu parla enſuite du Serment que prêtoient les Prêtres & les autres Perſonnes conſacrées au culte des Dieux, du Serment des Juges, & du Serment militaire. Ce dernier Serment étoit triple, & renfermoit trois qualitez principales, que doit avoir tout Homme de guerre; l'obeïſſance, la valeur, & la Juſtice.

Ils faiſoient le premier dans le tems de leur enrôlement, promet-

tant de se trouver exactement à l'ordre du Consul, & de ne s'éloigner qu'avec sa permission. Ils prêtoient le second lorsqu'ils prenoient place dans le Corps où ils devoient servir ; & alors ils s'engageoient à ne quitter leur rang que pour aller à la charge, & à ne revenir de l'Ennemi qu'aprés avoir vaincu. Enfin ils faisoient le troisiéme lorsqu'ils campoient, jurant de ne faire tort à personne, ni dans le Camp, ni à un mille à la ronde. Ils étoient quelque fois si religieux sur ce dernier Serment, qu'on rapporte qu'une Armée Romaine ayant un soir campé prés d'un arbre chargé de fruits, on remarqua le lendemain lorsqu'elle se remit en marche, que qui que ce soit n'y avoit porté la main.

Aprés tout cela il est aisé de se faire une idée de l'horreur qu'avoient les Anciens pour les infracteurs des Sermens. On les regardoit comme des hommes détestables, capables d'attirer la malediction sur tout un Peuple. Aussi les punissoit-on séverement, & les peines établies contre eux n'alloient pas à moins

qu'à l'infamie & à la mort. Il y avoit pourtant une exception en faveur de trois ſortes de Perſonnes, les Orateurs, les Poëtes, & les Amans, dont les Sermens ne paſſoient point pour être inviolables. Rien n'étoit plus commun que de voir deux Orateurs jurer chacun de leur côté dans une même Cauſe, l'un pour affirmer un fait, l'autre pour le nier. Pour les Poëtes on ſçait que leurs Ouvrages ſont pleins de Sermens, qui ne ſervent qu'a remplir la meſure de leurs vers, ou à diverſifier leur ſtyle. Mais entre tous les Sermens il n'y en avoit point, pour qui l'on parût avoir plus d'indulgence que pour ceux des Amans. Et Mr. l'Abbé Maſſieu rapporta là-deſſus des traits de Litterature qui terminérent agréablement ſa Diſſertation.

Aprés la lecture de la Diſſertation de Mr. l'Abbé Maſſieu ſur les Sermens des Grecs & des Romains, Mr. l'Abbé de Vertot pour ne rien laiſſer à deſirer ſur des recherches auſſi curieuſes, traitta des Sermens uſitez parmi les François.

Il parla d'abord & en general de

l'origine des Sermens. Si les hommes, dit-il, avoient conſervé l'innocence & les mœurs du premier âge, on n'eut point connu l'uſage des Sermens : une confiance réciproque en auroit tenu lieu, & la parole ſeule auroit été conſiderée comme le gage aſſuré de nos promeſſes, & comme une expreſſion ſimple & fidelle de la verité.

Mais l'interêt, l'ambition, & des paſſions violentes, ayant amené l'infidelité & le menſonge, ces mêmes hommes dans une défiance mutuelle, ont été obligez de chercher juſques dans le Ciel, la caution de leurs paroles, ou la vengeance du parjure.

Il établit enſuite la juſte diſtinction que l'on doit faire entre les Sermens religieux, & ceux qu'on appelle juremens, & qui ſont également condamnez par les Loix Divines & humaines. Je parlerai ſeulement ici, di-il, des Sermens des François, en tant qu'ils ſont autoriſez par les Loix, & que les hommes les ont fait intervenir dans les Traitez les plus ſolemnels, comme le ſupplé-

ment d'une confiance réciproque, & comme un lien neceſſaire dans la Societé civile.

Il paſſe de-là à l'origine de la Nation Françoiſe, pour en faire mieux conoître les mœurs & les anciens uſages. Il faut convenir, dit-il, que la plus-part des Etats n'ont eû qu'une origine fort obſcure, & même qui a été ſouvent l'Ouvrage de la fortune & du hazard. Des Brigands qui cherchoient un aſyle, & à échaper à la puiſſance des Loix, jettérent les premiers fondemens de l'Empire Romain ; & Carthage vit élever ſes Tours ſi ſuperbes ſur les débris de quelques cabannes que des Etrangers & des Fugitifs avoient bâties au bord de la mer. Les uns & les autres commencérent à étendre leur domination par des courſes ſur leurs Voiſins, & en faiſant le métier de brigands & de Pirates, ils apprirent inſenſiblement celui de Conquérants.

Telle a été dit Mr. l'Abbé de Vertot l'origine des plus grands Empires, & c'eſt ainſi que ſe forma la Monarchie Françoiſe. Un petit nom-

bre de Barbares qui habitoient differens Cantons de la Germanie, ne s'alliérent d'abord que pour se soustraire à la Puissance des Romains. Ils prirent le nom de Francs comme la marque de leur indépendance : leur nombre se grossit : on accouroit de tous côtez dans leur camp comme dans l'asyle de la liberté ; & bien-tôt ils ne connurent plus pour Patrie que les endroits où ils établirent leur domination. Tous les François, dit-il, étoient Soldats, tout l'Etat étoit dans l'Armée. Le Gouvernement militaire passa du Camp dans le pays de leurs conquêtes, la plus part des differends se décidoient dans des combats singuliers, la Justice même ne se rendoit que par des hommes armez, on voyoit au milieu du Malle ou de l'Assemblée une hache d'armes & un bouclier attachez à un poteau, comme les marques de cette Jurisdiction militaire. Leurs Chefs leur servoient en même tems de Juges dans la paix, & de Capitaines à la guerre ; & on ne parvenoit au Commandement que par une valeur éprouvée, & un courage détermi-

né. Les Armes ſervoient à une Nation ſi guerriere d'Autel & de Divinité: ils juroient par leur épée comme le gage & le ſoutien le plus ſûr de leurs promeſſes. Depuis la converſion des François par les Evêques des Gaules, des Sermens plus religieux prirent la place de ces Sermens militaires; & on vit, dit Mr. l'Abbé de Vertot, ces Peuples ſi fiers & ſi indomptables, ſe ſoumettre avec docilité aux pratiques religieuſes des Vaincus.

Ce paſſage à des mœurs ſi differentes ne ſe fit pas tout d'un coup. On ſe contenta d'abord qu'ils fiſſent ſeulement benir leurs épées. Et aprés cette ceremonie on leur permettoit de s'en ſervir ſoit pour prêter Serment, ou pour ſoutenir dans des combats ſinguliers la verité de leurs paroles.

Cette Juriſprudence barbare & le mélange encore bizarre de pratiques ſaintes avec des combats cruels & ſanglans, cedérent peu à peu à des uſages plus pieux & plus uniformes. Les François s'accoutumérent enfin à jurer ſur les Autels,

ſur le Livre des Evangiles, ſur les Tombeaux, & ſur les Reliques des Saints, quelque fois même ſur le Saint Sacrement. Les Sermens les plus ordinaires ſe prêtoient ſur les Reliques des Saints. Mr. l'Abbé de Vertot dit, que les François y avoient plus ſouvent recours, parce qu'ils étoient perſuadez, que la vangeance divine ſuivoit de plus prés le parjure, & qu'ils regardoient ces Heros du Chriſtianiſme, comme les Arbitres de la colere & des faveurs du Ciel. quelque fois on ſe contentoit par reſpect de jurer ſur les ſimples ornemens de la Chaſſe du Saint. Un Seigneur François envoya à Chilperic la nappe de l'Autel de Saint Martin pour gage de ſa fidelité, *pallam altaris fideijuſſorem dedit.* Et aprés une telle caution, dit Mr. l'Abbé de Vertot, la défiance n'auroit été gueres moins honteuſe que le parjure même.

Pour rendre les Sermens plus authentiques, on obligeoit ceux qui juroient, de faire ſoutenir leurs Sermens par pluſieurs Témoins qui s'appelloient *conjureurs-ſacramentaux* &

on multiplioit ces Témoins à proportion de l'importance de l'affaire dont il étoit queſtion. Ils devoient être de condition libre, d'une réputation integre : on exigeoit même qu'ils fuſſent à jeun lorſqu'ils prétoient ſerment ; & on obſerva dans la ſuite & pour un plus grand reſpect, de ne point expoſer les Reliques à cet uſage pendant le tems de l'Avent, du Carême, & des Rogations.

Ces Témoins ou *Conjureurs* mettoient tous la main ſur l'Autel ou ſur la Chaſſe ou repoſoient les Reliques; & celui qui prêtoit le Serment mettoit la main ſur toutes ces mains differentes, & lui ſeul prononçoit les paroles du Serment: que ſi on manquoit de Témoins & de Conjureurs on ſubſtituoit alors en leur place des Autels ou des Tombeaux des Saints; & le Serment prêté ſur differens Tombeaux tenoit lieu d'autant de Témoins. Mr. l'Abbé de Vertot n'avance rien ſur ces anciens uſages, qu'il n'autoriſe, ſoit par les Loix Saliques, les Formules de Marculphe, les Conciles des Gaules, ou les Capitulaires de nos Rois; & chaque fait particulier eſt

ſoutenu par des traits hiſtoriques tirez de Gregoire de Tours, & de nos plus anciens Hiſtoriens.

De ces Sermens entre des Particuliers nôtre Hiſtorien paſſe aux Sermens que les Sujets prêtoient à nos Souverains. La ſeconde Race voit naître l'origine des Fiefs; & les Fiefs produiſent les Sermens féodaux. On trouve ici la diſtinction des Sermens ſimples ou francs, & des Sermens liges. L'Auteur en rapporte differens exemples; & il marque ſur tout leurs differentes obligations, qu'il tire de l'Epître 101. de Fulbert Evêque de Chartres. Je ne m'arrêterai point, dit l'Auteur, à entaſſer tous les Sermens que l'on trouve dans cette ſeconde Race : je ne fais que marquer les matieres en paſſant: & je cherche moins la multitude des faits que les differences qui s'y rencontrent. Cette difference le conduit à parler des Sermens des Evêques. Il obſerve que ſous la premiere Race, la crainte religieuſe de jurer tenoit lieu à ces Prélats des Sermens même les plus ſolemnels. Il ajoute que ces Evêques n'ayant encore ni dignitez, ni puiſ-

ſance temporelle qui les diſtinguât des Particuliers, leur Serment de fidelité étoit compris, pour ainſi dire, dans celui que tous les hommes ſont cenſez faire à leurs Souverains en naiſſant dans leurs Etats; qu'il eſt bien vrai que nos Rois de la premiere Race en honorérent quelques-uns de leurs bien-faits; qu'on leur confioit quelquefois l'adminiſtration de la Juſtice, & même une Clef des Villes conjointement avec le Comte ou le Duc qui en étoit Gouverneur; mais que ces diſtinctions ſi honorables regardoient plûtôt la Perſonne que le Caractere de l'Evêque; & que tout cela n'étoit encore en un mot que des hommes ſans titres, & que des richeſſes ſans domination.

L'Auteur obſerve enſuite, que de grands Fiefs ayant été unis à leurs Croſſes, & les Evéques ſous la ſeconde Race ſe trouvant à la tête des Etats & des Parlemens, il étoit bien juſte que ces Prélats, qui avoient un grand nombre de Vaſſaux, & même des Troupes qu'ils fourniſſoient au Prince chacun ſelon leur contingent, donnaſſent pour ainſi dire, des cau-

tions précises de leur fidelité.

Mr. l'Abbé de Vertot fait voir cependant toute la répugnance que les Evêques avoient à prêter ce serment. Ils vouloient bien succeder aux Grands de l'Etat dans leurs Fiefs ; mais ils ne pouvoient se résoudre à en recevoir l'investiture avec les mêmes soumissions des Seculiers, ce qu'ils croyoient qui blessoient l'independance de leur Caractére. Ils offrirent d'abord de donner une promesse par écrit, de conserver une fidelité inviolable à leur Souverain : ils firent ensuite des Sermens précis : mais pour se distinguer des Abbez, des Ecclesiastiques du second ordre, & des Laïques, ils ne vouloient faire ces Sermens qu'à la vûë des Saints Evangiles & sans y toucher, *inspectis sacro-sanctis Evangeliis.* Nôtre Auteur développe assez nettement tout ce qui se passa en France sur cette matiére, sur tout sous le Regne de Charles le Chauve. La troisiéme Race amene les Traitez de nos Rois avec les autres Souverains de l'Europe. Mr. l'Abbé de Vertot fait voir les differens Sermens qui s'y observoient.

voient. Il remonte même jusqu'au Traité d'Andelau en Alsace fait dès l'an 591. entre Gontran Roi de Bourgogne, Childebert Roi d'Austrasie, & la Reine Brunehaut sa Mere. Le Traité de Strasbourg vient ensuite entre Charles le Chauve & Louis le Germanique. Il examine celui de Bonn entre Charles le Simple & Henri de Saxe Roi d'Alemagne ou des François Orientaux. Il parcourt la plûpart de nos Traitez : il en observe fort exactement les differens Sermens. Cette matiere seule meriteroit une Dissertation particuliere. L'Auteur fait voir que nos Rois s'obligeoient à l'observation de ces Traitez, tantôt en jurant au nom de Dieu tout-puissant, tantôt sur les Reliques, sur les Saints Evangiles, sur le *Te igitur*, comme on parloit en ce tems-là, c'est à dire sur le Canon de la Messe, & quelque fois même sur le Saint Sacrement ; & il rapporte differens exemples de ces Sermens. Il remarque que la plûpart des Princes de l'Europe peu scrupuleux sur l'observation de ces Sermens, en exigérent d'une nouvelle

eſpece. On fut obligé, dit-il, de changer la formule des Sermens : les Reliques les plus celebres avoit perdu inſenſiblement leur réputation, parce qu'on y avoit eû trop ſouvent recours. On ſubſtitua à la crainte du Ciel qui ſe faiſoit ſentir trop rarement, la frayeur des foudres eccleſiaſtiques, & la plûpart des Souverains ſe ſoumirent de concert à être excommuniez par le Pape s'ils violoient leurs Sermens.

On ſe flattoit d'avoir trouvé le moyen d'enchaîner la parole des Princes ; mais ils échappérent bientôt à ces précautions ; & celui qui vouloit recommencer la guerre, ou obtenoit la diſpenſe de ſon Serment, ou s'il avoit déja fait quelques actes d'hoſtilitez, il en demandoit l'abſolution, avant que la Cour de Rome eût prononcé contre lui les Cenſures eccleſiaſtiques. Ce fut, dit Mr. l'Abbé de Vertot, pour prévenir le détour, & pour aſſurer l'effet de l'excommunication qu'on inventa la fameuſe clauſe du *Niſi* : cette clauſe que l'on trouve en pluſieurs de nos Traitez, conſiſtoit en ce que ces

Princes immédiatement après avoir signé leurs Traitez, faisoient d'avance & de concert, fulminer les Censures par l'Official de l'Evêque Diocesain de l'endroit ou le Traité avoit été conclu ; & il déclaroit dans sa Sentence, qu'il excommunioit actuellement celui qui violeroit son Serment, *Ex tunc prout ex nunc, & ex nunc prout ex tunc*, Dès à present comme dès-lors, & dès-lors comme dès à-present, *Nisi conventa acta* &c... *adimpleantur* &c. Mais cette clause, dit Mr. l'Abbé de Vertot, inventée apparemment par quelque Canoniste, n'étoit pas capable de fixer des Princes, que la crainte du Ciel ni le respect des choses saintes, n'avoient pû arrêter. Il fallut avoir recours à des liens d'une autre espece. Ce fut, dit Mr. l'Abbé de Vertot, que par un interêt purement temporel, ces Princes s'engagérent mutuellement à tenir leurs paroles : & des Souverains dans une défiance réciproque n'eurent point de honte d'offrir ou d'exiger le Serment de leurs Sujets, & de les faire intervenir pour caution de leurs promesses. Ces Princes

portérent encore plus loin la défiance, & la précaution : ils convinrent que ceux de leurs Sujets qui auroient ſouſcrit avec Serment à leurs Traitez, ſeroient en droit de paſſer dans le parti de celui à qui on manqueroit de parole. Abus, dit Mr. l'Abbé de Vertot, qui rendoit les Sujets arbitres de leur devoir, & les interpretes de celui de leurs Souverains.

On trouve dans la Diſſertation de Mr. de Vertot des preuves de tous les faits qu'il avance : on y voit un grand nombre de traits hiſtoriques qui juſtifient ſes obſervations : & il finit ce Traité en remarquant, que nos Rois ſe ſont affranchis de toutes ces formules differentes de Sermens; que ces Princes ne jurent plus qu'en foi & en parole de Roi ; Serment, dit-il, plus ſimple, mais plus conforme à la Majeſté de nos Rois & à la dignité de leur Couronne.

ARTICLE LIII.

ELOGE DE FEU MONSIEUR *le Président de la Moignon.*

ENgagez à donner au Public l'Eloge des Sçavans dans le tems que la mort nous les enleve, nous ne pouvons omettre celui de Mr. le Président de la Moignon, Orateur distingué parmi les plus grands Orateurs François, & Protecteur déclaré des Gens de Lettres : deux tîtres dont chacun suffiroit pour lui donner place dans nos Mémoires.

Chrétien François de la Moignon premierement Avocat general, & depuis Président à Mortier du Parlement de Paris, Fils aîné de Guillaume de la Moignon, premier Président du même Parlement, & de Magdelaine Potier Fille de Nicolas Potier Seigneur d'Ocquerre Secretaire d'Etat, naquit à Paris le 26. Juin 1644. Il reçût du Ciel avec un Esprit grand, étendu, facile, solide, propre à tout, un air noble, une voix forte & agréable, une Eloquence

naturelle, à laquelle l'Art eût peu de chose à ajouter, une memoire ſurprenante, un cœur juſte, ferme: il nâquit Orateur & Juge. De ſi heureuſes diſpoſitions furent cultivées par de grands Maîtres. Son Pere, à qui l'homme du monde qui le connoiſſoit le mieux, a crû pouvoir appliquer ce que Velleïus dit de Scipion: *Vir togæ dotibus eminentiſſimus ſæculi ſui, qui nihil in vita niſi laudandum aut fecit, aut dixit, aut ſenſit*: qu'il a été dans ſon ſiécle un modelle achevé des qualitez neceſſaires à un excellent Magiſtrat, qu'il n'a rien fait, rien dit, rien penſé, que de loüable. Son Pere ne ſe repoſa ſur perſonne de l'éducation d'un Fils ſi digne de lui: il ne dédaigna pas d'entrer dans les moindres détails de ſes premieres études: l'amour des Lettres, un goût droit & ſûr, une connoiſſance exacte des vrais principes & de la meilleure methode d'étudier, furent les fruits que le Diſciple tira d'une ſi prétieuſe éducation; mais c'en furent les moindres fruits: & comme Mr. le premier Préſident étoit plus attentif à former dans ſon Fils le

Chrétien, le Sujet, le Magiſtrat futur, qu'à former le Sçavant; il lui inſpira plus d'amour encore pour la Religion que pour les Lettres; plus de zele pour l'Etat & pour le Prince, que de goût pour les Arts; plus de probité & de juſtice que d'application & de capacité.

Les exemples de l'Ayeule ſe joignirent aux exemples & aux diſcours du Pere, pour apprendre toutes les vertus au jeune la Moignon. S'il apprenoit de ſon Pere la fermeté qui punit les crimes & détruit les vices; il apprenoit de cette vertueuſe Dame la compaſſion qui ſoulage ou prévient les miſeres. Il avoit déja l'Eſprit ſi droit & ſi Chrétien, qu'il ſentit autant qu'il le devoit, la gloire que Dieu voulut répandre ſur la charité de Madame de la Moignon, par le mouvement d'une reconnoiſſance ſinguliere qu'il inſpira aux Pauvres. Ils s'aſſemblérent en grand nombre, enlevérent le Corps de leur Bien-factrice, le portérent à Saint Leu, & lui rendirent à leur maniére des honneurs funebres, plus eſtimables que ceux qu'un Prince lui

auroit fait rendre. Mr. de la Moignon en jugea ainsi dans un âge, où l'on ne juge ordinairement que sur les apparences. Mr. le Premier Président le mit en Rhetorique au College des Jésuites ; & ces Peres choisirent le fameux Pere Rapin, pour diriger les études d'un Ecolier qui promettoit tant. Il répondit aux desirs de son Pere & aux soins de son habile Maître, auquel un pareil Ecolier fait autant d'honneur que ses plus beaux Ouvrages,

Il eût trois ans après pour témoins de ses progrès les Sçavans d'Angleterre & d'Hollande ; & il revint se faire admirer à ceux que la France admiroit dans les Assemblées qu'ils tenoient régulierement chez Mr. son Pere. Déja Mr. Patin étoit surpris de la connoissance que le jeune la Moignon avoit de l'Antiquité, & de l'habileté qu'il faisoit paroître dans le choix, dans l'explication des Médailles. Le Pere Rapin consultoit son Disciple sur les Ouvrages qu'il donnoit au Public, & nos plus fameux Poëtes se rapportoient à son goût de la perfection de leurs Pié-

ces. Ces diverſes connoiſſances n'étoient pourtant que ſes amuſemens. La Juriſprudence étoit ſa veritable occupation. Mr. le premier Préſident nommé par le Roi avec d'autres Magiſtrats du premier rang, pour la réformation des Ordonnances, fit entrer ſon Fils dans ce travail important. Les vûës de M. de la Moignon le Pere s'étendoient plus loin: il vouloit délivrer la France de cette multitude incommode de Loix, de Coutumes differentes: il aſſembloit deux fois chaque ſemaine les plus ſçavans Avocats; & il eſperoit que ces Conférences produiroient un Corps complet de Droit François, dont les maximes ſerviroient de regle à tous les Tribunaux du Royaume.

Attentif à ces grands deſſeins, il n'oublioit pas ſon Fils, & il prenoit ces occaſions pour le remplir de la Science la plus profonde & du veritable eſprit des Loix. Il voulut qu'il parût dans le Barreau comme ſimple Avocat deux ans de ſuite. Maître de lui choiſir les plus belles Charges, il ne ſongeoit qu'à les lui

faire mériter. Les Plaidoyez de Mr. de la Moignon changérent la face du Barreau : les Imitateurs du celebre le Maître eurent honte de leur enflûre & de leur érudition affectée : ils ſentirent qu'un Avocat ne doit pas ſonger à ſe faire eſtimer, mais à ſe faire croire ; qu'il doit ſe borner à ſa Cauſe, & que les circonſtances du fait & l'application des Loix doit être le ſeul objet de de ſon Eloquence ; qu'on peut être ſublime ſans hyperboles ; & qu'un langage ſimple, mais noble, eſt le ſeul qui convienne aux Défenſeurs de la Juſtice & de l'Innocence, qui ne cherchent ni à ſurprendre ni à éblouïr. Sur ce même modelle les Imitateurs de Patru ſe corrigérent des défauts oppoſez : ils apprirent qu'on peut être pur & exact dans ſa diction, ſans tomber dans la ſechereſſe & dans la froideur. En un mot l'Eloquence du Barreau doit à Mr. de la Moignon la perfection où nous la voyons aujourd'hui.

En 1666. il fut reçû Conſeiller. Parmi les Commiſſions importantes dont on le chargea, celle qu'il

exerça en 1668. fut de la part de ſon Pere un grand Sacrifice. La peſte étoit à Soiſſons : il s'agiſſoit d'en arrêter le cours : emploi perilleux, mais utile à l'Etat : le Pere & le Fils ne conſiderérent que ſon utilité : ils comptérent le péril pour rien. Mr. de la Moignon partit le lendemain de l'Arrêt, & il montra dans le cours de ſa Commiſſion autant de prudence qu'il avoit montré de fermeté en l'acceptant. Si le Pere en cette occaſion immola en quelque façon à la Patrie un Fils de la plus grande eſperance ; le Fils peu auparavant s'étoit immolé lui-même & toute ſa fortune à la gloire de ſon Pere. Dans une de ces conjonctures délicates, où il eſt ſi difficile d'être fidelle à ſon devoir ſans hazarder ſa fortune, des Amis pleins de la fauſſe prudence du ſiécle, n'oublioient rien pour ébranler Mr. le premier Préſident. Ce qu'on lui repréſentoit avec plus de force c'étoit l'interêt de ſon Fils, tant de merite à qui il alloit fermer le paſſage aux Dignitez, & ôter le moyen de ſervir l'Etat : le cœur du Pere n'étoit acceſſible que par

cet endroit. Le Fils ſçût ce que l'on traitoit avec ſon Pere : il va ſur le champ le trouver : il le conjure de n'avoir égard qu'aux regles du devoir : il lui proteſte dans les termes les plus forts, qu'il refuſeroit la plus brillante fortune, ſi elle devoit coûter une faute à ſon Pere. Mr. le premier Préſident n'ayant plus la tendreſſe paternelle à combattre, réſiſta ſans peine aux artifices des flatteurs, & aux empreſſemens des mauvais conſeillers. Il fit ſon devoir, & il le fit ſans intereſſer ſa fortune : la Providence n'avoit voulu qu'éprouver le Pere & le Fils.

Mr. de la Moignon paſſa de la Charge de Conſeiller à celle de Maître des Requêtes, toûjours le même, toûjours également diſtingué : & le Roi qui l'avoit entendu rapporter pluſieurs affaires de conſequence, le mit au nombre des Commiſſaires dont il voulut prendre conſeil, quand après la mort du Chancelier Seguier, Sa Majeſté tint le Sceau elle-même pendant quelque tems.

Enfin une place à laquelle le Pu-

blic l'auroit appellé d'abord, si elle n'avoit été remplie par l'illustre Mr. Bignon, une place où les talens de Mr. de la Moignon devoient paroître dans tout leur éclat, la place d'Avocat general vint à vaquer : on ne délibera pas sur le Sujet qui devoit la prendre : Mr. de la Moignon étoit seul capable de succeder à Mr. Bignon, & de partager ce glorieux & difficile Emploi avec Mr. Talon.

La réputation qu'il s'est acquise dans cette Charge, est trop universellement répanduë, pour que nous entrions dans quelque détail sur ce qu'il y a fait : ce détail d'ailleurs nous meneroit trop loin : ce que la curiosité des particuliers ou l'avidité des Copistes a pû dérober de ses Plaidoyez ou de ses Harangues charme : que ne feroient pas les Piéces entieres, si on les rendoit publiques ? Deux évenemens feront juger de l'empire que son Eloquence exerçoit dans le Barreau. Il fit abolir un usage bizarre * il est vrai, & contraire à la pudeur, mais ancien & soutenu par la pratique d'une

* *Le congrès.*

longue ſuite d'années. Une autrefois il fit revenir les Juges d'un Avis pour lequel ils s'étoient déclarez ; & ce que l'Eloquence de Ciceron pût ſur Céſar dans la Cauſe de Ligarius, la ſienne en cette Cauſe le pût ſur toute une Chambre. En 1690. le Roi lui donna l'agrément d'une Charge de Préſident à Mortier : diſtinction convenable à ſa Naiſſance, récompenſe dûë à dix-ſept ans de travail. Mr. de la Moignon n'accepta cette preuve de la ſatisfaction que le Roi avoit de ſes ſervices, que comme un engagement à les continuer. Il differa de profiter de la grace que ſa Majeſte lui avoit faite, & le Barreau le poſſeda encore huit ans. Il ne le quitta que quand ſa ſanté uſée par le travail ne répondit plus à ſon zele, ſa ſanté s'affoibliſſant tous les jours. En mil ſept cens ſept, il remit à ſon Fils aîné la Charge de Préſident à Mortier, & le Roi lui accorda des Lettres de Préſident honoraire. Mais les Hommes tels que Mr. de la Moignon, ne trouvent pas le repos lors même qu'ils en ont beſoin. En vain tâchoit-il

de ſe dérober aux affaires, elles le ſuivoient juſques dans ſa rerraite. La confiance generale lui avoit donné une juriſdiction qui n'avoit point de bornes ; & ceux qui ne l'avoient pas pour Juge vouloient l'avoir pour Arbitre. Ses lumiéres, ſon équité, & ſur tout le talent ſi rare de concilier les Parties les plus animées, talent qu'il poſſedoit au plus haut degré, excitoient & juſtifioient cette confiance generale.

Au milieu de tant d'occupations Mr. de la Moignon n'avoit jamais negligé les Lettres : les momens dérobez aux affaires étoient tous pour elles : c'étoit ſon ſeul plaiſir. Une Bibliotheque auſſi nombreuſe que choiſie, ſon aſſiduité aux aſſemblées de l'Academie Royale des Incriptions, où il entra en 1704. & dont le Roi le nomma Préſident pour l'anné 1705. la protection qu'il a toujours donnée aux Gens lettrez, la liaiſon qu'il entretenoit avec les plus celebres Ecrivains de nôtre tems, liaiſon dont tout l'avantage étoit pour eux, ſont des preuves que ſon goût dominant n'a jamais été com-

battu que par les obligations indispensables de ses Emplois. On peut regarder comme une forte preuve de son amour pour les Lettres, la publication du seul Ouvrage que sa modestie ait laissé échapper : c'est son Plaidoyé pour le Sieur Vanobstat Sculpteur : monument durable & de son Eloqnence & de son inclination pour les beaux Arts.

Tel étoit dans Mr. de la Moignon le Magistrat & l'Homme de Lettres ; mais son merite n'étoit pas borné à ces dehors éclattans : ses Vertus civiles & ses Vertus Chrétiennes sont dignes de loüanges plus solides & aussi vrayes. Cette espece de Cour qui le suivoit à Bâville, toujours grosse sans que l'ambition ni l'interêt y attirât personne, ne laisse pas douter combien son commerce étoit doux, sûr, & engageant : il a permis qu'on publiât le témoignage qu'il a voulu rendre à l'amitié sans reserve qui l'a lié pendant tant d'années avec le Pere Bourdaloüe : amitié bien glorieuse à l'un & à l'autre. Un trait de la fidelité de Mr. de la Moignon pour ses Amis ne doit pas de-

meurer caché : le Roi l'interrogeant ſur ce qu'il pouvoit avoir appris d'un Ami malheureux & diſgracié, *Je vous le dirois, Sire, répondit-il, ſi vous me l'ordonniez, mais je ſuis ſûr que vous ne me l'ordonnerez pas : ſous un Prince tel que vous les devoirs de l'obéïſſance ne ſeront jamais contraires aux obligations de l'amitié.*

Heureux d'avoir joint à tant de grandes, à tant d'aimables qualitez, la ſeule qui donne aux autres un veritable prix, un attachement ſincere pour les veritez & les devoirs de la Religion, une dévotion auſſi ſolide que ſon Eſprit, auſſi droite que ſon Cœur. C'eſt de cette ſource & non d'une vaine & trompeuſe Philoſophie, que naiſſoit ſa fermeté à l'approche de la mort : fermeté qui ſans lui rien ôter de la crainte que cauſe la Foi, le raſſûroit par la confiance qu'elle inſpire, & qui ſans diminuer ſa juſte ſenſibilité pour un Frere ſemblable à lui & toujours uni avec lui, pour une Femme, pour des Enfans dignes de lui, lui laiſſa aſſez de liberté pour leur épargner le chagrin d'une ſéparation ſi dure, par

des moyens qui demandoient une attention, dont dans ces derniers momens, on est peu capable.

Il mourut aprés une longue maladie le 7^e^. d'Août 1709. âgé de soixante cinq ans.

Il a laissé de Marie Voisin son Epouse, Mr. le Président de la Moignon & Mr. de Blanc Ménil Avocat general, & deux Filles, l'une mariée à Mr. le premier Président de la Chambre des Comptes, l'autre à Mr. de Maniban Président à Mortier du Parlement de Toulouse : une troisiéme premiere Femme de Mr. le Président de Maisons est morte avant son Pere.

On n'a imprimé que deux de ses Ouvrages : le Plaidoyé pour le Sieur Gerard Van Obstat, & une Lettre sur la mort du Pere Bourdaloüe imprimée à la fin du troisiéme tome du Carême du Pere Bourdaloüe.

ARTICLE LIV.

LE SACRAMENTAIRE DES Pasteurs tiré des Saintes Ecritures, des Conciles, des Peres, & des usages

des Eglises de France, contenant le Dogme & la pratique de tous les Sacremens, avec un Traité des Monitoires à l'usage des Cours Ecclesiastiques & seculieres & de Messieurs les Curez du Royaume. Par M. J. F. Joliot Prêtre du Diocése de Besançon, Docteur en Théologie. A Paris chez de Nully, ruë Saint Jaques, 1709. *in 4°. pages* 810. *sans la préface & les tables.*

L'Auteur soigneux d'apprendre les devoirs de son Etat, a connu par lui-même la necessité d'un Traité des Sacremens, qui renfermât dans un abregé clair & methodique, tout ce que l'on doit sçavoir sur cette matiére importante, où la Théologie, mais une Théologie familiére & aisée, fut mêlée sans embarras au Droit canon & à la Morale, pour s'éclaircir l'un l'autre, & pour ne laisser rien ignorer aux Pasteurs sur leurs fonctions. Il a lui-même entrepris de donner ce Traité si nécessaire, en écartant *les formalitez épineuses de l'Ecole*, contre laquelle il est extremement prévenu; jusques-là qu'il applique aux jeunes Ecclésiastiques

qui ſortent de deſſus les bancs, ce qu'un Ancien a dit de la Jeuneſſe de ſon tems : *Ego adoleſcentulos exiſtimo in Scholis fieri ſtultiſſimos ; quia nihil ex iis quæ in uſu habemus, aut audiunt, aut vident.* Bien des gens trouveront cette citation de trop dans le Sacramentaire. Quoi qu'il en ſoit l'Auteur a eu en vûë de remedier au défaut qu'il attribuë à l'Ecole : C'eſt la pratique qu'il enſeigne principalement, ſans cependant negliger le Dogme : & l'on doit convenir qu'il a les talens neceſſaires pour inſtruire, qu'il a choiſi avec aſſez de diſcernement, diſpoſé avec beaucoup d'ordre, les materiaux de ſon Livre, qu'il s'exprime nettement, & qu'enfin il a rendu un grand ſervice aux Paſteurs & aux Peuples fidelles ; aux Paſteurs en leur donnant dans un ſeul volume le précis de pluſieurs qu'ils n'auroient pû aſſembler qu'avec beaucoup de peine & de dépenſe ; aux Peuples en fourniſſant aux Paſteurs un moyen de les inſtruire, dont eux mêmes pourront profiter. Le Traité des Monitoires eſt travaillé avec encore plus d'application que le reſte du Livre.

Nous ne croyons pas que l'Auteur regarde toutes les maximes qu'il débite comme autant de loix : il ſçait que les Conciles provinciaux & même nationaux, quelque reſpectables qu'ils ſoient , n'ont qu'une autorité faillible & limitée : le ſentiment d'un ou de pluſieurs Auteurs a encore moins de force : & ſi l'Auteur ſemble vouloir qu'on ſuive les déciſions de ces Conciles particuliers, ou les ſentimens de certains Auteurs, ce n'eſt pas qu'il juge qu'on ſoit indiſpenſablement obligé de s'y ſoumettre : quand on ſuppoſeroit cette obligation effective, on ſeroit diſpenſé de la remplir par l'impoſſibilité de le faire. Les Conciles particuliers pour ſe conformer aux tems & aux lieux ont fait des Loix directement contraires : il faut donc s'en tenir aux regles preſcrites par l'Egliſe Univerſelle, & à celles qui ſont en vigueur dans l'Egliſe particuliere où l'on vit : le reſte ne peut ſervir que de direction. Il ſeroit à ſouhaiter que l'Auteur eût fait par tout cette diſtinction ſi neceſſaire des Canons qui obligent, & de ceux qui n'obligent

pas, & qu'il ne l'eût pas abandonnée à la ſeverité des Paſteurs rigides, qui preſſeront ſans diſcernement l'obſervation de toutes ſes maximes; ou à l'indulgence des Paſteurs relâchez, qui ne propoſeront les Loix les plus autoriſées que comme des conſeils. Un autre écüeil que Mr. Joliot devoit éviter, c'eſt trop de confiance dans une foule d'Ecrivains modernes plus abondans que fidelles dans leurs citations.

ARTICLE LV.

LETTRE A SON ALTESSE Sereniſſime Monſeigneur le Duc du Maine, ſur les Quinaires.

MONSEIGNEUR,

C'eſt uniquement en vûë d'obéir aux Ordres de Vôtre Alteſſe Sereniſſime, que j'oſe mettre par écrit ce que je penſe de ce genre de Médailles, que nous connoiſſons de nos jours ſous le nom de Quinaires. Il ne m'appartient point d'être le premier

à décider sur cette matiere ; & cependant il faudra que je le fasse, puisqu'aucun Antiquaire n'en a encore parlé.

Je suppose d'abord, que par le terme de Quinaire l'on entend certaines Médailles, de quelque metal qu'elles soient, qui n'ont que la grandeur d'une de nos mailles. Vôtre Altesse Serenissime m'a fait l'honneur de me demander sur cela deux choses ; premierement, pourquoi on les a nommées Quinaires ; secondement, quel est le rang qu'elles doivent tenir dans les Cabinets.

Il est indubitable qu'il y avoit du tems de la République Romaine deux sortes de monnoye d'argent ; dont l'une étoit du poids d'un gros, & l'autre du poids d'un demi-gros. La premiere s'appelloit *Denarius*, & l'autre *Quinarius*, parce que celle-là valoit dix As, & que celle-ci n'en valoit que cinq. Aussi mettoit-on sur la monnoye pesant un gros le nombre X. & le nombre V. sur la monnoye qui n'étoit que d'un demi-gros. Or les monnoyes sous les Empereurs étant demeurées à quelques grains

près de même poids & de même valeur que du tems de la République, la Médaille d'argent du poids d'un gros continüa d'être appellée *Denarius* : *Ostendite mihi denarium, cujus habet imaginem & inscriptionem*, dit Jesus-Christ * à ceux qui lui montroient une Médaille d'argent de l'Empereur Tibere. La monnoye d'argent continua, dis-je, d'être appellée *Denarius*, ou bien une monnoye valant dix As. Par consequent la monnoye d'un demi-gros étoit également un *Quinarius*, c'est à dire une monnoye valant cinq As. Le changement qui avoit été fait par rapport à l'inscription & aux figures qu'on y representoit, ne faisant rien au prix & à la valeur de la monnoye.

Voilà, Monseigneur, si je ne me trompe, l'origine du mot de *Quinarius*. Il s'ensuit de-là qu'il n'y a proprement que les Médailles d'argent pesant un demi-gros, auxquelles ce nom convienne, que les Romains ne l'ont point donné aux autres especes de monnoye aussi petites que celles-là, & qu'ainsi ce n'est qu'improprement & par analogie que les Médaillistes

* *En S. Luc. ch. 20.*

daillistes le donnent aujourd'hui aux Médailles d'or & de bronze, qui sont de la même grandeur que les Quinaires d'argent, puisque les unes, sçavoir celles d'or, sont d'un prix fort au-dessus de cinq As; & les autres, je veux dire celles de bronze, sont d'un prix fort inferieur.

L'unique convenance qui se trouve entre ces Quinaires & les Quinaires d'argent, c'est que le Quinaire d'or est la moitié d'une Médaille d'or pour le poids & pour la valeur; & celui de bronze la moitié d'une Médaille de petit bronze; comme le Quinaire d'argent est la moitié d'une Médaille d'argent. Car les Romains ont observé dans leurs monnoyes les mêmes regles que nous; ou plûtôt c'est d'eux que nous les avons prises. Ils avoient donc en or des Loüis, si j'ose parler de la sorte, & des demi-Loüis, je veux dire la Médaille d'or étoit du poids de deux gros & de quelques grains; & le demi Loüis ou Quinaire étoit à proportion d'un gros & de quelques grains. Mais en bronze ils avoient plus de pieces de different poids que nous n'en avons.

La monnoye de grand bronze étoit du poids d'une once ; celle de moyen bronze de quatre gros ; celle de petit bronze de deux gros ; & le Quinaire d'un gros.

Je n'ai parlé juſqu'ici , Monſeigneur, que des deux premiers ſiecles de l'Empire. Dans la ſuite à meſure que les monnoyes ont diminué de poids & de bonté, la même proportion s'eſt trouvée dans les ſubdiviſions qui ſe ſont faites. Ainſi deux Quinaires d'or de Conſtantin ſont également du poids d'une Medaille d'or de cet Empereur : comme deux Quinaires de Tibere font une Medaille d'or de ce Prince. Ce que je dis de l'or ſe trouve pareillement dans le bronze:& j'ai vû qu'au trebuchet deux Quinaires d'Aurelien , de Probus , de Conſtantius , étoient dans un équilibre auſſi juſte avec une Medaille de ces Empereurs , que deux Quinaires d'Antonin Pie & de Marc Aurele étoient avec une Medaille de petit bronze de ce tems-là.

Je prie Vôtre Alteſſe Sereniſſime de remarquer , que cette regle ne regarde que les Medailles & les Qui-

naires frappez par ordre du Senat & des Empereurs, & non pas les pieces de même espece qui sont Grecques ou fabriquées par quelques Colonies.

Or supposé que cela soit vrai, tout Curieux doit conclurre, qu'une suite de Quinaires est du moins autant necessaire dans les Cabinets, qu'une suite de grand, de moyen, & de petit bronze. Ce sont de part & d'autre de differentes especes de monnoye, qui nous apprennent combien il y avoit de sortes de piéces en tout metal, qui avoient cours dans le commerce. De plus les Quinaires sont communément d'un coin plus fini que les autres Medailles, & travaillez par des mains de Maître: ce que j'attribue à l'impossibilité où auroient été de nouveaux Ouvriers de graver des figures entieres dans un si petit espace de metal. Enfin par le peu de Quinaires que nous avons dans les Cabinets, il est aisé de conjecturer que l'on y verroit des revers, qui leur seroient particuliers, & qui ne seroient ni dans le grand, ni dans le moyen bronze. Raisons

qui ont obligé les Medailliſtes de ſéparer les Medailles de differentes grandeurs, & d'en faire des ſuites diſtinguées les unes des autres.

Vôtre Alteſſe ſéréniſſime a commencé à en donner l'exemple aux Sçavans, & a connu dès ſes premiéres années par la force de ce Genie ſuperieur, qui a paru dans ce genre d'étude comme dans tout le reſte, que les Quinaires devoient faire parmi les Medailles un ordre à part, & compoſer une ſuite ſans mélange d'aucune autre Medaille. De ſorte que l'on peut dire que les jeux de ſon enfance, ont été de véritables leçons pour les plus habiles Antiquaires.

Au reſte, quelques rares que ſoient les Quinaires, ces ſortes de ſuites ne ſont point abſolument impoſſibles; puiſque Vôtre Alteſſe Sereniſſime en a déja une ſi nombreuſe & ſi conſiderable, qu'il faudroit peu de Quinaires pour la rendre complette. Il eſt à ſouhaitter qu'un jour on en donne au Public le catalogue, avec des notes ſçavantes & accompagnées de Diſſertations ſur ce qui

regarde les revers singuliers qui s'y rencontrent. Le goût en viendroit aux Antiquaires, & dans peu il y auroit autant de suites de Quinaires, qu'il y auroit de Cabinets d'un certain rang. Au lieu qu'à l'heure qu'il est, je n'en sçais que deux, une en France & l'autre en Italie; sçavoir celle de Vôtre Altesse Serenissime, & celle de Mr. l'Abbé Strozzi, un des Prélats des plus distinguez qu'il y ait dans la Cour de Rome, par sa naissance, par sa pieté, & par son amour pour les belles Lettres. Je suis &c.

ARTICLE LVI.

ELOGE DU R. P. BERNARDIN de Pequigny Capucin.

LE Pere Bernardin né à Pequigny l'an mil six cens trente trois, entra l'an mil six cens quarante neuf dans le Saint Ordre dont il a été un des principaux ornemens, toujours également distingué par son érudition, & par sa vertu, après avoir été long-tems Lecteur en Theologie,

Superieur & même Commissaire general ; il se donna tout entier à l'étude de l'Ecriture sainte, & à la direction des Ames. Ces deux saintes occupations ont produit deux Ouvrages ; *La pratique efficace pour bien vivre & bien mourir*, que Monsieur l'Evêque d'Amiens l'obligea de faire paroitre ; & sa *triple exposition des Epitres de Saint Paul*, imprimée d'abord l'an mil sept cens trois in folio, & depuis en François en plusieurs tomes in 12. Le Pape Clement XI. lui fit écrire sur cet Ouvrage par le Cardinal Paulucci, pour l'exhorter à continuer de travailler sur les Livres Saints. Animé par l'approbation & l'ordre du Saint Pere, il a presque achevé un Ouvrage pareil *sur les Evangiles*, qu'il explique comme les Epîtres de Saint Paul, par *une Analyse, une Paraphrase, & un Commentaire, suivis de quelques reflexions morales.* Sa sainte mort arrivée le neuviéme de Decembre mil sept cens neuf, a interrompu ce travail : elle ne privera pas neanmoins le Public de cet important Ouvrage, ni d'une seconde édition *de la*

triple expoſition ſur les Epîtres de Saint Paul : la premiere a été épuiſée par l'avidité du Public. Nous en rendîmes compte au Public, *dans les Memoires du mois de Fevrier de l'année mil ſept cens quatre.*

ARTICLE LVII.

RECUEIL DE FIGURES repréſentant les differens Bâtimens de la mer Mediterranée & Oceane, deſſinez d'après le naturel, & gravez par P. J. Gueroult du Pas, in 8°. 4. liv. 10 ſols. A Paris chez P. Giffart ruë Saint Jaques à l'Image Sainte Theréſe.

LE Sieur Gueroult qui a ſervi pendant onze années dans la Marine à Toulon & au Havre, s'étant appliqué à deſſiner, il a recherché les occaſions de faire des vûës des Vaiſſeaux & autres Bâtimens de guerre & de negoce, moüillez dans les rades, entrans & ſortans des ports, & en pleine mer. Sur ſes mémoires & aidé de ceux que lui a envoyé Mr. de la Roſe Peintre du

Roi à Toulon, & de ceux qu'il a fait faire dans les ports du Ponant, il a gravé 75 estampes representant autant de Bâtimens qui lui sont connus, & qui n'avoient point encore été gravez, du moins en France, où il n'en a paru qu'onze differens à Marseille. Le nom & l'usage de chaque Bâtiment est marqué sur chaque estampe. On trouvera une plus ample explication de la plus grande partie dans le Dictionnaire des Sciences & des beaux Arts, dans celui de Mr. Furetiere, ou celui de Trevoux. Il espere que cette recherche sera agréable aux Curieux, sur tout à ceux qui aiment le dessein, & sera utile aux Officiers de la Marine & aux Negotians. Ces estampes sont en petit, gravées à l'eau forte sur le vernis dur, & réparées au burin, & cela pour une plus grande commodité, moins de dépense, & pour éviter un trop grand travail, dont l'emploi qu'il remplit ne lui auroit pas donné le tems, ne s'occupant à cet Art que par récréation & pour l'utilité du Public.

Quelque Grec ou quelque Ro-

main qui auroit executé de ſon tems le même deſſein, auroit rendu un grand ſervice aux Amateurs de l'Antiquité, & épargné bien de la peine aux Baifs & aux Meibomius, pourvû cependant que ſon Ouvrage fût venu juſques à nous.

ARTICLE LVIII.

PROPRIETE' PARTICULIERE de l'hellebore noir, découverte par Mr. Tablet.

PLuſieurs Apothicaires vendent, au grand préjudice des Malades, au lieu des racines d'hellebore noir, celles du renoncule à fleur de fenoüil, que Bauhin appelle mal à propos hellebore noir à petite feüille; ou celles d'aſtrantia, racines qui n'ont aucune vertu purgative, comme Dodonée, avec quelques autres Botaniſtes celebres de nôtre ſiécle l'ont experimenté. C'eſt donc rendre au Public un ſervice important, que de lui donner un moyen aſſûré d'éviter toute ſurpriſe. Il ne faut que mettre ces racines infuſer dans l'eau

chaude, & les rejetter comme inutiles, si elles ne lui ont communiqué aucune acrimonie.

L'hellebore dont Mr. Tablet prétend parler, est celui qui croît dans les Alpes, dans les Pyrenées, & dans les montagnes d'Auvergne, d'où l'on en apporte une quantité considérable à Paris : celui qu'on cultive dans les jardins, pour la beauté de ses fleurs, & l'utilité de ses feüilles & racines, est d'une pareille vertu.

L'Extrait des racines de cette plante préparé avec l'esprit de vin, n'évacuë aucunement les humeurs : cette vertu n'appartient qu'à celui qui est fait avec l'eau boüillante, qui dissout d'abord les sels acres & tartareux, & incontinent après par leur moyen les parties sulphureuses.

C'est se tromper & tromper les autres, que de séparer les principes de cette plante dans l'usage de la Medecine, les malades n'en recevant presque aucun soulagement : l'experience ayant appris que cette plante n'opere promptement & efficacement, que lorsque tous les principes sont unis, lesquels consistent en sels

acres, acides, ſtyptiques, fixes & volatiles, & huile fétide.

On peut dire que l'hellebore noir eſt un des plus puiſſans remedes, & qu'il a comme la force du levier, pour remuer & expulſer les humeurs les plus tenaces & les plus compactes. En effet on a reconnu qu'il eſt d'un grand ſecours aux fous, maniaques, hypocondriaques, épileptiques, aſthmatiques, letargiques, lepreux, & aux perſonnes travaillées de la fiévre quarte.

C'eſt principalement dans la gueriſon de cette eſpece de fiévre, que M. Tablet a remarqué la proprieté particuliere de l'hellebore noir. Il en a conſeillé l'uſage en ſubſtance, le poids d'un gros en bol au commencement du paroxyſme; & il eſt arrivé que preſque tous les malades qui s'en ſont ſervis trois fois dans trois accès conſécutifs, n'en ont point reſſenti d'autres dans la ſuite.

Il eſt aiſé de comprendre comment cette plante opere ſi promptement un effet, qu'on ne peut obtenir que rarement & très-difficilement par l'uſage du quinquina & des au-

tres remedes qu'on juge convenables dans cette maladie : car son sel acide styptique venant à piquer les membranes du ventricule, les met en contraction, & étrecissant leur capacité, les force d'évacuer par où il y a moins de résistance, les humeurs qu'elles ne peuvent plus contenir, amollies comme elles sont & renduës fluides par l'huile fétide, laquelle enduisant les parois de l'estomac, les garantit d'une trop grande irritation, que causent très-souvent le foye, le verre d'antimoine, & le tartre stybié, dont l'usage est beaucoup plus dangereux que celui de l'hellebore noir : car les parties de l'antimoine, quelque préparation quelles ayent reçûë, demeurent toûjours metalliques, dures, & presque indomptables au dissolvant de l'estomac ; & par consequent peuvent exciter dans le sang, pour peu qu'il y en entre, un tumulte qui ne cesse que par la mort, à moins qu'elles ne se dulcifient, en devenant souples, flexibles, coulantes : ce qu'il n'est pas permis d'esperer de la roideur, densité, & âpreté de leurs rameaux : outre que les

vegetaux ont incomparablement plus de proportion & d'analogie avec nos corps, que les metaux & mineraux : ils se nourrissent des premiers & non des derniers : il est donc plus convenable à leur nature de se servir dans leurs maladies de ceux-là, que de ceux-ci.

L'usage de l'hellebore dont les Anciens se servoient, a des suites fâcheuses : car quoique les malades ne se plaignent pas toûjours de superpurgation, ils sont tourmentez de nausées, de pesanteur d'estomac accompagnée d'acrimonie & d'inflammation, qui menacent la gorge & l'anus. De plus ils sont incommodez pendant plusieurs jours, d'une douleur de tête très aiguë, & d'un tremblement de membres. Aucun de ces inconveniens ne se trouve dans l'usage de l'hellebore noir, qu'il faut donner en substance dans toutes les maladies où il y a pourriture, & obstructions inveterées, à la dose d'un gros, & non pas de 15 grains, comme l'a conseillé Mr. Tournefort dans son Histoire de la matiere medicale : car on a observé qu'il ne produisoit

presque aucun effet donné dans une si petite dose,

ARTICLE LIX.

REMARQUES SUR L'ARTICLE 99. *des Memoires de Trevoux, mois de Juillet* 1709. *Des forces centrifuges, page* 1284.

IL y a plusieurs choses en cet Article qui font de la peine.

1°. Page 1287. Il condamne le raisonnement de ceux qui s'imaginent que les forces centrifuges s'accelerent. Pour appuyer cette condamnation, je ne puis comprendre, dit-il, que lors que le mobile B (*Fig.* 2.)

Fig 2.

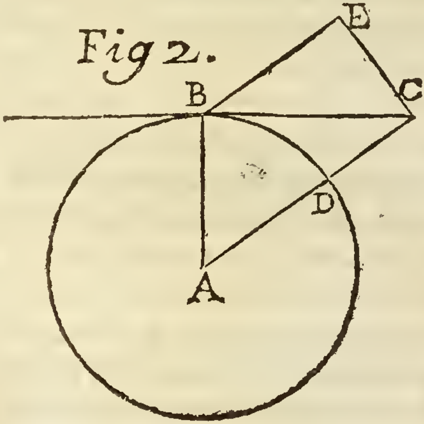

parcourt d'un mouvement uniforme

l'arc B D infiniment petit, la force centrifuge doive croître depuis B, jusqu'à D. Il a raiſon en cela : ceux mêmes contre qui il parle ne le conçoivent pas, ils ne le diſent pas non plus. Voici comme je conçois leur ſentiment. Ils ſuppoſent (*Fig.* 1.) par exemple un cercle dans un plan vertical, le fil ou le rayon A B inflexible & incapable de s'allonger,

Fig. 1.

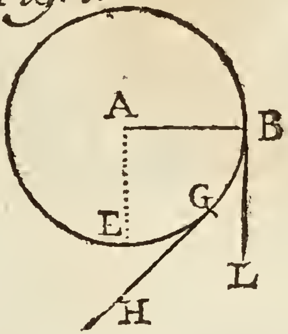

le mobile B peſant, élevé du point E juſqu'au point B, & enſuite lâché. Dans cette ſuppoſition ils prétendent que le mobile B deſcendant par l'arc B E, accelerera continuellement ſon mouvement, juſqu'à ce qu'il ſoit au point E, & qu'allant

plus vîte en G qu'en B , si par quelque accident au point G il se détachoit du rayon , il parcourroit plus vîte la tangente G H , qu'il n'auroit parcouru la tangente B L, si étant au point B il s'étoit détaché. Il s'éloigneroit donc plus du centre dans un tems égal étant au point G, qu'il n'auroit fait au point B. Donc la force centrifuge seroit augmentée , (ou si l'on veut parler comme l'Auteur) *accelerée.*

Pour ce qu'il dit en second lieu, qu'il seroit impossible de déterminer les forces centrifuges dans aucune courbe sur laquelle seroit mû un mobile ; si par déterminer les forces centrifuges , il entend ici la même chose que dans la page 1296. on lui soutient que c'est si peu un inconvenient selon lui, que lui même croit cette détermination aussi difficile , que de trouver la quadrature du cercle & la duplication du cube, qui sont deux choses qu'apparemment il ne juge pas possibles.

2°. Il ne croit pas que l'on puisse trouver de paralogisme dans le raisonnement par lequel il tâche de

prouver, que les forces centrifuges ſont proportionnelles aux viteſſes avec leſquelles le mobile ſe meut circulairement. Voici ſon raiſonnement. Il ſuppoſe d'abord diverſes puiſſances, qui mettent ſucceſſivement un mobile (B par exemple) en mouvement. Il eſt évident, dit-il, que les vîteſſes que recevroit ſucceſſivement ce mobile, feroient comme ces puiſſances, & que les forces du même mobile feroient proportionnelles aux viteſſes. Il y a ici quelque choſe à diſtinguer. *Les forces du mobile ſeroient proportionnelles aux viteſſes* qu'il auroit, c'eſt-à dire, tant à celles qu'il auroit déja reçûës & qui perſeveroient encore, qu'à celles qu'il recevroit actuellement : on l'accorde. Les forces du mobile feroient proportionnelles aux viteſſes ſeulement qu'il recevroit à chaque inſtant : on le nie. L'Auteur ne doit pas trouver étrange une telle diſtinction : lui même dans le feüillet précedent déclare, qu'il veut bien admettre le principe (que ſon Adverſaire attribuë, dit-il, à des Géometres habiles) & qui eſt que lorſqu'une

force conſtante & conſtamment appliquée à un mobile, & de telle maniere qu'elle produit à chaque inſtant de nouvelles vîteſſes égales à la premiere, les eſpaces parcourus par ce mobile, ſont entre eux comme les quarrez des tems. Quiconque admet ce principe, admet tout le fond de cette diſtinction : car ſi une même puiſſance conſtamment appliquée, peut être ſuppoſée produire à chaque inſtant de nouvelles vîteſſes égales à la premiere, on pourra bien ſuppoſer la même choſe de diverſes puiſſances ſucceſſivement appliquées. On pourra même ſuppoſer, ſi l'on veut, que les nouvelles vîteſſes ſeront plus grandes que la premiere. De même ſi l'on peut ſuppoſer que les nouvelles vîteſſes, produites par la premiere puiſſance ſuivant la même direction, ne détruiſent point celle qu'elle avoit produite d'abord, on pourra avec autant de raiſon ſuppoſer la même choſe des nouvelles vîteſſes produites par differentes puiſſances appliquées ſucceſſivement. Enfin ſi les eſpaces parcourus par le mobile,

(poussé toujours par la même puissance agissant comme l'on vient de dire) sont entre eux comme les quarrez des tems ; on pourra dire aussi-bien, que les espaces parcourus par le mobile, que differentes puissances pousseroient successivement, seroient entre eux comme les quarrez des tems, ou ce qui est la même chose, comme les quarrez des vîtesses. Et puisque selon l'Auteur même, la force qui meut circulairement est à la force centrifuge, comme l'arc B D (*Fig.* 2.) parcouru est à l'excès D C de la secante : ces espaces parcourus étant comme les quarrez des vîtesses, ces forces seront necessairement comme les quarrez des vîtesses & non pas comme les vîtesses, ainsi que le soutient l'Auteur. Son paralogisme donc consiste en ce qu'il n'a pas fait une distinction si aisée & cependant si necessaire.

3°. On ne comprend pas comment l'Auteur rejette cette expression des forces centrifuges $\frac{vv}{r}$, puis qu'il pose lui-même tous les principes qui démontrent que cette expression est la

véritable. v ſignifie ici la vîteſſe du mobile, & r le rayon du cercle.

Or ſi l'on fait abſtraction du tems, la vîteſſe eſt à la vîteſſe, comme l'eſpace à l'eſpace : & puiſque c'eſt l'arc B D (*Fig.* 2.) qu'on ſuppoſe parcouru par le mobile B, v ſera donc = B D ; & le rayon A B ſera $= r$. Suppoſant encore avec l'Auteur B D infiniment petit, égal à une ligne droite & perpendiculaire ſur A C, on aura D C (qui ſelon l'Auteur exprime la force centrifuge) $= \frac{vv}{r}$: car A B ou A D (r) : B D (v) :: B D (v) : D C ($\frac{vv}{r}$.)

Il n'y a rien dans ce raiſonnement que les ſuppoſitions de l'Auteur, & la *proprieté* des triangles rectangles ſemblables démontrée dans tous les Livres d'Elemens. La même choſe ſe démontre encore par ce que dit l'Auteur page 1293. dans l'endroit même où il prétend démontrer, que la force centrifuge eſt $= \frac{v}{r}$ ou $\frac{\text{I F}}{\text{A B}}$ car A B eſt ici (r) I eſt (l'unité), & F eſt la force qui fait mouvoir le mobile B ſur l'arc B D.

Pour mettre ſous les yeux ſon raiſonnement, je remarque que page 1286. il ſuppoſe que la force qui meut par B C eſt exprimée par B C, celle qui meut par B D eſt exprimée par B D , & celle qui meut par D C , exprimée par D C : ainſi F = B C. D'ailleurs page 1289. il dit que les forces par B C & par B D , ſont cenſées égales. Donc F = B C = B D = *v*.

Voici maintenant ſes analogies : D C (force centrifuge du mobile B : F : : B C : A C = A B rayon. Donc B C : A B : : D C : F. Donc F x BC = A B X D C. Donc D C = $\frac{F \times BC.}{AB}$ Et faiſant B C = I, on aura $\frac{IF}{AB}$ = D C force centrifuge.

Je remarque que comme F = BC, il s'enſuit que F x BC = BC x BC , ou F x BC = F x F ou à F^2, & qu'ainſi ſon expreſſion $\frac{IF}{AB}$ n'eſt pas comme il le veut $\frac{v}{r}$ mais c'eſt abſolument la même choſe que $\frac{vv}{r}$.

Enfin l'Auteur fait le procès aux plus habiles Mathématiciens , &

il ne s'apperçoit pas qu'il en revient à conclurre ſous d'autres termes la même choſe qu'eux,quoi qu'il croye ou qu'il prétende conclurre le contraire.

Réponſe du Pere de la Maugeraye.

Dans l'Article 99. des Mémoires de Trevoux mois de Juillet 1709. page 1284. je ſuppoſai (*fig.*2.) qu'un mobile B allât le long de la circonference d'un cercle d'un mouvement uniforme, & par conſequent je ſuppoſai que le cercle fût parallele à l'horizon; puiſque c'eſt la ſeule ſituation dans laquelle un mobile B puiſſe ſe mouvoir le long de la circonférence d'un mouvement uniforme , & dans laquelle la force centrifuge puiſſe être la même dans tous les points de la circonference. Dans cette ſuppoſition je dis que je ne concevois pas le raiſonnement de ceux qui s'imaginoient , que lorſque le mobile B parcourt d'un mouvement uniforme l'arc BD infiniment petit, la force centrifuge doit croître de puis B juſqu'à D.

L'Auteur des Remarques, pour faire concevoir comment les forces centrifuges, s'accelerent, suppose un cercle dans une situation verticale: mais ce n'est pas de quoi il s'agit. S'il vouloit agir contre moi, il devoit conserver ma supposition. Qui est-ce qui ignore que les corps en tombant accelerent leur mouvement? Il trouvera dans les Mémoires de Trevoux années précedentes, qu'on a déterminé les forces & les vitesses rélatives qu'auroit (*fig.* 1.) le mobile B dans chaque point du quart B E. Il ajoute que ceux contre qui j'agis ne disent pas cela: les connoit-il pour parler de la sorte?

J'ajoutai que ceux qui faisoient rouler la démonstration des forces centrifuges sur cette acceleration, ne faisoient pas apparemment reflexion qu'ils rendoient la chose impossible: enquoi l'Auteur des Remarques croit que je me suis contredit, parce que j'ai dit dans le même Article 99. qu'il est aussi difficile de déterminer la force centrifuge du mobile B, qui se meut le long de la circonférence d'un cercle & d'un mouvement uni-

forme, que de trouver la quadrature du cercle ou la duplication du cube.

Mais si je suis persuadé, qu'il est impossible de déterminer la force centrifuge d'un mobile qui se meut le long de la circonference d'un cercle, soit que la démonstration des forces centrifuges roule sur l'accelération, soit qu'elle n'y roule pas; ceux contre qui j'écris n'en sont pas persuadez: ainsi j'ai eû droit de leur dire, que faire rouler la démonstration des forces centrifuges sur l'acceleration dont nous avons parlé, c'étoit rendre la chose impossible par cette supposition, quand bien même elle ne le seroit pas d'ailleurs: & en cela il n'y a nulle contradiction; mais ce seroit un grand inconvenient pour ceux contre qui j'écris: à quoi l'Auteur des Remarques n'a pas fait d'attention.

Pour ce qui est du paralogisme que l'Auteur des Remarques à crû voir dans mon raisonnement, comme il n'est fondé que sur la situation verticale de son cercle, il seroit inutile de s'y arrêter.

Avril 1710. L'Auteur

L'Auteur des Remarques eſt ſurpris que je rejette cette expreſſion $\frac{vv}{r}$: mais s'il faiſoit reflexion que le triangle B D C (*fig.* 2.) demeurant le même, les forces peuvent varier à l'infini, auſſi bien que les vîteſſes, il concevroit bien qu'il y a de la difference entre le quarré de B D & le quarré des viteſſes : ainſi quoi que pour avoir DC il faille diviſer le quarré de BD par le rayon, il ne s'enſuit pas que pour avoir les forces centrifuges, il faille diviſer le quarré des vîteſſes par le rayon.

Par cette même raiſon on ne peut pas faire F = BC ou BD : ainſi mon expreſſion $\frac{IF}{AB}$ eſt bien differente de $\frac{vv}{r}$, quoi qu'il croye qu'elle ſoit la même.

Enfin l'Auteur des Remarques m'accuſe de faire le procés aux plus habiles Mathématiciens : mais s'il veut bien y faire attention, il trouvera que ce que j'ai écrit eſt une ſuite neceſſaire des principes reçûs de tous les plus habiles Mathématiciens. Et voici comme je le montre : Soit le

rectangle BDCE (*fig.* 3.) ſuppoſons au point B un mobile B, qui

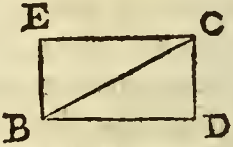

Fig. 3.

ſoit pouſſé ſuivant la diagonale B C, par une puiſſance quelle qu'elle puiſſe être : tous les plus habiles Mathematiciens conviennent, que ſi le mobile B eſt pouſſé ſuivant B C par une force exprimée par BC, il ſera pouſſé ſuivant D C ou B E, par une force exprimée par D C ou B E ; & ſuivant B D ou E C, par une force exprimée par B D ou E C. Ils conviennent encore qu'en faiſant préciſion de la réſiſtance du milieu, les vîteſſes que recevroit ſucceſſivement le mobile B ſuivant B C, ſeroient comme les puiſſances qui le pouſſeroient ſucceſſivement ſuivant B C.

Enfin ils conviennent que ſi le mobile B eſt pouſſé ſucceſſivement ſuivant B C par diverſes puiſſances, les vîteſſes ou forces rélatives que

recevroit successivement le mobile B suivant BD ou BE, seroient entre-elles comme les puissances qui le pousseroient successivement suivant B C.

Or le triangle rectangle B D C (*fig.* 2.) est moitié du parallelogramme B D C E : donc si un mobile B est poussé successivement suivant B C base du triangle B D C par diverses puissances, les forces & les vîtesses qu'il recevra successivement suivant B C, ou B D, ou D C, doivent être entre elles comme les puissances qni pousseront successivement suivant B C : donc les forces centrifuges doivent croître comme les forces ou comme les vîtesses, & non pas comme les quarrez des vîtesses.

Quoi ! par ce que B C touche un cercle au point B, les forces rélatives doivent changer ! & qu'est-ce qui avertit le mobile B, que la ligne B C sur laquelle il est poussé, touche un cercle au point B ? & quel changement cela doit-il faire ? puisque le mobile B est toujours poussé de la même maniére suivant B C, soit qu'elle touche, soit qu'elle ne tou-

che pas. Or ſi B C ne touchoit pas un cercle, perſonne ne doute que les forces rélatives ſuivant D C, ou B E, ne fuſſent comme les forces ou vîteſſes ſuivant B C : donc les forces centrifuges, qui ne ſont rien autre choſe que les forces rélatives ſuivant DE, doivent être comme les forces ou vîteſſes ſuivant B C. Voilà le précis de l'Article 99. & à quoi l'Auteur des Remarques devoit répondre au lieu de ſe faire un fantôme pour le combattre.

ARTICLE LX.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE BERLIN.

IL s'en faut peu que le Traité de feu Mr. Jaquelot ſur la verité & l'inſpiration des Livres ſacrez ne ſoit achevé. Il ne manque que trois ou quatre chapitres à la fin de la ſeconde partie. C'eſt le Chef-d'œuvre de ſon Auteur, à qui il a couté la vie, cet habile Homme n'ayant voulu rien épargner pour épuiſer une ma-

tiére si importante, & dont l'éclaircissement est si necessaire pour confondre les Incrédules. Il a divisé ce Traité en deux parties. La premiere démontre la verité & l'inspiration de l'ancien Testament. La seconde partie est pour le nouveau Testament. Dans les cinq premiers Chapitres de la premiere partie, l'Auteur remonte aux principes de la révelation. Il entre en matiere par quelques réflexions generales sur la conduite injuste & déraisonnable des Libertins dans leurs disputes sur la Religion : il rappelle les preuves qu'il a données dans ses autres Ouvrages de l'existence de Dieu, de l'origine celeste de la Religion : il produit dans le sixiéme Chapitre la premiére preuve de l'inspiration des Livres sacrez, qu'il tourne ainsi : La Religion Chrétienne est veritable ; donc ce qu'elle enseigne touchant les Livres sacrez est veritable : elle enseigne qu'ils sont inspirez ; ils sont donc inspirez. En suivant cette methode un peu longue à la verité, il applique à son sujet toutes les démonstrations de la verité de nôtre Religion, qu'il

ne fait qu'indiquer. Le VII^e. Chapitre contient quelques reflexions sur le premier Auteur des Livres sacrez. Le VIII^e. fait sentir l'utilité des Loix de Moyse. Le IX^e. découvre dans les Ceremonies qu'il a prescrites une sagesse véritablement Divine. Le X^e. vient au fait, & démontre que Dieu est l'Auteur de ces Loix. Le XI^e. le XII. & le XIII. Le XIV. & le XV. prouvent la verité des faits racontez dans la Pentateuque. Le XVI. & le XVII. tirent des Propheties qui se lisent dans les Livres sacrez un fort argument que Dieu les a inspirez. Le XVIII. & XIX. établissent la même verité par la Théologie & la Morale des Livres Sts. & par le style de leurs Auteurs. Enfin le XX. & le XXI. achevent de démontrer l'inspiration des Livres saints par le sentiment qu'en a eû le Peuple Juif. Cette seule preuve bien développée peut tenir lieu de toutes les autres.

Le I^er. Chapitre de la seconde partie dissipe le préjugé des Juifs contre l'Evangile. Le II. prévient en faveur du Nouveau Testament par un tableau de la Religion Chrétienne,

qui en montre toute l'excellence. Le III. entre dans le détail des Loix de l'Evangile, & le IV. traite du Culte Chrétien encore plus dignes de Dieu que les Loix & le Culte Mosaïque. Depuis le V. jusqu'au VIII. l'Auteur examine l'Histoire de Jesus-Christ. Il fait dans le VIII. plusieurs reflexions sur les Epîtres des Apôtres. Il vient dans le IX. à la décision de la question: il prouve l'inspiration du nouveau Testament par les marques qui en paroissent dans les Livres mêmes. Dans le X^e. il prouve cette même verité par les marques d'inspiration qui ont paru dans les Auteurs. Mr. Jaquelot explique dans les Chapitres suivans XI. XII. XIII. XIV. XV. avec plus d'étenduë quelques-unes de ces preuves, les prédictions contenuës dans les Livres sacrez, les monumens qui prouvent la verité de l'Histoire Evangelique, les miracles de Jesus-Christ, le merveilleux progrès de l'Evangile. Il auroit joint quelques Chapitres sur la Théologie & la Morale du nouveau Testament, sur le style des Livres sacrez, sur l'opinion

qu'en ont eûë les Chrétiens de tous les ſiecles, & ſur le Canon des Ecritures Saintes.

Mr. Penavaire a fait imprimer ici une explication phyſique des Fables. Pour entendre le titre de ſon Livre, il faut ſçavoir que Zenon ſurnommé le Phénicien (apparemment parce qu'il tiroit ſon origine des Phéniciens, car la Ville de Ciltium dans l'iſle de Chypre étoit ſa Patrie) avoit fait un Traité que nous avons perdu, où il tâchoit de prouver que tous les Dieux de la Gentilité n'étoient que les Aſtres & d'autres corps inanimez, & que les Fables cachoient une Phyſique complette. Mr. Penavaire plein de cette idée, dont on pourroit démontrer la fauſſeté, a intitulé ſon Livre :

Phœnix redivivus in Diſſertatione de Sole & Lunâ, pro ſpecimine Operis critici ; in quo vana multa & obſcura Theologiæ & Fabularum gentilium reteguntur. Auctore Petro Penaværeo Doctore in Jure Civili, & Profeſſore linguæ Græcæ in Gymnaſio Gallico-Berolinenſi. Le Phénicien reſſuſcité dans une Diſſertation ſur le Soleil & ſur la Lune, pour

ſervir d'eſſai à un Ouvrage critique, dans lequel on éclaircit la Théologie vaine & obſcure & les Fables des Payens. Par Mr. Penavaire Docteur en Droit & Profeſſeur en Grec dans le College François de Berlin. A Berlin, *in* 4°. *pages* 67.

Mr. Barbeyrac prépare une nouvelle edition de Lucrece. Son premier ſoin ſera de rendre le Texte correct autant qu'il le peut être. Il invite les Sçavans à lui communiquer les Manuſcrits, les premieres editions qui tiennent lieu de Manuſcrits, & les conjectures des habiles Critiques qui ſeront entre leurs mains. Il eſt réſolu de ne rien changer dans le Texte que ſur l'autorité des Manuſcrits ou des premieres editions, à moins que l'évidence de la faute & de la correction ne l'oblige quelquefois d'en uſer autrement: il rejettera dans les Notes toutes ſes conjectures. C'eſt ſur la lecture de Lucrece même qu'il compte principalement pour le corriger. La comparaiſon de differens endroits du Poëte lui ſervira pour reconnoître la veritable maniere de rétablir les en-

droits défectueux. Il eſpere que la lecture de ceux qui ont imité Lucrece & de ceux que ce Poëte a imitez, lui ſera auſſi d'un grand ſecours. Comme il eſt perſuadé que rienne contribuë tant à faire entendre un Auteur, ſur tout un Poëte, qu'une bonne paraphraſe, il ſe ſervira de celle que Thomas Creech a faite : & comme elle n'eſt pas également exacte par tout, il avertira dans ſes notes de ce qu'il y faut corriger. La paraphraſe ſera à côté du texte : les notes ſeront ſous le texte : on y verra d'abord preſque entieres les notes des quatre principaux Editeurs de Lucrece, Lambin, Gifanius, Tanneguy le Febvre, Creech. Mr. Barbeyrac y mêlera des notes choiſies tirées de Parcus de Nardi, de l'Editeur à la Dauphine dont il parle avec mépris : ce dernier eſt pourtant eſtimé par d'habiles Connoiſſeurs. Il y joindra tout ce qu'il aura ramaſſé dans les Livres qui traitent la même matiere que Lucrece. Il croit que Gaſſendi lui fournira une abondante moiſſon, & il ne ſe trompe pas. Un Sçavant de France a eû la penſée de

faire réimprimer Lucrece ſur l'édition de Tanneguy le Fevre, avec un Commentaire tiré de Gaſſendi ſeul. Les notes de Mr. Barbeyrac ſeront miſes après celles qu'il aura empruntées d'ailleurs. Dans les ſiennes il rendra raiſon de la maniére de lire qu'il aura ſuivie dans le Texte, & des corrections qu'il croit qu'on peut faire aux endroits qu'il n'a pas oſé changer. Il examinera les notes qui auront précedé : il les réfutera ou les confirmera : il ſuppléera en peu de mots ce qu'ils auront omis. Creech eſt le ſeul des Commentateurs de Lucrece, qui ait penſé à développer la methode de ce Philoſophe, & à redreſſer ſes faux raiſonnemens : mais il a laiſſé encore du travail à Mr. Barbeyrac, qui ne le refuſe pas. Ce nouveau Commentateur s'eſt donné une grande peine, qui en épargnera beaucoup aux Lecteurs : il a verifié & chiffré exactement toutes les citations de ſes notes & de celles qu'il adopte : l'indice de Epiphanius augmenté & corrigé, & d'autres tables faites avec beaucoup de ſoin, rendront cette edition parfaite.

DE BRUNSWIK.

Un Auteur distingué qui se cache sous le nom de *Zephyrin de la Paix*, a écrit en Aleman sur *le rétablissement necessaire de l'Eglise dans son état primitif.* Son dessein est d'examiner l'*instruction Pastorale que l'Electeur de Mayence a publiée, pour inviter les Lutheriens de se réunir aux Catholiques.* Les articles auxquels il s'arrête sont, I. le choix des personnes qui confereront sur cette réünion. II. Les manieres d'exprimer les Dogmes qu'on ne trouve point dans l'Ecriture Sainte. III. L'examen de la Confession d'Ausbourg. IV. Les Ceremonies de la Messe. V. La question si la Messe est un Sacrifice. VI. Le nom d'Evangeliques, & si les Luthériens le retiendront. VII. quel sera le pouvoir du Pape sur les nouveaux Réünis. VIII. La moderation avec laquelle une Secte parlera desormais de l'autre. IX. La Communion sous les deux especes. X. La Confession auriculaire. XI. Le culte des Saints. XII. Le Purgatoire.

Avril 1710.

L'Auteur dans sa Préface se déclare pour la tolerance universelle. JESUS-CHRIST selon lui, a donné la paix à tous ceux qui le reconnoissent pour Sauveur, & qui pratiquent la vertu. Il soutient que le Symbole des Apôtres contient tout ce qu'il est necessaire de croire ; que Luther & Calvin ont repris dans l'Eglise Romaine de véritables abus, mais qu'ils ont été trop loin. En un mot il n'exclut de la Societé des Fidelles que ceux qui se croiroient infaillibles. On ne peut disconvenir que l'Auteur ne raisonne juste sur le Systeme protestant, où il n'y a aucune regle de Foi : mais ce Systeme est faux & indigne de Dieu.

D'IENA.

Mr. Gerardi vient de faire paroître une Logique selon la methode de Descartes : il rejette avec mépris les Regles d'Aristote, qu'il ne paroît pas avoir assez étudiées.

Ephraimi Gerardi delineatio Philosophiæ rationalis eclecticæ efformatæ, & usui sæculi accommodatæ. Sive de intellectûs

humani usu atque emendatione, libri duo. Ienæ apud Henricum Christianum Crekœrum 1709. *in* 8°.

D'ULME.

Mr. Riedlin vient de donner au Public un Recüeil de mille observations qu'il a faites sur des maladies & des cures singuliéres. Ces sortes d'Ouvrages sont très-propres à perfectionner la Medecine, où l'on avance plus par l'experience & la pratique, que par les raisonnemens & les systêmes.

Viti Riedlini Ulmensis, olim Augustæ Vindelicorum, nunc in Patria Physici & Academici curiosi, curarum medicarum millenarius, in quibus varii casus, historiæ observationes. Ulmæ apud Georgium Villelmum Kuchnium, 1709. *in* 4°.

DE HELMSTAD.

Mr. Fabricius va donner *un Recüeil des Ouvrages d'Octave Ferrarius* sçavant Italien du siecle passé : les plus connus sont *les Origines de la langue Italienne, & un Traité de Re vestiariâ Romanorum.*

D'ITALIE, DE ROME.

Les Livres qui ont paru ici depuis peu ſont,

Un Traité des anciennes monnoyes des Papes par Mr. Vignoli.

Joannis Vignolii Petilicenenſis antiquiores Romanorum Pontificum denarii, nunc primùm in lucem editi, notiſque illuſtrati; Pars prima. Romæ 1709. *Apud Rocchum Bernabeum.*

Un Commentaire ſur la Coutume du Duché d'Urbin.

Conſtitutiones Ducatûs Urbini à Solone ex Comitibus de Campelo, Juris-Conſulto Spoletino, olim in eodem Statu Auditore & Conſiliario, collectæ & annotationibus illuſtratæ: quibus accedunt conſentaneæ Deciſiones Sacræ Rotæ Romanæ. Studio Franciſci Mariæ Auctoris Filii, in Urbe Advocati, Sanctiſſimo Domino noſtro Clementi XI. Albano Urbinati; Tomus primus continens œconomica & politica, in folio. *Romæ* 1709. *Apud Franciſcum Gonzagam.*

Un Traité de la translation des Pensions.

Fatinelli de Fatinellis Lucensis Reverendæ Cameræ Apostolicæ Clerici votantis Signaturæ gratiæ, & Correctoris sacræ Pœnitentiariæ, Tractatus de translatione pensionis, & responsa Juris, in folio *Romæ typis novissimis Josephi Nicolai de Martiis prope Templum Pacis.*

D'ANGLETERRE.

Monsieur Atterbury Professeur en Theologie, Doyen de Carlisle, & Chapelain de la Reine Anne, a fait imprimer le Sermon qu'il prêcha le dix-septieme de Mai dernier dans l'Assemblée du Clergé de Londres.

Concio ad Clerum Londinensem habita in Ecclesia Sancti Elphegi Maii xvii. A. D. 1709. *à Francisco Atterbury Sacræ Theologiæ Profeßore, Carliolensis Ecclesiæ Decano, & Regiæ Majestatis à Sacris domesticis. Londini apud Joannem Bouvyer* 1709. *in* 4°. *pages* 50.

L'Auteur qui passe pour le plus éloquent Predicateur d'Angleterre, avoit choisi pour sujet de ce Sermon

ou plûtôt de cette Oraiſon Synodale, l'obéiſſance que l'on doit aux Souverains ſur ce Texte de Saint Paul, chap. XIII. verſet 1. de l'Epitre aux Romains : *Que toute perſonne ſoit ſujette aux Puiſſances ſuperieures.* Il remarqua d'abord que les Puiſſances à qui Saint Paul & Saint Pierre, ou plûtôt Dieu par la plume de ces deux Apôtres a commandé d'obéïr, c'eſt Neron & ſes cruels Miniſtres. Il fit voir enſuite, que ce précepte d'obéïr renfermoit l'obligation de ſouffrir l'injuſtice & la violence plûtôt que de ſe révolter ; que la raiſon de ce précepte clairement expliquée par Saint Paul, eſt que la puiſſance des Princes vient de Dieu : c'eſt de lui & non du Peuple qu'ils l'ont reçüe : enfin il prouva que c'eſt pour le bien du Peuple même que Dieu n'a point limité ſon obéïſſance, parce que la rebellion cauſe toujours plus de maux que la tyrannie. Ce Diſcours fut trouvé digne de ſon Auteur, quoi qu'apparemment le Clergé ne le prît pas pour un éloge de la conduite qu'il a tenue dans la derniere révolution.

Avril 1710.

Mr. Whiſton a fait imprimer des Sermons d'un autre caractere. Il s'y déclare ouvertement Arrien & même Socinien ſur l'Article de la Divinité de JESUS-CHRIST ; & il y inſinüe d'autres erreurs ſur la durée des peines de l'Enfer, & ſur un prétendu Regne de JESUS-CHRIST, qui doit commencer en mil ſept cens quinze ou mil ſept cens ſeize, & durer mille ans. Il prétend prouver dans un de ſes Sermons, que JESUS-CHRIST a eu des Freres & des Sœurs dans le ſens propre de ces noms. Il menace de deux Ouvrages, où il fera voir, dit-il, que les Peres des trois premiers ſiecles ont penſé comme lui, c'eſt-a-dire qu'il fera réparoitre ſur la ſcene les objections des Sociniens, que Mr. Bullus a ſi ſolidement réfutées.

Mr. Valler va donner le ſecond volume des Oeuvres poſthumes de Mr. Hook un des plus habiles Phyſiciens d'Angleterre.

DE HOLLANDE.

Les Vaëſbergues vendent un Trai-

té du nitre. Mr. Schelammer connu par un curieux Traité de l'organe de L'oüye en est l'Auteur : il a eu soin d'y renfermer tout ce qui regarde le nitre connu des Anciens, & le nôtre : il a même été chercher jusques dans les Auteurs Arabes de quoi enrichir son Ouvrage. *Guntheri Schelammer de nitro cum Veterum tum Nostrorum Commentatio. Amstelodami apud Janssenio-Vaësbergios*, 1709. *in* 8°.

Mr. Ruysch a publié *La huitiéme partie de son Tresor anatomique* écrit en Flamand. C'est une Description des curiositez d'Anatomie qu'il garde dans son Cabinet.

DE PARIS.

Mr. de Sautour a fait imprimer chez de Laulne dans la place de Sorbonne, *le Projet d'une nouvelle Somme des Conciles.* C'est, dit-il, l'imperfection des Sommes des Conciles que nous avons, qui l'a fait penser à en donner une nouvelle. On a omis dans toutes celles qui ont paru jusques ici plus de la moitié des Conciles : on n'explique point les

Canons dont le ſens eſt obſcur. Mr. de Sautour promet cinq Diſſertations préliminaires à la tête de ſa nouvelle Somme, ſur l'infaillibilité des Conciles generaux, l'autorité du Pape & du Concile, la Convocation & la Confirmation des Conciles. Il joindra d'autres Diſſertations à l'explication des Canons. Il examinera dans des notes ce qui aura donné occaſion de faire quelques Decrets, & il marquera les Canons qui ſont en vigueur. Comme cet Ouvrage eſt vaſte, il le donnera tome à tome; & cependant il va faire imprimer *l'Hiſtoire des Conciles generaux par demandes & par réponſes.*

Il paroît une eſpece de Journal de Medecine ſous ce titre: *Le progrés de la Medecine, contenant des recuëils de tout ce qui s'obſerve de plus ſingulier dans cette Science, avec des réflexions de théorie & de pratique, & de nouvelles explications des principaux phénomenes de la nature. A Paris chez Laurent d'Houry ruë Saint Severin, in* 12. Le deſſein eſt beau: pour l'exécuter il faut un habile Homme, qui juge ſainement des nouvelles découvertes, qui tire des

cas ſinguliers , des inſtructions de pratique, & qui ſur tout s'exprime avec beaucoup de clarté & de préciſion.

Mr. Robbe Maire de Saint Denys, dont nous avons une Géographie ſi eſtimée, a conduit les Muſes Latines dans des routes qu'on devoit croire impratiquables pour elles : il a écrit *une Epître en Vers elegiaques à Mr. l'Abbé Bignon ſur le Jeu du Tric-trac.* Il faut être bien maître de ſon expreſſion , pour traiter une ſemblable matiére avec autant de clarté qu'on en trouve dans les Vers de Mr. Robbe.

Le Pere Gonnelieu Jéſuite a fait imprimer chez Couterot une *Methode de bien prier.* Cet Ouvrage, comme tous ceux de ce fervent Prédicateur, eſt plein d'une Spiritualité ſolide.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Avril 1710.

ART. XLVI. *MEmoires pour servir à l'Histoire des six premiers siecles de l'Eglise, justifiez par les citations des Auteurs originaux &c. Tome 14e. Par Mr. le Nain de Tillemont.* Page 559

ART. XLVII. Joannis Meyeri &c. Dissertatio Theologica &c. *Dissertation Theologique de Jean Meyer Docteur & Professeur de Theologie &c. sur les neuf derniers Chapitres d'Ezechiel &c.* p. 582

ART. XLVIII. *Elemens de l'Aërometrie, ou Principes pour mesurer l'air; où ses forces & ses proprietez sont exposées selon la methode des Geometres.* page 587

ART. XLIX. Guillelmi Nichollii Defensio Ecclesiæ Anglicanæ &c. *Defense de l'Eglise Anglicane par Guillaume Nichols Prêtre &c.* p. 593

ART. L. *Défense de la Perpetuité de*

la Foi, contre les calomnies & faussetez du Livre intitulé Monumens authentiques de la Religion des Grecs. p.623

ART. LI. *Table universelle des Auteurs Ecclesiastiques disposez par ordre chronologique &c.* p.643

ART. LII. *Relation de ce qui s'est passé dans la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions le 12e. de Novembre 1709.* p.657

ART. LIII. *Eloge de feu Monsieur le Président de la Moignon.* p.681

ART. LIV. *Le Sacramentaire des Pasteurs &c. contenant le Dogme & la pratique de tous les Sacremens, avec un Traité des Monitoires &c. Par Mr. J. F. Joliot Docteur en Théologie, Prêtre du Diocese de Besançon &c.* p.694

ART. LV. *Lettre à Monseigneur le Duc du Maine, sur les Quinaires.* p.698

ART. LVI. *Eloge du R. P. Bernardin de Pequigny Capucin.* p.705

ART. LVII. *Recüeil de Figures representant les differens Bâtimens de la Mer Mediterranée & Oceane. Par P. J. Gueroult du Pas.* p.707

ART. LVIII. *Proprieté particuliere de l'hellebore noir, découverte par Mr. Tablet.* p.709

ART. LIX. *Remarques sur l'Article 99. des Memoires de Trevoux en Juillet 1709. Des forces centrifuges.* p.714
ART. LX. Nouvelles Literaires.
De Berlin. p.728
De Brunswik. p.736
De Iena. p.737
D'Ulme. p.738
De Helmstad. ibid.
De Rome. p.739
D'Angleterre. p.740
De Hollande. p.742
De Paris. p.743

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mai 1710.

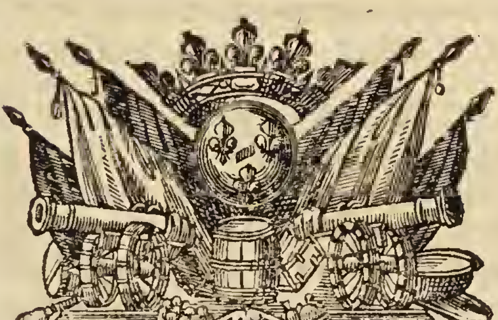

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCX.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mai 1710.

ARTICLE LXI.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE par Mr. l'Abbé Fleury ci-devant Sous-Précepteur du Roi d'Espagne, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & de Monſeigneur le Duc de Berry. Tome quatorziéme, depuis l'an 1099. *juſques à l'an* 1153. A Paris chez Pierre Emery 1709. *in* 4°. *pages* 733. *ſans la table.*

MONSIEUR l'Abbé Fleury a renfermé dans ce quatorziéme Tome de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique des évenemens ſi peu liez enſemble,

qu'il faut être auſſi habile que ce ſçavant Hiſtorien, pour en former une narration ſuivie, & qui attache le Lecteur. Le premier Livre de ce Tome (c'eſt le 65e. de l'Ouvrage) commence par l'élection du Pape Paſcal ſecond, & par la mort de Godefroi de Boüillon. Le dernier (c'eſt le 69e.) finit par la mort de St. Bernard. La multitude des faits expoſez dans les cinq livres de ce Volume ne nous permet pas d'en donner un Extrait détaillé : nous les indiquons ſeulement. On y verra l'Empereur Henry IV. dépoüillé par ſon Fils ſur le prétexte de la guerre qu'il faiſoit à l'Egliſe : on verra le Fils à peine monté ſur le thrône, attaquer l'Egliſe avec plus de violence que ſon Pere : on verra la Secte des Manichéens réprimée dans l'Egliſe Grecque, s'inſinuer en divers endroits de l'Egliſe Latine ; les erreurs d'Arnaud de Breſſo, de Pierre Abaillard, & de Gilbert de la Porée étouffées dans leur naiſſance ; Abaillard trouver le repos & le ſalut dans l'humiliation & la retraite : on y verra l'Egliſe Romaine déchirée par deux ſchiſmes ;

la France asyle ordinaire des Papes legitimes, rendre deux fois la paix à l'Eglise ; Dieu opposer dans toutes les parties de l'Europe de grands Saints, de nouveaux Ordres Religieux, à la corruption des mœurs montée au dernier excès; Saint Anselme en Angleterre ; Saint Malachie en Irlande ; Saint Norbert, Sainte Hildegarde en Allemagne ; dans le Nord Saint Othon Apôtre de la Pomeranie, Saint Eric Roi de Suede, Saint Henri Evêque d'Upsal ; en Angleterre Saint Gilbert de Sempringham ; en Italie Saint Brunon de Segni ; en Espagne le bien-heureux Oldegaire ; en France Saint Bernard de Tiron, Saint Godefroi Evêque d'Amiens, St. Hugues de Clugny, Saint Vital de Savigny, Saint Etienne de Grandmont, Saint Hugues de Grenoble, Guillaume de Champeaux, Pierre de Clugny, Robert d'Abrissel, & le grand St. Bernard Abbé de Clervaux.

L'illustre Auteur n'a rien omis des grandes actions de ces Héros Chrétiens. Les Ecrivains Ecclesiastiques tiennent aussi place dans son

Hiſtoire. On y lit avec plaiſir de courts extraits des principaux Ouvrages de Saint Anſelme, d'Yves de Chartres, de Geoffroi de Vendôme, d'Alger, de Guibert Abbé de Nogent, de Pierre de Clugny, d'Hildebert, de Rupert, de Saint Bernard, de Guillaume de Saint Thierry, d'Hugues de Saint Victor, de Robert Pullus, d'Anſelme de Hauelberg.

Parmi tant de faits digne de la curioſité du Lecteur, nous en avons choiſi deux que nous croyons moins connus que les autres, pour en parler avec un peu plus d'étenduë; l'Hereſie des Bogomiles, & la Converſion de la Poméranie.

L'Hereſie des Bogomiles.

Les Bogomiles étoient des Heretiques Bulgares, ainſi nommez, comme qui diroit ceux qui implorent la miſericorde divine; car *Bog* en leur langue, la même que la Sclavone, ſignifie Dieu, & *Miloüi*, ayez pitié de nous. Or ils vantoient extremement la Priére, comme les anciens

Maſſaliens, dont ils tenoient pluſieurs erreurs : mais au fonds ils étoient Manichéens ; ou plûtôt une branche des Pauliciens. Ceux-ci affectoient un grand exterieur de pieté, couppoient leurs cheveux, & portoient des manteaux & des cuculles abaiſſées juſques ſur le nez, marchant la tête panchée, & marmotant quelques priéres : on les eût pris pour des Moines. Comme de tous côtez on parloit beaucoup de cette Secte, l'Empereur Alexis s'en informa, & fit amener à ſon Palais quelques-uns de ceux qui la profeſſoient. Ils dirent tous que leur Chef étoit Baſile, qui ſuivi de douze Diſciples qu'il nommoit ſes Apôtres, & de quelques femmes, alloit partout ſemant ſa doctrine. Il étoit Medecin de profeſſion, avoit été quinze ans à apprendre cette doctrine, & l'enſeignoit depuis cinquante deux ans.

L'Empereur le fit ſi bien chercher qu'on le trouva, & il lui fut préſenté. C'étoit un Vieillard de grande taille, le viſage mortifié, la barbe claire, vétu en Moine comme les autres. L'Empereur ſe leva de ſon ſiége

pour le recevoir, le fit asseoir & même manger à sa table, feignant de vouloir être son Disciple, lui & son Frere Isaac Comnene; & disant qu'ils recevroient tous ses discours comme des oracles, pourvû qu'il voulût bien prendre soin du salut de leurs Ames. Basile très-exercé à dissimuler, résista d'abord; mais enfin il se laissa surprendre aux flatteries des deux Princes, qui joüoient ensemble cette Comédie. Il commança donc à expliquer sa doctrine, & à répondre à leurs questions: c'étoit dans un appartement reculé du Palais; & l'Empereur avoit placé derriere un rideau un Secretaire, qui écrivoit tout ce que disoit le Vieillard. Il ne dissimula rien & expliqua à fonds toutes ses erreurs.

Alors l'Empereur leva le masque: il fit assembler le Senat & les Officiers militaires: il appella le Clergé & le Patriarche Nicolas; & fit lire l'écrit contenant la doctrine de Basile. Celui-ci se voyant convaincu ne la nia pas: il offrit de la soutenir, & déclara qu'il étoit prêt à souffrir le feu, les tourmens, & la mort. Car

une des erreurs des Bogomiles étoit, qu'ils ne souffriroient point dans les tourmens, & que les Anges les délivreroient même du feu. Basile demeura donc inflexible, nonobstant les exhortations des Catholiques, de ses propres Disciples, & de l'Empereur, qui le faisoit souvent venir de sa prison pour lui parler. Ce Prince fit chercher de tous côtez les Disciples de Basile, principalement ses douze Apôtres ; & s'efforça de les convertir, mais inutilement : seulement on trouva que le mal s'étendoit loin, & qu'il avoit gagné de grandes Maisons & beaucoup de Peuple. Enfin l'Empereur les condamna tous au feu.

Mais entre ceux qui avoient été pris comme Bogomiles, un grand nombre nioient qu'ils le fussent, & détestoient cette Hérésie : c'est pourquoi l'Empereur, qui connoissoit leur dissimulation, s'avisa d'un stratageme pour discerner les vrais Catholiques. Il s'assit sur son Thrône en public accompagné du Senat, du Clergé, & des Moines le plus estimez : puis il fit amener tous ceux

que l'on accusoit d'être Bogomiles, & dit : Il faut allumer aujourd'hui deux fournaises : devant l'une on plantera une Croix, & celle-là sera pour ceux qui se prétendent Catholiques ; car il vaut mieux qu'ils meurent innocens que de vivre avec la réputation d'Herétiques, & causer du scandale. L'autre fournaise sera pour ceux qui se confessent Bogomiles : Allez donc chacun à la vôtre. L'Empereur parloit ainsi, parce qu'il sçavoit que les Bogomiles avoient la Croix en horreur. Les deux fournaises furent allumées, & il accourut un grand peuple à ce spectacle. Les Accusez croyant qu'il n'y avoit pas moyen d'échapper, prirent chacun leur parti ; & le Peuple murmuroit contre l'Empereur dont il ne connoissoit pas l'intention. Mais on arrêta par son ordre tous ceux qui se présentoient à la fournaise de la Croix, & il les renvoya avec beaucoup de loüange. Il fit mettre en prison les autres, & les Apôtres de Basile séparément : chaque jour il en faisoit venir quelques-uns pour les instruire, soit par lui-même, soit par

des Ecclesiastiques choisis. Il y en eût qui se convertirent, & furent mis en liberté : d'autres moururent en prison dans leur Herésie.

Basile comme Heresiarque & impenitent, fut jugé digne du feu, par le Clergé, les Moines choisis, & le Patriarche même. L'Empereur y consentit, & après lui avoir encore parlé plusieurs fois inutilement, il fit allumer un grand bucher au milieu de l'hippodrome : on planta une Croix de l'autre côté, & on donna le choix à Basile de s'approcher de l'un ou de l'autre. Quand on l'eût amené, voyant le bucher de loin il s'en moquoit, & disoit que des Anges l'en retireroient, citant ces paroles du Pseaume : *Il n'approchera pas de toi; seulement tu le verras de tes yeux.* Mais quand il vit de plus-près cette flamme horrible s'élever aussi haut que la pyramide de l'hippodrome, & quand il sentit la chaleur, il regarda plusieurs fois en arriere, battit des mains, & se frappa la cuisse, comme étonnê & éperdu, sans toutefois revenir de son endurcissement. Il regardoit tantôt le bûcher, tantôt les

Aſſiſtans, ſans avancer ni reculer, & ſembloit avoir perdu le ſens. Alors les Boureaux craignant que peut-être les Demons ne l'enlevaſſent par la permiſſion divine, voulurent faire une épreuve; & comme il continuoit de ſe vanter qu'il ſortiroit du feu ſain & ſauf, ils y jettérent ſon manteau. Ne voyez-vous pas, leur dit-il, comme mon manteau s'envole en l'air? A ces mots ils le prirent lui-même tout vétu, & le jettérent au milieu du feu; où il fut tellement conſumé que l'on ne ſentit aucune odeur, & on ne vit point de fumée nouvelle, ſinon comme un petit trait. Le Peuple vouloit jetter dans le même feu ſes Sectateurs, dont un grand nombre aſſiſtoit à ce ſpectacle; mais l'Empereur ne le permit pas: il ſe contenta de les faire mettre dans une priſon, où ils demeurérent aſſez long tems, & moururent dans leur impieté.

L'Empereur Alexis fit écrire les erreurs des Bagomiles par un Moine nommé Euthymius Zigabene. Il compoſa par ordre de l'Empereur une expoſition de toutes les Heréſies,

avec la refutation de chacune, tirée des Peres; & l'Empereur nomma ce Livre Panoplie dogmatique, c'eſt à dire, *Armure complette de Doctrine.* Euthymius y rapporte l'Heréſie des Bogomiles, ſuivant ce que l'Empereur en avoit appris de la bouche de Baſile, & qu'il avoit fait écrire à meſure, comme il a été dit. En voici la ſubſtance.

Ils rejettoient les Livres de Moyſe & le reſte de l'ancien Teſtament, à la reſerve du Pſautier & des ſeize Prophetes: mais ils recevoient tout le nouveau Teſtament. Ils confeſſoient la Trinité, mais de parole ſeulement, attribuant au Pere ſeul tous les trois noms; & diſant que le Fils & le Saint Eſprit n'avoient été que depuis l'an du monde 5500. qui revient à peu-près à la Naiſſance de Jesus Christ, & s'étoient confondus avec le Pere trente trois ans après. Dieu avoit auparavant un autre Fils nommé Satanaël, qui s'étant révolté, & ayant attiré les Anges à ſon parti, fut chaſſé du Ciel avec eux: puis il fit un ſecond Ciel & tout le reſte des Créatures viſibles,

trompa Moyſe & lui donna l'ancienne Loi. C'eſt lui dont JESUS-CHRIST eſt venu détruire la puiſſance, & l'ayant enfermé dans l'Enfer, il a retranché la derniere ſyllabe de ſon nom qui étoit angelique : en ſorte qu'il ne ſe nomme plus que Satanas.

Ils diſoient que l'Incarnation du Verbe, ſa Vie ſur la Terre, ſa Mort, ſa Réſurrection, tout cela n'avoit été qu'une apparence & un jeu joüé pour confondre Satanaël : c'eſt pour quoi ils rejettoient la Croix avec horreur. Ils rejettoient nôtre Baptême, comme n'étant que celui de Jean, parce qu'il ſe fait avec l'eau ; & rebaptizoient ceux qu'ils pervertiſſoient d'un baptême qu'ils prétendoient être celui de l'Eſprit. Ils diſoient que les Démons s'enfuyoient d'eux ; mais que les autres hommes avoient chacun le leur, qui leur faiſoit commettre toutes ſortes de pechez, & ne les quittoit pas même à la mort. Ils rejettoient auſſi l'Euchariſtie l'appellant le ſacrifice des Demons ; & ne reconnoiſſoient d'autre Communion ni d'au-

tre Cene, que de demander le pain quotidien en disant *le Pater.* Ils ne recevoient point d'autre Priere, traitant tout le reste de multitude de paroles, qui ne convient qu'aux Gentils. Ils disoient *le Pater* au moins sept fois le jour, & cinq fois la nuit. Ils condamnoient tous les Temples materiels, disant que c'étoit l'habitation des Demons, à commencer par le Temple de Jerusalem : ainsi ils ne prioient jamais dans les Eglises. Ils rejettoient les Saintes Images, & les traitoient d'idoles ; & ne reconnoissoient pour Saints que les Prophetes, es Apôtres & les Martyrs ; & comptoient pour réprouvez, les Evêques & les Peres de l'Eglise, comme Adorateurs des Images. Ainsi ils traitoient de faux Prophetes Saint Basile, Saint Gregoire de Nazianze, & les autres. Entre les Empereurs, ils ne tenoient pour orthodoxes que les Iconoclastes, particuliérement Copronyme.

Ils traitoient tous les Catholiques de Pharisiens & de Sadducéens, & les Gens de Lettres de Scribes, à qui il ne falloit pas communiquer

leur doctrine. Les deux Demoniaques qui habitoient dans des ſepulcres, ſignifioient, ſelon eux, les deux Ordres du Clergé, & des Moines, logez dans les Egliſes où on garde les os des morts, c'eſt-à-dire les Reliques. Les Moines étoient encore les renards qui ont leurs tanieres ; & les Stylites logez en l'air ſur des colomnes, étoient les oiſeaux qui ont leurs nids, & que Dieu nourrit. Car c'eſt ainſi que les Bogomiles prouvoient leur doctrine par des paſſages de l'Ecriture tournez en allégories arbitraires. Ils ſe croyoient permis de diſſimuler leur doctrine, & d'uſer de tous les moyens poſſibles pour ſauver leur vie : ce qui les rendoit très-difficiles à découvrir. Leur habit ſemblable à celui des Moines ſervoit encore à les cacher, & leur donnoit moyen de s'inſinüer plus facilement pour communiquer leurs erreurs. Ils condamnoient le mariage, & défendoient toute union de Sexes, comme s'ils n'avoient point de corps. Ils défendoient de manger de la chair ni des œufs, & ordonnoient de jeûner tous les mecredis

& les vendredis : mais ſi on les prioit à manger, ils mangeoient plus que d'autres : ce qui faiſoit juger qu'ils n'étoient pas plus retenus dans le reſte. La Princeſſe Anne Comnene dit qu'elle eût voulu expoſer leur héreſie, mais que la pudeur & la bien-ſéance de ſon ſexe l'en empêche, pour ne pas ſoüiller ſa langue ; & elle renvoye au Livre d'Euthymius.

Converſion de la Pomeranie.

L'an 1125. Saint Othon Evêque de Bamberg appellé par le Duc de Pologne, entreprit de porter la Foi dans la Pomeranie. Pendant le ſéjour qu'il avoit fait en Pologne, il s'étoit inſtruit du genie des Barbares dont il entreprenoit la Converſion. Il ſçavoit qu'il n'y avoit point de pauvres dans la Pomeranie, qu'ils y étoient mépriſez ; enſorte que des Serviteurs de Dieu y étant entrez dans cet état, n'avoient pas été écoutez. Cette conſideration fit prendre au St. Evêque la réſolution de paroître dans ce pays avec éclat, & d'y

porter de magnifiques préſens pour les Principaux de la Nation. Il convertit ſans beaucoup de difficulté les Habitans des Villes de Piritz & de Camin. Le Duc de Pomeranie reçût le Baptême, & renonça à vingt-quatre concubines. Le Saint Apôtre n'eût pas le même ſuccès à Vollin, Ville alors de grand commerce. Les Idolâtres l'attaquérent avec furie juſques dans la Maiſon du Duc. Stetin capitale de tout le pays fit auſſi paroître un grand éloignement de l'Evangile. Ils répondirent qu'il y avoit des voleurs parmi les Chrétiens, qu'ils nourriſſoient l'un contre l'autre des haines irréconciliables, qu'une telle Religion ne leur convenoit pas : c'eſt que le larcin étoit inconnu parmi ces Barbares. Ils demeurérent deux mois dans cette obſtination. Deux jeunes hommes Fils des principaux de la Ville reçûrent les premiers la Foi, & ils gagnérent leur Famille, en racontant ce qu'ils ſçavoient des vertus de l'Evêque : il rachette de ſon argent les Captifs, diſoient-ils, il les nourrit, il les habille, il les met en liber-

té, on le prendroit pour un Dieu visible; mais il dit qu'il n'eſt que ſerviteur du Dieu très-haut qui l'a envoyé pour nôtre ſalut. Quand il fallut abbattre les Idoles, la crainte retenoit les nouveaux Chrétiens. L'Evêque commença avec ſes Prêtres, & le Peuple voyant qu'ils le faiſoient impunément, n'eût plus que du mépris pour ſes fauſſes divinitez. Le principal Temple contenoit d'immenſes richeſſes. On voulut les donner à l'Evêque & à ſes Prêtres. L'Evêque répondit: A Dieu ne plaiſe, que nous nous enrichiſſions chez vous, & ayant purifié ces tréſors avec l'eau benite & le ſigne de la croix, il les partagea entre les nouveaux Fidelles. Il ne retint qu'une idole à trois têtes, dont il envoya le buſte au Pape comme un trophée de ſa Victoire. Il revint enſuite à Vollin. Les Habitans qui avoient envoyé ſecrettement des Hommes intelligens à Stetin, ſe convertirent ſur le rapport de ces Témoins. Colberg & Bergart ſuivirent le même exemple.

L'an 1130. Saint Othon entreprit

un ſecond voyage en Pomeranie. Il ſuivit une autre route, & s'étant embarqué ſur l'Elbe, il traverſa la Saxe, & par la riviere de Havel il entra au pays des Lutitiens, ſorte de Sclaves qui occupoient une partie du Meklebourg & du Brandebourg. Il menoit 50 chariots chargez de proviſions & de quantité de richeſſes, pour faire des préſens. Il paſſa dans quelques Villes peu connuës, où il délivra des Captifs, reconcilia des Apoſtats, convertit & baptiza des Payens, abattit des temples d'idoles, & conſacra des Egliſes. Enſuite il reſolut d'aller à Stetin, ſçachant que cette Ville étoit retournée à l'idolatrie. Mais les Eccleſiaſtiques qui devoient l'y accompagner craignant la barbarie de ce Peuple, l'en détournoient de tout leur pouvoir. Fatigué de leurs remontrances il leur dit: Je vois bien que nous ne ſommes venus que pour goûter des delices, & nous croyons devoir éviter toutes les difficultez qui ſe rencontrent: ſoit. Je voudrois vous exhorter tous au Martyre, mais je n'y contrains perſonne: ſi vous ne vou-

lez pas m'aider, je vous prie au moins de ne me pas empêcher, & de me laisser la liberté que je vous donne.

Ayant ainsi parlé, il s'enferma seul dans sa chambre, & se mit en priére jusques au soir : en suite il commanda à un de ses gens de fermer toutes les portes, & de ne laisser entrer personne sans ordre. Il prit ses habits de voyage, mit ses ornemens, son Calice, & les autres meubles d'Autel dans un sac, qu'il chargea sur ses épaules, & sortit seul la nuit prenant le chemin de Stetin. Ravi de se trouver en liberté, il commença à dire Matines, & marcha si bien le reste de la nuit, qu'il fit tout le chemin. Cependant ses Clercs s'étant levez pour dire Matines, allérent à la chambre de l'Evêque, & ne le trouvant nulle part, ils furent étrangement consternez : ils partirent les uns à pied, les autres à cheval pour le chercher de tous côtez, & le jour étant venu ils le trouvérent prêt à entrer dans une barque. Il en fut fort affligé, & pria Dieu qu'au moins ils ne le détournassent pas de son dessein. Eux étant

deſcendus de cheval ſe jettérent à ſes pieds: ils ſe proſterna de ſon côté : ils fondoient en larmes de part & d'autre, & comme il vouloit les renvoyer, ils proteſtérent, qu'ils ne l'abandonneroient jamais, & le ſuivroient par tout ſoit à la mort, ſoit à la vie.

Etant arrivez à Stetin, ils logérent à une Egliſe qui étoit à l'entrée de la Ville. Le Peuple étoit diviſé : quelques-uns avoit gardé la Foi, mais la plus-part étoient retournez au Paganiſme. Ceux-ci furent troublez de l'arrivée du Saint Evêque ; mais les plus furieux étoient les Sacrificateurs des idoles: enſorte qu'ils vinrent avec une troupe de gens armez environner l'Egliſe, criant comme des inſenſez, qu'il falloit l'abbattre, & tuer tous ceux qui étoient dedans. Le Saint Evêque qui deſiroit ardemment le martyre, ſe revêtit pontificalement, & prenant la Croix & les Reliques pour ſes armes, il commença avec ſon Clergé à chanter des Pſeaumes pour recommander à Dieu le combat qu'il alloit ſoûtenir. Les Bar-

bares en furent touchez : ils admirérent ces gens qui chantoient à l'article de la mort : ils s'addoucirent, & les plus ſages prenant en particulier leurs Sacrificateurs, diſoient que leur devoir étoit de défendre leur Religion par raiſon & non par force. Ainſi ils ſe retirérent peu à peu. C'étoit un vendredi, & l'Evêque avec les ſiens paſſérent ce jour & le ſuivant en jeûnes & en priéres.

Il y avoit à Stetin un Homme noble nommé Viſtac, qui peu de tems auparavant étant allé en courſe ſur mer, fut pris par les Ennemis & enfermé dans une obſcure priſon. Ayant prié Dieu ardemment de le délivrer, il s'endormit, & vit en ſonge l'Evêque Othon qui l'avoit baptizé au premier voyage, & qui lui dit : Je ſuis venu pour te délivrer : mais ne manque pas enſuite de porter mes ordres à Stetin. Viſtac éveillé eſſaye de marcher, & ſe ſent libre de ſes fers : il s'avançe à la porte de la priſon, & la trouve ouverte : au bord de la mer il rencontre une nacelle avec laquelle il ſe ſauve. Etant arrivé à

Stetin, il aſſemble les Habitans, leur raconte ſon avanture, & ajoute : Cette Ville eſt menacée d'une terrible vengeance de Dieu ; parce que vous avez profané ſon culté, ſoit en le quitant pour les idoles, ſoit en les joignant avec lui. Quand l'Evêque fut arrivé, Viſtac parloit encore plus hardiment contre l'idolatrie, & l'excitoit à prêcher le Peuple.

Le Dimanche étant venu, l'Evêque après avoir celebré la Meſſe, encore revêtu des ornemens, & la Croix marchant devant lui, ſe fit conduire au milieu de la place publique, & monta ſur des degrez de bois d'où l'on haranguoit le Peuple. Comme il eût commencé à parler, & que la plus-part l'écoutoïent avec plaiſir, un Sacrificateur d'idoles fendit la preſſe, & de ſa voix qui étoit très-forte, étouffant celle de l'Evêque ; il le chargea d'injures, & exhorta le Peuple à punir cet ennemi de leurs Dieux. Ils avoient tous des dards à la main, & pluſieurs ſe mirent en devoir de les lancer : mais ils demeurérent immobiles en cette poſ-

 ture,

ture, ſans pouvoir ni darder, ni abbaiſſer les mains, ni ſe remuer de leur place. C'étoit un ſpectacle agréable aux Fidelles ; & l'Evêque prenant occaſion de ce miracle leur dit : Vous voyez, mes Freres, quelle eſt la Puiſſance du Seigneur : que ne jettez-vous vos dards ? combien demeurerez-vous en cet état ? Que vos Dieux vous ſecourent, s'ils le peuvent. Enfin après leur avoir donné ſa benediction il ſe retira.

Cependant les Anciens & les Sages de la Ville tinrent conſeil depuis le matin juſques à minuit, & conclurent qu'il falloit extirper entierement l'idolatrie, & embraſſer de nouveau la Religion Chrétienne. Viſtac vint auſſi-tôt apporter à l'Evêque cette agréable nouvelle, & le lendemain le Prélat les trouva tous diſpoſez & ſoumis. Il réconcilia les Apoſtats par l'impoſition des mains, baptiza les autres, & confirma leur Foi par pluſieurs miracles. De Stetin il paſſa à Vollin, dont il réduiſit tous les Habitans ſans aucun obſtacle, tant ils étoient frappez de l'exemple de la Capitale.

N'omettons pas les grands exemples que donnérent dans ce siécle deux Princes véritablement Chrétiens. Charles le bon Comte de Flandres Fils de Canut Roi de Dannemark, si distingué par ses grandes qualitez, qu'on lui offrit le Royaume de Jerusalem & l'Empire d'Occident, se distingua encore plus par sa pieté, par sa tendresse pour les pauvres, & par sa justice, dont il fut la victime. Bertoul Prévôt de Bruges, qui né d'une famille obscure avoit amassé de grandes richesses sous les Comtes précedens, ne pût souffrir que Charles eût prononcé en faveur d'un Gentil-homme, qui avoit refusé de se battre contre un autre Gentil-homme, alleguant que celui-ci avoit perdu sa Noblesse en épousant une Niéce de Bertoul. Le Prévôt assassina le St. Comte dans l'Eglise de Saint Donatien de Bruges, dans le tems que prosterné devant l'Autel de la Vierge, il étendoit la main pour donner l'aumône.

Saint Eric Roi de Suede, dont les Loix sont encore observées, & qui ne faisoit servir sa puissance qu'à

proteger & à étendre la Religion, ſurpris l'an 1151. par un Prince Danois, lorſqu'il entendoit la Meſſe dans l'Egliſe d'Upſal, attendit tranquillement qu'elle fût finie. Après avoir marqué qu'il n'ignoroit pas que ſa mort étoit proche, il marcha contre l'Ennemi ſans égard à l'extrême inégalité du nombre, & fut bien-tôt percé de pluſieurs coups. On trouva ſur ſon Corps un cilice. Il avoit pratiqué pendant ſa vie d'autres auſteritez, des veilles, des jeûnes, des bains d'eau froide. L'Egliſe l'honore comme Martyr le dixhuitiéme Mai.

Mr. l'Abbé Fleury a fini le quinziéme Tome, qui paroîtra dans peu.

ARTICLE LXII.

REMARQUES SUR L'ORDONNANCE & ſur l'Inſtruction Paſtorale de Monſeigneur Paul des Marets Evêque de Chartres, touchant les Inſtitutions Théologiques du Pere Juenin. 1709. in 12. pag. 365.

C'Eſt un fort préjugé contre le Défenſeur du Pere Juenin, que

le Jugement de tant d'Evêques, qui ont condamné les Institutions Théologiques avant ou après la condamnation que le Pape en a faite. Un inconnu ne détruira point par des libelles, l'impression que fait sur l'esprit de tout Fidelle ce Jugement unanime de tant de Pasteurs : mais s'il étoit possible que des Libelles justifiassent l'Auteur des Institutions; celui - ci n'est pas propre à produire un pareil effet. L'Auteur se fait connoître pour un Janseniste opiniâtre ; & tout l'Ouvrage n'est qu'une répetition des équivoques, des faux-fuyans, des mauvaises réponses, des citations falsifiées, dont les Ecrits du Parti sont pleins. Nous sommes persuadez qu'il n'est pas fort necessaire d'y répondre. Pour nous, nous allons, selon nôtre coutume, faire connoître la methode de l'Auteur & le prix de l'Ouvrage : c'est tout ce qu'on attend de nous. Le sçavant Prélat a justement reproché au Pere Juenin, qu'adoptant le principal des faux-fuyans dont les Jansenistes se servent, il a dit que le sens condamné dans la premiere & dans la

cinquiéme propoſition, c'eſt le ſens de Calvin.

Le Défenſeur du Pere Juenin croit l'avoir pleinement juſtifié en citant pluſieurs Auteurs Catholiques, qui ont dit que la doctrine de Janſenius exprimée dans les cinq propoſitions, étoit conforme à celle de Calvin. On ne lui conteſtera pas la verité de ces citations : mais prouvent-elles quelque choſe contre Monſieur de Chartres ? Ce Prélat aſſure, que *nul Théologien Catholique n'a attribué le pur Calviniſme aux propoſitions de Janſenius.* Le Défenſeur de Janſenius n'en cite en effet aucun. A-t'il crû que les Lecteurs ne s'appercevroient pas, qu'il y a bien de la différence entre trouver quelque conformité entre les principes de Calvin & ceux de Janſenius, & dire que le ſens naturel des cinq propoſitions ne renferme que la pure doctrine de Calvin; que Janſenius n'a pas donné un nouveau tour aux erreurs qu'il á empruntées des Proteſtans; & que l'Egliſe n'a rien condamné dans les cinq propoſi-

tions, qui ne fût déja condamné dans le Concile de Trente.

Il eſt vrai que les Auteurs Catholiques citez par le Faiſeur de remarques, ont crû & dit qu'il y avoit quelque conformité entre Calvin & Janſenius : mais le Pere Juenin après les Ecrivains du Parti, avance que l'Egliſe n'a condamné dans les propoſitions que le ſens de Calvin ; & c'eſt ce que Mr. de Chartres a juſtement cenſuré comme un faux-fuyant, inventé pour éluder les Conſtitutions Apoſtoliques, & pour juſtifier indirectement le Livre de Janſenius.

Le but du Parti, en ſubſtituant le ſens de Calvin au ſens de Janſenius, eſt de faire tomber la condamnation ſur le ſens outré des propoſitions, expoſé dans la premiere colomne du fameux Libelle à trois colomnes ; & de ſauver ainſi les véritables erreurs de Janſenius, & le ſens naturel des cinq propoſitions, expoſé dans la ſeconde colomne de ce même Libelle ; c'eſt à dire de préſenter aux foudres de l'Egliſe un fantôme à la place du coupable.

Mai 1710.

Qu'ils n'abusent plus de quelques expressions des Théologiens Catholiques, qui ont parlé de la conformité de Calvin & de Jansenius; ou qu'ils en citent un seul, qui ne trouve nulle difference entre leurs erreurs; qu'ils en citent un seul qui ait dit, que le sens exposé dans la premiere colomne est le sens naturel des cinq propositions : si quelque Théologien Catholique se trompoit assez grossiérement pour le dire; on lui opposeroit un témoignage irreprochable, une autorité venerable pour l'anonyme: c'est celle des Docteurs qui défendirent à Paris & à Rome les cinq propositions, avant la condamnation des Docteurs, qui présentérent au Pape le Libelle à trois colomnes: ils soutenoient tous que le sens de la premiere colomne, étoit le sens Calviniste étranger aux propositions. Mais pourquoi disputer? la Bulle même d'Innocent X. n'a-t'elle pas décidé ce point? Si ce Pape n'avoit voulu condamner dans les cinq propositions que les erreurs de Calvin, n'auroit-il pas dit de cha-

cune ce qu'il a dit de la premiere, qu'elle étoit deja condamnée?

L'Apologiſte du P. Juenin paſſe au reproche que Mr. de Chartres fait à ce Pere, de s'être expliqué d'une maniere fort ſuſpecte ſur la ſuffiſance du ſilence reſpectueux. L'Apologiſte avoüe que le Pere Juenin ne l'a rejetté en aucun endroit; & il prétend qu'il s'eſt aſſez expliqué en rapportant le contenu de la Bulle d'Alexandre VII. qui décide le fait, & la Bulle entiere de Clement XI. Il ne répond rien à l'inſtance qu'on avoit déja faite, que le Pere Juenin avoit dans ces endroits agi & parlé en Hiſtorien: & ne devoit-il pas mettre dans une concluſion la doctrine de l'Egliſe, ſur l'obligation de croire le fait? la matiére ne le meritoit-elle pas, & la neceſſité d'inſtruire les jeunes Clercs ſur les erreurs du tems, ne l'exigeoit-elle pas?

Les cinq articles ſont trop chers au Parti, pour que le Faiſeur de remarques n'en prît pas la défenſe avec chaleur. Si on l'en veut croire, ils ſont exemts de toute erreur. Les Lec-

teurs qui ne seront pas tout à fait crédules, ne se reposeront pas sur son approbation : ils demanderont une copie authentique du Decret qu'il attribuë à la Congregation du Saint Office, par lequel il est permis d'enseigner *ces cinq articles*, que les Evêques de France rejettérent quand ils parurent, comme une déclaration captieuse.

Mr. de Chartres, qui a mieux démêlé qu'un autre, tout l'artifice de cet Ecrit plein d'équivoques, a dit qu'il suffisoit pour les condamner, qu'on y enseigne, que *sans la Grace efficace on ne peut pas faire le bien.* Cette proposition qui renferme tout le Jansenisme est, selon l'Anonyme, le langage de l'Ecriture & des Peres. Comment le prouve-t'il ? par ces paroles de JESUS-CHRIST, *Sine me nihil potestis facere*, par un Canon du Concile General d'Afrique, qui définit *que sans la Grace nous ne pouvons rien.* Il reste à montrer, que JESUS-CHRIST, que les Evêques d'Afrique, ont parlé de la Grace efficace : on apporte pour le montrer un passage de Saint Augustin tiré du Livre de la Grace

de JESUS-CHRIST, chapitre XLVII. où le St. Docteur exige de Pelage, que non-seulement il avoüe, *que Dieu nous a donné le pouvoir de faire le bien*, en nous donnant le libre-arbitre, la Loi, en nous proposant l'exemple de JESUS-CHRIST ; *mais qu'il nous aide* (par le secours de la Grace) *lorsque nous voulons & que nous faisons effectivement le bien : Consentiat nobis non solum possibilitatem in homine, etiamsi nec velit nec agat homo, sed ipsam quoque voluntatem & actionem, id est, ut bene velimus & bene agamus, quæ non sunt in homine nisi quando bene vult & bene agit, divinitùs adjuvari.* Avant que de se servir de ce passage pour établir, *que sans la Grace efficace on ne peut pas faire le bien*, il faudroit être sûr qu'on n'aura pour lecteurs que des personnes peu instruites des erreurs de Pelage, & à qui il ne prendra point envie d'examiner par eux-mêmes le passage que l'on cite.

Mr. de Chartres s'étoit plaint, que le Pere Juenin citant ce fameux passage de S. Augustin, *causa finita est, utinam finiatur & error*, l'eût changé pour favoriser le Parti, en disant, *utinam*

finiantur contentiones. Son Défenſeur répond, que le Pere Juenin ne connoiſſoit apparemment perſonne, qui défendît la doctrine condamnée des cinq propoſitions, & qu'il ne regardoit le Janſeniſme que comme un fantôme : eſt-ce le bien juſtifier ?

Mr. de Chartres dans la ſeconde partie de ſon Ordonnance, prouvant en détail que le Pere Juenin enſeigne dans ſes Inſtitutions en termes équivalens, les erreurs contenuës dans les cinq propoſitions, entre autres preuves qu'il ne tient point de Grace ſuffiſante, apporte la définition qu'il a donnée de la Grace operante & excitante, qui ſelon le Pere Juenin eſt la même que la Grace ſuffiſante; ce Pere ne lui donne pour effet que le deſir imparfait du bien : *Patet effectum Gratiæ excitantis non alium eſſe, quam imperfectam voluntatem boni.*

L'Apologiſte du Pere Juenin ſe récrie, que l'on condamne dans le Pere Juenin, St. Auguſtin, Saint Bernard, Saint Thomas. Il devoit s'en tenir là, & ne pas rapporter les paſſages de ces Peres, qu'il prétend

conformes à la doctrine du Pere Juenin. Cette conformité ne paroît point : Saint Augustin a dit dans le Livre de la Grace & du libre-arbitre, chap. VII. *Quoniam ipse Deus ut velimus operatur incipiens, qui volentibus cooperatur perficiens.* St. Bernard parle ainsi : *Conatus liberi arbitrii cassi sunt si non adjuventur, nulli si non excitentur.* Est-ce dire que le seul effet de la Grace excitante, soit le desir foible & imparfait du bien, *patet effectum Gratiæ excitantis non alium esse, quam imperfectam voluntatem boni?* Le passage de Saint Thomas est encore plus éloigné de ce qu'on reproche au Pere Juenin : *In illo ergo effectu*, dit ce Saint Docteur, *in quo mens nostra est mota & non movens, solus autem Deus movens, operatio Deo attribuitur, & secundum hoc dicitur Gratia operans.*

Le Sçavant Prélat a rejetté avec indignation l'explication que le Pere Juenin donne à ces paroles du Concile de Trente, *adjuvat ut possis*, qu'il explique de la Grace efficace contre l'évidence du texte & le consentement unanime de tous les Théologiens qui ont assisté au Concile, ou

écrit vers le tems qu'il a été celebré. Mr. de Chartres avoit demandé qu'on lui citât quelque Auteur Catholique, à qui cette explication eût paru probable. On lui cite le feu Cardinal de Noris, & le gros Ouvrage, *De mente Concilii Tridentini circa Gratiam se ipsâ efficacem*, qui porte le nom du Pere Antonin Reginald Dominicain, & que les Jansenistes ont revû & fait imprimer en Flandres. Ce Livre a fourni bien des reponses à l'Anonyme.

Nous ne sçaurions le suivre dans le détail de toutes les accusations & de toutes les repliques: nous remarquerons seulement qu'il fait un grand usage des contradictions dont les Institutions du Pere Juenin sont pleines, aussi bien que le Livre de Jansenius. Les Evêques qui ont presque tous parlé de ces contradictions dans leurs Censures, en attribuent une partie au dessein qu'a eu l'Auteur de cacher ses sentimens, & d'éviter la condamnation: on l'a forcé aux autres, en l'obligeant de mettre dans son cinquiéme tome une doctrine contraire à celle qu'il avoit en-

ſcignée ailleurs. En cela on lui a rendu malgré lui un bon office ; & ſon Apologiſte ſe ſert fort adroitement de ces contradictions : mais il n'ébloüira pas les Lecteurs intelligens qui ſçavent que l'artifice ordinaire des Herétiques eſt de paroître ſe contredire, pour ne pas effaroucher les Fidelles, & qu'un Livre qui mêle le poiſon de l'erreur avec la ſaine doctrine, merite d'être proſcrit, comme l'ont remarqué les Evêques en condamnant les Inſtitutions ; Livre d'ailleurs qui deſtiné à l'inſtruction des jeunes Clecs, ne pouvoit enſeigner avec trop de préciſion & de clarté la pure doctrine de la Foi.

En finiſſant ne refuſons pas à l'Apologiſte du Pere Juenin les loüanges qui lui ſont dûës : il paroît exercé dans les diſputes de l'Ecole : jamais il ne manque de diſtinctions ſubtiles, pour éluder les plus fortes objections : plus on le preſſe & plus il inſulte ; & quand il paroît n'avoir rien à répondre, il échappe à la faveur de quelques termes de l'Art, ou de quelques paſſages citez avec une confiance merveilleuſe, quoi-

que lui ſeul y voye quelque choſe de favorable à ſes ſentimens. C'eſt ainſi qu'il tâche de réfuter les endroits où le ſçavant Prélat accuſe le Pere Juenin, de ne tenir point d'autre Grace ſuffiſante que la Foi; de ne lui donner que le pouvoir de diſpoſer materiellement à la juſtification; d'avoir comparé le pouvoir qu'elle donne au pouvoir de bâtir qu'a un Architecte dépourvû d'inſtrumens & de materiaux; d'avoir comparé l'operation de la Grace efficace à l'operation de la viſion béatifique &c.

Laiſſons ce détail, & avoüons que l'Anonyme ſeroit un Adverſaire rédoutable ſur les bancs: il ne faudroit pas s'attendre à des maniéres honnêtes: comme il ne ménage point du tout un Adverſaire auſſi reſpectable pour ſon rang, ſa capacité, ſa vertu, que feu Mr. l'Evêque de Chartres; il garderoit encore moins de meſures avec un Diſputant ordinaire.

ARTICLE LXIII.

Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ. LE *Nouveau Teſtament en Grec. Avec les diverſes leçons tirées des Exemplaires manuſctits, des Verſions, des Editions des Saints Peres, & des Auteurs Eccleſiaſtiques. On ajoûte des Réflexions ſur ces diverſes leçons; on rapproche les endroits de l'Ecriture qui ont du rapport entre eux; & on met pluſieurs autres choſes qui ſervent à éclaircir le Texte. Par Jean Mill Profeßeur de Théologie.* A Oxfort, au Théatre de Sheldon, 1707. *in folio, pages* 168. *pour les Prolégoménes*, 809 *pour le texte*, & 84 *pour une appendice aux Notes.*

TOut contribuë à rendre recommandable cette nouvelle édition du nouveau Teſtament. L'Editeur fait des efforts pour s'élever au deſſus de tous ceux qui l'ont précedé, par une érudition recherchée. L'Imprimeur de ſa part n'a rien épargné pour ſatisfaire les yeux par la beauté du papier, du caractere, des vignettes.

Pour rendre compte de tout l'Ouvrage, on parlera premierement des Prolegomenes, & puis du Texte.

Prolegomenes.

Mr. Mill s'eſt propoſé trois choſes dans ſes Prolegomenes; de marquer le tems où chaque Livre du nouveau Teſtament a été écrit, & celui où le Canon en a été dreſſé; de rapporter l'Hiſtoire du Texte ſacré depuis ces premiers tems juſqu'au nôtre; d'expoſer le plan de ſon deſſein & de ſon travail en cette nouvelle Edition.

Pour établir la chronologie des Livres du nouveau Teſtament, il ſe conforme abſolument à Péarſon en ce qui regarde les voyages de Saint Paul. Il croit que l'Apôtre écrivit ſes deux Epîtres aux Theſſaloniciens avant toutes les autres, étant à Corinthe en 52. que la ſeconde ſuivit de près la premiere, pour calmer le trouble & affermir la Foi chancelante de ce Peuple, qui avoit compris que le jour du Seigneur devoit déja être arrivé.

Il fixe l'époque des deux Epîtres

aux Corinthiens en 57. la premiere écrite d'Ephéſe avant que Saint Paul allât en Macedoine, & la ſeconde de Philippes en Macedoine. Il penſe qu'elles avoient été précedées par une autre, qui eſt citée en la premiere, ch. 5. v. 9. & 11. & qui eſt perduë.

Il met l'Epître aux Romains & celle aux Galates en 58. celle-là écrite de Corinthe, & celle-ci de quelque endroit ſur la route de Jeruſalem.

Vers le même tems, ſelon Mr. Mill, parurent diverſes Hiſtoires de la Vie de JESUS-CHRIST, auxquelles on donna le nom d'Evangiles. Elles furent compoſées, dit-il, à bonne intention, & recüeillies de ce qu'on croyoit avoir entendu raconter aux Apôtres & à ceux qui avoient converſé avec JESUS-CHRIST, de ſes paroles & de ſes actions; à quoi ſe mêlérent beaucoup de narrations fabuleuſes & fauſſes. Les plus celebres d'entre ces Evangiles furent ceux ſelon les Hebreux & ſelon les Egyptiens. Saint Jerôme & Saint Epiphane, continuë-t'il, ont penſé que cet Evangile ſelon les Hebreux,

& qui demeura à l'uſage des Nazaréens, étoit le veritable Evangile de Saint Matthieu, quoi qu'il ſoit certain, à en juger par les fragmens qui nous en reſtent, qu'il étoit tout different.

Il place l'Epître de Saint Jaques en 60. & il laiſſe en doute, ſi elle eſt de l'Apôtre nommé Jacques le Mineur, ou d'un des ſeptante Diſciple. La même année & ſelon le témoignage de Saint Irenée, pendant que Saint Pierre & Saint Paul prêchoient à Rome, Saint Matthieu publia ſon Evangile en Hebreu ou en Syriaque, qui auſſi-tôt fut traduit en Grec, & peut-être même par St. Jaques. De ſorte qu'à l'original près, & à deux ou trois copies gardées par les Ebionites, le texte Hebreu diſparut; & Saint Jerôme ne l'a jamais vû.

L'Epître aux Philippiens eſt de 62. peu avant l'élargiſſement de St. Paul, qui avoit été retenu en priſon environ deux ans à Rome. Après en être ſorti, & s'être retiré en quelque Ville ou Village d'Italie, il écrivit celle qui porte le tître ordinaire aux Epheſiens : car Mr. Mill prétend

qu'elle fut addressée à ceux de Laodicée. Il rapporte encore à la même année les Epîtres aux Colossiens & à Philemon ; à la suivante, celle aux Hebreux, qu'il soutient être veritablement de Saint Paul, & avoir été écrite en Grec comme les autres. Non-seulement il y reconnoît le genie de Saint Paul ; mais il se fonde principalement sur le témoignage de Saint Pierre, Ep. 2. ch. 3. v. 15.

En 63. parut l'Evangile de Saint Marc, qui n'est point une compilation ou un abbregé de celui de Saint Matthieu ; puis qu'il suit un ordre différent, & qu'il ajoute diverses circonstances aux faits que le premier avoit touchez. Cependant la conformité de l'un avec l'autre en plusieurs endroits, oblige à croire que Saint Marc en composant son Evangile, avoit devant les yeux celui de Saint Matthieu. Ce fut à Rome & néanmoins en Grec, qu'il écrivit pour les Juifs Hellénistes qui y étoient en grand nombre. Une preuve que le Grec est le texte original de cet Evangile, c'est, dit Mr. Mill, qu'un Traducteur Grec ne se seroit jamais

avisé de mettre σπικουλάτωρ au lieu de δορυφόρος, pour signifier un Garde du Prince, ni d'employer tant d'autres termes impropres. La conjecture seroit plus forte, si le Latin étoit plus correct.

Comme Saint Matthieu, poursuit Mr. Mill, avoit en vûë d'opposer un veritable Evangile à l'Evangile fabuleux selon les Hebreux; Saint Luc entreprit de décrediter celui qui couroit sous le nom des Egyptiens; & il composa le sien en Egypte l'an 64. y ajoutant les Actes des Apôtres.

Saint Paul écrivit la méme année l'Epître à Titus, en 65. la premiere à Timothée, & en 67. la seconde. Saint Pierre écrivit alors aussi sa seconde Epître.

Quelque tems après la mort des deux Apôtres & vers 69. divers Livres fabuleux se répandirent; les Actes de Saint Paul, les Actes de Saint Pierre, la Prédication de Saint Pierre, son Apocalypse ou ses Révelations. L'Epître de Saint Clement aux Corinthiens, celle de Saint Barnabé, le Livre d'Hermas, sont du même tems.

Mai 1710.

Mr. Mill rapporte l'Epître de St. Jude à l'an 90. les trois de St. Jean à 91. ou 92. & l'Apocalypse du même Apôtre à 96. Il s'étend à prouver l'authenticité de ce Livre ; que personne n'avoit revoqué en doute avant l'an 265. Alors Caïus Prêtre de l'Eglise Romaine, & Denys d'Alexandrie, voyant que les Millénaires en faisoient le principal fondement de leur erreur, commencérent à l'attaquer. Enfin l'Evangile de St. Jean en 97. termina les Livres du nouveau Testament.

Les Evêques d'Asie, dit Mr. Mill, instruits par Saint Jean de l'authenticité des quatre Evangiles, l'an 100. les assemblérent en un corps, dans lequel entrérent bien-tôt après les Actes des Apôtres comme en étant une suite. L'Eglise Romaine environ l'an 110. y ajoûta une collection de treize Epîtres de Saint Paul, de la premiere de Saint Pierre, & de la premiere de Saint Jean. Ensuite d'autres Eglises qui avoient conservé quelques Epîtres des Apôtres, les produisirent. L'Eglise de Jerusalem donna celle de Saint Paul aux He-

breux, celles de Saint Jaques & de Saint Jude. Les Eglises d'Asie donnérent la seconde de Saint Pierre, la seconde & la troisiéme de Saint Jean avec l'Apocalypse. Cependant cette derniere Collection ne fut pas generalement acceptée de toutes les Eglises, comme la premiere, jusqu'à ce qu'elles fussent pleinement informées de la verité de ce qu'elle contenoit. On voit par tout ce qu'on vient de rapporter de cet Auteur, qu'il donne beaucoup à ses conjectures. Ce qu'il ajoute du tems où chaque Livre sacré a été cité, avoit été fait par Mr. Huet ancien Evêque d'Avranches & par d'autres.

La seconde partie des Prolegomenes de Mr. Mill est destinée à l'Histoire du texte des Livres du nouveau Testament. Il dit que le zele des Fidelles à s'instruire de la Vie de JESUS-CHRIST, fit extrémement multiplier les Exemplaires des Evangiles, tandis que ceux des Actes des Apôtres étoient moins recherchez, & que ceux des Epîtres demeuroient en petit nombre presque dans les seules Eglises auxquelles

elles avoient été addressées. Comme ces Exemplaires étoient décrits par des personnes d'une pieté digne du tems des Apôtres, il n'y a pas à douter de leur fidélité ; & d'autant moins que les Herétiques d'alors n'ayant que du mépris pour la doctrine des Apôtres, ne se mettoient nullement en peine de corrompre leurs Ecrits, mais se faisoient leurs Livres à part. De-là les Evangiles des Simoniens, des Ebionites, des Valentiniens, & cent autres mauvais Ouvrages, où le fanatisme avec le blasphême étoit répandu. Marcion sous le Pontificat de Saint Hygin environ l'an 127. osa le premier & de propos déliberé attenter à l'integrité du Texte de Saint Luc & des Epîtres de Saint Paul, qui étoient les seuls Livres qu'il admît, & qu'il défigura par les retranchemens, les additions, & les changemens qu'il y fit à sa fantaisie.

Mr. Mill soutient, que l'histoire de la femme adultere au ch.8. de St. Jean, a été veritablement écrite par Saint Jean, & que si elle est retranchée de quelques Exemplaires, c'est

par la temerité d'un Copiste, qui se sera imaginé qu'elle étoit tirée de l'Evangile selon les Hebreux. Il assûre que les Nazaréens suivoient cet Evangile selon les Hebreux, & que les Ebionites en avoient fabriqué pour eux un autre tout différent.

Comme Mr. Mill est persuadé, qu'il nous reste peu d'Exemplaires du nouveau Testament écrit avant le 12e. siecle, il est, dit-il, contraint de consulter les anciennes Versions & les citations des Peres, pour découvrir s'il s'y est glissé quelque variation. Il remarque que les Exemplaires destinez à l'usage commun des Eglises, étoient purs; & que ceux que les particuliers se faisoient à leur propre usage, étoient souvent chargez d'interprétations & de Notes, soit entre les lignes, soit aux marges, dont quelques unes par la negligence & l'ignorance des Copistes ont pû passer dans le Texte.

Il est desormais impossible de suivre Mr. Mill dans ses détails, & dans toutes ses remarques & ses réflexions sur les endroits où les Peres de siecle en siecle ont cité l'Ecriture, & sur

les diverses Editions. On se réduit donc à quelques faits des plus importans ou des plus curieux.

Le nouveau Testament, à ce qu'il pense, ne fut traduit en Latin que sous le Pontificat de Saint Pie, & après l'an 166. & cette premiere Version est nommée l'Italique. La difference de style qu'y remarque Mr. Mill, lui fait juger que ce n'est pas l'Ouvrage d'un seul Traducteur; & il examine le génie & le caractére de chacun. Les copies qui en furent faites dégenererent peu à peu de ce qu'elle étoit au commencement: comme on le voit par les Exemplaires de Saint Germain des Prez, de Cambridge, de Clermont, de Bodlei. Cependant Mr. Mill ne desespere pas de pouvoir la rétablir, & il en donne un long essai, qu'il commence par corriger le Texte Grec, & qu'il continuë en comparant le Grec ainsi corrigé avec la Vulgate, & avec ce qui nous reste de l'Italique dans les Ouvrages des anciens Peres.

Tatien n'avoit fait qu'une Histoire suivie & fort courte de la Vie de Jesus-Christ; qu'il avoit tirée

des quatre Evangeliſtes. Ammonius Philoſophe d'Alexandrie fut le premier qui travailla à une Concorde du Texte même, ayant inventé des marques pour renvoyer d'un Evangeliſte aux autres qui rapportent le même fait. L'Ouvrage étoit utile ; mais il donna occaſion aux Copiſtes de faire des tranſpoſitions, & de prendre les paroles d'un Evangeliſte pour celles d'un autre.

Saint Jerôme à la priere du Pape Damaſe, s'appliqua à corriger la Verſion Italique, qu'on appelloit auſſi Vulgate ; ſans s'engager néanmoins à la remettre en ſon prémier état ; mais ſeulement à la purger des fautes les plus groſſiéres & qui changeoient le ſens. Il publia ſa nouvelle Edition en 366. & depuis dans ſes Commentaires ſur les Epîtres de Saint Paul aux Galates, aux Ephéſiens, à Tite, & à Philémon, il fit de nouvelles corrections, qu'il n'avoit pas jugé à propos d'inſérer dans le Texte, comme étant moins importantes. Mr. Mill n'approuve pas, que dans l'Oraiſon Dominicale en Saint Matthieu chap. VI. v. 11.

il ait mis *pain superſubſtantiel*, ou ſurpaſſant toute ſubſtance, au lieu de *pain quotidien.* Le Grec ne porte pas ἐπούσιον, ce qui reviendroit au *superſubſtantiel* ; mais ἐπιούσιον qui ſignifie proprement *de chaque jour.*

Il dit que l'exemplaire dont Saint Cyrille s'eſt ſervi, paroît avoir été des plus correcťs, & que tels étoient communément ceux qui s'écrivoient à Alexandrie ; & qu'au contraire celui de Theodoret avoit beaucoup de fautes.

Dès l'an 396. un Evêque d'Orient, comme le rapporte Euthalius Prêtre d'Alexandrie, diviſa les Epîtres de Saint Paul par chapitres ; & y ajouta des Sommaires. Il y a apparence que ces chapitres étoient courts. Euthalius en 458. s'aviſa de deux autres diviſions par rapport aux lectures qui ſe faiſoient publiquement à l'Egliſe. Car 1°. il partagea les Epîtres en leçons, celle aux Romains & la premiere aux Corinthiens en cinq leçons, la ſeconde aux Corinthiens en 4, & ainſi des autres. 2°. Il diſtingua des verſets à la fin deſquels le Lecteur devoit

s'arrêter & faire une pause.

Mr. Mill loüe les soins de Charle-Magne pour avoir des Exemplaires correcᵗs du nouveau Testament. Il dit sur le témoignage de Baronius, qu'un de ces Exemplaires se conserve dans la Bibliotheque de Vailladolid : & un autre, présenté à Loüis le Débonnaire par Théodulphe Evêque d'Orleans, dans la Bibliotheque de Mr. de Memme. Voilà donc des Manuscrits de l'aveu de Mr. Mill, plus anciens que le douziéme siécle; & il y en a un grand nombre d'autres, comme on le peut voir dans l'Ouvrage du P. le Long, dont on a donné l'Extrait au mois de Juin de l'année derniére.

Enfin Mr. Mill arrive à l'Edition de la Bible d'Alcala, & aux autres qui l'ont suivie. A l'occasion des notes de Beze, il parle au long des deux fameux Manuscrits de Cambridge & de Clermont, & puis de celui d'Alexandrie, gardé dans la Bibliotheque du Roi d'Angleterre; & il leur accorde toute l'ancienneté, que l'opinion commune leur donne.

Mr. Mill proteste dans la troisiéme partie de ses Prolegomenes, que cette édition lui coûte 30 ans de travail qu'il ne regrette pas: mais elle lui coûte aussi son bien, & c'est ce qui le touche. Il l'avoit entreprise par les conseils de Mr. Bernard son ami, animé par ceux de Mr. Fell Evêque d'Oxford, & soutenu par ses liberalitez. Et lors qu'il n'en étoit encore pour l'impression qu'au chapitre vingt-quatriéme de Saint Matthieu, la mort de ce genereux Prélat le réduisit à la fâcheuse necessité de se charger seul du reste de la dépense. Cependant Mr. Mill peut se consoler, en disant, *Exegi monumentum ære perennius.* On ne compte pas qu'il s'est acquis de la gloire pour les siécles à venir : une telle considération fondée sur la vanité, seroit un mauvais secours contre l'indigence : mais il a contribué à l'intelligence des Ecritures ; & c'est un des plus beaux emplois qu'un Chrétien puisse faire de son bien & de son tems. Enfin un Canonicat de Cantorbery est une récompense de ses peines, & un dédommage-

ment des avances qu'il a été obligé de faire.

Trente années d'étude & d'application se sont donc écoulées à ramasser les Mémoires, & à faire les reflexions qui forment cette Edition. On ne voit pas néanmoins que l'Auteur ait eû entre les mains, & qu'il ait examiné d'autres Manuscrits, que ceux qu'il a trouvez en Angleterre, & dont il fait le dénombrement & la critique, marquant ce que chacun d'eux a de particulier.

Texte.

Pour le Texte, Mr. Mill s'est attaché à celui de Robert-Etienne, imprimé l'an 1550. en grand volume. Au bas des pages il marque par versets les endroits qui ont rapport, non seulement à d'autres endroits de l'Ecriture, mais aussi aux Ecrits des Peres & de quelques Auteurs profanes, comme de Joseph & de Philon. Plus bas il place toutes les diverses leçons, ou, comme on parle, les Variantes qu'il avoit reciieillies. A la marge interieure il

met les Canons d'Euſebe pour la Concorde des Evangeliſtes ; quoi qu'ils ſoient de peu, ou plûtôt de nul uſage, après l'exactitude de cet Editeur dans les renvois d'un endroit aux autres.

Chacun conçoit aſſez, que c'eſt dans le Livre même qu'il faut aller chercher cette multitude preſque infinie de diverſes leçons. Mais il eſt bon d'avertir qu'elles ſont pour la plus-part peu importantes, ne conſiſtant qu'en quelques changemens de lettres, en de legeres omiſſions ou additions, en des tranſpoſitions : varietez inévitables dans la quantité des copies qui ont été tirées du nouveau Teſtament. D'ailleurs juger de l'état où étoit autrefois le Texte, par les citations des Peres, c'eſt prendre une regle bien fautive : c'eſt comme ſi l'on vouloit aujourd'hui juger du Texte que nous avons entre les mains, par les citations de nos Prédicateurs, & même de nos Théologiens, qui non ſeulement abandonnez de leur mémoire ne rapportent pas fidellement les mêmes mots, mais qui à deſſein &

ſelon que leur ſujet ſemble le demander, ajoutent & retranchent.

On mettra ici quelques exemples des Variantes. En St. Matth. ch. I. v. 11. il y a dans neuf manuſcrits qui ſont citez, *Joſias fut pere de Joakim & Joakim le fut de Jechonias.* Sur quoi Mr. Mill obſerve, que le nom de Joakim a été inſeré là, pour remplir le nombre des quatorze generations, & pour faire entendre que Joſias ne fut pas en effet pere de Jechonias, dont il fut le grand-pere. Cette addition, pourſuit-il, a été faite ſans bonne raiſon. Car premierement Jechonias eſt le même que Joakim, comme l'ont remarqué St. Epiphane, Saint Auguſtin, Saint Ambroiſe. En ſecond lieu, diviſer ainſi Joakim de Jechonias, c'eſt donner quatre freres à celui-ci, qui, autant qu'on le peut voir par l'Ecriture, n'en eût aucun.

Encore en Saint Matthieu ch. VI. v. 13. le Texte Grec termine l'Oraiſon Dominicale par ces paroles, *A vous eſt la royauté, la puiſſance, & la gloire dans les ſiécles; Ainſi ſoit-il.* Cependant ni les exemplaires Latins,

ni les Peres Latins, ne font nulle mention de cette conclusion, non plus que Saint Cyrille de Jerusalem, & Saint Gregoire de Nysse. Elle n'est point dans Saint Luc ; & elle n'étoit point dans l'Evangile des Nazaréens, comme on le présume d'une citation de Saint Jerôme. C'est dans Saint Jean Chrysostome qu'elle paroît pour la premiere fois, sur Saint Luc chap. 3. v. 36.

M. Mill assûre que tous les Manuscrits Grecs qu'il a vûs, excepté celui de Cambridge, portent le nom du second Caïnan : & il fait observer que ce Manuscrit se donne par tout ailleurs tant de liberté, que son témoignage est de nulle considération.

Touchant l'Histoire de la femme adultere en Saint Jean chap. VIII. il remarque qu'elle ne manque que dans le Manuscrit d'Alexandrie & dans sept autres. Il dit que Tatien & Ammonius lui avoient donné place en leur Concorde, & qu'Eusebe l'avoit renfermée dans ses Canons ; & il pense que si elle se trouve retranchée de quelques Exemplaires, cela vient de ce qu'ils ont été co-

piez sur d'autres plus anciens, où elle étoit marquée d'un obéle, c'est à dire, d'une broche, pour signifier qu'il falloit passer tout cet endroit dans les lectutes publiques qui se faisoient à l'Eglise. A la verité Eusebe raconte, que Papias avoit tiré de l'Evangile selon les Hebreux, & tâché d'inserer dans celui de Saint Jean, je ne sçai quelle histoire d'une femme amenée & accusée devant JESUS-CHRIST d'adultere & de plusieurs autres crimes : mais il paroît par les paroles mêmes d'Eusebe, que c'étoit une histoire differente.

Ce qui se lit en Saint Jean ch. x. v. 8. *Tous ceux qui sont venus avant moi, sont des larrons & des voleurs* : s'exprime ainsi en vingt-deux Manuscrits, *Tous les voleurs qui sont venus avant moi.* Mr. Mill conjecture qu'une partie de la phrase a été retranchée de ces Exemplaires, à dessein d'obvier à l'abus qu'en faisoient les Manichéens, & pour leur ôter le prétexte de traiter les Prophetes de voleurs & de larrons.

Dans l'Epître de Saint Paul aux Romains chap. XII. v. II. les Exem-

plaires se trouvent partagez sur deux mots τῷ κυρίῳ ou τῷ καιρῷ δουλεύοντες, *servant le Seigneur*, ou *se soumettant & s'accommodant au tems.* Mr. Mill se déclare pour cette seconde leçon. Une Traduction Françoise ne la rejette pas ; & se contente d'avertir qu'il faut l'entendre comme une autre semblable en l'Epître aux Ephesiens ch. v. v. 16. *Rachetant le tems.*

Rien n'est traité par Mr. Mill avec plus de soin & plus d'étude que le passage de Saint Jean, Epître 1. chap. v. v. 7. *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel ; le Pere, le Verbe, & le Saint Esprit ; & ces trois sont une même chose.* Il compte les Manuscrits où il se trouve, & ceux où il est omis : il examine les endroits des Peres, où naturellement il devoit être cité, & où il ne l'est pas, & ceux où l'on le voit cité. Voici en substance ce qu'il dit sur un point si important. 1°. On ne peut pas raisonnablement attribuer aux Héretiques d'avoir rayé ces paroles : car outre qu'une telle falsification n'auroit pas éte admise par les Catho-

liques, le génie des premieres Héresies étoit un pur fanatisme, qui alloit à mépriser les Ecrits des Apôtres, & à s'en fabriquer de nouveaux. Marcion, il est vrai, falsifia l'Evangile de Saint Luc & les Epîtres de Saint Paul ; mais c'est tout ce qu'on lui reproche en ce genre. Long-tems avant Arius & les Ariens, le passage dont il s'agit avoit disparu des Exemplaires les plus en usage. 2°. Quelque Copiste l'avoit passé, sautant par méprise du verset sixiéme au huitiéme. Sur cette copie défectueuse plusieurs autres furent faites, & se répandirent dans un tems où il étoit difficile aux Chrétiens sous de rudes persécutions, de vérifier & de collationner leurs Exemplaires. 3°. La Version, nommée Italique & Vulgate, suivit un de ces Exemplaires tronquez. 4°. Cependant il en vint de meilleurs & d'entiers entre les mains de Tertullien & de Saint Cyprien, qui se sont servis du passage de Saint Jean ; celui-là dans son Livre contre Praxeus, ch. xxv. celui-ci dans son Livre de l'unité de

l'Eglise, & dans sa Lettre à Jubaian. Après eux les Exemplaires corrompus prévalurent dans l'Afrique comme par tout ailleurs ; c'est-à-dire, que la Version Italique demeura dans l'usage commun. 5°. Enfin & dans la Gréce & en Afrique on découvrit des premiers Originaux & plus corrects que les copies qui couroient : on y vit le passage entier que cita en suite l'Auteur de la Dispute dans le Concile de Nicée sous le nom de Saint Athanase. Saint Eugene Evêque de Carthage, & les autres Evêques d'Afrique le citérent aussi dans la Profession de Foi, qu'ils présentérent en 484. à Huneric Roi des Vandales. 6°. Mr. Mill prouve fort au long la supposition du Prologue sur les Epîtres Canoniques, attribué à Saint Jerôme.

On finit en avertissant que Mr. Kuster travaille à une nouvelle édition du Texte Grec du nouveau Testament : & sans doute il fera encore plus pour l'Ecriture Sainte qu'il n'a fait pour Suidas. Il y a donc tout à esperer d'un Editeur, dont

on connoît déja la grande érudition & le bon goût. On a parlé de ſon édition de Suidas dans ces Memoires au mois de Février dernier.

ARTICLE LXIV.

LA THEORIE ET LA PRATIQUE du Jardinage : où l'on traite à fond des beaux Jardins appellez communément Jardins de propreté. A Paris chez Jean Mariette, ruë Saint Jaques, aux Colomnes d'Hercule, 1709. *in* 4°. *pag.* 208. *planches* 32.

S'Il étoit neceſſaire d'inſpirer du goût pour le Jardinage ou de le juſtifier, nous ne manquerions ni de preuves, ni d'exemples ſans remonter juſqu'au Paradis terreſtre. Ces Jardins cultivez par les Rois des Medes & des Perſes, par les Heros de l'ancienne Rome, l'Academie de Platon, les Jardins d'Epicure, convaincroient les beaux Eſprits & les Grands, que la culture des Jardins peut les amuſer ſans les avilir : mais le goût pour le Jardinage n'a pas beſoin qu'on l'excite ; & ſi l'Ita-

lie dans le quinziéme siécle a vû renaître chez elle avec les beaux Arts la décoration des Jardins, la France a beaucoup encheri sur l'Italie. Il est difficile d'égaler la magnificence des Jardins de nos Princes, & la propreté de nos Jardins particuliers. Il manquoit un Livre qui traitât methodiquement de cette propreté des Jardins, & qui réduisit à des regles certaines l'Art de les embellir : c'est l'Ouvrage qu'on nous donne. L'Auteur se plaint de n'avoir trouvé aucun guide parmi tant d'Ecrivains qui ont traité de l'Agriculture, Nous n'avons que deux ou trois Auteurs François, Boiceau, Molet, qui ayent parlé de ces beaux Jardins : mais ils n'ont qu'effleuré la matiere. Elle est traitée avec plus d'étenduë & avec tous les ornemens de la Poësie Latine, dans les quatre Livres du Pere Rapin sur les Jardins : mais ce n'est pas un Ouvrage à la portée de tout le monde. Pour la Quintinie, Mr. Liger, & les autres qui ont écrit de l'Agriculture, ils se sont proposez d'autres objets que la décoration des

Jardins : ils n'ont eû en vûë que l'utilité qu'on en peut retirer, la taille des arbres fruitiers, la culture des Jardins potagers , les ſimples , les fleurs. L'Auteur a ſuivi une autre route : c'eſt l'art d'embellir les Jardins, d'en bien ménager le terrain, d'en diſpoſer les ornemens qu'il veut enſeigner.

Il ſuppoſe un particulier riche & curieux du Jardinage, qui veut faire la dépenſe neceſſaire pour planter un beau Jardin. Il le conduit pas à pas depuis le choix qu'il doit faire d'un bon terrain juſqu'à la perfection de ſon Jardin , en l'inſtruiſant de tout ce qu'il doit ſçavoir, pour n'être point trompé par les gens de la campagne qui lui vendront des arbres, & par les Ouvriers qu'il employera dans ſes travaux. Il lui apprend à connoître les plants , à les planter , à les élever en peu de tems, la maniere de faire des baſſins, des fontaines jailliſſantes, d'en conduire les eaux dans ſon Jardin, de conſtruire des terraſſes , des eſcaliers : il l'inſtruit ſur tout à ſe former le goût à l'égard des diſpoſi-

tions generales des Jardins & des deſſeins de parterres, de boulingrins, de boſquets, de labyrinthes, ſalles, galleries, portiques, cabinets de treillages, caſcades, & des autres ornemens à la mode, dont il lui donne divers deſſeins en vingt-cinq planches d'une belle gravûre.

L'Auteur pouſſe encore l'inſtruction plus loin. Il enſeigne à ce riche Curieux l'art de tracer lui-même ſon Jardin, de l'alligner, d'en dreſſer le terrain: il le met en état de ſuivre le conſeil de Columelle, d'être le maître & non le diſciple de ſes Jardiniers: *infelix ager cujus Dominus villicum audit non docet!*

L'Ouvrage eſt diviſé en deux parties: dans la premiere l'Auteur expoſe toute la théorie du Jardinage; il donne des regles generales ſur les meſures & ſur les proportions du Jardin: il appuye, il éclaircit ces regles par des exemples, par des deſſeins ingenieux & variez.

La ſeconde partie enſeigne toute la pratique du Jardinage. On y démontre par les principes de la Géométrie accompagnées de figures, la

maniére de dreſſer un terrain, ſoit de niveau, ſoit en pente douce, ſoit en terraſſes ; d'y tracer, d'y executer toutes ſortes de deſſeins: c'eſt ce qu'on n'avoit point encore donné au Public : on y enſeigne encore la maniére de planter, d'élever les plants, de rechercher, de conduire les eaux, de s'en ſervir pour des canaux, des baſſins, des caſcades.

Donnons quelque idée des préceptes de l'Auteur. Il veut qu'on ſuive les ſages conſeils de Vitruve & de Palladius ſur la ſituation des Jardins. Vitruve avertit de choiſir pour les maiſons de campagne un terroir fertile, acceſſible, voiſin des rivieres, qui ne ſoit ni dans un fond marécageux, ni ſur une hauteur trop élevée. L'air corrompu des marêts, nuit à la ſanté : les hauteurs ſont trop expoſées à la violence des vents, qui détruiſent, qui renverſent tout : il veut encore qu'on évite d'ouvrir la maiſon au midi ou au couchant. Palladius autre Auteur ancien qui a traité de l'Agriculture s'accorde avec Vitruve, condamne les ſituations marécageu-

ſes, il ne veut pas que le plaiſir d'avoir des eaux en abondance, l'emporte ſur le ſoin de la ſanté : *Vitandum eſt autem quod plerique fecerunt, aquæ causâ villas in infimis vallibus mergere, & paucorum dierum voluptatem præferre Habitatorum ſaluti.*

Il reſte deux ſituations heureuſes, la demie-côte & la plaine : on eſt partagé ſur le choix. Les côteaux ont l'avantage de la vûë, ils tirent des eaux de la montagne, & leur préſentent un écoulement naturel dans la vallée. Il faut que la pente ſoit douce ; car une pente roide eſt ſujette à l'éboulement des terres & à des ravines qui gâtent abſolument un Jardin. Palladius décide en faveur de cette ſituation : *Felix horti poſitio eſt, cui leniter inclinata planities, minimos curſus aquæ fluentis per ſpatia diſcreta derivat.*

La plaine a auſſi ſes agrémens : ſon terrain plat eſt moins laſſant & de moindre entretien que le côteau : on y jouït d'un air plus pur.

L'Auteur blâme avec Palladius la vanité des grands parcs, dont on eſt obligé de laiſſer un grand eſpace

inculte: *melior eſt enim culta exiguitas quam magnitudo neglecta.* Il réduit la vraye grandeur d'un beau Jardin à trente ou quarante arpens. Il veut qu'on y deſcende par un perron au moins de trois marches: cette élevation qu'on donne à la maiſon, la rend plus ſeche & plus ſaine; & l'aſpect en eſt plus agréable, quand d'un coup d'œil on découvre toute l'étenduë d'un Jardin. Un parterre eſt la premiere choſe qui doit ſe préſenter aux yeux: mais comme c'eſt une vûë platte, il faut lui donner du relief en plaçant aux deux côtez des boſquets & des paliſſades.

Il faut de la varieté non ſeulement dans le deſſein general d'un Jardin, mais dans chaque piéce ſéparée. On ne doit repeter les mêmes piéces des deux côtez que dans les lieux découverts, où l'œil en les comparant peut juger de leur conformité & s'en faire un plaiſir. On échancrera les encoignûres & les angles de toutes les parties d'un Jardin: ce qui formera des carrefours plus agréables à la vûë, & plus

commodes pour la promenade, que de trouver des pointes & des angles saillans. En voilà assez pour juger du goût de l'Auteur, qui nous promet *des Observations sur l'origine des sources, les machines hydroliques, le nivellement & le jauge des eaux.*

ARTICLE LXV.

M. PAULI CHRISTIANI Hischeri Templum Dei mysticum, à Paulo delineatum, Ep. ad Eph. c.3. v. 18. *Le Temple mystique de Dieu, tracé dans l'Epitre de Saint Paul aux Ephésiens, ch. 3. v. 18. Par Mr. Paul-Chrétien Hischer.* A Lipsic, aux frais de Frederic Lanckisius, 1706. *in* 4°. *pages* 55.

L'Explication que donne cet Auteur aux paroles de Saint Paul, ne paroît pas mal imaginée, comme on va le faire voir. Il divise son Ouvrage en sept chapitres.

Tout le premier est employé à loüer l'Epître aux Ephésiens, & n'a en soi rien de remarquable.

Le second est du genie des Ephé-

siens & des maniéres de Saint Paul. Les Ephésiens étoient, pour ainsi parler, dans une perpetuelle admiration du Temple de Diane élevé dans leur Ville, & ils en portoient par tout l'idée présente à leur esprit. C'étoit l'Ouvrage de plus d'un siécle, & l'Asie y avoit contribué des sommes immenses. Ce superbe Edifice avoit quatre cens vingt-cinq pieds de longueur, sur deux cens vingt pieds de largeur: quoique sa hauteur ne soit marquée nulle part, on peut néanmoins en juger par celle des colomnes, qui étoient de soixante pieds. Pour prévenir les accidens des tremblemens de terre, l'Architecte n'avoit pas eû seulement la précaution de faire les fondations profondes; mais il s'étoit avisé d'établir les premieres pierres sur une espece de lit de laine & de charbon. Le Temple étoit d'Ordre Ionique, & de la forme qui s'appelloit *Diptére octostyle*; c'est à dire qu'il avoit deux aîles ou deux rangs de colomnes à chaque côté, & qu'il avoit huit colomnes à la face de devant; & autant à celle de der-

riere ; toutes les colomnes poſées en dehors.

Il ſeroit à ſouhaitter, dit enſuite l'Auteur, qu'on nous eût bien décrit quel a été le propre caractére de Saint Paul. Ce qu'on a d'Abdias & d'Euthalius, eſt leger : Maſſutius, Saulius, & Pearſon dans ſes Annales Paulines, en ont dit davantage : mais cela ne ſuffit pas. Il faut le chercher, ce caractére de St. Paul, dans ſes Diſcours & dans ſes Ecrits, où l'on le voit s'accommoder au tour d'eſprit de ceux avec qui il avoit à traiter ; prendre avantage de leurs préventions ; mettre en œuvre leurs idées particuliéres. Aux Athéniens curieux & amateurs de nouveautez, il promet la connoiſſance d'un Dieu qu'ils ignoroient ; aux Corinthiens il tire ſes comparaiſons des Jeux de la courſe qu'ils aimoient ; & aux Ephéſiens, des armes & de la guerre : en un mot il ſe fait tout à tous.

L'Apôtre en ſuivant ici ſa méthode ordinaire, propoſe aux Ephéſiens l'Egliſe à contempler & à admirer ſous la figure d'un Temple plus auguſte, que celui qu'ils avoient de-

 vant

vant les yeux, & qu'ils portoient continuellement dans leur pensée.

Sur la fin de ce chapitre second & au suivant, Mr. Hischer rapporte les diverses interpretations qui ont été données à ces paroles de St. Paul, *Vous puissiez comprendre avec tous les Saints, quelle est la largeur, la longueur, la hauteur, & la profondeur.* Saint Jean Chrysostome a crû que cette maniére de parler de l'Apôtre est prise de la Géometrie, à laquelle les Ephésiens depuis le tems de Thalés s'addonnoient particuliérement. Saint Gregoire de Nysse, Rufin, Saint Augustin, les rapportent aux dimensions de la Croix. Crellius les a entenduës de la Religion Chrétienne & des biens qu'elle apporte; Saint Anselme & Denys le Chartreux, de Dieu même; Saint Jerôme & Sedulius, des Anges & des Démons, & de ce qui est entre ces deux extrémitez; Saint Jean Chrysostome, Théodoret, Theophylacte, & plusieurs autres, de l'infinie bonté de Dieu, & de la Rédemption de JESUS-CHRIST; Cocceius de la vocation; Saint Au-

gustin, Bede, Haymon, des bonnes œuvres; Cornelius à Lapide, de l'Eglise.

C'est à ce dernier sentiment que Monsieur Hischer s'attache au chap. quatriéme, en ajoutant que l'Apôtre employe une telle expression par rapport au Temple d'Ephese: car l'Eglise est souvent comparée dans l'Ecriture à un Temple, & appellée le Temple de Dieu. Saint Paul suivant donc cette pensée, déclare aux Ephésiens chap. 2. v.20. *Qu'ils sont édifiez sur le fondement des Apôtres & des Prophetes, dont* Jesus-Christ *lui-même est la principale pierre de l'angle.* Et après une longue digression il les avertit de contempler la longueur & la largeur, la hauteur & la profondeur de cet Edifice, qui est l'Eglise.

Sa longueur est depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, sa largeur depuis le Midi jusqu'au Septentrion; non seulement parce qu'en effet l'Eglise s'étend par toute la Terre; mais parce que tous les hommes y sont appellez par la Redemption generale de Jesus-Christ, qui s'est

livré à la mort pour tous. La profondeur de l'Eglise se prend par rapport au fondement sur lequel elle est établie. Il ne pouvoit être ni plus solide ni plus prétieux : puisque c'est JESUS CHRIST lui-même, comme l'avoit prédit Isaïe, ch. XXVIII. v. 16. & comme l'assûrent St. Pierre Epître premiere chap. 2. vers. 4. & S. Paul Epître premiere aux Corinthiens chap. 3. v. 11. Enfin l'Eglise par sa hauteur s'éleve jusqu'au Ciel.

Dans le chap. cinquiéme l'Auteur examine la force du verbe, *comprendre*, dont s'est servi l'Apôtre. Il signifie une application d'esprit, qui conduit à une connoissance souveraine par la Foi, à un consentement souverain, à une affection souveraine.

Au chap. sixiéme il cherche la signification de ces mots, *avec tous les Saints* ; & il dit qu'ils peuvent s'entendre de l'endroit le plus auguste & le plus respectable du Temple, & de ce qui se nomme *Sancta Sanctorum*. Mais il aime mieux les rapporter à ceux d'entre les Chrétiens, qui par la contemplation sont parvenus à une connoissance plus parfaite, à

un consentement plus parfait & à une affection plus parfaite.

ARTICLE LXVI.

ASSEMBLE'E PUBLIQUE DE LA Societé Royale des Sciences, tenuë dans la Salle de l'Hôtel de Ville de Montpellier, le cinquiéme Decembre 1709. A Montpellier chez Honoré Pech, Imprimeur du Roi & de la Societé Royale des Sciences 1710. *in* 4°. *page* 37.

NOus attendions avec impatience, & l'on nous demandoit de differens endroits la Relation de cette Assemblée. Celles que nous avions données des Assemblées publiques tenuës les années précedentes, justifient l'empressement qu'on marquoit pour celle-ci: elle le justifiera encore mieux, & elle fera souhaiter ardemment les Memoires qu'on promet,

Monsieur de Basville qui a toûjours aimé les Sciences, & qui ne perd aucune occasion de donner des marques de la protection qu'il ac-

corde aux Sçavans, ayant été élû l'an passé Président de l'Academie, se trouva en cette qualité à la Tête de la Compagnie avec Mr. l'Archevêque de Narbonne, Mr. l'Evêque de Montpellier, & Mr. Bon, Academiciens honoraires. Il ouvrit la Séance en addressant la parole aux Académiciens, qu'il exhorta à continuer leurs travaux & leurs recherches utiles & curieuses.
» Si la Societé Royale, dit-il, con-
» tinuë à travailler utilement dans
» un tems difficile, où les Sciences
» & les beaux Arts languissent, &
» ont beaucoup de peine à se sou-
» tenir; que n'en devons-nous pas
» attendre, lorsque des jours plus
» heureux rameneront l'abondance,
» donneront à cette Compagnie les
» secours effectifs qui lui sont né-
» cessaires? Mr. de Basville déclara ensuite, qu'il ne s'arrêteroit pas à des Préliminaires, qui n'étoient pas du ressort d'une Academie des Sciences. » Nous écoutons la Natu-
» re, dit-il, nous la suivons, nous
» parlons son langage; en un mot,
» nous voulons des choses, & nous

» laissons aux Academiciens de Lit-
» terature tous les ornemens du dis-
» cours. Ce que dit ce grand Magistrat, dont la droiture & la penetration sont si universellement reconnuës, rendit la Compagnie très-attentive; & cette attention fut soutenuë par la lecture que Mr. Bon Academicien honoraire, fit de la découverte d'une nouvelle espece de soye, laquelle peut aussi fournir un excellent remede à la Medecine. Ce Discours & celui de Mr. Clapiés, ont eû une Approbation si generale, que l'Academie a jugé à propos de les publier dans toute leur étenduë, en attendant que des conjonctures plus favorables, puissent faciliter l'impression des Mémoires qu'elle conserve dans ses Régîtres.

Article LXVII.

EXTRAIT DE LA DISSERTATION de Monsieur Bon Aßocié honoraire de la Societé Royale des Sciences, & premier Présidente en survivance de la Cour des Comptes, Aides, & Finan-

ces de Montpellier ; sur l'utilité des soyes des araignées.

L'Illustre Auteur après une apologie ingenieuse & sçavante de ses utiles amusemens, & de l'emploi qu'il fait de ses momens de loisir, pour étudier la Nature & en développer les secrets, propose la découverte qui a été un des fruits de cette étude ; découverte qui assûrement a toute la grace de la nouveauté. Il a raison de croire qu'on sera surpris d'apprendre, que les araignées font une soye aussi belle, aussi forte, & aussi lustrée que la soye ordinaire. La prévention où l'on est contre un insecte aussi commun que méprisé, est cause que le Public a ignoré jusqu'ici toute l'utilité qu'on pouvoit en tirer : & comment l'auroit-il seulement soupçonnée ? Celle de la soye toute considérable qu'elle est, a demeuré inconnuë & négligée long-tems après sa découverte. Ce fut dans l'Isle de Cos, que Pamphila fille de Platis trouva la premiere l'invention de la mettre en œuvre. Cette découverte

fut bien-tôt connuë chez les Romains : on leur apporta de la ſoye du pays des Seres, où les vers qui la font croiſſent naturellement. Bien loin de profiter d'une nouveauté ſi utile, ils ne purent jamais ſe perſuader, que ces vers produiſiſſent des fils auſſi beaux & auſſi précieux ; & firent ſur cela mille conjectures chimeriques. Leur ignorance jointe à leur pareſſe, rendit pendant pluſieurs ſiécles, la ſoye d'une rareté & d'une cherté ſi extraordinaire, qu'on la vendoit au poids de l'or. Vopiſcus aſſûre que l'Empereur Aurelien refuſa par cette raiſon à l'Imperatrice ſa Femme un habit de ſoye qu'elle lui demandoit avec empreſſement. Cette rareté dura fort long-tems, & nous devons la maniére d'élever les vers à ſoye à des Moines, qui en apportérent des œufs en Gréce ſous le Regne de l'Empereur Juſtinien.

La France n'a profité que bien-tard de cette découverte; puiſque Henri II. porta aux Noces de ſa Fille & de ſa Sœur les premiers bas

de ſoye qu'on eût vû dans le Royaume. C'eſt à ſes ſoins & à ceux de ſes Succeſſeurs, que nous devons l'établiſſement des Manufactures de Tours & de Lyon, qui ont rendu les étoffes de ſoye ſi communes, & qui ont pourvû ſi abondamment à la magnificence des meubles & des habits.

Tant d'exemples doivent nous faire connoître, combien il eſt important de ne rien négliger dans l'étude de la Nature. Les choſes qui paroiſſent d'abord inutiles, ou preſque impoſſibles dans l'exécution, deviennent ſouvent très-avantageuſes & très-aiſées, par les ſoins & l'induſtrie des Hommes : c'eſt le ſort des nouvelles découvertes. L'Illuſtre Auteur ſe flatte que celle qu'il propoſe ſera reçûë agréablement. L'ingenieuſe Fable d'Arachné ne fait-elle pas bien voir, que c'eſt aux araignées à qui l'on doit les premieres idées d'ourdir les toiles, & de tendre des filets aux animaux? ainſi l'utilité conſtante qu'il aſſûre qu'on en peut tirer, les fera ſans doute regarder dans la ſuite comme les

vers à ſoye & les abeilles, qui ſont de tous les inſectes les plus neceſſaires, & les plus admirables dans leurs ouvrages.

Quoique l'hiſtoire des araignées ſoit fort étenduë, par le nombre infini de particularitez qu'on remarque dans chaque eſpece differente ; Mr. Bon crut cependant qu'il étoit abſolument neceſſaire, de donner en peu de mots une idée generale & ſuperficielle de cet inſecte, avant que d'entrer dans la deſcription de ſa ſoye. Il réduit donc toutes ces eſpeces differentes à deux principales, ſçavoir aux Araignées à longues jambes, & à celles qui les ont courtes : ce ſont les dernieres qui fourniſſent la nouvelle ſoye dont il parle. A l'égard de leurs differences particulieres, on les diſtingue par la couleur : car il y en a de noires, de brunes, de jaunes, de vertes, de blanches, & de toutes ces couleurs mêlées enſemble.

On les diſtingue encore par le nombre & par l'arrangement de leurs yeux ; les unes en ayant ſix, les autres huit, & les autres dix, rangez

differemment ſur le ſommet de la tête : on les voit aſſez ſans aucun ſecours, mais beaucoup mieux avec celui de la loupe. Ce ſont à peu-près toutes les differences eſſentielles des Araignées, les ayant trouvées ſemblables dans les autres parties du corps, que la Nature a diviſé en deux. La premiere partie eſt couverte d'un têt ou écaille dure remplie de poils : elle contient la tête & la poitrine, à laquelle huit jambes ſont attachées toutes bien articulées en ſix endroits : elles ont auſſi deux autres jambes qu'on peut appeller leurs bras ; & deux pinces armées de deux ongles crochus, attachez par des articulations à l'extremité de la tête : c'eſt avec ces pinces qu'elles tuent les inſectes qu'elles veulent manger, leur bouche étant immediatement au-deſſous. Elles ont encore deux petits ongles au bout de chaque jambe, & quelque choſe de ſpongieux entre deux : ce qui leur ſert ſans doute, pour marcher avec plus de facilité ſur les corps polis.

La ſeconde partie du corps de cet inſecte n'eſt attachée à la premiere

que par un petit fil, & n'eſt couverte que d'une peau aſſez mince, ſur laquelle il y a des poils de pluſieurs couleurs : elle contient le dos, le ventre, les parties de la generation, & l'anus. Mr. le Premier Préſident de Montpellier s'arrêta à la deſcription de l'anus; puique c'eſt l'endroit d'où les Araignées tirent leur ſoye : ſon deſſein n'ayant jamais été d'entrer dans un grand détail, mais de parler de cette ſoye & de ſon utilité.

Il eſt certain que toutes les Araignées filent par l'anus, autour duquel il y a cinq mammelons, qu'on prend d'abord pour autant de filiéres par où le fil doit ſe mouler. Mr. Bon a trouvé que ces mammelons étoient muſculeux & garnis d'un ſphincter : il en a remarqué deux autres un peu en dedans, du milieu deſquels ſortent veritablement pluſieurs fils en aſſez grande quantité, tantôt plus, tantôt moins; & c'eſt par une mécanique fort ſinguliere que les Araignées s'en ſervent, lorſqu'elles veulent paſſer d'un lieu à un autre. Elles ſe pendent perpendiculairement à un fil : tournant enſuite la tête du cô-

té du vent, elles en lancent plusieurs de leurs anus, qui partent comme des traits; & si par hazard le vent qui les allonge, les colle contre quelque corps solide, ce qu'elles sentent par la resistance qu'elle trouvent en les tirant de tems en tems avec leurs pattes, elles se servent de cette espece de pont, pour aller à l'endroit où les fils se trouvent attachez : mais si ces fils ne rencontrent rien à quoi ils puissent se prendre, elles continuent toûjours à les lâcher, jusqu'à ce que leur grande longueur, & la force avec laquelle le vent les pousse & les agite, surmontant l'équilibre de leurs corps, elles se sentent fortement tirer : alors rompant le fil qui les tenoit suspenduës, elles se laissent emporter au gré du vent, & voltigent sur le dos, les pattes étenduës : c'est de ces deux maniéres qu'elles traversent les chemins, les ruës, & les plus grandes rivieres.

On peut dévider soi même ces fils, qui par leur réünion semblent n'en former qu'un, lors qu'ils sont environ de la longueur d'un pied. Mr. Bon, en a distingué jusqu'à quinze

ou vingt au ſortir de leur anus. Ce qu'il y a encore de particulier, eſt la facilité avec laquelle cet inſecte le remuë en tout ſens, à cauſe de pluſieurs anneaux qui y vont aboutir : cela leur eſt abſolument neceſſaire pour dévider leurs fils ou ſoyes, qui ſont de deux eſpeces dans l'Araignée femelle : cependant l'illuſtre Auteur croit cet inſecte androgyne, ayant toûjours trouvé les marques du mâle dans les Araignées qui font des œufs : mais trouvant inutile d'entrer dans cette diſcuſſion, il revient à ſon ſujet.

Le premier fil qu'elles dévident eſt foible, & ne leur ſert qu'à faire cette eſpece de toile, dans laquelle les mouches vont s'embarraſſer. Le ſecond eſt beaucoup plus fort que le premier : elles en envelopent leurs œufs, qui par ce moyen ſont à couvert du froid & des inſectes qui pourroient les ronger. Ces derniers fils ſont entortillez d'une maniere fort lâche au tour de leurs œufs, & d'une figure ſemblable aux coques des vers à ſoye qu'on a préparées & ramollies entre les doigts, pour les

mettre ſur une quenoüille. Les coques d'Araignées, (Mr. Bon les appelle ainſi) ſont d'une couleur griſe lorſqu'elles ſont récentes, mais elles deviennent noirâtres, lorſqu'elles ont été expoſées long-tems à l'air. Il eſt bien vrai qu'on trouveroit pluſieurs autres coques d'Araignées de differentes couleurs, & d'une meilleure ſoye, ſur tout celle de la tarentule; mais la rareté en rendroit les expériences, trop difficiles : ainſi il faut ſe borner aux coques des Araignées les plus communes, qui ſont celles à jambes courtes. Elles cherchent toûjours un endroit à l'abri du vent & de la pluye pour les faire, comme par exemple les trous des arbres, les angles des fenêtres, ou des voutes, ou bien le deſſous des entablemens des édifices. C'eſt en ramaſſant pluſieurs de ces coques qu'on fait cette nouvelle ſoye, qui ne cede en rien à la beauté de la ſoye ordinaire : elle prend aiſément toutes ſortes de couleurs, & l'on en peut faire des étoffes; puiſque l'illuſtre Auteur en a fait faire les *Bas & les Mitaines* qu'il préſenta à l'Aſſemblée.

Voici maintenant de quelle maniere il a fait préparer ces coques pour en tirer la ſoye.

Après avoir fait ramaſſer douze à treize onces de ces coques d'Araignées, il les fit bien battre pendant quelque tems avec la main & avec un petit bâton, pour en faire ſortir toute la pouſſiere : on les lava enſuite dans de l'eau tiéde, juſqu'à ce que l'eau qui en ſortoit fût bien nette : après quoi il fit mettre tremper ces coques dans un grand pot avec du ſavon & du ſalpêtre & quelques pincées de gomme arabique : on laiſſa boüillir le tout à petit feu pendant deux ou trois heures : il fit enſuite relaver avec de l'eau tiéde toutes ces coques d'Araignées, pour en bien ôter tout le ſavon : il les laiſſa ſecher pendant quelques jours, & les fit ramollir un peu entre les doigts, pour le faire carder plus facilement par les Cardeurs ordinaires de la ſoye, excepté qu'il fit faire des cardes beaucoup plus fines. Mr. Bon a eu parce moyen une ſoye d'un gris très-particulier : on peut la filer aiſément, & le fil qu'on en tire eſt plus

fort & plus fin que celui de la ſoye ordinaire : ce qui prouve qu'on peut s'en ſervir pour faire toutes ſortes d'ouvrage. L'on ne doit pas craindre qu'il ne ſoutienne toutes les ſecouſſes des métiers, ayant réſiſté à celles des Faiſeurs de bas.

La difficulté ſe réduit donc maintenant, à avoir un aſſez grand nombre de coques d'Araignées pour en faire des ouvrages conſiderables. L'utilité & la poſſibilité étant bien prouvées, la choſe ne ſeroit pas difficile, ſi l'on avoit le moyen d'élever les Araignées comme les vers à ſoye : elles multiplient beaucoup plus ; & chaque Araignée pond ſix ou ſept cens œufs, au lieu que les papillons des vers à ſoye n'en font qu'une centaine ou environ : encore faut-il en rabattre plus de la moitié ; parce que ces vers ſont ſujets à quatre maladies, & ſont ſi délicats qu'un rien les empêche de faire leurs coques : tout au contraire les œufs des Araignées écloſent ſans aucun ſoin dans les mois d'Août & de Septembre, quinze ou ſeize jours après avoir été pondus, & celles qui les ont faits

meurent dans quelque tems : pour les petites Araignées qui ſortent de ces œufs, elles vivent dix à onze mois ſans manger, & ſans diminuer ni groſſir, ſe tenant toûjours dans leurs coques juſques à ce que les grandes chaleurs les obligent de ſortir, & de chercher leur nourriture. La raiſon phyſique qu'on peut donner de cela, eſt naturelle : tous les inſectes & pluſieurs autres animaux, comme les ours, les ſerpens, les marmotes &c. qui ſe cachent pendant l'hiver, abondent en matiére glutineuſe très-difficile à mettre en mouvement ; de ſorte qu'il n'eſt pas extraordinaire que les petites Araignées puiſſent vivre pendant le froid de leur propre ſubſtance, ne faiſant aucune diſſipation d'eſprits : mais la chaleur venuë, elle met en mouvement cette matiere & force les petites Araignées à filer ; & à courir d'un côté & d'autre, pour chercher de quoi vivre ; & à peine mangent-elles, qu'on les voit groſſir de jour en jour. L'on peut donc tirer une conſequence ſûre, que ſi l'on trouvoit le moyen de nourrir dans les chambres de pe-

tites Araignées, on auroit beaucoup plus de coques de cet inſecte, que des vers à ſoye; l'Auteur ayant experimenté que de ſept ou huit cens petites Araignées, il n'en mouroit preſque point dans une année, & qu'au contraire de cent petits vers à ſoye, il n'y en avoit pas quarante qui fiſſent leurs coques.

Une difference auſſi grande & auſſi conſiderable, excitera ſans doute aſſez la curioſité des Amateurs des Arts & des Sciences, pour les faire empreſſer de trouver la maniére d'élever ces inſectes. Voici, en attendant qu'un heureux hazard ou l'application nous favoriſent d'un ſecret ſi utile, les moyens dont Mr. Bon s'eſt ſervi pour avoir beaucoup de ces coques, qu'il propoſe aux Curieux qui voudront faire la même experience que lui.

Il donna ordre qu'on lui apportât toutes les groſſes Araignées à jambes courtes, qu'on trouveroit dans les mois d'Août & de Septembre. Il les enferma dans des cornets de papier & dans des pots: il couvrit ces pots d'un papier qu'il perça de pluſieurs

coups d'épingles auſſi bien que les cornets, afin qu'elles euſſent de l'air: il leur fit donner des mouches, & il trouva quelque tems après, que la plûpart y avoient faits leurs coques.

Monſieur le Premier Préſident de Montpellier en eût encore plus aiſément, en promettant de payer la livre des coques d'Araignées ſur le même pied qu'on vend la ſoye ordinaire. L'attrait du gain fit qu'on lui en apporta beaucoup en peu de tems: on l'aſſûra même qu'on n'avoit pas eû grand' peine d'en trouver, & que s'il étoit permis d'entrer dans toutes les maiſons: où l'on voyoit de ces coques d'Araignées aux fenêtres, on lui en fourniroit autant qu'il voudroit. Il eſt facile de conclurre qu'on en trouveroit aſſez dans le Royaume, pour en faire de grands ouvrages, & que la nouvelle ſoye que l'illuſtre Auteur propoſe, eſt moins rare & moins chere que n'étoit la ſoye ordinaire dans ſon commencement; d'autant mieux que les coques d'Araignées rendent à proportion de leur legereté plus de ſoye, que les autres: en voici la preuve. Treize

onces en donnent près de quatre de ſoye nette : il n'en faut que trois pour faire une paire de bas au plus grand homme. Ceux que Mr.Bon a préſenté ne peſent que deux onces & un quart, & les mitaines environ trois quarts donce : au lieu que les bas de ſoye ordinaire peſent ſept à huit onces.

Voilà certainement une grande utilité qu'on peut tirer d'un inſecte, que le Public a toûjours regardé comme très-incommode & très-dangereux par ſon venin. Mr. Bon aſſûre néanmoins que les Araignées ne ſont pas venimeuſes : il en a été mordu fort ſouvent ſans qu'il lui en ſoit arrivé aucun mal. Pour leur ſoye, bien loin d'avoir du venin, tout le monde s'en ſert pour arrêter le ſang, & ſouder les coupures : en effet leur *gluten* naturel eſt une eſpece de beaume qui guérit les petites playes, en empéchant l'air d'y entrer.

De ſi bonnes raiſons devroient ſuffire, pour faire ceſſer la crainte & l'averſion qu'on pourroit avoir, de mettre en uſage la ſoye des Arai-

gnées : mais l'Auteur en ajoute d'autres si fortes & si solides, que les plus opiniâtres conviendront facilement, que les Araignées sont de tous les insectes, ceux qui méritent le moins la haine publique.

Leur soye est utile non-seulement par rapport aux ouvrages qu'on en peut faire ; son utilité est encore plus grande & plus essentielle par rapport aux remedes specifiques qu'on en peut tirer. Elle fournit en la distillant une grande quantité d'esprit & de sel volatile : Mr. Bon a vû par la comparaison qu'il en a faite, qu'elle en donnoit pour le moins autant que la soye ordinaire, qui est de tous les mixtes celui qui en donne le plus. Ce sel & cet esprit volatile qu'on tire des coques d'Araignées est très-actif : on en jugera par les experiences suivantes. Il change en un beau verd d'émeraude la teinture des fleurs de mauve : il congele & réduit en une espece de neige la dissolution du sublimé corrosif : au lieu que les Alkalis volatiles qu'on tire du crâne humain, de la corne de cerf, & de plusieurs autres mixtes, ne

ſont que la blanchir ou la rendre laiteuſe. Ainſi le nouvel Alkali que Mr. Bon propoſe, employé de la même maniere que celui qu'on extrait des coques des vers à ſoye, pour faire les Gouttes d'Angleterre ſi renommées dans l'Europe, peut ſervir à compoſer de nouvelles Gouttes, qu'on peut appeller avec raiſon, *Gouttes de Montpellier.* On ne doit pas douter qu'on ne s'en ſerve avec un plus heureux ſucès que des anciennes, dans l'apoplexie, dans la léthargie, & dans toutes les affections ſoporeuſes ; à cauſe de leur grande activité. On les prendra même avec moins de rebut, parce que leur odeur eſt moins fetide & moins deſagreable.

L'Illuſtre Auteur ne s'étendit pas davantage ſur cette matiere laiſſant à Mrs. les Medecins & à Mrs. les Chymiſtes de ſa Societé, le ſoin de chercher les autres uſages, que les coques d'Araignées, & les principes qu'on en tire par l'analyſe chymique, peuvent avoir dans la Medecine.

Mr. de Baſville en récapitulant le

Mai 1710.

Discours de Mr. Bon, fit voir combien on étoit redevable à cet illustre Académicien honoraire, qui toûjours occupé des devoirs d'une des premieres Charges de la Magistrarure, se délasse si utilement dans l'étude de l'histoire naturelle, & trouve le secret de mettre à profit un insecte, qui sembloit n'avoir été créé que pour incommoder les hommes. La Nature, dit-il, a des richesses infinies : mais nôtre ignorance, ou nôtre paresse, sont la cause que nous n'en joüissons que fort imparfaitement.

Le Pere Vaniere Jesuite a fait entrer la nouvelle découverte dans un Eglogue addressée à Mr. Bon. On nous sçaura gré d'avoir inseré ici ces beaux Vers.

Rugis ne contrahe frontem
Phœbe tuam, rerum qui diceris esse repertor
Si cupidâ Daphnis pastores aure bibentes
Plura docet, quam te quondam didicêre Magistro
Scis, ne plura loquar, famâ vulgata recenti

Humanos inventa sagax quæ Daphnis in usus
Extulit, & magnâ nuper spectante coronâ
Protulit in medium spretæ novus ultor Arachnes.
Hæc utero damnata putres evolvere telas,
Hactenus invisum clam per laquearia filum
Neverat, implicitis retinacula tristia muscis.
Daphnis ad antiquas laudes revocavit Arachnen;
Jussit & artifici jam nobile vellus ab alvo
Fundere, divitibus niteant queis atria telis
Illius, & spreto Serumjam munere, reges
Stamine membra tegent: oculis quod rursus iniquis
Invida plaudenti spectabit ab æthere Pallas.

Article LXVIII.

EXTRAIT DE LA DISSERTATION *de Mr. de Clapiés Directeur de la Societé Royale de Montpellier, sur les diverses apparences de la Lune éclipsée.*

Les Astronomes de la Societé Royale de Montpellier obser-

vérent dans cette Ville le 23. Decembre 1703. une Eclipſe totale de Lune : ils en obſervérent une autre partiale le 17. Juin 1704. & ces Obſervations qu'on trouva telles que le calcul aſtronomique les avoit annoncées, furent communiquées à l'Academie Royale des Sciences établie à Paris.

La premiere de ces Eclipſes fût remarquable par diverſes circonſtances particulieres. Une forte obſcurité parut au commencement & même avant le commencencement, irregulierement repanduë ſur le diſque de la Lune, & ſi ambiguë, qu'on pouvoit à peine diſtinguer les phaſes de l'Eclipſe. Les termes qui ſéparoient la partie éclipſée de la Lune de ſa partie éclairée, devinrent mieux tranchez vers le troiſiéme ou quatriéme doigt, mais toûjours irréguliers, & ils parurent très-diſtincts vers la fin de l'immerſion. Après l'immerſion totale vers les ſix heures du matin, on vit la Lune ſi ſombre & ſi obſcure, qu'on pouvoit à peine diſtinguer ſes grandes taches. On y apperçût enſuite differens degrez

d'obſcurité & de lumiere. Enfin a ſix heures & demie du matin elle diſparut entierement, quoique le Ciel fût très-ſerein, & que le crepuſcule ne fût pas aſſez fort pour faire diſparoître pluſieurs petites étoiles qui étoient près de la Lune, pas même celles qui étoient à l'Orient.

La ſeconde Eclipſe qui arriva vers l'horizon fut pareillement remarquable par une forte obſcurité.

Ces obſervations ont donné lieu à la diſſertation de Mr. de Clapiés, où après avoir rendu raiſon de la cauſe de certains phenomenes qui ont paru long-tems inexplicables, il donne des regles pour les prédire. Il commence par expliquer en peu de mots la cauſe des Eclipſes de la Lune.

Comme le globe de la Terre & celui de la Lune ſont deux corps opaques, qui terminant les rayons que le Soleil leur envoye, jettent une ombre dans le Ciel, & que la lumiere apparente de la Lune n'eſt qu'une lumiere dérivée du Soleil qui nous eſt reflechie enſuite; il eſt évident que ſi la Lune paſſe dans l'ombre de la Terre, elle y ſera pri-

vée des rayons du Soleil qui la feroient paroître éclairée.

Si l'on conçoit donc que de tous les points de la circonference du diſque du Soleil, il parte des rayons qui raſent les points correſpondans du globe de la Terre ; comme le globe du Soleil eſt plus grand que celui de la Terre, ces rayons prolongez formeront dans le Ciel un cone d'ombre, dans lequel la Lune paſſant ou en tout ou en partie, par ſon mouvement propre, il y aura une Eclipſe de Lune ou totale ou partiale.

Suivant ce que nous venons de dire, ce cone étant entierement privé des rayons du Soleil, on devroit perdre la Lune de vûë toutes les fois qu'elle s'y trouveroit plongée : on la voit cependant preſque toûjours dans les Eclipſes totales. D'où peut donc venir cette lumiere ? La Lune a-t'elle une lumiere propre ? S'éleve-t'il au tour de cette Planete des vapeurs, qui faſſent tomber ſur ſon diſque éclipſé des rayons rompus du Soleil ? ſi elle avoit une lumiere propre, cette lumiere nous ſeroit apparante dans les Eclipſes totales du So-

leil ; & si elle avoit ut Atmosphere, les Etoiles fixes vûës au travers de cette Atmosphere, nous paroîtroient par la réfraction de leurs rayons changer la grandeur apparente du chemin qu'elles suivoient auparavant : ce qui répugne aux Observations astronomiques.

Il ne faut pas aller chercher plus loin la cause physique de ce Phénomene : le globe de la Terre est environné de vapeurs : les rayons du Soleil qui passent dans ces vapeurs souffrent deux refractions, l'une en entrant, l'autre en sortant de l'Atmosphere ; & ces deux refractions rompant les rayons du Soleil, les rabattent vers l'axe du cone de l'ombre de la Terre, & les portent sur la Lune éclipsée ; d'où nous étant ensuite reflechis, cette Planete doit nous paroître éclairée, mais d'une couleur differente.

D'ailleurs si l'on fait attention, qu'il doit se former au tour du cone de l'ombre de la Terre, un espace qui ne reçoit de rayons que d'une partie du disque du Soleil ; & que cet espace, qu'on appelle la pénom-

bre, n'en doit recevoir qu'une très-petite partie vers le cone de l'ombre qui le termine d'un côté ; & qu'enfin ces rayons passent encore par l'Atmosphere, on comprendra facilement la cause des differens degrez d'obscurité, qu'on voit sur la Lune avant le commencement & après la fin de l'Eclipse.

Ce n'est donc plus l'ombre pure de la Terre qui éclipse la Lune : c'est un mélange de cette même ombre & des rayons rompus du Soleil ; & c'est à ce mélange d'obscurité & de lumiere, & à la pénombre telle que nous venons de la décrire, ou pour mieux dire, aux vapeurs qui environnent la Terre, & aux differentes refractions qu'elles causent aux rayons du Soleil, qu'il faut rapporter la diversité des couleurs, & les différens degrez d'obscurité & de lumiere, qu'on voit dans la Lune éclipsée.

C'est ainsi que Messieurs de la Société Royale rendîrent raison de tous les divers changemens qui arrivérent dans les Eclipses du 23. Decembre 1703. & du 17. Juin 1704.

Mai 1710.

Meſſieurs de l'Academie des Sciences de Paris jugérent, que pour pouſſer cette recherche à la derniere préciſion, il faut voir de plus quelle eſt la partie de la Terre qui couvre de ſon ombre la partie éclipſée de la Lune, & comparer cet endroit de la Terre à ceux d'où il y peut venir des rayons rompus, ou plûtôt les differentes denſitez d'air. Si l'on peut s'aſſûrer qu'il y ait dans ces denſitez quelque choſe d'égal & d'uniforme, & que l'air d'une grande mer ſoit toûjours plus épais que celui d'un continent, ce qui paroît aſſez vraiſemblable; on pourra faire par avance quelques conjectures ſur le plus ou le moins d'obſcurité de la pénombre, ou de l'ombre des Eclipſes de Lune, & joindre ces prédictions phyſiques à celles qui ſont purement aſtronomiques. Ce ſeroit un nouveau degré de connoiſſance qu'on auroit acquis, quoique l'on n'eût guere dû l'eſperer.

Mr. de Clapiés excité par le jugement de ces ſçavans Hommes, à ſuivre plus attentivement ſes vûës, a crû que ce qu'il y avoit de plus eſ-

sentiel, & dont on pouvoit tirer de plus grands avantages pour la perfection de la Geographie, de l'Astronomie, & de la Physique même, étoit de déterminer géométriquement tous les lieux, qui par la révolution journaliere de la Terre d'Occident en Orient, & pendant l'Eclipse, passant de l'hemisphere éclairé dans l'hemisphere obscur & au contraire, terminent sur la Terre l'illumination du Soleil, & séparent par leur ombre la partie éclipsée de la Lune de sa partie éclairée.

Car si la position de ces lieux & des circonvoisins, dont les vapeurs peuvent rompre les rayons du Soleil & les faire tomber dans le cone de l'ombre, est sur les mers, comme les vapeurs y seront vrai-semblablement plus denses, les rayons du Soleil qui s'y rompront rendront les termes communs de l'ombre & de la pénombre plus ambigus & plus confus : si c'ést sur de hautes montagnes, l'ombre sera bien tranchée mais irréguliere. Et comme les rayons du Soleil s'y refléchiront en divers sens, on pourra voir sur la Lune éclipsée

une diverſité de couleurs : ſi c'eſt enfin ſur de grandes plaines , l'ombre ſera mieux tranchée. Et peut-être même qu'après une ſuite d'obſervations ſur les divers changemens, qui arrriveront aux termes communs de l'ombre & de la pénombre, dans les Eclipſes partiales qui ſe feront près des équinoxes, on pourra porter quelques jugemens certains, tant ſur la nature des parties Auſtrales & Septentrionales inconnuës de la Terre, que ſur la poſition de certains lieux, que le peu de fidelité des Cartes Géographiques peut rendre ſuſpecte. On doit ajouter à toutes ces conſiderations le paſſage des rayons du Soleil d'un air plus rare dans un plus denſe, ou au contraire: ce qui les doit faire plus ou moins rompre, & les approcher ou écarter de l'axe du cone de l'ombre.

Mr. de Clapiés avant d'expliquer la methode qu'il a ſuivie dans une recherche qui paroît ſi difficile & ſi importante , donne une ideée de celle dont ſe ſervent les Aſtronomes modernes pour prédire les Eclipſes de Lune.

Ils tracent ſur un plan la ſection du cone de l'ombre proportionnée à celle dans laquelle la Lune doit paſſer dans le tems de l'Eclipſe. Cette ſection eſt un cercle, dont le centre repreſente le point de l'ecliptique opposé au Soleil, & le diametre une portion de cette écliptique. Ils tirent par le cercle de l'ombre une perpendiculaire ſur l'écliptique; ſur laquelle ils portent depuis le centre de l'ombre, les minutes de la latitude de la Lune dans le tems de l'opposition, & vers le Nord ou le Sud qu'ils ſuppoſent dans le plan, ſuivant que cette latitude eſt ou ſeptentrionale ou meridionale; & ayant fait à l'extremité de cette perpendiculaire qui repréſente un cercle de latitude, un angle égal à l'angle que l'orbite de la Lune fait avec le cercle de latitude vers le nœud le plus prochain, ils ont avec la ligne qui forme cet angle, une portion de l'orbite de la Lune, ou le chemin que le centre de cette Planete doit décrire dans le tems de l'Eclipſe, qu'ils déterminent en cette ſorte: Ils tirent par le centre de l'ombre une perpendicu-

laire ſur l'orbite de la Lune, pour avoir au point de ſon interſection avec cet orbite, le point où doit être le centre de la Lune dans le tems du milieu de l'Eclipſe ; & ayant décrit du même centre une circonference de cercle, dont le demi-diametre doit être égal à la ſomme du demi-diametre de l'ombre de la Terre & du demi-diametre de la Lune, ils ont aux points des deux interſections de cette circonference avec l'orbite de la Lune, la poſition de ſon centre au commencement de l'Eclipſe à l'occident du plan, & la poſition à la fin de l'Eclipſe à l'orient du même plan. Ils décrivent ſemblablement des circonférences de cercles concentriques, d'un même intervalle diminué d'un douziéme ou de deux douziémes, ou de telle autre partie du diametre de la Lune : les interſections de cette circonférence avec l'orbite de la Lune, donnent la poſition de ſon centre, lorſque cette Planette ſera éclipſée d'un doigt ou de deux doigts ; & ayant décrit des points de ces poſitions, & d'un intervalle égal au demi-diametre de la Lune, des cer-

cles, ils ont par l'arc de l'ombre de la Terre compris entre les sections de ces cercles qui représentent le disque de la Lune, les termes communs de la partie éclipsée de la Lune & de sa partie éclairée.

Enfin les distances du centre de la Lune dans les diverses phases, au point de ses positions au milieu de l'Eclipse, étant connuës par la Trigonométrie rectiligne, & ces distances étant réduites en tems par rapport au mouvement horaire de la Lune au Soleil, & comparées au tems du milieu de l'Eclipse, donnent celui des diverses phases de l'Eclipse.

C'est sur cette section de Cone, ou ce qui est le même, sur le plan de l'ombre, que l'Auteur applique la projection des Eclipses de Soleil. Il imagine que par les centres du Soleil & de la Terre soit tirée une ligne droite, & que cette ligne, qui étant prolongée représentera l'axe du Cone de l'ombre, soit perpendiculaire sur un plan qui passe par le centre de la Terre, auquel le plan de l'ombre est parallele : il est évident qu'à cause de la distance pres-

que infinie des globes du Soleil & de la Terre ; ce plan pourra être regardé comme un grand cercle dont la circonference terminera ſur la Terre l'illumination du Soleil ; & comme l'horizon des Peuples qui auront le Soleil à leur zenith. Par conſequent ſi par les extremitez du diſque du Soleil, & par tous les points correſpondans de cette circonférence, on imagine des rayons ; ces rayons prolongez termineront dans le Ciel la circonférence de l'ombre & de la ſection dans laquelle la Lune doit paſſer dans le tems de l'Eclipſe.

Mais comme tous les lieux de la Terre dont l'élevation du pole excede la déclinaiſon du Soleil, doivent paſſer de l'hemiſphere obſcur dans l'hemiſphere éclairé, ou au contraire ; ou ce qui eſt le même, doivent ſe lever & ſe coucher ſucceſſivement ; il ſuit de-là que differens lieux de la Terre, doivent auſſi ſucceſſivement terminer la circonférence de l'ombre de la Terre. Si la déclinaiſon du Soleil eſt ſeptentrionale, le pole boreal ſera dans l'hemiſphere éclai-

ré : ſi elle eſt meridionale, ce ſera le pole méridional ; & l'élevation du pole de la Terre ſur le plan qui termine l'illumination, ſera toûjours égale à la déclinaiſon du Soleil.

Ces choſes ſuppoſées, ayant tiré du centre de l'ombre une ligne droite, qui faſſe avec l'écliptique un angle égal à celui que ce cercle fait avec le meridien vers les parties orientales ou occidentales du plan, ſuivant que le meridien ſera diſpoſé dans le Ciel ; on trouvera par la Trigonometrie rectiligne l'angle que ce meridien fera avec la ligne droite, qui partant du centre de l'ombre paſſe auſſi par le centre de la Lune : l'ouverture de cet angle donnera ſur la circonference de l'ombre, un arc qui ſera du même nombre de degrez, que l'arc correſpondant de la Terre, pris ſur le grand cercle qui termine l'illumination du Soleil : cet arc ſera ſur le globe de la Terre, un côté d'un triangle ſphérique rectangle, dont l'autre côté qui formera l'angle droit, ſera ou l'élevation ou la dépreſſion du

pole, qui, comme nous l'avons déja dit, doit être toûjours égale à la déclinaiſon du Soleil ; & ce triangle ſphérique étant réſolu, le complement de l'hypotenuſe donnera la latitude du lieu qui jettera ſon ombre au point où la Lune commencera ou finira de s'éclipſer, ou au point du milieu de l'arc qui termine la partie éclipſée de la Lune dans les diverſes phaſes, ſuivant les points de l'orbite où l'on ſuppoſera le centre de la Lune. Et en tirant par le centre de l'ombre & par les interſections de ſa circonference avec la circonference du diſque de la Lune, des lignes droites, on trouvera par les mêmes principes la latitude des lieux, qui jetteront leur ombre aux extremitez des cornes éclipſées de la Lune.

Pour trouver maintenant la longitude de ces mêmes lieux, on cherchera par les regles ordinaires, le tems du lever ou du coucher du Soleil, par rapport aux latitudes trouvées par les regles précedentes, ou ce qui eſt le même, le tems de leur lever ou de leur

coucher, ſuivant que ces lieux ſeront à l'égard du meridien, ou dans les parties orientales ou occidentales. Et ce tems comparé au tems des phaſes de l'Eclipſe, donnera la difference des meridiens, par laquelle, & par la longitude du lieu ſur lequel l'Eclipſe a été calculée, on aura leurs longitudes. Ce que Mr. de Clapiés promit d'expliquer plus particulierement dans un autre Memoire; le détail de toutes ces regles étant trop abſtrait pour une Aſſemblée publique.

On peut auſſi trouver méchaniquement ſur le globe la poſition de ces mêmes lieux.

On regardera d'abord ſi la déclinaiſon du Soleil eſt ſeptentrionale, ou meridionale, & de quel nombre de degrez: on élevera ſur l'horizon du globe le pole du même nom de la même quantité de degrez: & ayant diſpoſé ſa partie Nord vers le Nord & l'autre vers le Sud, on reduira le tems des phaſes de l'Eclipſe à raiſon de quinze degrez par heure, qu'on portera depuis le meridien particulier du lieu pris ſur

l'Equateur même ; en ſorte que le meridien du globe qui repreſente un meridien univerſel, & le meridien particulier du lieu ſur lequel l'Eclipſe a été calculée, ſoient éloignez du même nombre de degrez vers les parties orientales ou occidentales, ſuivant le tems des Phaſes de l'Eclipſe.

Le globe étant arrêté dans cette ſituation , on aura dans ſa partie ſuperieure l'hemiſphere éclairé , & dans ſa partie inferieure l'hemiſphere obſcur ; & l'horizon du globe repreſentera; la circonference du cercle qui termine l'illumination du Soleil, & dont l'ombre termine dans le Ciel l'ombre de la Terre. On portera en ſuite ſur l'horizon du globe & depuis ſon interſection avec le meridien , au Nord ou au Sud , & vers ſes parties orientales ou occidentales, ſuivant le tems des phaſes de l'Eclipſe , le même nombre de degrez qu'il y aura ſur le plan de l'ombre , depuis le meridien du plan juſqu'aux extremitez des cornes orientales & occidentales de la Lune éclipſée : l'arc de

l'horizon du globe compris entre ces deux points, donnera la poſition de tous les lieux de la Terre, dont l'ombre ſéparera la partie éclipſée de la Lune de ſa partie éclairée.

On pourroit auſſi ſuivant les mêmes principes, & par la même projection, trouver quelle partie de la Terre jette ſon ombre ſur la partie éclipſée de la Lune; determiner en quel tems l'ombre d'une Ville, ou de tel autre lieu qu'on voudra, commencera de tomber ſur la partie éclipſée de la Lune; l'heure de la ſortie, le tems qu'elle y doit reſter, le chemin qu'elle y doit décrire; & réſoudre pluſieurs autres problêmes de cette nature, qui pourront encore ſervir à prouver l'univerſalité de la methode. Il eſt facile de la démontrer; puiſque l'ingénieuſe methode de Mr. Caſſini pour les Eclipſes de Soleil étant connuë, on voit évidemment que c'eſt ici une perſpective des lieux de la Terre, qui terminent par leur ombre la partie éclipſée de la Lune, dans laquelle la figure de l'ombre étant tournée

de la droite à la gauche, & l'œil étant ſuppoſé à la pointe du cone de l'ombre de la Terre, le cercle qui termine l'illumination du Soleil eſt le plan objectif; & la ſection de l'ombre dans laquelle la Lune doit paſſer pendant l'Eclipſe eſt le plan du tableau, qui étant parallele au plan objectif, tous les arcs & toutes les lignes qu'on y trace; ſont proportionnelles aux arcs & aux lignes ſemblables du plan objectif: ce qui comprend tout l'eſprit & toute la théorie des regles ſuivies par l'Auteur.

Il reſtoit d'en faire l'application ſur quelque Eclipſe de Lune; & Mr. de Clapiés prit pour cela celle qui devoit arriver le 13. Février 1710.

Le Diſcours de Monſieur de Clapiés fut récapitulé par Mr. de Baſville, il fit remarquer l'utilité qu'on en pouvoit tirer pour la Géographie, qui ne peut être perfectionnée que par les Obſervations aſtronomiques. Il ne manqua pas auſſi de relever tout ce que le travail de cet Académicien contenoit de curieux & de phyſique.

ARTICLE LXIX.

EXPLICATION D'UNE MEDAILLE singuliere du Cabinet de Monsieur le Hay, par le Pere Tournemine Jesuite.

A Monsieur le Hay.

LA Medaille que vous m'avez montrée, Monsieur, est aussi ingenieusement inventée qu'elle est rare. Madame le Hay est charmée de la hardiesse & de la correction du Monnoyeur : pour moi l'esprit de l'Inventeur me charme. Crotomis, dont on voit sur cette Medaille la tête couronnée de lauriers avec son nom ΚΡΟΤΩΜΙΣ, est selon moi un Vainqueur des Jeux Pythiens. Il paroît jeune, & je crois que c'est sa premiere victoire qu'on a voulu celebrer : & pouvoit-on imaginer un revers plus convenable que celui que nous voyons sur la Medaille ? Hercule enfant sépare, étrangle, les deux serpens que la jalouse Junon avoit envoyez pour le perdre. Ce

revers eſt un des plus beaux Ouvrages de l'Antiquité. L'action d'Hercule eſt exprimée avec une force, une delicateſſe, dont les Monnoyeurs Romains n'ont point approché. Sa ſignification n'eſt pas fort myſterieuſe. On conçoit d'abord qu'on a voulu marquer que le jeune Crotomis ſurmonteroit l'envie auſſi aiſément, qu'Hercule enfant avoit ſurmonté les ſerpens envoyez par Junon. D'autres raiſons ont pû concourir à faire choiſir ce ſymbole au jeune Vainqueur. Peut-étre étoit-il Thebain comme Hercule, qui paſſoit d'ailleurs pour avoir été un des premiers Vainqueurs des Jeux Pythiens. Il ne reſte plus qu'à déterminer le tems où la Medaille a paru : ce qui ne ſe peut faire ſans entrer dans l'Hiſtore des Jeux Pythiens.

Je regarde comme fabuleuſe l'antiquité prétenduë de ces Jeux, dont les Poëtes ont attribué la fondation à Apollon Vainqueur du Serpent Python, & le rétabliſſement en differens tems à Jaſon, à Diomede. Je ſuis perſuadé qu'ils n'ont été établis

qu'après qu'Eryloque eût détruit Criſſa, & puni les Cirréens & les Amphiſſiens, des brigandages qu'ils exerçoient ſur ceux qui venoient conſulter l'Oracle de Delphes. Alors les Amphyctions Juges communs de la Grece, qui tenoient ordinairement leur Tribunal à Delphes, voyant l'utilité dont étoient les Jeux Olympiques pour réünir les Grecs, établirent les Jeux Pythiens, pour être celebrez comme les Jeux Olympiques de cinq en cinq ans.

Les premiers furent celebrez la troiſiéme année de l'Olympiade quarante huitiéme, cinq cens quatre-vingts quatre ans avant l'Ere Chrétienne. Les prix propoſez aux Vainqueurs furent des trepiez d'airain, qu'on changea dès la ſeconde Pythiade en des couronnes de laurier, pour ſe conformer davantage aux Jeux Olympiques, dont le prix étoit une couronne d'olivier.

Vôtre Médaille, Monſieur, ne peut être au plus que du tems de cette ſeconde Pythiade, ſix cens quatre-vingts ans avant JESUS-CHRIST:

mais elle peut être beaucoup plus recente ; puiſque les Jeux dont nous parlons ont continué pendant pluſieurs ſiécles. Il n'eſt pas poſſible de marquer plus préciſément le tems où Crotomis a vaincu ; & il eſt également difficile de deviner dans quelle eſpece de Jeu il s'eſt ſignalé : car à Delphes comme dans l'Elide, on diſputoit les prix de la lutte, de la courſe à pied, de la courſe des chariots, du palet, du combat du ceſte : on propoſoit encore à Delphes des prix pour celui qui chantoit le mieux avec l'accompagnement de la flûte ou de la Lyre. Heſiode ne put obtenir le prix ; parcequ'il ne put accorder ſa voix avec les inſtrumens.

Sans m'arrêter aux differens changemens introduits dans les Jeux dont nous parlons ici, j'en remarquerai un ſeul qui pourroit rapprocher le tems de vôtre Medaille. L'an trois cens quarante quatre avant JESUS-CHRIST, à la ſoixante & uniéme Pythiade, les Amphyctions propoſérent des prix aux jeunes Athletes ; & Laïdas les

remporta. J'ai beaucoup de penchant à croire, que Crotomis a remporté ce prix dans quelque Pythiade suivante : il en auroit plus de rapport à Hercule, & le revers lui conviendroit mieux.

ARTICLE LXX.

GENNADII PATRIARCHÆ Constantinopolitani Homiliæ de Sacramento Eucharistiæ ; Meletii Alexandrini, Nectarii Hierosolymitani, Meletii Syrigi, & aliorum de eodem argumento Opuscula Græcè & Latinè &c. C'est-à-dire. *Homelies de Gennade Patriarche de Constantinople sur le Sacrement de l'Eucharistie ; avec de petits Traitez sur le même sujet de Mélece & de Nectaire Patriarches d'Alexandrie & de Jerusalem, de Syrigus & de quelques autres, en Grec & en Latin : ce qui fait une suite des Actes produits dans l'Ouvrage de la Perpetuité de la Foi, touchant le sentiment des Grecs sur la Transubstantiation. Par Eusebe Renaudot de Paris, qui a tiré ces piéces des Manuscrits, les a mises en Latin, & y a*

 ajouté

ajouté des Dissertations & des Observations. A Paris chez Gabriel Martin, ruë Saint Jaques, à l'Etoile 1709. *in* 4°. *pag.* 31. *pour la Prêface,* 218. *pour le reste du Livre.*

LE soulevement general de l'Eglise Grecque contre Cyrille Lucar, avec l'indignation de ses principaux Prélats contre le Ministre Claude, qui prétendoit les faire complices de son erreur, sont des preuves sans replique de la conformité de la créance qu'elle garde avec l'Eglise Romaine, touchant le Sacrement de l'Eucharistie. Il faut pourtant avoüer, que des témoignages donnez avant ces nouvelles contestations seroient d'autant plus estimables, qu'on y verroit la cause du zele que les Grecs ont fait paroître, quand on est venu les troubler sur la Foi qu'ils avoient reçûë de leurs Peres, & dont ils étoient en une possession paisible. Dans cette vûë Mr. Simon se forma le projet utile dont il parle dans sa Bibliotheque critique chap. onziéme, & qu'il est encore tems d'exé-

cuter, de faire un Recüeil de ce que les Auteurs Grecs & ſéparez de la communion de l'Egliſe Romaine, ont écrit ſur cette matiére avant le tems qu'on vient de marquer. Il ſemble qu'il ſuffiroit de le commencer par Nicolas Cabaſilas, & Simeon, Archevêques de Theſſalonique; enſuite y faire entrer Marc Métropolitain d'Epheſe, Gennade Patriarche de Conſtantinople, Jeremie auſſi Patriarche de Conſtantinople, Margunius Evêque de Cythere, Agapius Moine du Mont-Athos, Mélece Piga Patriarche d'Alexandrie: & on pourroit s'en rapporter à Mr. Simon pour pluſieurs autres petits Ouvrages encore plus rares, quoique ceux-ci le ſoient aſſez: la difficulté qu'il y a à les trouver, peut encore être une raiſon de faire imprimer ce Recüeil.

Celui que Mr. l'Abbé Renaudot donne en ce volume, ayant été fait premierement ſous la direction de Mr. Arnauld, qui deſapprouva fort le deſſein de Mr. Simon, eſt par conſequent tout différent. Dans la chaleur de la querelle entre les

Ecrivains de Port-Royal & le Ministre Claude, sur le chapitre de Cyrille Lucar, Mr. l'Abbé Renaudot sçavant dans les langues, fut employé, dit-il en sa préface, à traduire diverses Piéces qui concernoient cette affaire. Il y travailla alors avec diligence, dont il prend à témoin ses Amis : mais il n'a pas eû la même diligence à faire part au Public de son travail: *Viderunt quoque illud opus Amici plures : unde si ad publicandum illud pigerrimus, ad elaborandum sanè non piger fui.* Les deux Homelies de Gennadius qui sont la plus belle partie de son Recüeil, & les deux Lettres de Melece Piga qu'il y a mises, sont d'un tems anterieur, & appartiendroient à celui que Mr. Simon avoit projetté.

Le dessein de la préface est de montrer, que c'est contre toute raison & toute justice, qu'Aubertin & aprés lui Mr. Claude se sont efforcez d'imposer à la Gréce pour la mettre dans leur parti, elle qui exprime sa créance en termes si clairs dans les Livres de sa Discîpline & dans ses Liturgies, qui sont néan-

moins les Piéces les plus authentiques ſur leſquelles il faut juger des véritables ſentimens d'une Egliſe. Il ne ſert de rien de dire, que les Liturgies en uſage parmi les Grecs, portent à faux le nom de Saint Jaques, de Saint Marc, de Saint Baſile, de Saint Jean Chryſoſtome: il ſuffit qu'elles ſoient en uſage, & dès-lors elles rendent un témoignage d'autant plus certain, que c'eſt celui de toute une Egliſe, & par-là préferable à celui de quelque Auteur particulier que ce ſoît. Au reſte la Liturgie appellée de Saint Jaques, eſt celle de l'Egliſe de Jéruſalem; celle de Saint Marc, d'Alexandrie; celle de Saint Baſile, de l'Aſie; & celle de Saint Jean Chryſoſtome, de Conſtantinople; ſur leſquelles ont été formées celles des Coptes, des Ethiopiens, des Syriens, des Neſtoriens. Des Sectes d'ailleurs ſi éloignées les unes des autres, conviennent néanmoins enſemble dans les mêmes Liturgies.

Enſuite pour réfuter ce que les Proteſtans objectent aux Grecs, de leur ignorance & de leur venalité,

Mr. Renaudot dit, que leurs Ecrits les mettent à couvert du premier de ces reproches, & que leur fermeté ou leur opiniâtreté ſur les points qui les diviſent de nous, fait tomber le ſecond : il eſt au moins conſtant que les Réponſes du Patriarche Jeremie aux Luthériens de Witemberg ne furent point achetées. Quant à ce que les Proteſtans avancent avec auſſi peu de fondement, des Croiſades & des Miſſionnaires, pour faire entendre que les Grecs par ces moyens ont appris & adopté nos ſentimens ; M. R. nous repreſente nos Croiſez, comme gens ſans ſouci pour l'inſtruction & la converſion des Herétiques d'Orient ; & il dit que les Miſſionnaires ne font point de fruit auprès des Schiſmatiques, que les Ecoles établies pour eux à Rome & à Padoüe ne les gagnent point.

Enfin il ſe plaint de la mauvaiſe foi des Proteſtans, à diſſimuler & à cacher tout ce qui les incommode ; & il en donne quelques exem-

ples, d'Aubertin, de Saumaiſe, du Sieur le Moine Théologien de Leide, & d'autres.

On a dit que deux Homelies de Gennade ſont au premier rang dans ce Recüeil. La premiere fut donnée manuſcrite à Mr. de Nointel par Panagioti, premier Drogman ou Interprete du Grand-Seigneur. La ſeconde eſt tirée de l'Ouvrage de Syrigus contre Cyrille Lucar: & elle n'eſt proprement qu'un abregé de celle-là. Elles furent prononcées en des tems & en des lieux bien différens, l'une dans le Palais devant l'Empereur & le Senat, l'autre dans l'Egliſe après la priſe de Conſtantinople. Le deſſein de Gennade en l'une & en l'autre, eſt de préparer ſes Auditeurs à la Communion Paſcale par une Foi vive du Sacrement de l'Eucariſtie.

Il commence par l'expoſition du Myſtere: il dit que le plus grand des miracles eſt le changement de toute la ſubſtance du pain & du vin, en la ſubſtance du Corps & du Sang de Jesus-Christ; & il s'é-

crie [a] : *O merveille qui surpasse toutes les merveilles ! O Transsubstantiation infiniment admirable, & consolante pour ceux qui sont éclairez par la Foi !* Rendre la vûë aux aveugles, la santé aux malades, la vie aux morts, c'est faire seulement d'une maniere miraculeuse, ce que fait tous les jours la Nature, qui nous donne la vûë, la santé, & la vie : arrêter le Soleil dans sa course, ce n'est rien lui ôter ni lui ajouter : l'Incarnation même s'est operée sans aucun changement ou mélange des deux Natures. Il n'en est pas ici de même [b] : *Une substance se change je ne sçai comment, en une autre substance.*

Ensuite Gennade répond aux difficultez qui s'opposent à la Foi, & dans lesquelles l'incredulité se retranche, & qui consistent en ce que les especes du pain & du vin restent sans leur propre sujet, que le Corps de JESUS-CHRIST se réduit

a Ω θαύματος θαῦμα πᾶν ὑπερβαίνοντος. ὢ μετουσιώσεως πολὺ τὸ παράδοξον ἐχούσης, καὶ χαρίεν τοῖς τῇ πίστει πεφωτισμένοις. b Μυστήριον μεταβολὴν τινὰ περιέχον οὐσίας εἰς οὐσίαν.

en un ſi petit eſpace , & que ſans quiter le Ciel il ſe trouve en mille endroits ſur la Terre.

Gabriel de Philadelphie n'a pas donc été le premier des Grecs en 1600. à employer le terme de *Tranſſubſtantiation :* long-tems avant lui ce terme étoit connu & uſité parmi les Grecs ; & il entroit dans l'expoſition de leur Foi.

Après ces deux Homélies Mr. l'Abbé R. ajoute une ſçavante Diſſertation , dont voici la ſubſtance. On trouve un George Scholarius & depuis nommé Gennade , abſolument porté à conclurre l'Union des deux Egliſes au Concile de Florence , où il accompagna l'Empereur Jean Paléologue : ſes bonnes intentions ſont marquées évidemment dans les Actes mêmes du Concile , dans quelques-unes de ſes Lettres à Ambroiſe Camaldule , & à Luc Notara Grand-Duc ; & il y a quelques Oraiſons ſous ſon nom , & inſerées dans la Bibliotheque des Peres. D'ailleurs on trouve un George Scholarius & depuis auſſi nommé Gennade ouvertement déclaré

contre l'Union, dans l'amitié & les ſentimens de Marc d'Epheſe, & que Marc d'Epheſe en mourant conjura d'entretenir & de ſoutenir le Schiſme. Commiſſion dont il s'acquita avec cette ardeur & cette animoſité contre les Latins, qui paroît dans pluſieurs de ſes Ouvrages; s'oppoſant de toutes ſes forces à l'Evêque de Cortonne envoyé à Conſtantinople par le Pape Nicolas V. & au Cardinal Iſidore de Ruſſie, haranguant devant l'Empereur Conſtantin, écrivant des Lettres au Clergé & au Peuple de Conſtantinople, & aux Moines du Mont-Athos, propoſant en public des affiches, & répandant divers Traitez.

Une telle contradiction dans la conduite, ne paroît pas pouvoir tomber en une même perſonne. C'eſt pourquoi Matthieu Caryophyle Archevêque d'Iconium ou de Cogne, & Allatius, ont crû & ont fait croire communément, qu'il y en avoit eu deux du même nom, un Catholique & l'autre Schiſmatique, & que c'étoit celui-là qui avoit été élû Patriarche de Conſtantinople après

que Mahomet II. s'en fut rendu le Maître. Mr. Simon dans sa Réponse à Mr. Smith touchant la créance de l'Eglise d'Orient sur la Transsubstantiation, a soutenu que c'est un seul Gennade. L'Abbé R. le soutient de même, & le montre par de nouvelles preuves, qui consistent principalement en ce que le Gennadius ennemi de l'Union dit de lui, qu'il a exercé la charge de premier Juge dans le Palais, qu'il a assisté avec l'Empereur au Concile de Florence qu'il appelle faux Concile, qu'enfin il a été le premier Patriarche de Constantinople après la prise de cette Ville par les Turcs. De sorte que les Protestans ne sçauroient accuser l'Auteur de ces Homelies, d'avoir été d'intelligence avec les Latins. Ce qui se confirme encore par deux Piéces tirées d'un Manuscrit de la Bibliothéque du Roi, & qui sont ici rapportées. Dans l'une Marc d'Ephese peu de tems avant sa mort remet à Scholarius le soin de combattre l'Union, & dans l'autre Scholarius promet de s'y employer tout entier.

M. R. finit ce qui concerne Gennade par le Catalogue de ses Ouvrages qui sont en grand nombre.

Deux Lettres de Melece Piga font la seconde partie de ce Recüeil. La premiere datée de Constantinople le 30. Juin 1593. répond à plusieurs questions touchant l'Eucharistie, & proposées par Cyriac Photin Medecin d'Ingolstad. Melece est un Catholique Romain quand il s'explique sur la réalité du Corps & du Sang de Jesus-Christ dans le Sacrement & sur les suites de la réalité, comme sont la Transsubstantiation, l'adoration, la concomitance, la demeure permanente de Jesus-Christ sous les espéces, la manducation orale, le Sacrifice de la Messe; & c'est un Grec Schismatique, où il s'agit des Azymes & de la Communion sous les deux especes. La seconde est datée d'Alexandrie de 1594. & addressée à Gabriel Severe Metropolitain de Philadelphie, qui paroissoit embarrassé de ce qu'assurent les Catholiques, que le Corps & le Sang du Sauveur étant ensemble par con-

comitance ſous chacune des deux eſpeces, il ſuffit d'en donner une ſeule à la Communion. Melece tâche d'y répondre ; & s'emporte enſuite contre l'Egliſe Romaine, qu'il accuſe d'avoir abandonné la Tradition des Peres, & qu'il prétend être coupable du Schiſme qui la ſépare de l'Egliſe Grecque.

Quant à la Perſonne de Melece, il étoit de Candie, & avoit fait ſes études à Padoüe, où il avoit appris la Théologie Scholaſtique qu'il employe dans ſes Ecrits. On a de lui un Recüeil d'Homélies, un Traité contre les Juifs, & divers autres ſur les points conteſtez entre les Latins & les Grecs, avec quelques Lettres : les deux, dont on vient de parler ſont un préſent que fit Panagioti à Mr. de Nointel, & elles ont été tranſcrites ſur les Originaux de la main de Melece. En 1582. il étoit Protoſyncelle d'Alexandrie, & il ſucceda à Sylveſtre alors Patriarche. Avec cette nouvelle dignité il exerça encore la charge d'Exarque de Conſtantinople, c'eſt à dire, de Vicaire general ou d'Official ; &

en 1599. ou environ, il eût l'administration de cette Eglise pendant un an, le Patriarche étant exilé.

Mr. l'Abbé Renaudot met en troisiéme lieu un Extrait de l'Ouvrage de Melece Syrigus contre la Confession de Foi de Cyrille Lucar. Ouvrage composé par l'ordre du Concile de Constantinople, où présida le Patriarche Cyrille de Berrhée en 1638. & depuis approuvé & loüé par toute l'Eglise Grecque. Quoique Syrigus y soutienne la Transsubstantiation, il n'est rien moins que favorable à l'Eglise Romaine, qu'il contrarie ouvertement sur le Dogme de la Procession du Saint Esprit.

Nectaire premierement Moine du Mont-Sina, & puis Patriarche de Jerusalem, garda toute sa vie une violente aversion des Latins & de l'Eglise Romaine. Il la fit éclatter par un Traité contre la Primauté du Pape, imprimé à Jassi en 1682. par sa Lettre à Païsius Patriarche d'Alexandrie, rapportée dans la Défense de la perpetuité de la Foi, tome troisiéme Liv. 8, chap. 10. par sa

conduite envers Mr. de Nointel à ſon voyage de Jeruſalem. Comme les eſprits violens le ſont en tout, Nectaire s'échauffa lorſqu'il apprit que Mr. Claude impoſoit aux Grecs, qu'ils penſoient comme lui de l'Euchariſtie, & à ce ſujet il écrivit une Lettre aux Moines du Mont-Sina. Mr. Renaudot la met ici avec un Extrait du Traité contre la Primauté du Pape. Il faut encore remarquer que Nectaire approuve la condamnation de la Confeſſion de Foi de Cyrille Lucar, qu'il donne de grands éloges à Mélece Syrigus, à Coreſſius, à Gregoire Protoſyncelle, à Gabriel de Philadelphie; & qu'après s'être démis du Patriarchat, il ſouſcrivit aux Déciſions du Synode de Jeruſalem tenu en 1672. ſous Doſithée ſon Succeſſeur.

La cinquiéme piéce de ce Recüeil eſt un Decret Synodal, ſigné par Callinique Patriarche de Conſtantinople, Doſithée de Jeruſalem, pluſieurs Metropolitains & Evêques préſens, & par le Clergé en 1691. contre les Héreſies de Caryophy-

le, qui renouvelloit celle de Cyrille Lucar.

La derniere eſt un Extrait de la Confeſſion de Foi orthodoxe.

Mr. Renaudot finit par des obſervations ſur les remarques que le Sieur Allix, autrefois Miniſtre de Charenton, a ajoutées à l'édition qu'il a faite en Angleterre, du Traité de Nectaire contre la Primauté du Pape.

Puis donc, dit Mr. l'Abbé Renaudot, que Mr. Allix y reconnoît ſans détour, que la Confeſſion de Foi de Cyrille Lucar a été réprouvée par tant de Synodes & de Théologiens de l'Egliſe Grecque; qui maintenant des Proteſtans, après l'aveu d'un Homme ſi eſtimé parmi eux pour ſon érudition, oſera douter que cette Egliſe convienne avec la Romaine dans le Dogme de l'Euchariſtie?

Quant à ce que le Sieur Allix avance, que l'ancienne Liturgie des Chrétiens de Saint Thomas portoit le ſentiment de Berenger; Mr. Renaudot dit, qu'il n'eſt pas ſûr de s'en rapporter à ce qu'en ont pû écri-

re les Portugais, qui ſelon lui, n'entendoient gueres ces matiéres: mais il eſt conſtant que l'invocation du Saint Eſprit, pour operer le changement du pain & du vin au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST, ſe lit dans les Liturgies manuſcrites des Neſtoriens. Les Portugais ne méritent pas plus de créance, ſur le chapitre d'un Timothée Catholique ou Patriarche Univerſel des Neſtoriens, qu'ils accuſent de n'avoir reconnu qu'une ſimple figure dans l'Euchariſtie: puiſque la liſte manuſcrite de ces Patriarches ne nomme qu'un ſeul Timothée environ l'an 760. qui à la verité fut ſoupçonné d'Héreſie long-tems après ſa mort: mais elle conſiſtoit à aſſurer que JESUS-CHRIST voyoit le Verbe de ſes yeux: ce qui n'a nul rapport à l'Euchariſtie. Mr. Renaudot promet des Diſſertations ſur l'Hiſtoire, la créance & la diſcipline des Neſtoriens; où il fera voir que Dom Alexis de Menezés les a peu connus.

Enfin Mr. Allix témoigne qu'il n'a pas de foi à un miracle rapporté

par Nectaire : en confirmation de la présence réelle de nôtre Seigneur en l'Eucharistie. Mais, reprend Mr. l'Abbé Renaudot, que Nectaire ait été trop credule, & que le miracle, si l'on veut, soit faux : c'est néanmoins une preuve certaine du sentiment de celui qui l'a crû vrai.

ARTICLE LXXI.

LITOTOMIA, OVERO del cavar la pietra, Trattato di Tommaso Alghisi. *Lithotomie, ou Traité de l'extraction de la pierre, dedié au Pape Clement XI. par Thomas Alghisi Academicien de Florence, premier Chirurgien & Professeur de Chirurgie dans l'Hôpital de Sainte Marie la neuve.* A Florence de l'Imprimerie de Joseph Marini, 1707. *in folio pages* 110.

ON a été jusqu'au seiziéme siécle presque sans remede, contre la cruelle maladie que cause la pierre. Celui qu'on pratiquoit & qu'on nomme le petit appareil décrit par Celse, n'étant ni sûr, ni universel.

Jean de Romani Medecin de Cremone, inventa vers l'an 1520. celui qu'on pratique aujourd'hui, & qu'on nomme le grand appareil. Un passage mal entendu de la Chronique de Loüis XI. à persuadé à quelques Sçavans, qu'on avoit fait plusieurs années auparavant l'operation sur un Franc-Archer de Meudon condamné à mort: mais on découvre en lisant attentivement ce passage, que l'operation qu'on fit au Franc-Archer, est celle qu'on pratique lorsque les intestins sont repliez & embarrassez l'un dans l'autre.

La gloire de l'invention du grand appareil pour tailler, est donc entiérement dûë à l'Italie, où Marino Santi Disciple de Jean de Romani le pratiqua avec succès: mais la gloire d'avoir perfectionné cette invention est dûë à la France, où le fameux Laurent Collot devint si celebre par son habileté dans la Lithotomie sous Henri second. Ce Prince créa pour lui en 1556. une charge de seul Operateur du Roi pour l'extraction de la pierre, que ses Descendans ont possedée avec la

même réputation, jusqu'à la mort de Jerôme Collot arrivée en 1684. C'est Mr. Tolet qui la possede aujourd'hui. Messieurs Pierre Franco, Bonnet, Jonnot, Alay, se sont aussi distinguez dans cette partie de la Chirurgie, par des maniéres d'operer & par des cures singulieres. Pierre Franco est le premier qui ait hazardé l'operation, qu'on appelle le haut appareil, où l'incision se fait à l'hypogastre : il la décrit à la fin du trente troisiéme chapitre de son excellent *Traité des hernies, imprimé à Lyon en* 1561. Cette operation quoique perilleuse, est necessaire dans quelques cas rares, où la pierre située trop haut ne peut descendre.

On a vû aussi de tems en tems de certains Avanturiers, qui ont trompé le Public, & mis en vogue des maniéres d'operer moins sûres que l'ordinaire. Tel étoit un certain Raoux qui parut à Paris en 1663. dont Mr. Drelincourt fameux Medecin décrivit si bien toutes les impostures dans sa *Legende du Gascon*, imprimée à Paris en 1665. & depuis fort augmentée dans l'édition faite

à Leyde en 1674. Mr. Mery dans ses *Observations sur la maniere de tailler*, imprimées à Paris en 1700. à découvert les inconveniens de la maniére d'operer que suivoit un certain Frere Jaques.

Mr. Alghisi dans l'Ouvrage dont nous parlons, montre une grande connoissance de l'Art qu'il professe; & les cures qu'il y rapporte ne laissent pas douter qu'il ne tienne un rang considérable parmi les plus habiles Operateurs. Il a taillé avec succès des personnes d'un âge fort avancé, des femmes enceintes.

Cet habile Homme est convaincu, que la pierre ne se forme presque jamais dans la vessie; mais qu'elle y tombe des reins ou de quelque partie voisine; & qu'elle s'y augmente par diverses incrustations: ce qu'il prouve par deux especes d'observations, les unes sur la maniere dont les pierres s'augmentent, les autres sur les lieux où elles se forment. Il a tiré heureusement une pierre qui s'étoit formée au tour d'une petite bougie, entrée par hazard dans le corps. Il a trouvé

des pierres dans presque toutes les differentes parties du corps de divers sujets, sous la langue, dans le foye, dans la rate, dans le mesentere, dans les poumons, dans le nombril, dans les tuniques des intestins, dans le cerveau. On voit dans les planches qui ornent son Livre, quelques-unes de ces pierres dont la figure est surprenante.

Le sçavant Auteur n'oseroit prononcer absolument, qu'il n'y a point de pierres adherantes à la vessie; mais il croit cet accident fort rare.

ARTICLE LXXII.

TRAITÉ DE LA LITHOTOMIE ou extraction de la pierre hors de la vessie avec les figures. Par François Tolet de Paris Chirurgien & Opérateur du Roi pour la pierre. Cinquiéme édition revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur. Chez François Muguet ruë Nôtre Dame, 1708. *in* 12. *pages* 351.

CE Livre est trop connu, pour que nous nous arrêtions à en

donner un Extrait : nous n'en parlons que pour avertir, que l'Auteur qui a succedé à la réputation & aux emplois de Mr. Collot, n'a rien négligé pour rendre cette derniere édition aussi parfaite qu'elle le peut être. C'est sur ses propres experiences qu'il raisonne par tout, & les regles qu'il donne sont toutes le fruit d'une longue & heureuse pratique. Il soutient contre son premier sentiment, qu'il n'y a point de pierre adherante dans la vessie.

Mr. Tolet ne s'est pas borné à son sujet : on lit dans le chapitre troisiéme de son Livre, l'histoire de plusieurs petrifications singulieres; & ce qu'il rapporte dans le chap. XV. de la maniere dont les Egyptiens tirent la pierre sans incision, est digne de la curiosité des Lecteurs.

ARTICLE LXXIII.

JONAS VATES, ÆTHIOPICE & Latinè. *Le Prophete Jonas en Ethiopien & en Latin; avec un Glossaire Ethiopien par rapport à Jonas & aux quatre premiers Chapitre de la* Mai 1710.

Geneſe. Par Benoît-André Staudacher. A Francfort, chez Jean Philippe André, 1706. *in* 4°. *pages* 30.

LEs Sçavans curieux d'apprendre l'Ethiopien, nous ſçauront gré de leur annoncer ce petit Ouvrage, où ils pourront trouver quelque ſecours. Mais ce n'eſt pas une ſimple curioſité : c'eſt une vraye neceſſité de s'appliquer à l'étude de la langue Ethiopique. Car voici comme raiſonne le Sieur Staudacher dans ſa préface. Sçavoir peu ou point d'Hebreu, c'eſt une même choſe : or tandis qu'on ignore l'Ethiopien, on ne ſçait que peu d'Hebreu : donc ſi l'on ignore l'Ethiopien, quelque avancé qu'on ſe croye d'ailleurs dans l'Hebreu, c'eſt comme ſi l'on n'avoit rien fait. La mineure de ce ſyllogiſme ſe prouve ainſi. On ne ſçait pas bien une langue, ſi l'on ignore quelqu'une de celles qui y ont du rapport : or l'Ethiopique a un grand rapport avec l'Hebraïque, dont elle tire pluſieurs de ſes mots, comme Ludolphe l'a remarqué : donc ſans l'Ethiopien on ne ſçait pas bien l'He-

breu, & c'eſt comme ſi l'on ne le ſçavoit pas. Voilà les Saints Jerômes, les Jarchis, les Kimhis, tous les Hébraïzans dégradez, & réduits à reconnoître l'inutilité de leur travail, pour n'avoir pas penſé à apprendre l'Ethiopien. Et ſelon le même raiſonnement, il faut ſçavoir l'Italien, le François, l'Eſpagnol, le Portugais, le Valaque, & toutes les différentes dialectes anciennes & nouvelles de ces langues, avant que de ſe flatter d'entendre bien le Latin.

ARTICLE LXXIV.

LES AVANTURES D'APPOLLONIUS de Tyr, par Mr. le Br. A Paris chez Pierre Ribou 1710. *in* 12. *pp.* 351.

DEs Fragmens Latins, dont Cœlius Sympoſius, qui vivoit ſur la fin du cinquiéme ſiecle, & de qui nous avons des Enigmes en Vers Latins, eſt l'Auteur ou plûtôt l'Interprete, ont fourni les materiaux du Livre dont nous parlons. Velſer les tira d'un Manuſcrit de la Bibliotheque d'Auſbourg. Un Homme du

Monde, qui n'eſt Auteur que par amour pour les belles lettres, leur a donné une forme très-agréable.

Godefroi de Viterbe & un Grec moderne nommé Gabriel Contianus, ont travaillé ſur le même ſujet. Le premier a mis en Vers Léonins les Avantures d'Apollonius de Tyr, & les a inſerées dans l'onziéme partie de ſa Chronique univerſelle. Le ſort de cette Hiſtoire eſt d'être écrite en mauvais Vers. Gabriel Contianus en a fait un Poëme en Vers Grecs barbares. Le Manuſcrit de cet Auteur, que Meurſius & Voſſius ont mal nommé Conſtantin, eſt dans la Bibliotheque Imperiale.

On ne doute pas que les Avantures d'Apollonius de Tyr ne ſoient fabuleuſes: mais ces fragmens montrent combien les Anciens avoient d'égard aux mœurs juſques dans leurs fictions. M. Le Br. ne s'eſt point laiſſé gâter au mauvais goût de nôtre ſiecle; & l'Ouvrage qu'il donne eſt different des Romans & de ces nouvelles plus frivoles & plus dangereuſes encore que les Romans. On a

du même Auteur un Recüeil de Vers François & Latins, qu'il a fait imprimer étant fort jeune, ſous le titre de *Bilinguis Muſarum Alumnus*; & une Traduction en Vers François des Epigrammes d'Ouven : il en a retranché quelques unes, & il devoit en retrancher un plus grand nombre.

ARTICLE LXXV.

DIARIUM PATRUM, Fratrum, & Sororum, Ordinis Minimorum Provinciæ Francicæ ſive Pariſienſis, qui religiosè obierunt ab anno 1506. ad annum 1700. *Calendrier des Peres, Freres, & Sœurs de l'Ordre des Minimes de la Province de France ou de Paris, qui ſont morts religieuſement depuis l'an mil cinq cens ſix, juſqu'à l'an mil ſept cens. Ouvrage du R. P. Réné Thuillier Religieux du même Ordre, & pluſieurs fois Provincial de la même Province.* Chez Pierre Giffart Libraire & Membre de l'Académie des Sculpteurs, ruë Saint Jaques, 1709.

Mai 1710.

Deux Tomes in 4°. Premier Tome pages 284. Tome second pp. 314.

Conserver la memoire de ceux qui ont été de la même Societé que nous, est un sentiment commun à toutes les Nations polies, & à tous les siecles où la barbarie n'a pas regné. Nous devons à ceux qui nous suivent la connoissance de ceux à qui nous avons succedé : la gloire de nos Prédecesseurs est un bien qui appartient à nos Descendans comme à nous, & dont nous leur sommes responsables. Ce bien ordinairement n'est pas negligé ; & il s'est trouvé dans tous les Corps des Ecrivains soigneux de satisfaire sur ce point la curiosité loüable de la Posterité. Les Ordres Religieux & les Communautez dévoüées à la vertu, ont plus d'obligation que les autres de conserver prétieusement le souvenir des sujets que Dieu a choisis pour en être l'ornement. Ce qui seroit vanité dans des Societez profanes, est zele dans ces saintes Assemblées. Les portraits des Saints Religieux, des vertueux Ecclesiastiques, que l'on

conſerve dans des Ecrits ſemblables à celui ci, ſont autant de modelles des vertus propres de ces Etats, que Dieu a pris plaiſir de former,& qu'il veut que les perſonnes de la même profeſſion imitent ſoigneuſement. Perſonne n'a rempli ce devoir avec plus d'étenduë & plus d'exactitude que le R. P. Thuillier. Les Hiſtoriens des autres Ordres Religieux, n'ont éterniſé la memoire que des Hommes diſtinguez par une vertu, ou par un ſçavoir extraordinaire. Le P. Thuillier n'a omis aucun des Religieux décedez dans ſa Province.

L'Auteur commence par une Hiſtoire abregée de tous les Convens de la Province.

Saint François de Paule l'établit en 1506. le Convent de Nigeon fondé en 1493. par la Reine Anne de Bretagne,eſt la principale Maiſon de cette Province.

Les Eloges des Religieux ſuivent l'Hiſtoire abregée de la Province. Le P. Thuillier les a diſpoſez en forme de Calendrier ſelon les jours où ils ont reçû la récompenſe de leurs travaux. Nous nous arrêterons prin-

cipalement à ceux qui se sont distinguez par leur Science & par leurs Ouvrages.

Le P. Jean Cannart mort le second jour de Janvier l'an 1589. étoit Docteur de Paris, Grand-Maître du College du Cardinal le Moine, Chanoine & Archidiacre de Soissons, quand il prit la resolution de se consacrer à Dieu dans l'Ordre des Minimes. Il a le premier enseigné la Théologie dans leur Province de France.

Le P. Antoine Masson mort le neuviéme Janvier l'an 1700. est Auteur des *Questions curieuses sur la Genese imprimées à Paris chez Pierre de Batz l'an* 1685. *de l'Histoire de Noé qui parut en* 1684. *& de l'Histoire d'Abraham imprimée chez Thiboust en* 1688. *d'un Traité des marques de la Prédestination*, & de quelques autres Ouvrages. Il ne commença d'être Auteur qu'à l'âge de soixante cinq ans.

La mort du P. Jean Baptiste des Bois arrivée l'onziéme de Janvier en 1612. à l'âge de quarante huit ans, a privé le Public de plusieurs Ouvrages sur la Théologie & sur l'Ecritu-

re Sainte. On n'a de lui que l'*Abregé des Controverſes du Cardinal Bellarmin*, qu'il vouloit retoucher dans une ſeconde édition.

On doit les trois Volumes *des Lettres de Mr. du Frêne Canaye*, aux ſoins du P. Robert Regnault mort le 18. Janvier l'an 1642. Il avoit quitté la charge de Conſeiller de la Cour des Aides de Paris, pour embraſſer la vie Religieuſe. La Bibliotheque & le Cabinet de Medailles du Convent de Paris ſont dûs à ſon bon goût & à ſes ſoins.

Le P. Jean Thierry mort le 25. Février l'an 1536. a donné au Public *les Oeuvres de Platine*, *une Edition du Decret de Gratien, pluſieurs Juris-Conſultes enrichis de ſes notes. Le Recüeil d'Homelies des Saints Peres imprimé à Lyon en* 1516. eſt un de ſes Ouvrages.

Le ſecond jour de Juillet eſt marqué par la mort de deux des plus grands Hommes que l'Ordre des Minimes ait donné à l'Egliſe. Loüis Doni d'Attichy d'abord Evêque de Riez & depuis Evêque d'Autun ; & le P. François de la Noüe Hiſtorien de ſon Ordre. On a du premier une

Histoire des Cardinaux. Le ſecond a donné au Public *la Chronique des Minimes*... & d'autres Ouvrages qui ne ſont qu'une très-petite partie de ceux qu'il avoit commencez : car il avoit formé des deſſeins proportionnez à l'étenduë de ſon Eſprit capable de tout, & à la vaſte érudition qu'un travail infatiguable lui avoit acquiſe : il fit imprimer un Catalogue des Ouvrages qu'il eſperoit mettre au jour : le P. Thuillier l'a inſeré dans ſon Eloge ; & il avertit que les Papiers du P. de la Nouë ſont dans la Bibliotheque du Convent de Paris. Nous allons donner un Extrait de ce Catalogue de Livres promis par le ſçavant Minime. Les deſſeins en ſont beaux, utiles ; & il ſeroit à ſouhaiter que ce que nous en dirons excitât quelque habile Homme à les executer.

Sur l'Ecriture Sainte.

Concordances Hebraïques, Grecques, & Latines de l'ancien Teſtament, où l'on ramene tous les mots à leur origine, & où en cherchant les raiſons de la difference du

Texte Hebreu & des Versions Grecque & Latine, on examine & on justifie en tout la Vulgate. Le P. de la Nouë fit imprimer en 1629. un Essai de ce grand Ouvrage.

Concordances Grecques & Latines du nouveau Testament, plus amples & plus exactes que celles qui ont paru, avec des remarques critiques.

Dictionnaire de l'Ecriture Sainte, Lexicon sacrum, qu'il croyoit pouvoir appeller la Clef de l'Ecriture Sainte.

Lieux communs de l'Ecriture Sainte.

La Bible des Peres, où il avoit recüeilli toutes les differentes manieres dont les Peres citent l'Ecriture Sainte, & tous les fragmens des Versions anciennes qui se rencontrent dans leurs Ecrits.

Critique sacrée, où il traite des divisions de la Bible qui ont été anciennement en usage.

Il promettoit encore une *Paraphrase de toute l'Ecriture Sainte accompagnée de Notes, & des Commentaires sur les Guerres du Peuple de Dieu, & sur l'Ecclesiastique. Un Traité des miracles & des dons extraordinaires.*

Sur la Théologie.

L'Instruction des Théologiens, où il enseigne la maniere d'étudier la Théologie & la maniere de s'en servir.

L'Histoire de la Théologie, qui explique l'origine des Sectes qui partagent l'Ecole, & des Questions qu'on y traite.

L'Apologie des Saints Peres sur les erreurs dont on les accuse; & un Traité de leur Autorité, & de l'usage qu'on doit faire de leurs Ecrits.

La Critique des Théologiens Scholastiques, *Aristarchus Scholasticus*; où il examine la force des preuves dont les Scholastiques se servent ordinairement.

Un Recüeil des Ouvrages des Saints Peres Gaulois, ou qui ont vécu dans les Gaules, sous le titre de Bibliotheca Gallicana Sanctorum Patrum.

Les Livres de Tertullien que nous avons perdus, composez dans le style de cet Auteur.

Sur l'Hiſtoire.

Les Centuries Catholiques oppoſées aux Centuries de Magdebourg.

Un Dictionnaire Critique, où il s'arrêtoit à relever les fautes que la reſſemblance de nom a fait commettre. Il meditoit auſſi *un Dictionnaire historique, un Gloſſaire Eccleſiaſtique, & un Dictionnaire univerſel.*

Les Paralelles de l'Hiſtoire ſacrée & de l'Hiſtoire profane.

Un Catalogue des Ecrivains Eccleſiaſtiques.

Un Catalogue des Ecrivains Pariſiens.

La Cenſure des Auteurs Claſſiques.

L'origine de l'Etat Monaſtique & des Ordres Religieux : Origines Monaſticæ.

Deux Traitez ſur les Cerémonies Chrétiennes anciennes & modernes : De formulis Chriſtianis, ſingularia dierum Chriſtianorum.

D'autres Traitez ſur l'Antiquité Eccleſiaſtique.

Des noms donnez aux Chrétiens.

Des préſens que les Chrétiens ſe faiſoient.

Des Peines Canoniques.

Des Ceremonies anciennes dans la Conſecration & la diſtribution de l'Euchariſtie : de Ritibus Euchariſticis.

Des Ceremonies avec lesquelles on annonçoit autrefois la Parole de Dieu: De ritibus sacrarum Concionum.

Des Ornemens d'Eglise, De supellectile sacrâ.

Des Ministres de l'Eglise : De Officiis Domûs Dei.

De l'Usage de la cire dans les Eglises.

Du Baiser sacré usité dans les Cérémonies.

De l'usage & de l'abus de l'huile & des Onctions sacrées & profanes.

Un Traité pour montrer que la corruption de mœurs a toûjours regné parmi les Chrétiens : De corruptis ab omni ævo Christianorum moribus.

Admiranda Religiosa. C'est un Traité des services que les Religieux ont rendus à l'Eglise.

Les Apophtegmes des Chrétiens; ou les actions & les sentences remarquables de ceux qui ont conformé leur vie à l'Evangile.

Il promettoit encore des *Réponses feintes de Lucilius à Seneque, & un Traité des significations mysterieuses des lettres.*

Nous omettons plusieurs autres Livres qu'il promettoit aussi, dont le dessein ne nous a paru ni aussi parti-

culier, ni aussi utile que de ceux ci.

Le Pere Pierre Blanchot mort le treiziéme d'Août 1637. âgé de trente-neuf ans, est le prémier Auteur de la Bibliotheque des Sermons des Saints Peres, augmentée d'abord par le Pere Pifart Minime & depuis par le Pere Combefis Dominicain : *Bibliotheca Patrum Concionatoria.*

Le Pere Hilarion de Coste mort le vingt-deuxiéme d'Août, s'est fait connoître par plusieurs Ouvrages historiques.

Le Pere Gilles Camart General de l'Ordre mort à Paule le trente-uniéme d'Août l'an 1624. a passé pour un des plus sçavans Hommes de son siecle. On a de lui un *Commentaire sur les endroits de l'Ecriture où il est parlé d'Elie.*

Le P. Marin Mersenne mort le premier Septembre 1648. merite une attention particuliere. Tous les Doctes de son tems l'ont estimé, l'ont consulté ; & l'on peut dire que sa réputation, ni son érudition, n'ont point eu de bornes ; Théologien, Philosophe, Mathématicien, Interprete de l'Ecriture. On a de lui un

vaste *Commentaire sur quelques Chapitres de la Genese*, trop chargé de digressions ; un grand Ouvrage sur la Musique, sous le tître *d'Harmonie universelle* ; *l'impieté des Deïstes renversée : la verité des Sciences*, *Synopsis Geometriæ & Mathematicæ*. C'est une élite des meilleurs Traitez anciens & modernes sur les diverses parties des Mathematiques ; parmi lesquels le Pere Mersenne Auteur de la Collection, a mis une *Cosmographie*, *une Mecanique*, *une Optique* de sa façon : *Novæ observationes Physico-Mathematicæ* ; *Analyse de la Vie spirituelle*, & d'autres Ouvrages. Il étoit d'Oysé Bourg dans le Maine. Il y nâquit le huitiéme de Septembre de l'an 1588. Il fut un des premiers Pensionaires du College Royal de la Fleche, où il fit toutes ses études : il y commença même la Théologie, qu'il acheva en Sorbonne : il a passé à Paris presque toute sa vie, occupé de la composition de ses Livres, & du grand commerce qu'il entretenoit avec tous les Gens de Lettres. Descartes & Grotius ont été ses Amis particuliers. Le Pere Thuillier qui ne dissimule pas ses legers

défauts donne une grande idée de sa vertu. Rien n'est plus solide & plus sensé que les douze Maximes sur lesquelles le Pere Mersenne regloit sa conduite. Le passage de Mr. Descartes par Paris à son retour en Hollande, avança la mort du Pere Mersenne : c'étoit pendant le plus grand chaud de l'année. Le sçavant Minime dans l'empressement de voir un Ami si illustre ne se ménagea point du tout : une pleuresie qui survint à un apostume déja formé l'emporta en peu de jours à l'âge de soixante ans.

Le Pere Jean Niceron mort le vingt-deuxiéme de Septembre l'an 1646. à l'âge de trente trois ans, a laissé un Ouvrage estimé sur l'Optique, *Taumaturgus Opticus.* On le regardoit comme un excellent Mathématicien : il s'étoit déclaré pour la nouvelle Philosophie.

Le Pere Claude Rangüeil mort le troisiéme d'Octobre l'an 1627. a publié *les deux premiers Volumes d'un Commentaire sur les Livres des Rois.* Les loüanges qu'il donnoit à Pierre Martyr, dont il réfutoit pourtant les erreurs, les on fait censurer par l'Inquisition de Rome.

On garde dans la Bibliothéque du Convent de Paris des Commentaires du Pere Pierre Pijart sur St. Matthieu & sur St. Marc. Ce Pere mort le 22^{e}. jour d'Octobre l'an 1656. âgé de soixante sept ans, s'est fait connoître par beaucoup d'autres Livres. Il fut un des Tenans dans la fameuse Dispute sur la beauté de JESUS-CHRIST. Mr. Rigaut dans ses Notes sur Tertullien avoit avancé, que JESUS-CHRIST étoit très-laid : le P. Pijart soutint dans un Livre imprimé en 1651. l'opinion directement contraire : *De singulari Christi Domini pulchritudine assertio. Parisiis apud Ludovicum Boulanger.* Le Pere Vavasseur Jesuite avoit pris un milieu entre ces deux opinions dans son Livre *De formâ Christi*, imprimé en 1649. où il tâche de prouver que le Sauveur n'étoit distingué ni par sa beauté, ni par sa laideur. Le Pere Fevrier Jesuite écrivit sur la même matiére un *Traité de la beauté de* JESUS-CHRIST, qui parut l'an 1657. où il se déclara pour le sentiment du Pere Pijart, en réfutant Mr. Rigaut & le Pere Vavasseur.

Comme nous ne pouvons nous étendre davantage, nous ne ferons qu'indiquer les Peres, François Victon mort le vingt-quatriéme d'Octobre, François Giry mort le vingtiéme de Novembre, Gaſpard Dinet Evêque de Mâcon mort le premier de Decembre, Nicolas le Fevre Dormeſſon mort le ſixiéme de Decembre, Jean de Hem mort le ſeiziéme du même mois, Simon Martin mort le dix-neuviéme, Antoine Etienne mort le vingt-ſixiéme.

Le Pere Thuillier nous apprend, que les Janſeniſtes n'omirent rien pour gagner le Pere Simon Martin; mais qu'ils ne pûrent ſurprendre ſa Foi. Ce qu'il nous apprend du moyen dont l'Abbé de Saint Cyran ſe ſervit tandis qu'il étoit priſonnier à Vincennes, pour infecter de ſes erreurs le Pere Martin de Boyenval, étonneroit, ſi l'on ne ſçavoit que ce Novateur a employé d'autres fois à cet indigne uſage le Sacrement de la Confeſſion, & la fauſſe confiance qu'il affectoit de marquer à ceux qu'il vouloit ſéduire en ſe confeſſant à eux. Le P. Martin de Boyenval évita

le piége par les ſages conſeils de ſon Frere le Pere Antoine de Boyenval Homme ſçavant, dont nous avons quelques Ouvrages, & d'un ancien Profeſſeur ſous lequel il avoit étudié. Le Pere Martin de Boyenval mourut le vingt-neuviéme d'Août.

On doit remarquer que la ſeule Province de France a produit ce grand nombre de Scavans & d'Auteurs. On joindra ſans doute quelque jour à leur Eloge celui de leur Panegyriſte le R. P. Thuillier. Le Livre dont nous parlons n'eſt pas le ſeul ouvrage qu'ait produit l'amour qu'il a pour ſon Ordre, dont il a rempli les premieres Charges: outre une Traduction nouvelle de la Regle de St. François de Paule, il a écrit ſur un point important de la Diſcipline de ſon Ordre. *Diſſertatio de poteſtate Correctorum localium Ordinis Minimorum Sancti Franciſci de Paula in foro contentioſo. in* 12. & la diſpute qui s'étoit élevée ſur ce point fut décidée ſelon ſon avis. Il prépare par l'ordre de ſon General un grand Ouvrage ſur l'Hiſtoire de ſon Ordre, *Orbis Minimitanus*, & un Traité de Politique

de Republicâ regendâ , qui paroîtra dans peu de tems.

ARTICLE LXXVI.

DICTIONNAIRE OECONOMIQUE, *contenant divers moyens d'augmenter & conserver son bien, & même sa santé. Avec plusieurs remedes assurez & éprouvez pour un très grand nombre de maladies, & beaucoup de beaux secrets pour parvenir à une longue & heureuse vieillesse. Quantité de moyens pour élever, nourrir, guérir & faire profiter toutes sortes d'animaux domestiques, comme brebis, moutons, bœufs., chevaux, mulets, poules, abeilles, & vers à soye. Differens filets pour la pêche & la chasse de toute sorte de poissons, oiseaux, & animaux &c. Une infinité de secrets découverts dans le Jardinage, la Botanique, l'Agriculture, les terres, les vignes, les arbres; comme aussi la connoissance des plantes des Pays étrangers, & leurs qualitez spécifiques &c. Les Moyens de tirer tout l'avantage des fabriques de savon, d'amidon; filer le cotton, & faire à*

peu de frais des pierreries artificielles fort reſsemblantes aux naturelles; peindre en mignature ſans ſçavoir le deſſein, & travailler les bayettes ou étoffes établies nouvellement en ce Royaume pour l'uſage de ce Pays & pour l'Eſpagne &c. Les moyens dont ſe ſervent les Marchands, pour faire de gros établiſſemens; ceux par leſquels les Anglois & les Hollandois ſe ſont enrichis, en trafiquant des chevaux, des chevres & des brebis &c. Tout ce que doivent faire les Artiſans, Jardiniers, Vignerons, Marchands, Negocians, Banquiers, Commiſſionnaires, Magiſtrats, Officiers de Juſtice, Gentilshommes, & autres d'une qualité & d'un emploi plus relevé, pour s'enrichir &c. Chacun ſe pourra convaincre de toutes ces veritez, en cherchant ce qui lui peut convenir; chaque choſe étant rangée par ordre alphabetique comme dans les autres Dictionnaires. Par Mr. Noel Chomel, Prêtre, Curé de la Paroiſſe de Saint Vincent de la Ville de Lyon. Imprimé aux dépens de l'Auteur; & ſe vend, à Lyon chez Pierre Thened Imprimeur, Libraire, à la Grand'-ruë de l'Hôpital, à

Mai 1710.

l'enſeigne de Saint Roch. M. DCC.IX, *Deux Volumes in folio. Le premier pages 466. Le ſecond 528.*

NOtre ſiecle ſi fertile en Dictionnaires n'en a point encore vû de pareil à celui-ci : c'eſt une invention toute nouvelle dont il peut ſe glorifier. On le doit au zele & à l'application de Mr. Chomel Curé de Saint Vincent de Lyon. Né dans une Famille où la Medecine eſt preſque héréditaire. Petit-neveu du Célebre Mr. De Lorme premier Medecin de nos Rois, Frere de Mr. Chomel Doyen des Medecins ordinaires du Roi, Oncle de deux Medecins, l'un Docteur de la Faculté de Paris & Membre de l'Academie Royale des Sciences, l'autre Docteur de Montpellier, il a trouvé de grandes facilitez à s'inſtruire des remedes dont il donne le Recüeil dans ce Dictionnaire. Le ſoin qu'il a eu du grand Hôpital de Lyon lui a fourni mille occaſions d'en éprouver pluſieurs.

Il a eu pour l'Agriculture des ſecours auſſi avantageux. L'adminiſ-

tration des biens dépendans du Château d'Avron appartenant à M^rs^. de Saint Sulpice, & l'Amitié de Mr. de la Quintinie l'ont perfectionné dans cet Art ; & de plus il a puisé dans de bonnes sources. *Les Ruses innocentes du Solitaire inconnu. Le moyen de devenir riche, par Palissy. Le Jardinage d'Antoine Mizaud Medecin de Paris.*

Enfin Mr. le Prieur de la Perriére lui a confié le secret de la multiplication des bleds.

Mr. Chômel avoit trop de charité pour ne pas communiquer ces prétieuses découvertes : il a choisi l'ordre alphabétique & la forme de Dictionnaire, comme la plus commode pour réünir les matiéres differentes, sur lesquelles il vouloit instruire le Public. Le titre fait connoître combien le dessein de Mr. Chomel est vaste & interessant : il peut aussi donner quelque idée du style de l'Aûteur.

Il semble qu'il n'ait pas voulu s'en fier aux Journalistes du détail de tout ce que son Dictionnaire renferme de curieux, & qu'il en ait

voulu donner l'extrait par avance. Diſpenſez par ce ſoin qu'il a pris, de nous étendre davantage, nous nous bornerons à indiquer certains articles qui nous ont paru dignes d'une plus grande attention. Le premier article eſt de ce nombre : il s'agit des moyens de prolonger la vie. Mr. Chomel en découvre pluſieurs. I. Les pilules d'Angleterre. II. Le Sirop de vie. III. Le boüillon rouge, & tout le regime de Mr. de Lorme. IV. La Tiſane du Sieur de Sainte Catherine. V. L'or potable. VI. L'application à prévenir les maladies, & à en connoître les prognoſtiques, dont il traite à fond.

La longue vie ſans l'abondance ſeroit plûtôt une peine qu'un bonheur. Cette abondance ſi neceſſaire eſt un des grands objets du charitable Curé. Il rapporte au long douze moyens de multiplier le bled ; dépoſitaire du ſecret de Mr. de la Perriere, il ſe l'eſt réſervé ſelon l'intention de l'Inventeur : mais il fait diſtribuer à Lyon par les Filles de la Communauté de Saint Vincent & par d'au-

tres personnes qu'il indique ici, la matiere propre pour exécuter ce secret toute préparée.

Ce n'est pas des bleds seuls que le genereux Auteur voudroit procurer l'abondance : il enseigne sous ce mot les moyens de faire un lucre perpetuel, d'augmenter de plusieurs millions les revenus du Royaume, de multiplier la crême, les fruits, le vin. Sous le mot de secret, il apprend la maniére de trouver de l'eau dans les lieux qui en manquent, comment on peut apprendre de soi-même l'Arithmetique, & diverses inventions pour rendre medecinaux les alimens les plus ordinaires & les plus agréables. Sur ces mots d'hiver & d'indices, on trouvera tout ce qui regarde les présages du tems. Insensiblement nous nous engageons dans un détail qui passe les bornes d'un Extrait : nous ne ferons plus qu'une remarque.

Un Livre si curieux trouvera beaucoup de Lecteurs incredules, & qui voudroient que Mr. Chomel eût éprouvé tous les secrets qu'il rap-

porte : mais quoiqu'il ne l'ait pas fait, il a néanmoins rendu ſervice au Public en les lui communiquant : c'eſt à ceux qui en doutent à les éprouver. L'importance de ces ſecrets merite bien qu'on hazarde quelque peine & quelque dépenſe pour y réüſſir. Des Princes genereux ne pourroient mieux employer leur autorité & leurs richeſſes, qu'à des experiences qui peuvent être infiniment utiles à leurs Peuples. Ils acquerroient une gloire immortelle, ſoit qu'ils détrompaſſent les hommes, ſoit qu'ils leurs procuraſſent de ſi grands biens.

ARTICLE LXXVII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE SUEDE.

MOnſieur Reenſtiern a traduit en Suedois *les Metamorphoſes d'Ovide.*

Eric Benzelius Archevêque d'Upſal, Primat de Suede mourut ici le 14. de Février

14. Fevrier 1709. Son ſeul merite l'avoit élevé. Sorti d'une Famille obſcure dans un petit village de la Weſtrogothie, il fit ſes études avec tant de ſuccès par le ſecours d'un Oncle Marchand, que le Comte de la Gardie premier Miniſtre de Suede, lui confia l'éducation de ſes Enfans. Dégagé de cet emploi il ſatisfit le goût qu'ont tous les Peuples du Nord pour les voyages. Il occupa à ſon retour ſucceſſivement les places de Profeſſeur d'Hiſtoire & de Profeſſeur de Théologie. Le Roi Charles XI. le nomma à l'Evêché de Stregnes, d'où il paſſa en 1700. à l'Archevêché d'Upſal. Il a traduit *la Bible en langue Suedoiſe*, par l'ordre du Roi Charles XI. L'aîné de treize Enfans qu'il a eu de ſa premiere femme s'eſt déja fait connoître par quelques Ouvrages. Il promet *des Homelies de Saint Chryſoſtome qui n'ont point encore été imprimées.*

D'ALEMAGNE, DE HELMSTAD.

Mr. Franzenius (Jean Erneſt)

vient de donner au Public, un Livre plein de recherches curieuses sur les funerailles des premiers Chrétiens.

Joannis Ernesti Franzenii Commentatio de funeribus veterum Christianorum. Helmstadii apud Salomonem Schnorrium, 1709. *in* 8°.

L'Auteur ne s'est pas borné précisément à ce que son titre promet: des six Livres que renferme son Ouvrage, le premier traite de la maniere dont les premiers Chrétiens se préparoient à la mort, de leur pénitence, du Viatique, de l'extrême-Onction, de leurs Testamens, des Priéres pour les moribons, de la benediction de l'Evêvêque. Dans le second il parle de la maniére dont on lavoit, on embaumoit, on ensevelissoit, on exposoit les corps, des veilles au tour du corps exposé. Le troisiéme traite du convoi & de la ceremonie des funerailles. Le quatriéme parle des cimetiéres & des tombeaux; le cinquiéme des anniversaires, du deüil, des Priéres pour les morts. Le sixiéme du culte religieux, des Reliques

& des autres moyens employez pour conſerver la memoire des morts.

D'IENA.

Il paroît ici une *Traduction Alemande du Dictionnaire hiſtorique de Morery, faite ſur la derniere édition de Paris: avec des additions conſidérables* qui regardent l'Alemagne, & principalement les Familles illuſtres du Pays.

Mr. Muller (Jean Joachim) a tiré des Archives de Weimar dont il a ſoin, des *Memoires authentiques de ce qui ſe paſſa dans les Diétes de l'Empire, auxquelles Frideric troiſiéme Electeur de Saxe préſida, depuis* 1500. *juſqu'en* 1508. *au nom de l'Empereur Maximilien occupé des guerres d'Italie.* Cet Ouvrage écrit en Aleman n'eſt que l'eſſai d'un plus grand ſur les Dietes de l'Empire, dont Mr. Muller promet de découvrir l'origine, les differentes formes, & l'Hiſtoire entiere, depuis le Couronnement de Frederic IV. juſqu'à la mort de Rodolphe ſecond, où Lundorp a commencé ſon Recüeil d'Actes publics.

DE HALL.

Monsieur Ludwig (Jean Pierre) Garde des Archives de l'Electeur de Brandebourg, choqué de voir la plus-part des Curieux de l'Alemagne n'avoir de goût que pour les Médailles Grecques & Romaines, a publié en Aleman *une Introduction à la connoissance des anciennes monnoyes Alemandes, qui ont été en usage depuis que l'Empire a passé aux Alemans.* Il a rempli ce Traité d'une érudition exacte & choisie. Il seroit à souhaitter que l'Auteur eût écrit en Latin. On le conjure de se servir de cette langue commune à tous les Sçavans, dans *l'Histoire metallique d'Alemagne* qu'il fait esperer, & dans *l'Histoire métallique des Electeurs de Brandebourg*, qu'il promet plus positivement.

D'ITALIE, DE FERRARE.

Mr. Barufaldi a donné une seconde édition des Observations de Mr.

Mantelli, ſur la langue Italienne. L'Auteur mourut en 1644. L'Editeur a joint de nouvelles Obſervations à celles de Mr. Mantelli : il s'agit principalement des particules Italiennes & dans l'Ouvrage & dans les Additions.

Oſſervazioni della lingua Italiana raccolte dal Cinonio Academico, le quali contengono il Trattato delle particelle, in queſta nova editione accreſciute di molte annotazioni ſpettanti alle dette particelle, da un Academico intrepido. in 4°.

DE FLORENCE.

L'Abbé Salvini prépare *une Hiſtoire de l'Academie de la Cruſca.*

DE VENISE.

Jerôme Albrizi a achevé *la nouvelle édition des Commentaires de Cornelius à Lapide ſur l'Ecriture en ſeize tomes in folio,* & celle *des Commentaires de Pineda autre ſçavant Jeſuite Eſpagnol, ſur Job en deux tomes.* Il travaille à une édition *du Commentaire du Pere*

Lorin Jesuite François, sur les Pseaumes en trois Tomes. Cette nouvelle édition de trois Interpretes de l'Ecriture sainte generalement estimez, forme un Commentaire complet sur l'Ecriture : car il n'a rien paru de Cornelius à Lapide sur Job, ni sur les Pseaumes. On auroit vû avec plaisir dans cette nouvelle édition, ce qu'il a laissé sur ces deux Livres de l'Ecriture, tout imparfait qu'il est.

D'ANGLETERRE.

Les disputes des Partisans rigides de l'Eglise Anglicane, avec les Presbyteriens & les Episcopaux tolerans, s'aigrissent de jour en jour : elles roulent au reste sur des matieres importantes ; sur l'obéïssance dûë au Rois ; sur la necessité de croire les principaux Mysteres de la Religion. On écrit pour & contre ; on s'échausse ; & on en vient aux reproches les plus injurieux : mais l'autorité est entre les mains des Presbyteriens & des Tolerans. L'Evê-

que d'Excester a prêché devant la Reine Anne, qu'il n'est pas permis de se révolter contre son Souverain, lors même qu'il abuse de son pouvoir. On a réfuté violemmcnt ce Sermon, qui dit-on, donne atteinte à la révolution sur laquelle est fondé le Gouvernement présent.

Mr. Lhigden a quitté le parti des Non-jureurs; & pour justifier son changement, il a publié un Traité pour soutenir contre le Parti qu'il abandonne, *qu'on doit prêter serment de fidelité même aux Usurpateurs.*

Mr. Tyndall Auteur du Livre *des Droits de l'Eglise Chrétienne*, contre qui l'on écrit tous les jours, a fait imprimer ensemble quatre de ses Dissertations qui avoient été séparément imprimées. I. Sur le Devoir des Sujets. II. Sur le Droit des Souverains. III. Sur le pouvoir des Magistrats en matiere de Religion, & sur la liberté d'imprimer. Il a grand interêt qu'on ne donne point atteinte à cette dangereuse liberté: pour peu qu'on l'a restreignît, ses Ouvrages impies & seditieux, demeure-

seroient dans l'obscurité qui leur convient.

Il paroît une nouvelle édition fort augmentée *de l'Anatomie des muscles du corps humain, par M. Couper.*

DE HOLLANDE.

Mr. Basnage Ministre de Rotterdam, a entrepris une nouvelle édition de quelques Collections d'anciens Monumens fort recherchez, & qui devenoient rares; *les anciennes Leçons de Henri Canisius & de Stewart*; *Les Glanures, Spicilegium, du Pere d'Acherry*; & un choix des Ouvrages des Peres, qui ont paru dans les *Analectes du Pere Mabillon*; *les Mêlanges de Mr. Baluze, Miscellanea, & les autres collections qu'ont publiées l'Abbé Zacagni, Mr. Muratori &c.* Mr. Basnage qui meditoit d'autres Ouvrages n'a pû refuser à des personnes d'une grande autorité dans la Republique des Lettres, le sacrifice qu'ils lui ont demandé de ses autres desseins. Ils ont voulu qu'il s'appliquât serieusement à rendre aussi parfaite qu'elle

le peut être l'édition d'un Recüeil qui leur a paru necessaire.

Quoique Mr. Basnage souscrive avec plaisir aux loüanges qu'on a données à Canisius, il ne croit pas devoir dissimuler les défauts de sa Collection. L'ordre des tems n'y est point gardé ; Mr. Basnage le rétablira dans cette nouvelle édition : il demêlera les Ouvrages supposez des Ouvrages legitimes. Canisius n'étoit pas un grand Critique, & dans ces commencemens du rétablissement des Sciences, on n'étoit pas aussi délicat qu'on l'est aujourdhui, sur les fourbes literaires : on se fioit bonnement aux tîtres. Le sçavant Editeur n'abandonne dans ces occasions Canisius que pour suivre les Critiques les plus approuvez : *Vestigia*, dit-il, *invenire quam facere malumus* ; sans cependant s'ôter la liberté de proposer ses conjectures quand elles lui paroîtront solides. Canisius promettoit des Notes : il n'a pas tenu parole. Mr. Basnage n'en promet pas d'aussi étenduës que la matiere le comporteroit : elles grossiroient trop le Re-

cüeil. Il se borne à faire imprimer des Notes manuscrites de Scriverius, & d'expliquer lui même par des Notes tres-courtes, les locutions barbares & peu connuës. Il remplira les lacunes par le secours des éditions plus correctes ou des Manuscrits : il marquera soigneusement les Leçons diverses que les Sçavans lui voudront bien communiquer. Il donnera le Grec des Ouvrages dont Canisius n'a imprimé que des Versions Latines. De petits Sommaires placez à la marge insttruiront le Lecteur de ce que chaque page contient. Mr. Basnage non content de cette exactitude si commode pour les Lecteurs, veut bien prendre encore le soin de marquer dans la préface de chaque tome tout ce qu'il renferme de singulier. Il promet de ne point mêler de controverse à sa Critique : *Nulla de Religione lis movebitur.* Ce sont les titres qu'il imprime : il laisse aux parties le soin de s'en servir & d'en tirer des preuves.

Enfin il joindra la collection de Pierre Stewart à celle de Canisius. Le

tout ſera trois Volumes in folio d'un beau caractere. Il eſpere donner enſuite en quatre tomes in folio les treizè Volumes in quarto du Pere d'Acherry, où ſa Critique aura moins à ſuppléer. Il ne s'arrêtera pas là : il tirera de la Bibliotheque des Manuſcrits publiée par le P. Labbe, & des Collections du P. Mabillon, des Meſſieurs Baluze, Zacagni, Muratori, dequoi remplir d'autres tomes qui formeront un *Supplément complet de la grande Bibliotheque des Peres imprimée à Lyon.* Il invite tous les Sçavans à lui communiquer leurs lumieres & les Manuſcrits propres à entrer dans ſa Collection. Il avertit qu'on doit les addreſſer à Meſſieurs Fritſch & Bohm Libraires à Rotterdam.

Proſpectus novæ Editionis accuratiſſimæ monumentorum Eccleſiaſticorum. I. Henrici Caniſii Lectiones antiquæ, quarum ſex tomi, cum volumine ſingulari inſignium Auctorum, tam Græcorum quam Latinorum; quod ex variis Mſſ. & Bibliothecis accerſitum in lucem prodire juſſit Petrus Stewartius, ſecundum

ſeriem ſeculorum digeſti, & in unum corpus redacti, nitidiſſimis caracteribus editi, conficient tria Volumina in folio. II. Domni Lucæ d'Acherri ſpicilegium veterum Scriptorum, quod in Galliæ Bibliothecis, maximè Benedictinorum, latuerat, & deinde tredecim Voluminibus ſeorſim editum, eodem ordine temporum diſpoſitum, conficiet quatuor volumina in folio. III. Nova Collectio Patrum, quorum ſcripta tum ex Codicibus Mſſ. tum ex impreſſis, velut Mabillonii Analectis, Baluzii Miſcellaneis, Zacagnii Monumentis Vaticanis, cæteriſque Virorum eruditorum Collectionibus, quæ rariſſimæ evaſerunt, ſeligentur.

Præfationes, notas, & animadverſiones Criticas adjiciet Jacobus Baſnage. Rotterodami typis Caſparis Fritſch & Michaelis Bohm. 1709.

Vous jugerez de la diſpoſition des Janſeniſtes de ce Pays, par le titre d'un Livre qu'ils repandent avec ſoin, & qu'on attribuë à Mr. Vitte Doyen de Malines.

Denuntiatio ſolemnis Bullæ Clementinæ (quæ incipit : Vineam Domini Sabaoth &c.) facta univerſæ Eccleſiæ Ca-

Mai 1710.

tholicæ, ac præsertim omnibus Hierarchis ejus, tanquam evertentis Doctrinam Gratiæ, quâ Christiani sumus, tanquam resuscitantis Pelagium cum suis Aßeclis; tanquam objicientis Ecclesiam Extraneorum scandalo; dissidia jam nimiùm diù durantia acerbiùs exulcerantis, atque sub sensus Janseniani involucro prima & certissima Christianæ pietatis, humilitatis, gratitudinis, spei, & charitatis principia ac fundamenta (hoc est Gratiam Dei per se efficientem) & Prædestinationem Electorum gratuitam, hæretico carbone notantis.

D'UTRECHT.

L'Histoire de la vie & de la mort des deux illustres Freres Corneille & Jean de Wit, n'est ni exacte, ni passablement écrite. Celui qui l'a tirée d'un Livre Flamand, sçait à peine le François.

Un certain Monsieur Dumont Auteur des Lettres historiques qui paroissent tous les mois, se vante, qu'il va faire imprimer un Traité où il montrera, que la France a toûjours

été l'Ennemi le plus dangereux de la République d'Hollande. Il faut que Monſieur Dumont ſe ſente un grand talent pour le paradoxe. Les Hollandois les plus éclairez, & les plus attachez à leur Patrie, le Peuple même, ne penſent pas comme ce Faiſeur de Libelles. Une mediocre connoiſſance de l'Hiſtoire fait appercevoir d'abord tout le ridicule de ſon deſſein.

D'ANVERS.

On a imprimé ici des Cantiques moraux du Pere Spiridion Poupart Religieux pénitent du tiers Ordre de Saint François, dediez à Madame la grande Ducheſſe. L'Auteur a du génie & du feu : il n'en pouvoit faire un meilleur uſage. Il appelle ſes Cantiques moraux, parce qu'il y deſcend dans un grand détail des mœurs.

DE LYON.

Le zele d'un Homme d'Eſprit lui a fait inventer un moyen de ſanti-

fier les divertiſſemens neceſſaires à la jeuneſſe. Il a imaginé un jeu, qui en l'occupant agréablement, l'oblige inſenſiblement d'apprendre l'Hiſtoire Sainte. Soixante Medailles chargées de differentes Inſcriptions, & rangées dans un bel ordre ſur une table ovale, repreſentent les évenemens les plus ſinguliers de l'ancien Teſtament. Le ſort des dez conduit chaque Joüeur ſur quelque Medaille, & lui impoſe la Loi d'expliquer l'Inſcription, ou de payer la ſomme dont on eſt convenu. Celui qui en obſervant les regles parvient le premier à la derniere Medaille gagne la partie. Un petit Livre imprimé chez Jaques Guerrier, contient les regles de ce nouveau Jeu & l'explication des Medailles. Les Proteſtans diront-ils encore qu'on neglige parmi les Catholiques l'étude de l'Hiſtoire Sainte? On la fait entrer juſques dans les Jeux de l'enfance.

La Grammaire Latine d'Emmanuel Alvares Jeſuite Portugais à toûjours paſſé pour une des plus complettes & des plus claires que nous ayons. L'Italie,

l'Espagne, & le Portugal, une partie de l'Allemagne, la Pologne, s'en servent. La France ne l'avoit pas connuë jusques ici. Un Homme du métier, vient d'en faire imprimer chez Horace Molin, un *Abregé* propre pour les Colleges de France.

Le même Libraire vend une *Pratique pour la premiere Confession & pour la premiere Communion; avec une relation de ce qu'on a fait dans le College des Jesuites d'Avignon, pour disposer les Ecoliers à recevoir la premiere Communion des mains de Mr. l'Archevêque d'Avignon.* Cette pratique est devote & sensée.

DE ROUEN.

Le Pere Lami de l'Oratoire a fait imprimer ici les quatre premiers Tomes d'un Ouvrage sur la Morale Chrétienne, dont il donna l'essai il y a plusieurs années, sous le tître de *Demonstration de la verité & de la sainteté de la Morale Chrétienne.*

Le Pere Lamy a fait depuis longtems preuve de son habileté dans plusieurs genres d'érudition, princi-

palement dans les Mathematiques & dans l'Ecriture Sainte. Il raiſonne par tout dans ce dernier Ouvrage, ſur les principes de la nouvelle Philoſophie.

DE PARIS.

Monſieur Dionis, dont l'Anatomie, & le Cours des Operations de Chirurgie, ont eu tant d'éditions, vient de donner *une Diſſertation ſur les morts ſubites & ſur les moyens de s'en préſerver.* Il y a joint *l'Hiſtoire fort ſinguliére d'une fille cataleptique.* Cette Diſſertation eſt imprimée *chez d'Houry in* 12.

De l'Aulne, vend *de nouvelles Lettres de feu Monſieur de Buſſy Rabutin.*

Proſper Marchand, Libraire de cette Ville, a fait *le Catalogue de la riche Bibliotheque de feu Monſieur l'Abbé Fautrier.* Il a ſuivi dans ce Catalogue un ordre particulier : nous en parlerons le mois prochain.

Le Pere de Saligny Jeſuite traduit en Latin les *Sermons du Pere Bourdaloüe.* Il en a déja traduit deux Tomes.

On nous a mis entre les mains une Lettre de Monſieur Simon à une Perſonne de grande conſidération, datée du dixhuitiéme de Février ; par laquelle il deſavoüe une Piéce inſérée dans le tome ſecond de la Bibliothéque Critique chap. 3. & dont on a fait mention dans nos Memoires du mois de Decembre dernier. Il n'y reconnoît ni ſon ſtyle ni ſes ſentimens ſur les Ceremonies de la Chine.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mai 1710.

ART. LXI. *Histoire Ecclesiastique, par Monsieur l'Abbé Fleury, ci-devant Précepteur du Roi d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Monseigneur le Duc de Berry.* Page 747

ART. LXII. *Remarques sur l'Ordonnance & sur l'Instruction Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Chartres, touchant les Institutions théologiques du P. Juenin.* p. 771

ART. LXIII. Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ. *Le nouveau Testament en Grec. Avec les diverses Leçons tirées des Exemplaires manuscrits, des Versions, des Editions des Saints Peres, & des Auteurs Ecclesiastiques &c. Par Jean Mill Professeur de Théologie.* p. 784

ART. LXIV. *La Theorie, & la Pratique du Jardinage; où l'on traite à fond des beaux Jardins appellez Jar-*

dins de propreté. p. 807

Art. LXV. M. Pauli Chriſtiani Hiſcheri Templum Dei myſticum &c. *Le Temple myſtique de Dieu, tracé dans l'Epître de Saint Paul aux Epheſiens &c. Par Mr. Hiſcher.* p. 814

Art. LXVI. *Aſſemblée publique de la Societé Royale des Sciences tenuë à Montpellier le cinquiéme Decembre mil ſept cens neuf.* p. 820

Art. LXVII. *Extrait de la Diſſertation de Mr. Bon Aſſocié honoraire de ladite Societé Royale des Sciences de Montpellier &c. Sur l'utilité des ſoyes des araignées.* p. 822

Art. LXVIII. *Extrait de la Diſſertation de Mr. Clapiés Directeur de la même Societé; ſur les diverſes apparences de la Lune éclipſée.* p. 841

Art. LXIX. *Explication d'une Medaille ſinguliere du Cabinet de Mr. le Hay, par le P. Tournemine Jeſuite.* page 860

Art. LXX. Gennadii Patriarchæ Conſtantinopolitani Homiliæ de Sacramento Euchariſtiæ &c. *Homelies de Gennade Patriarche de Conſ-*

stantinople sur le Sacrement de l'Eucharistie ; avec de petits Traitez de divers Auteurs Grecs sur le même sujet. Le tout tiré des Manuscrits & mis en Latin par Eusebe Renaudot de Paris, avec des Dißertations & des Observations. p. 864

ART. LXXI. Litotomia, overo del cavar la pietra &c. *Lithotomie, ou Traité de l'extraction de la pierre &c. Par Thomas Alghisi Academicien de Florence &c.* p. 881

ART. LXXII. *Traité de la Lithotomie, ou extraction de la pierre hors de la vessie. Par François Tolet.* p. 885

ART. LXXIII. Jonas Vates Æthiopicè & Latinè: *Le Prophete Jonas en Ethiopien, & en Latin, avec un Glossaire Ethiopien &c. Par Benoit André Staudacher.* p. 886

ART. LXXIV. *Les avantures d'Apollonius de Tyr. Par Mr. Le Br.* page 888

ART. LXXV. Diarium Patrum, Fratrum, & Sororum, Ordinis Minimorum Provinciæ Franciæ &c. *Calendrier des Peres, Freres, & Sœurs, de l'Ordre des Minimes de la*

Province de Paris, morts religieusement jusqu'à l'an 1700. Par le R. Pere Thuillier du même Ordre &c. page 890

ART. LXXVI. *Dictionnaire œconomique, contenant divers moyens d'augmenter & conserver son bien & sa santé; avec plusieurs remedes éprouvez, & beaucoup de beaux secrets &c. Par Mr. Chomel Curé de la Paroiße de Saint Vincent à Lyon.* p. 906

ART. LXXVII. *Nouvelles Literaires.*

De Suede. p. 912

De Helmstad. p. 913

D'Iena. p. 915

De Hall. p. 916

De Ferrare. ibid.

De Florence. p. 917

De Venise. ibid.

D'Angleterre. p. 918

De Hollande. p. 920

D'Utrecht. p. 925

D'Anvers. p. 926

De Lyon. ibid.

De Roüen. p. 928

De Paris. p. 929

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE.

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1710.

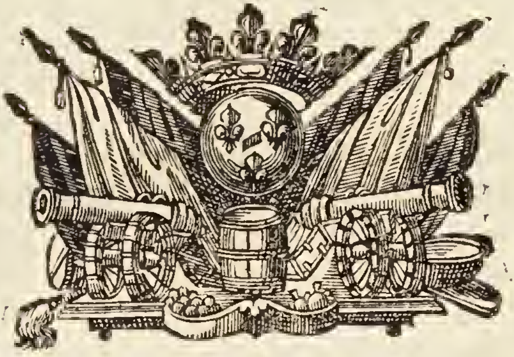

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCX.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1710.

ARTICLE LXXVIII.

PHILOSTRATORUM quæ ſuperſunt omnia &c. *Tous les Ouvrages qui nous reſtent ſous le nom des Philoſtrates, en Grec & en Latin. La Vie d'Apollonius de Tyane en huit livres. La Vie des Sophiſtes en deux livres. Les Heroïques, les Images, en deux livres. Lettres. A quoi ſont ajoutées les Lettres d'Apollonius de Tyane, avec le Traité d'Euſebe contre Hierocle, & la deſcription des Statuës par Calliſtrate. Le Texte Grec revû ſur les Manuſcrits, & éclairci par des notes. La traduction Latine tellement re-*

deux ſiecles ; & qu'au moins en mettant la naiſſance de celui-là ſous Neron, ils auront fait près de 180. ans.

De plus le Philoſtrate Auteur des derniéres Images, dit qu'en ce genre d'écrire il ſe rend imitateur de ſon Grand-pere maternel. Ce qui ne s'accorde nullement avec Suidas, qui fait Philoſtrate III. Petit-fils paternel du premier, par Nervien Frere de Philoſtrate II. au lieu qu'il aura été Arriere-petit-fils de l'un, & Petit-fils de l'autre par ſa Mere.

M. Olearius prétend lever la premiere difficulté par une correction dans le texte de Suidas : ou il y a γεγονὼς ἐπὶ Νέρωνος ἔγραψε λόγους, il veut lire ἐπὶ Νέρωνα ἔγραψε, λόγους πανηγυρικοὺς πλειστοὺς. C'eſt à dire que Suidas n'aura pas dit que Philoſtrate I. vécut ſous Neron, mais qu'il écrivit contre Neron, & outre cela pluſieurs Panegyriques & d'autres Ouvrages : ainſi on eſt diſpenſé de prolonger la Vie des deux Philoſtrates à un ſi grand nombre d'années. Une telle correction paroît bien forcée. Et d'ailleurs Philoſtrate II. auroit eû honte de reprocher comme

une baſſeſſe au Sophiſte Elien, d'avoir écrit contre Eliogabale après la mort de cet indigne Empereur, s'il avoit eu devant les yeux ſon Pere, qui en auroit fait autant à l'égard de Neron.

Une autre correction dans le Texte de Philoſtrate ſatisfait ſelon M. Olearius à la ſeconde difficulté. Il n'y a qu'à lire μητρωΐᾳ ou μητρώᾳ pour μητροπάτορι; & alors Philoſtrate III. ſera par ſa Mere Neveu du ſecond. En lui paſſant cette correction toute forcée qu'elle paroiſſe encore, il faut reconnoître que Suidas s'eſt trompé dans cette généalogie, en prenant Nervien pour Frere de Philoſtrate II. dont il étoit Beaufrere.

Voſſius, Meurſius, Jonſius, Fabricius, Mr. de Tillemont, ne déferent pas plus à l'autorité de Suidas ſur un autre point; car ils nient que le Philoſtrate Auteur de la Vie d'Apollonius de Tyane ſoit le même que celui de la Vie des Sophiſtes. Comme ils voyent en pluſieurs endroits de ce dernier Ouvrage un Philoſtrate de Lemnos cité avec élo-

ge, qui à l'âge de 22 ans s'étant trouvé aux Jeux Olympiques, reçût de bons préceptes du Sophiſte Hippodrome touchant l'Art du Panegyrique ; & qui à l'âge de 24 ans fut gratifié par l'Empereur Caracalla, d'une exemption de tous impôts : ils ſe perſuadent que c'eſt le Neveu qui loüe ainſi ſon Oncle ; & conſéquemment ils attribuent l'Hiſtoire des Sophiſtes au Fils de Nervien, & celle d'Apollonius à Philoſtrate II.

M. Olearius ſoutient au contraire, que ces traits de loüange ſont donnez au Neveu par l'Oncle ; parce qu'il eſt hors de toute apparence, que l'Auteur de la Vie d'Apollonius, qui âgé ſeulement de 24 ans obtint de Caracalla la faveur dont il a été parlé, eût déja été d'une aſſez grande reputation ſous l'Empire de Sévere Pere de Caracalla, pour avoir place dans le Cercle des Sçavans que l'Imperatrice Julia Domna s'étoit formé, & pour avoir été préférablement à tous les autres chargé par cette Princeſſe d'entreprendre un Ouvrage ſi conſiderable. Il remarque que Julia Domna étoit alors nom-

mée Βασιλὶς *Reine*; nom, dit-il, qu'elle ne porta que du vivant de Sévere ſon Mari. Il ajoute que Caracalla n'accorda l'exemption qu'en la cinquiéme année de ſon Empire, & la deuxiéme de la 247e. Olympiade. Quoiqu'il en ſoit de ces preuves de M. Olearius , ſon ſentiment doit paſſer pour veritable : car le Philoſtrate Auteur de la Vie d'Apollonius, avant que de ſe produire à Rome ſous l'Empire de Sévere, avoit enſeigné la Rhétorique avec éclat à Athénes, apparemment pendant pluſieurs années ; puiſqu'il paſſa même pour être d'Athénes, & fut nommé Philoſtrate Athénien : il eſt donc impoſſible qu'il n'eût que 24 ans ſous Caracalla, & que ce fût le même qui reçût la gratification de cet Empereur. Enfin M. Olearius fait obſerver, que l'Auteur de la Vie des Sophiſtes ne parle d'Aucun Empereur après Alexandre Sévere Fils de Mammée : ce qui s'accorde avec ce que dit Suidas du tems ou fleurit Philoſtrate II.

La premiere partie de la préface generale de Mr. Olearius eſt em-

ployée à traiter les deux points de Critique dont on vient de rendre compte. Dans la seconde il fait l'Histoire des éditions précedentes & des traductions des Ouvrages qu'il donne en ce volume. Dans la derniere il instruit le Public des soins qu'il s'est donnez pour rendre parfaite son édition ; & il finit par les loüange de son Imprimeur. Il ajoute ce que Vossius, Meursius, Mr. de Tillemont, & Mr. Fabricius, ont écrit sur le Chapitre des Philostrates.

Dans la Préface particuliére sur la Vie d'Apollonius, il s'applique à justifier Philostrate sur les fautes de Chronologie qui lui ont été objectées par Scaliger, Juste-Lipse, & par l'Auteur d'un Livre François intitulé l'Histoire d'Apollone de Tyane convaincuë de fausseté. Mais en quoi Philostrate est véritablement repréhensible, c'est de s'être laissé engager à un Ouvrage si frivole, & qu'on ne peut mieux comparer qu'au Comte de Gabalis.

Ille sinistrorsùm, hic dextrorsùm abit : unus utrique
Error, sed variis illudit partibus.

Juin 1710.

Cet Apollonius ſi vanté depuis ce qu'en a écrit Philoſtrate, ne paſſoit auparavant ou que pour une Fourbe inſigne, ou que pour un grand Magicien, ſelon que les gens étoient d'un eſprit ou incredule ou credule par rapport au merveilleux. C'eſt de ſon Ecole que Lucien fait ſortir le Menteur, dont il raconte ſi agréablement les tours de ſoupleſſe & les friponneries. Philoſtrate même ne diſconvient pas de la mauvaiſe réputation qu'avoit ſon Héros, & les merveilles qu'il raconte de lui ſont d'un genre à perſuader de plus en plus les perſonnes ſenſées, qu'Apollonius étoit un Impoſteur. Damis de Ninive le fidelle compagnon de ſes voyages, & qui compoſa des Memoires de tout ce qu'il lui vit faire & lui entendit dire, étoit un perſonnage ignoré avant Philoſtrate, qui eſt le ſeul qui ait eu connoiſſance de ſes rares Ecrits, auſſi-bien que de ceux de Maxime d'Ege, tandis que le Public avoit entre les mains les Ecrits de Méragene, qui le traitoit de Philoſophe forcé, c'eſt à dire de Magicien.

Pour dire en un mot ce qu'on pense de cet Auteur, c'est qu'il n'a eû en vûë que de divertir l'Imperatrice & ses Lecteurs par une espece de Roman Philosophique, où il a entassé des contes qui étoient du goût de son siécle, & où il s'est répandu en digressions qu'il jugeoit pouvoir être agréables.

En effet pourquoi faire présider Prothée, ce Dieu dont le métier est de faire illusion, à la naissance d'Apollonius, sinon pour marquer le caractére de celui dont il écrivoit la Vie ? Un seul exemple suffira, pour faire comprendre qu'il n'a pas prétendu en faire un Ouvrage serieux. Dans le Livre troisiéme il conduit Apollonius aux Sages des Indes, & avant que de l'y faire arriver, il s'égaye dans la description du Pays & des raretez qui s'y voyoient alors. Ces Sages habitoient sur une colline en toute sûreté; puisqu'il étoit en leur pouvoir de faire tomber la foudre sur quiconque auroit eû la temerité d'attenter contre eux. Il y avoit là deux tonneaux, l'un pour la pluye, l'autre pour le vent : selon qu'on les

ouvroit ou qu'on les fermoit par le bondon, la pluye tomboit ou cessoit ; & de même le vent souffloit ou se calmoit. Les Brachmanes s'élevoient selon qu'il leur plaisoit, de deux coudées de la terre, & marchoient ainsi en l'air, non pour se faire admirer, ce qui étoit éloigné de leur genie, mais pour s'éloigner des choses d'ici bas, & pour s'approcher des Dieux. Ils avoient un feu sacré non sur un Autel ou en un foyer, mais en l'air: aussi ne l'entretenoient-ils pas avec du bois, mais en ramassant les rayons du Soleil. Leurs repas étoient de legumes & de fruits, qui leur étoient apportez sur des tables qui marchoient d'elles-mêmes ; & au lieu de valets, des statuës de cuivre se présentoient pour leur servir à boire dans des coupes faites d'un seul diamant, & néanmoins assez grandes pour étancher la soif de quatre hommes alterez par les grandes chaleurs de l'Eté. Le vin Grec ne leur manquoit pas, & apparemment il étoit de leur façon : car des Gens à qui les miracles ne coûtoient rien, pouvoient bien faire du vin pour re-

galer leurs Hôtes. Philoſtrate fait tenir à Jarchas leur Superieur des diſcours ridicules ſur la Metempſycoſe, ſur la formation du Monde, & ſur la divination. Entre autres choſes il dit à Appollonius qu'autrefois il avoit été le Roi Gange, dont le fleuve du Gange a retenu le nom; qu'alors il avoit mis en terre ſept épées de diamant pour préſerver le Pays de toute crainte; & qu'après bien des révolutions étant devenu Jarchas, dès l'âge de quatre ans il s'en étoit ſouvenu, & avoit montré l'endroit où les épées étoient enfoüyes. La Vie d'Apollonius n'eſt qu'un tiſſu de pareilles fables mêlées de préceptes d'une vaine Philoſophie.

Cependant elle devint aux Poëtes comme leur derniére reſſource contre le rapide progrès de l'Evangile, dont ils tâchoient d'obſcurcir la vive lumiere, en oppoſant les miracles d'Apollonius à ceux de Jsus-Christ. Un Hierocles après avoir employé le fer & le feu pendant la perſécution de Diocletien contre les Chrétiens, oſa encore les attaquer par cette indigne comparaiſon dans un

Ouvrage qu'il leur addreſſa ſous le tître de Philalethe, ou d'*Amateur de la verité.* Euſebe de Céſarée lui répondit ; & M. Olearius met cette Réponſe, qui conſiſte à montrer le ridicule de ce que Philoſtrate raconte d'Apollonius.

Selon une table chronologique de M. Olearius, cet Impoſteur naquit en la premiere année de la 194e. Olympiade, quatre ans avant nôtre Ere commune ; & cent ans après, c'eſt à dire, en la quatriéme année de la 218e. Olympiade, l'an 96. on ne ſçait ce qu'il devint.

Philoſtrate eſt plus croyable ſur la Vie des Sophiſtes, qui ont fleuri depuis l'Empire de Domitien juſqu'à celui d'Alexandre Sévere Fils de Mammée : auxquels néanmoins il mêle quelques uns des plus anciens, comme Gorgias, Protagoras, Hippias, Iſocrate, Eſchine, & d'autres. Il donne la Vie de 59 Sophiſtes, & parle de quelques autres en paſſant : ce qu'il en dit ſe fait lire avec plaiſir.

M. Olearius ajoute encore une table chronologique pour marquer le tems où ils ont vécu.

Juin 1710.

Les Heroïques & les Images de Philoſtrate ſont des Ouvrages fabuleux, qui dans leur tems ont paru avoir des agrémens que le ſiécle où nous vivons n'y trouve plus. Dans les Heroïques Philoſtrate ſe divertit à feindre de fréquentes apparitions de ces celebres Héros qui ont attaqué ou défendu Troïe. Il leur donne au moins dix coudées ou quinze pieds de haut : pour être bien fait, il falloit alors avoir cette taille. Il leur fait raconter leurs actions dans ce fameux Siége, & leurs avantures d'une autre maniere qu'Homere ne les a chantées. Sur tout il reproche à ce Pere des Poëtes, que jaloux pour la gloire d'Ulyſſe, il n'a fait nulle mention de Palamede, qui étoit plus habile & qui valoit mieux que lui ; de Palamede, dis-je, qui a ſi bien merité de la Gréce, en reglant le cours de l'année, & en formant l'alphabet.

Les Images, ſont des Deſcriptions de Tableaux pour repreſenter l'Hiſtoire fabuleuſe.

Il reſteroit à parler des notes & des remarques de Mr. Olearius,

qu'il a placées au bas des pages. Elles sont à peu près la moitié du volume : mais elles en sont le grand ornement & le prix, & mettent cette édition beaucoup au dessus de celles qui l'ont precedée. Elles sont en partie d'une Critique de Grammaire, pour rectifier le Texte & justifier les corrections que l'Editeur y a faites, & pour rendre raison des changemens qu'il a apportez à la traduction Latine. Les autres regardent l'Histoire, la Fable, la Chronologie, la Géographie, & donnent de grands éclaircissemens. Toutes sont d'une main maîtresse, exercée à manier les bons Livres, & habile à en recüeillir tout ce qui pouvoit contribuer à rendre cette édition parfaite.

A une connoissance exacte de l'Antiquité Mr. Olearius a joint la lecture des Critiques, des Scaligers, des Casaubons, & des autres : les plus récens ne lui ont pas échappé, comme Messieurs Kuhnius & Kusterus Editeurs de Pollux & de Suidas, dont on a parlé dans ces Memoires aux mois de Septembre

1709. & de Fevrier 1710. On voit par ſes fréquentes citations de la traduction Françoiſe de Vigener, par celles de Meſſieurs de Tillemont & Dacier, qu'il ſçait nôtre langue.

Voici quelques-unes de ſes notes. Sur ce que Philoſtrate raconte qu'Apollonius étant arrivé à Ninive, Damis qui étoit de la même Ville, ſe donna à lui pour l'accompagner dans ſes voyages, Mr. Olearius pag. 23. remarque la contradiction des Auteurs touchant l'état où étoit Ninive en ce tems-là. Selon Strabon & Lucien dans les Contemplateurs, il n'en reſtoit aucun veſtige; & ſelon Tacite & Ammien Marcellin, elle ſubſiſtoit. Le parti que prend Mr. Olearius, c'eſt de dire qu'après avoir été détruite par les Medes, elle s'étoit relevée de ſes ruines.

Quant à Babylone, page 32. il abandonne Philoſtrate, qui en parle comme ſi elle avoit encore retenu ſon ancienne ſplendeur, & eût été la Capitale des Parthes; où il dit que Bardanés leur Roi reçût favorablement Apollonius. Car il eſt conſtant par le témoignage de Pli-

he, de Tacite, d'Hérodien, de Pausanias, que les Rois des Parthes tenoient leur Cour à Ctésiphon, & que Babylone entiérement deserte étoit réduite au seul Temple de Belus. Il n'oublie pas la conjecture d'un sçavant Antiquaire, de la Parthie divisée en Babylonienne, Adiabénique & Arabique ; & il ne juge pas qu'elle soit assez bien fondée. Comme les Auteurs varient sur la hauteur des murailles de Babylone, qu'Herodote éleve jusqu'à 200 coudées royales, qui font 337 pieds & un tiers, Pline à 200 pieds, Ctésias à 50 *orgyies* ou 300 pieds, Diodore de Sicile, Strabon, & Quinte-Curte, à 50 coudées ou 75 pieds, Philostrate à un arpent & demi ou 150 pieds ; il observe que cette diversité vient néanmoins de la méme source & d'Hérodote, que Pline a seulement changé les coudées en pieds ; que Ctesias n'a pas pris garde à la différence qu'il y a entre les coudées royales & les communes, celles-là étant plus grandes de trois pouces ; que Diodore a pris les *orgyies* de Ctésias pour des coudées ;

& qu'enfin Philoſtrate a diminué de la moitié la meſure de Ctéſias.

Une autre faute qu'il ne pardonne pas à Philoſtrate pag. 136. c'eſt d'avoir diſtingué les embouchûres de l'Indus & de l'Yphaſe autre riviére des Indes ; puiſque Pline & Arrien aſſûrent que l'Yphaſe tombe dans l'Indus avant que d'arriver à la Mer. Philoſtrate ſe trompe encore lorſqu'il dit, qu'Apollonius revenant des Indes avoit le Gange à la droite & l'Yphaſe à la gauche : car c'eſt tout le contraire.

Philoſtrate Liv. 4. chap. 40. marque, qu'Apollonius alla à Rome ſous le Conſulat de C. Lucius Teleſinus l'an 66. Et chap. 43. il dit qu'une éclipſe de Soleil étant arrivée pendant laquelle il tonna, Apollonius s'écria qu'un grand évenement ſuivroit & ne ſuivroit pas. Enigme, pourſuit-il, qui ſe demêla trois jours après, lorſque Neron prêt à boire lui fit ſauter ſon verre des mains : ce qui arriva, au rapport de Tacite ſous le quatriéme Conſulat de Neron l'an 60. Sur quoi Mr. de Tillemont accuſe avec raiſon Philoſtrate

d'erreur & de parachronisme. Scaliger en ses notes sur Eusebe lui objecte aussi, qu'il n'y eût vers ce tems-là d'eclipse de Soleil visible à Rome que le dernier jour d'Avril l'an 59. ce qui marque encore un parachronisme au moins d'une année dans la narration de Philostrate. Cependant Mr. Olearius pag. 183. tâche de le sauver, en répondant à Mr. de Tillemont, que Philostrate ne marque pas le Consulat de Telesinus comme présent ; & à Scaliger que l'eclipse de Soleil dont il s'agit, arriva l'an 64. Il remarque qu'Apollonius ne put être à Rome qu'en 62. puisqu'il étoit en 61. aux Jeux Olympiques, d'où il alla à Lacédémone & en Crete.

Outre qu'on ne voit pas que par ses réponses il satisfasse aux objections, on voudroit qu'il ne se fût point amusé à prouver par la constitution du Ciel & par l'Astrologie judiciaire, que cette eclipse de 64. a dû être accompagnée de tonnerre.

A la page 77. où Philostrate fait la description du Temple du Soleil

en la Ville de Taxile aux Indes, Mr. Olearius remarque que la premiere traduction y met une ſtatuë ſuſpenduë d'Ajax en yvoire, au lieu de celle de l'Elephant ſur lequel Porus combattit contre Alexandre : & il reprend Bochart & Saumaiſe d'avoir dit, que le pavé étoit de pierres prétieuſes & à la Moſaïque ; au lieu que c'étoit la ſtatuë du Soleil, qui étoit faite de pierres prétieuſes & le repréſentoit en ſymbole.

On finira par deux obſervations. La premiere, un Philoſophe nommé Euphrates, entreprit Apollonius ſous l'Empire de Veſpaſien comme un dangereux Magicien, & porta en ſuite ſon accuſation à Domitien. Or cet Euphrates étoit le plus eſtimé des Philoſophes de ſon tems.

La ſeconde, Enfin toute cette Philoſophie Pythagoricienne d'Apollonius, aboutit à l'Athéïſme & & au Spinoſiſme, ſelon la remarque de Mr. Olearius pag.402. ſur la cinquante huitiéme Lettre d'Apollonius ; où cet impie ne reconnoît point d'autre Dieu que le Monde. Qui s'imaginera donc qu'avec un

tel ſentiment, il ait prétendu faire des miracles? Et comment ne pas reconnoître en lui un Fourbe & un Imposteur?

ARTICLE LXXIX.

ILLUSTRISSIMI VIRI DD. Antonii Deidier Regis Conſiliarii & Medici, necnon in almâ Monſpelienſium Medicorum Academiâ Profeſſoris Regii digniſſimi, Phyſiologia, tribus Diſſertationibus comprehenſa; decem abhinc annis in Auguſtiſſimo Monſpelienſis Apollinis Fano ſemel atque iterùm expoſita. Non ita pridem à Joanne Wyſſ Helvetio, & à Jacobo Franciſco Chomel Pariſino Artium Liberalium Magiſtris jam dudùm Medicinæ ſtudioſis, & Univerſitatis Conſiliariis, ad Baccalaureatum conſequendum partim propugnata, nunc tota & integra communi eorumdem ſumptu ad publicam utilitatem typis mandata. C'eſt à dire, *Phyſiologie compriſe en trois Diſſertations, dictée il y a dix*

ans dans l'Ecole de Medecine de Montpellier, par Mr. Deidier Professeur Royal de Medecine, soutenuë depuis en partie par Mr. Wyß Suisse, & Mr. Chomel Parisien, & maintenant imprimée toute entiere à leurs dépens, à Montpellier, chez Honoré Pech 1708. *in* 12. *pag.* 224.

L'Auteur distingué parmi ceux de sa Profession, a divisé son Ouvrage en trois parties. Dans la premiere il traite des principes de tous les corps. Dans la seconde il examine les liquides ou les humeurs qui remplissent le corps humain. Enfin dans la troisiéme il explique d'une maniere particuliere & fort curieuse, les usages des parties solides du même corps.

La premiere partie renferme dix chapit. où l'Auteur traite des principes en general & en particulier, & des temperamens.

La plus-part des Philosophes croyent avec des Cartes, que les principes naissent ou de la concrétion de la matiere du premier élement, qui se fait dans l'interieur de

la Terre, cette matiere composée de parties capables de prendre toutes sortes de figures, passant par des pores qu'elle rencontre, en se portant du centre du tourbillon de la Terre à la circonference, y perd tout son mouvement, ses parties s'approchent, se touchent par beaucoup de points, & composent un corps solide qui est sel, eau, terre, ou soufre, selon la differente figure du pore ou s'est faite la concrétion.

Cette Hypothese souffre une grande difficulté; parce qu'on ne voit pas, que les parties du premier élement puissent communiquer leur mouvement à aucun autre corps qu'aux parois même du pore; puisqu'il n'y a aucun autre corps voisin capable de le recevoir; & que les parois puissent recevoir ce mouvement sans crever, puis qu'on voit que le mouvement des parties du premier élement, renverse & détruit des corps qui font infiniment plus de résistance. Mr. Deidier évite cette difficulté en supposant des troux collateraux dans les pores, par lesquels les parties les plus ténuës du pre-

mier élement peuvent s'échapper, après avoir reçû tout le mouvement des parties les plus groſſiéres.

Selon Mr. Deidier la glace ſe forme de ce que les parties d'eau, qui étoient arrondies par la preſſion de la matiere étherée pendant la liquidité, ſe déplient, s'allongent, & font reſſort, lorſque cette matiere n'a pas aſſez de mouvement pour les fléchir, comme il arrive pendant l'hiver : or les parties d'eau ne peuvent s'allonger ſans acquerir plus de ſurface, & par conſequent ſe toucher par plus de points & compoſer un corps ſolide tel qu'eſt la glace. Il prouve ſon hypotheſe par l'explication qu'il donne de tous les phenomenes, qui arrivent pendant & après la congelation.

Cet Auteur à un ſentiment particulier ſur la figure des parties de la terre principe. Tous ceux qui en ont écrit juſqu'ici, veulent que ce principe ſoit compoſé de parties qui ont une figure irreguliére : mais Mr. Deidier prétend que les parties terreſtres ont une figure déterminée : il dit qu'elles ſont mediocrement

roides, & que leur figure eſt demi-circulaire : avec cette figure il explique aiſément toutes les proprietez de ce principe : ce qui lui ſert de preuve pour ſon Hypothéſe.

Le ſel eſt un corps ſolide, long, & poli, ſelon Mr. Deidier. Ce n'eſt pas parce qu'il eſt pointu, mais parce qu'il eſt ſolide, qu'il ſecoüe les fibrilles nerveuſes pour produire les odeurs & les ſaveurs &c. La matiere du premier élement qui *concroit* dans la terre, forme l'acide. L'alkali ne vient pas de l'union de pluſieurs acides, qui s'uniſſant enſemble forment comme un hériſſon, mais plûtôt de l'union des parties terreſtres & des acides : car les premieres étant en demi-cercle, ne ſçauroient s'unir aux parties acides, ſans rendre la ſurface de ces dernieres, de polie qu'elle étoit, raboteuſe : ce qui fait la difference de ces deux ſels, & les rend capables de proprietez differentes. Il eſt vrai que cette union ſeroit fort foible, ſi les parties branchuës du ſoufre ne les embraſſoient en ſuite étroitesment, en ſe pliant au tour d'elle-

pour fomenter leur union : & voilà pourquoi nous voyons que les mixtes dans lesquels l'acide abonde, se changent en alkali par la calcination, comme on le voit dans la calcination du tartre.

Mr. Deidier n'exclut pas l'esprit du nombre des principes : il en a tous les caracteres ; quoique la pluspart l'en retranchent à cause de sa composition. Il est vrai que s'il falloit avoir égard à la simplicité des corps pour les appeller principes, on n'en trouveroit aucun ; parce qu'il n'y en a aucun dans le Monde qui soit simple & exemt de mélange.

La seconde partie à six chapitres, dans lesquels l'Auteur examine les humeurs du corps humain. On divise ordinairement les humeurs en nourricieres, *excrementielles*, & *recrementielles* ; mais Mr. Deidier croit cette division défectueuse : il aime mieux diviser les humeurs par rapport à l'usage qu'elles ont dans le corps humain. Le sang est la source des humeurs : les humeurs contribuent aussi à former le sang. Si le

ſang fournit au nerfs l'eſprit animal, & la lymphe aux vaiſſeaux lymphatiques; les nerfs & les vaiſſeaux lymphatiques lui rapportent auſſi des ſucs propres à entretenir ſa fermentation. Les humeurs qui ſervent à la digeſtion des alimens ſont toutes alkalines : Mr. Deidier en compte cinq, & les appelle fermens digeſtifs ; non pas qu'ils aident la coction des alimens en fermentant avec eux, mais en ce que par leurs parties ſalines & aqueuſes ils facilitent leur diviſion, & par leurs parties ſulfureuſes ils en tirent un extrait : C'eſt pour cela qu'en Chymie on fait macerer les plantes quelque tems avant que de les diſtiller, dans leur ſuc ou dans l'eau, à laquelle on ajoute du ſel fixe de la plante qu'on veut diſtiller, pour en mieux retirer les principes qui la compoſent. C'eſt pour cela auſſi qu'on employe l'eſprit de vin pour retirer un extrait des corps ſulfureux. Les alimens portent avec eux des ſels de differente nature, capables de fermenter lorſqu'ils ſont diſſous dans une ſuffiſante quantité de phlegme ; de mê-

me que nous voyons que le foin qu'on enferme tout humide, fermente par le dégagement des differens ſels qu'il contient.

La chylification commence dans la bouche, ſe continuë dans l'eſtomach, & s'acheve dans les inteſtins. Mr. Deidier prétend que les parties les plus ténuës des alimens, paſſent immédiatement de la bouche & de l'eſtomach dans les vaiſſeaux ſanguins, ſous le nom de chyle inſenſible, de la même maniere que nous voyons le mercure dans la curation de la verole, penetrer les vaiſſeaux ſanguins à travers leurs pores. Il prouve cette Hypotheſe par pluſieurs experiences qu'il rapporte. Le chyle ſenſible ſe mêle au ſang dans la veine ſouclaviere, & roule avec cette liqueur par les loix de la circulation; & Mr. Deidier décrit ingenieuſement ſes mouvemens particuliers & ſes uſages, par rapport à la formation du fetus & à la nourriture des enfans.

La troiſiéme partie ne contient que quatre chapitres, où l'Auteur recherche la nature des parties ſo-

lides du corps humain, & en explique les uſages.

La maniére dont il explique la nutrition eſt tout à fait particuliere & fort curieuſe. Les Modernes veulent que toutes les parties ſe nourriſſent de la lymphe, qui ſe portant aux tendons, aux os, aux cartilages, eſt changée en la propre ſubſtance de ces parties par la matiere ſubtile, qui paſſant & repaſſant à travers les pores de cette humeur, plie, arrange, & modifie ſes parties, pour en former ici un os, là un cartilage, & ici un tendon. Mr. Deidier nous donne une Hypotheſe ſur la nutrition bien differente de celle-là. Il établit d'abord pour principe, que tout n'eſt que vaiſſeaux & humeurs dans le corps humain, qu'il ne ſe forme aucun nouveau vaiſſeau, & qu'ils ont tous été deſſinez dans l'œuf: la nutrition n'eſt donc que la dilatation en tout ſens de ces mêmes vaiſſeaux, par les humeurs qui coulent ſans ceſſe de leur cavité; & cette dilatation des vaiſſeaux dépend de la quantité & du mouvement de l'humeur qui remplit leur cavi-

té : or ſelon l'ordre de leur dilatation, ou leur arrangement, ils forment les os, les cartilages, les chairs &c. les os, par exemple, dans les enfans ſont de véritables cartilages ; parce que les humeurs coulent alors dans les vaiſſeaux les plus directs : mais leur quantité étant augmentée avec l'âge, elles ſe font jour dans les petits vaiſſeaux collateraux, qui ſont comme autant de petits liens, qui uniſſent fortement les gros vaiſſeaux pour les oſſifier, en rendant leur tiſſu plus ferme & plus ſerré. On n'aura pas beaucoup de peine à ſe perſuader que toutes les parties ſolides du corps humain, ſont contenuës dans l'œuf, quelque petit qu'il paroiſſe en comparaiſon du corps humain, ſi on comprend la diviſibilité de la matiere à l'infini, & ſi on prend garde d'ailleurs que les parties mêmes du corps humain augmentent conſidérablement leur volume, de cela ſeul que les humeurs ſe trouvent en plus grande quantité dans les vaiſſeaux qui les compoſent ; comme il arrive à la matrice pendant la groſſeſſe, & à toutes les

parties dans lesquelles il arrive quelque tumeur. Il n'y a pas même à craindre que la paroi des vaisseaux s'amoindrisse pendant leur dilatation ; parce que les humeurs ne coulent pas seulement dans la grande cavité de l'aorte, par exemple, mais aussi dans la cavité des petits vaisseaux qui composent la paroi de cette artere : ce qui fait que les vaisseaux deviennent plus épais à proportion qu'ils se nourrissent.

Le mouvement musculaire, que plusieurs expliquent avec Willis, par l'exposition que l'esprit animal & la copule explosive font dans les locules des muscles, dépend uniquement, selon Mr. Deidier, du ressort des fibres nerveuses, qui se trouvent en grand nombre dans tous les muscles, & qui les penetrent en tout sens : ces fibres s'allongent lorsque l'esprit animal coule en plus grande quantité dans le muscle : elles doivent se raccourcir par leur ressort ; mais elles ne peuvent se raccourcir sans contracter les autres vaisseaux qui composent le muscle, chasser les humeurs qu'ils contien-

nent, & par consequent faire paroître le muscle plus petit & plus dur, comme l'experience nous le fait voir dans le cœur & les autres muscles.

Mr. Didier veut que la sensation se fasse par la secousse des fibrilles nerveuses, & que le nerf soit un amas des fibrilles nerveuses, qui à la sortie du crâne, se recouvrent de la dure & pie mere pour leur servir d'enveloppe : le nerf n'est attaché au crane que par son enveloppe, & non pas par ses fibrilles, qui s'étendent du cerveau jusqu'à la partie où le nerf va aboutir, toujours tenduës par l'esprit animal qu'elles contiennent dans leur cavité, & par consequent en état de recevoir & de transmettre jusqu'au cerveau qui est le siége de l'Ame, les impressions que les objets extérieurs peuvent faire sur les organes. Par-là il résout une grande difficulté qu'on faisoit contre la secousse des fibres; parce qu'en effet si la secousse se transmettoit de la partie jusqu'au cerveau par tout le nerf: elle devroit la perdre au cra-

ne, où l'enveloppe du nerf eſt fortement attachée : mais puiſque l'impreſſion des objets exterieurs ſe tranſmet au cerveau par les fibrilles nerveuſes qui ne tiennent point au crane, il n'y a pas à craindre que cette impreſſion ſe perde avant que d'y arriver.

ARTICLE LXXX.

POESIE TOSCANE DI Vincenzo da Filicaia Senatore Fiorentino, e Academico della Cruſca. *Poëſies Toſcanes de Vincent de Filicaia Senateur de Florence, & Academicien de la Cruſca.* A Florence chez Pierre Matini 1707. *in* 4°. *pp.*674.

VIncent de Filicaia Senateur de Florence avoit commencé à faire imprimer ſes Poëſies un peu avant ſa mort. C'eſt à Scipion de Filicaia ſon Fils que nous ſommes redevables de l'Edition complette que nous en avons. Il faut avoüer que d'un côté il ne pouvoit donner de preuve plus authentique de ſa ten-

dresse, qu'en rendant publics les précieux monumens de l'Esprit de son Pere ; & que d'un autre côté il ne pouvoit obliger plus sensiblement les Gens de Lettres qu'en leur faisant un si beau présent. Le Senateur Filicaia va de pair avec les meilleurs Poëtes qu'ait jamais eûs l'Italie. Il a tout le beau feu que demandent les regles de l'Art : nous voulons dire qu'il sçait le moderer, & qu'il ne s'y laisse emporter qu'autant qu'il est à propos. Son esprit est élevé. On peut juger de son élevation par les Vers suivans. La Poësie s'y plaint de ce qu'on l'a deshonorée par des matieres trop libres & trop lascives.

E' quindi, o tempi! qual novella frine
D' edera vile, e di vil mirto il crine
Cinsi, e mille cantai lascivi amori!
Ah! foss' io stata (è forza pur ch'iol dica)
Men bella, o più pudica.
Fiamma piova dal Ciel ch' arda e divori
Gl' empi volumi, el' cenere profano
Spargasi al vento. Io, che sull' Arpa Ebrea
L'opre grandi, el' mirabile governo

Cantai del Ré ſuperno:
Io di tal fallo, io di tal fallo rea!
Tutte l'acque dell' Indico Oceano
Non laverian l'inſano
Sozzo ardimento, avvegna che pur ſia
Colpa queſta de' tempi, e non già mia.

Il s'éleve dans une infinité d'autres endroits que celui ſur lequel nous ſommes tombez ; mais il ne s'éleve jamais à perte de vûë ; il ne ſe permet jamais une expreſſion trop hardie ; il ne fait jamais de digreſſion peu naturelle ; il ne confond jamais les idées pour ſe donner le relief d'un Homme inſpiré. Il eſt riche en reflexions, mais reſervé à étaler ſes richeſſes. Il ne les met point en œuvre malgré elles ; mais elles ſe trouvent placées comme des penſées qui ſe ſont preſentées d'elles-mêmes. Il a ſon imagination, dont il exprime les ſaillies d'une maniere qui n'eſt point ordinaire. On le peut voir par la Chanſon ſuivante : il y décharge je ne ſçai quel chagrin ; & il s'y plaint de je ne ſçai quoi : & pour cela il s'addreſſe ainſi au ſilence.

Padre del muto obblio
E della note oscura,
Figlio mai sempre taciturno e cheto,
Altissimo segreto,
A te fidar vogl' io,
Ma pria silenzio e fedeltà mi giura.
Giura che in un momento
Fia che disperga il vento
Queste mie voci, ne vestigio resti
Di lor, di me, nella tua mente impresso,
Che potria forse la pietà di questi
Miei carmi afflitti e mesti
Romper silenzio anche al silenzio istesso.

La maniere dont il met une pensée en œuvre n'est pas moins élegante & polie, que les choses que renferme la pensée sont grandes & élevées. La politesse de son style ne consiste point précisément dans la pureté du langage, dans le choix des mots, & dans la noble vivacité de ses expressions ; mais en ce qu'il est maître de renfermer un grand sens dans une seule periode, & cela sans préjudice du Vers, qui malgré le tour que donne le Poëte à la pensée, ne perd rien de sa cadence, & dont les rimes se trouvent à la place qui

leur eſt naturelle. La multiplicité des choſes dont il eſt rempli, n'altere ni la beauté qui naît de l'ordre & d'un arrangement exact. En voici une preuve dans une Strophe de la Chanſon qu'il nous a laiſſée ſur la mort du grand Mathematicien Vincent Viviani. Il y veut faire valoir l'honneur que cet Auteur a eû de prendre des leçons du fameux Galilée, & l'ardeur qu'il a eûë d'égaler un ſi illuſtre Maître.

Quei che di nuove luci il Ciel fè bello,
D'Aſtri nuovi ammirabile immortale
Diſcopritor novello;
Quei che volò ſu gli altrui voli, e feo.
Del ver Giudice il guardo, e coi Pianeti
Commerci ebbe ſegreti,
Non morì già quando morio, mà quale
Tutto ſotterra ſi naſconde Alfeo,
E corre poi ſott' altro nome, e l'acque
Porta coll' aeque altrui miſte e confuſe;
Tal' ei, che tutto infuſe
In Vincenzo ſe ſteſſo, in lui rinacque;
E ſe l'altrui gli piacque
Spirto al ſuo ſpirto unir, che a lui ſi ſtrinſe
Con doppia vita, e ſol con lui ſi eſtinſe.

Nous croyons qu'il ne ſera point hors de propos de faire ici en peu de mots le parallele de cet Auteur avec le Maggi & le Lemene, deux des plus fameux Poëtes Italiens modernes. Nous en faiſons le paralelle d'autant plus volontiers, qu'il nous paroît entre eux quelque rapport. Ces trois Auteurs ont cela de commun qu'ils ont conſacré leurs plumes à des Compoſitions ſaintes, & qu'ils ont réveillé par-là en Italie ce bon goût auquel pluſieurs Ecrivains modernes s'attachent avec ſuccès. Vincent de Filicaia a eû cet avantage ſur les deux autres, que ſa Muſe a merité, pour ainſi dire, le nom de Vierge, au lieu que celles des deux autres n'ont été que des Muſes pénitentes, qui dans un âge avancé ont retracté les legeretez qu'elles s'étoient permiſes. Pour ce qui regarde le caractere de leurs Ouvrages, le Maggi eſt un Poëte qui ſçait beaucoup. Il eſt fertile en réflexions morales, dont les unes naiſſent du ſujet même, les autres ſont ſi heureuſement amenées, qu'elles ne paroiſſent jamais étrangeres au ſujet qu'il trai-

te. On voit dans l'air dont il les expose un Homme qui fait profession d'instruire : d'où il arrive que le Lecteur n'est jamais surpris de lui voir faire des reflexions, quoique les reflexions qu'il fait le surprennent souvent par leur nouveauté. On lui reproche d'être plus Philosophe que Poëte, de prodiguer tellement les Sentences que ses Ouvrages en paroissent plûtôt chargez qu'embellis, d'être trop uniforme, & de manquer souvent de ces beautez & de ces couleurs poëtiques, en un mot de ce langage divin qui convient à la Poësie.

Per esser curial e troppo da bene,
E per esser Poëta e troppo savio.

Il étoit secretaire du Senat de Milan. Ce que nous avons de meilleur de cet Auteur, ce sont ses Comedies Milanoises : quoique cette dialecte ait quelque chose d'assez grossier, il l'a cependant tellement annoblie, qu'il y a peu de choses en Italien qui vaille ses Comedies. Nous en faisons d'autant plus volontiers l'éloge, que l'Auteur semble

avoir trouvé le ſecret d'y être auſſi inſtructif qu'il y eſt agréable : enſorte qu'outre le plaiſir paſſager que les Comedies font aux Spectateurs, elles les rendent encore plus honnêtes gens : & pour dire le vrai, on ne trouve réünis tant d'eſprit & de probité que dans les Ouvrages det cet Auteur.

Le Lemene eſt tout Poëte : ce qu'il touche devient fleurs dans ſes mains ; & cela ſi naturellement, qu'il ne ſemble point avoir de part à la production de ces beautez, que le choix de la matiere qu'il employe. Il fait tous les perſonnages qu'il veut, & il n'y en a pas un qu'il ne faſſe avec ſuccés. Tantôt il eſt grand & ſerieux ; tantôt il eſt populaire & enjoüé ; & ces differentes ſituations ne lui font rien perdre de ſa délicateſſe. Il excelle ſur tout en certaines graces inimitables, qui frappent autant par leur vivacité qu'elles plaiſent par ce qu'elles ont de naturel. Tout le Monde loüe la beauté de ces ſortes de graces : pluſieurs en vantent la facilité : les ſeuls vrais Connoiſſeurs ſçavent ce qu'elles coûtent. On peut

dire de ces trois illuſtres Auteurs, que le Maggi eſt né pour inſtruire, le Lemene pour plaire, le Filicaia pour enlever : ou, ſi vous voulez, on peut les conſiderer comme trois Peintres qui travaillent ſur un bon deſſein : en ſorte cependant que le premier ne fait que l'ébaucher : le ſecond tire un coloris délicat qui donne aux choſes un air de verité : le troiſiéme employe des traits & des couleurs qui relevent les choſes. Et pour en donner encore une idée plus juſte, le Maggi a beaucoup plus d'eſprit & d'étude, qu'il n'eſt naturel. Le Lemene au contraire eſt naturel, & reſſemble aſſez à un Homme de qualité, qui dit les choſes avec toute la bonne grace que donne une belle éducation. Le Filicaia n'eſt pas moins naturel, mais il eſt plus majeſtueux : on peut aſſez le comparer à un Prince qui ſe diſtingue des Gens de qualité par la nobleſſe de ſes expreſſions. Après cela on ne prétend point ici décider de leur merite : tout ce qu'on prétend, c'eſt de faire connoître leur caractere. D'ailleurs quoi qu'on aît remarqué quelques-

uns des défauts que les Italiens mêmes reconnoissent dans le Maggi, il faut lui rendre cette justice, qu'il connoît mieux que qui que ce soit le Cœur de l'Homme, & qu'on remarque toûjours en lui un grand fonds d'érudition, & ce qui est encore plus estimable un grand fonds de Pieté.

ARTICLE LXXXI.

MANICHÆISMUS ANTE Manichæos, & in Christianismo redivivus; sive Tractatus historico-philosophicus, in quo &c. *Le Manichéïsme plus ancien que les Manichéens, & renaissant parmi les Chrétiens. Traité Historique & Philosophique de Mr. Jean-Christophle Volfius Assesseur de la Faculté de Philosophie de Wittemberg. Dans lequel, après avoir montré que le Systeme des deux Principes l'un bon l'autre mauvais, a été soutenu par plusieurs Sectes de Philosophes Payens, & d'Hérétiques anciens & modernus, il le réfute, & combat feu Mr. Bayle, qui a tâché de prouver la necessité de ce Systeme, pour*

justifier la Bonté de Dieu incompatible, selon Mr. Bayle, avec la permission du mal. L'Auteur examine aussi le sentiment de Mr. King sur la Liberté. A Hambourg aux dépens de Chrétien Liebereit 1707. *in* 12. *pp.*528.

ON sçait assez que la principale erreur des Manichéens étoit la distinction de deux Dieux, l'un bon cause de tout le bien, l'autre mauvais cause de tout le mal. C'est là le Manichéïsme que Mr. Volfius prétend plus ancien que les Manichéens.

Son Livre est partagé en trois Sections. Dans la premiere il découvre les veritables sources d'une erreur si monstrueuse; d'un côté la difficulté apparente d'accorder tant de maux, qui infectent ou désolent la Nature, avec la souveraine Bonté de Dieu; de l'autre côté une idée confuse de la puissance & de la malice de Satan.

Pour la seconde Section qui s'étend à plus de la moitié du Livre, il l'employe à éclaircir l'antiquité du Systeme des deux principes. Ce Systeme a paru sous differentes formes,

en differens tems, & en differens pays. Tantôt ſes Défenſeurs ont ſuppoſé deux Principes ſpirituels ; l'un éternel, increé, ſouverain, Dieu par lui-même ; l'autre inferieur qui avoit eû commencement, Fils ou Miniſtre du Dieu ſouverain. Tantôt ils ont crû un ſeul Dieu ſouverain, & deux Divinitez ſubalternes, l'une bonne, l'autre méchante. Ils ont attribué la Création du Monde tantôt au Dieu ſouverain, tantôt au Dieu ſubalterne & bienfaiſant, tantôt au méchant Dieu. En d'autres lieux, ou en d'autres tems, on a ſuppoſé les deux Principes ſpirituels, increéz, indépendans l'un de l'autre. D'autres Défenſeurs de ce Syſtême y ont fait un changement conſiderable:ils n'ont enſeigné qu'un ſeul Principe ſpirituel, un Dieu ſuprême, cauſe de tout le bien, auquel ils ont oppoſé la matiere éternelle increéе, dont ils ont fait le Principe de tout le mal. D'erreur en erreur quelques-uns ſont venus juſqu'à l'Athéïſme le plus groſſier : ils parloient comme les autres de deux Divinitez l'une bonne, l'autre méchante : mais dans le fond ils

ne reconnoiſſoient aucun Dieu, & donnoient le nom de Principes de l'Univers à une matiere ſubtile, agiſſante, cauſe du mouvement qu'ils nommoient feu, lumiere, eſprit, & à une matiere plus groſſiere que le feu agitoit, diviſoit, & qu'ils nommoient terre, tenebres.

Si l'Auteur a renfermé ſous le nom de Manichêïſme toutes ces diverſes formes qu'a priſes l'erreur des deux Principes, ſon titre eſt juſte : il ne l'eſt pas s'il a entendu par ce nom la doctrine de Manès, c'eſt à dire le Syſteme de deux Principes ſpirituels & increéez. En ce ſens il ne ſçauroit montrer le Manichéïſme répandu avant Manès chez tous les Peuples, dans toutes les Ecoles de Philoſophie, dans toutes les Sectes hérétiques. Trop plein de ſon objet il a pris pour lui ſes moindres veſtiges, ſon ombre : il l'a vû même où il n'a jamais été : mais s'il ſe trompe il ne veut pas tromper : ſincere dans ſes mécomptes, il rapporte fidellement ce qui peut ſervir à les redreſſer. Son Ouvrage fruit d'une lecture prodigieuſe, & mieux digeré que ne ſont

pour l'ordinaire les Ecrits des grands Lecteurs, met sous les yeux tous les endroits des Auteurs anciens & modernes, où il est parlé des deux Principes. M. Volfius a épuisé la matiere: suivons-le, mais sans nous égarer avec lui.

D'abord il cherche le Manichéïsme parmi les Juifs : il l'y trouve. Les Rabbins ne sont pas exemts de cette erreur. L'Auteur du Livre de la mort de Moyse, imprimé par Gaulmin, dit expressément, que la matiere est la cause du mal. Rabbi Eliezer & Rabbi Moyse de Gironne, ont avancé que dans le Sacrifice des deux boucs, celui qu'on chassoit avec imprécation vers le desert étoit offert au Démon. Les Saints Peres plus éclairez que ces Rabbins y ont vû une belle figure du Messie rejetté par les Juifs, & passant de ce Peuple ingrat aux Gentils.

Voici d'autres preuves plus fortes du Manichéïsme des Juifs modernes : les Rabbins parlent du pouvoir de Satan ou de l'Ange de la mort en des termes si forts, que les Manichéens ne s'exprimeroient pas

autrement en parlant du mauvais Principe.

Enfin ceux qui penetrent le ſecret de leur Philoſophie cabaliſtique, n'y voyent que le Manichéïſme le plus groſſier, qu'un véritable Athéïſme déguiſé ſous des noms barbares : c'eſt de-là que Spinoſa a tiré ſon Syſtême auſſi extravagant qu'impie.

Pour les anciens Juifs, ils étoient fort éloignez de ces erreurs monſtrueuſes, qui ne ſe ſont gliſſées dans le Judaïſme que par le commerce des Juifs réfugiez au tour de Babylone, avec les Philoſophes Perſans & Indiens.

Des Juifs Mr. Volfius paſſe aux Chaldéens, chez qui il eſt perſuadé qu'eſt née l'erreur des deux Principes. Selon lui les Perſans, & les Indiens, l'ont appriſe des Chaldéens: cette origine ne ſeroit pas inconteſtable, ſi nôtre Auteur parloit du Manichéïſme tel que Manés l'a enſeigné. Les Ecrivains Perſans & Arabes, que Mr. Hyde a ſuivis dans ſon curieux Traité de la Religion des Perſes, aſſurent qu'on fait injure

aux Mages & à Zoroastre le grand Legislateur de cette Secte, quand on leur attribuë les erreurs de Manés, qui a poussé trop loin leurs Principes, & alteré leurs dogmes. Les Mages, disent ces Auteurs, ne reconnoissent qu'un seul Etre suprême, source de tout le bien, à qui ils donnent le tître d'*Hormuz-choda*, c'est à dire, *le Dieu souverain.* Pour le Principe du mal, ils le croyent une creature. Si cela est ainsi, la doctrine des Mages aura plûtôt été l'occasion que la source du Manichéïsme. Il faut au reste que l'Imprimeur de Mr. Volfius se soit trompé dans une citation du chapitre IX. de Mr. Hyde: ce docte Anglois nomme avec tous les Auteurs Arabes & Persans le bon principe *Yezdan*, c'est à dire celui qu'il faut prier; & le mauvais principe *Ahreiman*, c'est à dire l'infame séducteur : on lit dans la citation *Vezdar* & *Ahrena.*

Il est vrai que les anciens Auteurs Grecs, Plutarque entre autres, chargent les Mages de l'erreur des deux Principes; & Mr. Bayle qui s'est déclaré sur cet article en faveur de

l'opinion des Grecs, répond au témoignage des Auteurs Arabes, que les Persans, depuis qu'il sont soumis aux Mahometans, ont addouci ou dissimulé leurs dogmes impies dans la crainte de devenir trop odieux à leurs nouveaux Maîtres. C'est une conjecture probable, mais ce n'est qu'une conjecture. On peut prendre un parti plus raisonnable dans cette dispute, convenir avec Monsieur Hyde & ces Auteurs, que la créance des deux Principes égaux indépendans, n'a jamais été un dogme de la Religion des Persans, & accorder à Mr. Bayle que cette erreur a été l'opinion de plusieurs Philosophes Persans. C'est tout ce qu'on peut faire en faveur de Monsieur Volsius.

Cet Auteur cherche aussi en Egypte le Manichéïsme plus ancien que les Manichéens. Il voit les deux Principes dans Osiris & Typhon. Plutarque fortement prévenu en faveur de ce dogme, avoit eû la même pensée, qui n'en est pas plus solide. Les Egyptiens n'ont jamais regardé Osiris & Typhon que com-

me des Hommes devenus Dieux : ils reconnoiſſoient un Dieu éternel & ſouverain qu'ils appelloient Cneph *le Dieu caché* & ſon fils, ou, pour parler leur langage, ſon Verbe *phta*, parce qu'il a créé toute choſe.

Nôtre Auteur ne paroit pas aſſez inſtruit ſur ce qui regarde les Zabiens, dont le nom ne ſe rencontre dans aucun Livre plus ancien que l'Alcoran, & dont Maïemonide & Spencer après lui, ont tant parlé. Le P. Ange de Saint Joſeph dans ſa Diſſertation ſur la Religion des Sabaïtes, a prouvé que c'eſt un reſte des anciens Gnoſtiques. Mr. Voſſius qui n'a lû ni cette Diſſertation, ni ce que Mr. Thevenot, dans le ſecond tome des Voyages du Levant, a rapporté de cette Secte, ne ſçait que prononcer ſur l'antiquité, ſur l'exiſtence même de ce Peuple. Il lui impute toûjours le Manichéïſme, parce que Maïemonide, dit qu'ils honorent le Diable Sammaël, auquel ils ont conſacré leur onziéme mois. L'Ecrivain Juif qui n'en parloit que ſur la foi de quelques Arabes Mahometans leurs ennemis,

n'eſt pas trop croyable ; & quand même on recevroit ſon témoignage, il y a une grande difference entre honorer le Demon, & croire deux Principes de l'Univers : & l'on ne peut compter avec nôtre Auteur parmi les Prédeceſſeurs des Manichéens, ceux qui comme les Habitans de Calecut & d'Amboin dans l'Inde, comme les Habitans de l'Iſle formoſe, les Japonois, & les Tartares Czeremiſſes, comme les Habitans du Royaume de Benin & divers Peuples d'Afrique, comme les Japuyes dans le Breſil, les Mexicains, les Anciens Saxons, croyent un Dieu ſuprême Créateur du Monde, & ne rendent aucun honneur à ce Dieu ſuprême comme les Peuples de Calecut, ou lui en rendent moins qu'au Démon ; parce que ſelon eux ce Dieu ſuprême dédaignant d'avoir ſoin du Monde, l'abandonne au Démon.

C'eſt encore avec moins de fondement que l'Auteur impute le Manichéïſme aux Siamois. Ils croyent le Créateur du Monde increé, éternel, & n'honorent Sommonochodom que

comme un Homme parvenu à la Divinité : pour Thevatath ſon Frere & ſon Ennemi , ils ne le regardent pas même comme une Divinité. Il ne reſte donc que les Eſclavons , qui ſemblent avoir autrefois adoré deux Divinitez égales , l'une bonne & l'autre méchante , ſous les noms de Belbok & de Zenebok : car pour les Curdes Peuples d'Aſie , s'ils ſont aujourd'hui dans la même erreur , c'eſt très-probablement qu'ils ſont infectez du Manichéïſme ; & ils ne peuvent ſervir à nôtre Auteur, pour établir ſon Manichéïſme plus ancien que les Manichéens.

Nôtre Auteur paſſe aux Grecs. Il jette d'abord quelques ſoupçons ſur leurs Poëtes : mais c'eſt parmi les Philoſophes qu'il prétend trouver certainement le Manichéïſme. S'il l'entend du dogme des deux Principes ſpirituels, increéez, d'une égale puiſſance ; il ne ſçauroit nommer qu'un ſeul Philoſophe Grec , qui ait avancé cette erreur : mais ſi donnant plus d'etenduë au Manichéïſme , il renferme ſous ce nom les dif-

ferentes maniéres dont les Philoſophes Chaldéens, Perſans, Indiens, ont expliqué l'origine du mal; preſque tous les Philoſophes Grecs auront été Manichéens avant Manés. Je dis preſque tous, car Democrite, Epicure, & leurs Diſciples, ont philoſophé d'une maniére plus impie : ils ne croyent aucun Principe du Monde que le ſeul hazard, qui l'a formé par la rencontre fortuite des atomes.

Pour les autres Sectes, elles ont toutes ſuivi quelques-unes des manieres d'expliquer l'origine du mal, qui reviennent à l'opinion des deux Principes. Les Platoniciens plus anciens que le Chriſtianiſme, (car les Platoniciens plus recens ont réformé leur Syſtême ſur les veritez de nôtre Religion,) ont crû que la matiére éternelle incréée, avoit par ſon imperfection eſſentielle réſiſté aux deſſeins de la Bonté de Dieu, & que les maux venoient de cette réſiſtance. Les plus fameux Stoïciens n'ont point eû d'autre penſée ſur l'origine du mal. Ils ne different des Platoniciens

qu'en un point. Les Platoniciens croyent que Dieu s'eſt déterminé librement à travailler ſur la matiére pour en former le Monde : les Stoïciens croyent qu'il a été neceſſité à le faire. Quelques Stoïciens ſeulement en ſont venus juſqu'à ne point reconnoître d'autre Dieu que le feu & la lumiere, Principe actif du Monde, qui diviſe, qui figure, qui anime la matiére. Ariſtote & ſes Diſciples ont crû le Monde éternel, & cependant l'ouvrage d'un premier Moteur. Je ne parle point des Pythagoriciens, ni des anciens Philoſophes de la Secte Ionique. Les Pythagoriciens ont affecté un langage ſi myſtérieux & ſi obſcur, qu'on ne peut ſans temerité parler affirmativement de leur doctrine, quoi qu'on leur attribuë communément l'erreur des deux Principes. La plus part des Chefs de la Secte Ionique ont été de vrais Athées, comme les Epicuriens. Thalès & Anaxagore ont penſé à peu près comme Platon.

Plutarque ſeul s'eſt déclaré ouvertement pour le Syſtême des deux

Principes ſpirituels. Il eſt certainement un des précurſeurs du Manichéïſme. Non content de ſoutenir auſſi fortement qu'il a pû cette erreur, il n'a rien épargné pour la faire regarder comme un ſentiment commun aux plus fameux Philoſophes : c'eſt dans ſon Traité ſur Iſis & Oſiris. Les Platoniciens lui ont reproché qu'il avoit détourné à un ſens étanger quelques paſſages de Platon.

Les Romains ne ſont pas oubliez *Dijovis & Vejovis*, paroiſſent à Mr. Volfius le bon & le mauvais Dieu. Sa conjecture ſeroit plus heureuſe, ſi les Romains n'avoient adoré que ces deux Divinitez.

Nôtre Auteur qui cherche par tout le Manichéïſme plus ancien que Manés, ſe flatte de l'avoir au moins trouvé dans preſque tous les anciens Héretiques ; quoi qu'à en juger par les paſſages qu'il cite lui-même, aucun d'eux n'ait enſeigné avant Manés, l'éternité & l'independance des deux Principes. Les Gnoſtiques, Simon, Menandre, Carpocrate, Baſilide, Cerdon, ont feint

que le Monde étoit l'ouvrage d'une ou de plusieurs Divinitez subalternes faites elles-mêmes par un Dieu suprême. Les Valentiniens, Hermogene, croyoient la matiére éternelle ; & ils en faisoient le Principe de tout le mal. Marcion à qui on a plus reproché qu'à aucun autre, de vouloir partager la Divinité entre deux Dieux, n'a soutenu qu'un sentiment fort commun parmi les Idolâtres de l'Egypte, de la Perse, & des Indes, un Dieu suprême, incréé, qui ne fait jamais que du bien, & deux Divinitez Dieux subalternes, un Créateur du Monde, juste & severe, qui avoit donné la Loi aux Juifs, un autre Dieu destructeur & méchant. C'est ainsi que Saint Athanase, Saint Cyrille de Jerusalem, Saint Epiphane, St. Jean de Damas, exposent la doctrine de cet Héresiarque. Rhodon, dont Eusebe nous a conservé des fragmens dans le cinquiéme Livre de son Histoire Ecclesiastique, en parle un peu autrement. Selon lui Marcion non plus que Cerdon son Maître, n'a crû que deux Divinitez,

le Dieu ſuprême, & une autre Divinité ſubalterne Créateur du Monde : mais les Marcionites ſe ſont partagez en trois Sectes, dont la premiere ne croyoit qu'un ſeul Principe de toutes choſes, la ſeconde en croyoit deux, & la troiſiéme croyoit trois Principes.

Nous voici parvenus à la veritable origine du pur Manichéïſme. Dans le troiſiéme ſiécle de l'Ere Chrétienne un certain Scythien Phiſophe Arabe établi à Alexandrie, forma le deſſein de réünir le Chriſtianiſme avec la Religion des Mages dont il faiſoit profeſſion. Novateur en tout il altera les dogmes de l'une & de l'autre Religion. Il propoſa le premier diſtinctement le Syſtême de deux Dieux independans, l'un bon, l'autre mauvais; Syſtême pour lequel Plutarque avoit marqué beaucoup de penchant, mais qu'il n'avoit touché qu'en paſſant. Scythien mourut ſans avoir publié ſes Ecrits, qui paſſérent à ſon Diſciple Terebinthe. Celui-ci les porta en Perſe, où il prit le nom de Buddas. Une mort funeſte prévint le deſſein qu'il

avoit de former une Secte. Sa Veuve heritiére des papiers de Scythien, les fit paſſer dans les mains d'un jeune Eſclave qu'elle acheta nommé Cubricus, qui changea de nom comme Terebinthe, & prit celui de Manés. Cet Héreſiarque commença à dogmatizer dans la Perſe. Les Docteurs Perſans s'élevérent contre lui; mais il ſe ſoutint par la faveur du Roi, qu'il perdit bien-tôt pour n'avoir pû guérir le Prince ſon Fils par un miracle: car il avoit eû la hardieſſe d'en promettre un. Echappé pour un tems à la vengeance du Monarque irrité, il vint répandre ſes erreurs parmi les Chrétiens ſujets aux Romains, ſur tout dans la Meſopotamie. C'eſt-là qu'il eût avec l'Evêque Archelaüs la Conference que Mr. Zacagni Sous-bibliothecaire du Vatican a imprimée. Enfin le Roi de Perſe l'ayant fait enlever le fit écorcher tout vif.

Les Diſciples de Manés ne furent pas fermes dans ſon opinion. Seleucus un des plus fameux Manichéens, & Fauſte ſi connu par ſes Diſputes avec Saint Auguſtin, ne reconnoiſ-

ſoient point d'autre Principe du mal que la matieree increéée & éternelle.

Les Bogomiles, Secte de Manichéens qui fit du bruit dans le douziéme Siécle, ne prêchoient qu'un Dieu ſouverain, dont Satan le mauvais Dieu étoit le Fils aîné. Pour Manés, ſa Lettre à Marcellus, & ſa Conférence avec Archelaüs, imprimées par Mr. l'Abbé Zacagni Sous-bibliothecaire du Vatican, ne permettent pas de douter, qu'il n'ait crû deux Dieux increéez & indépendans l'un de l'autre.

L'Auteur met avec peine les Albigeois au rang de ces Héretiques. Quoique le Manichéïſme des Albigeois ne ſoit plus un problême parmi les Sçavans, les Proteſtans renoncent à regret à la génealogie qu'ils ſe ſont fabriquée, & dans laquelle les Albigeois ſervent à remplir un grand vuide.

Un fait curieux termine l'Hiſtoire de la Secte de Manés. Un certain Tyllius Heiſſ Fleſſingois, converti vers l'an 1685. par les Miniſtres Lutheriens de Muskau dans la Luzace, dépoſa qu'il y avoit beaucoup de Ma-

nichéens à Fleſſingue , & que dans les Provinces unies leur nombre montoit à treize mille familles, qui payoient aux Etats vingt ſept mille thalers par an pour être tolerez ; qu'ils avoient ſouvent tenté d'obtenir le libre exercice de leur Religion , mais que ces tentatives n'avoient point encore réüſſi.

Il faut que l'Auteur pour remplir les promeſſes du titre , montre le Manichéïſme renaiſſant parmi les Chrétiens. Il n'a pas de peine à le trouver dans les Fanatiques Alemans Veigelius & Bohmius, & dans les Trembleurs d'Angleterre. Ces Viſionnaires parlent ſi clairement de deux Principes diſtincts, l'un cauſe de tout le bien qu'ils appellent la lumiere, l'autre cauſe de tout le mal qu'ils nomment les tenebres, qu'ils ſont au moins Manichéens, s'ils ne ſont plûtôt du nombre de ces anciens Athées, qui ne reconnoiſſoient que le feu & la matiere pour Principes de toutes choſes. C'eſt encore avec aſſez de fondement qu'il impute l'erreur des deux Principes défenduë moins groſſiérement , à

Vorſtius, aux Sociniens, à Thomas Burnet Auteur d'un Syſtême impie ſur l'origine du Monde ; parce qu'ils enſeignent l'éternité de la matiere. Mais Mr. Volfius n'eſt-il point trop plein de ſon objet, quand il voit le Manichéïſme dans la doctrine de Flaccius Illyricus & de Calvin , qui ſe ſont exprimez differemment , Flaccius plus durement que Calvin ; mais qui ont penſé la même choſe ſur la nature du peché originel , qu'ils font conſiſter dans une entiere corruption de l'Homme par ce peché. Pour qu'ils fuſſent Manichéens il faudroit , ce me ſemble , qu'ils crûſſent cette corruption eſſentielle à l'Homme, & plûtôt la cauſe que l'effet du premier peché. Nôtre Auteur ne s'arrête pas à Flaccius & à Calvin : il confond avec les Manichéens quiconque , Proteſtant ou Catholique, met dans l'Homme même depuis le peché un penchant naturel vers le mal. Il va plus loin , & ſans doute il s'égare. Il ſoutient qu'on ne peut admettre la création des Ames ſans tomber dans le Manichéïſme ; & s'il rejette les pen-

ſées qu'a eûës le Pere Tournemine ſur l'union de l'Ame avec le corps ; c'eſt principalement parce que ce Pere ſuppoſe comme un principe certain la création des Ames : car l'autre objection qu'il fait contre le Syſtême de ce Pere, ne roule que ſur un mal-entendu. Le P. Tournemine n'a jamais dit que l'Ame n'agit que ſelon la ſtructure du corps : il a dit, ce qui eſt très-different, que la ſtructure, la ſituation, l'état du corps, modifioit l'action de l'Ame ſur le corps, & la rendoit plus facile ou plus difficile. C'eſt de-là qu'il tire la diverſité des ſentimens & des perceptions : mais ce n'eſt que de l'action de l'Ame ſur le corps qu'il parle. Ainſi l'Ame eſt dans ſon Syſtême indépendante du corps dans ſes opérations propres, & ſur tout dans l'exercice de ſa liberté, pour laquelle Mr. Volfius ſemble craindre ; parce qu'il s'eſt imaginé que dans ce Syſtême l'action de l'Ame dépendoit de la differente ſtructure du corps. Revenons à la création des Ames. C'eſt ne pas s'écarter aſſez du Manichéïſme que de la croire,

dit Mr. Volfius : car, continuë-t'il, on eſt obligé en ſuivant ce principe d'expliquer l'origine du mal comme ces Herétiques l'expliquoient. Les Ames ſelon eux tirées de la ſubſtance de Dieu , entrant dans les corps étoient infectées par la corruption de la matiere , d'où naiſſoit le peché : de même les Ames créées dans l'innocence ne ſeront infectées du peché, que parce qu'elles entreront dans des corps corrompus par le peché d'Adam. Voilà l'objection de nôtre Auteur.

Quand elle auroit quelque force contre ceux qui font conſiſter le peché originel dans je ne ſçai quelle altération des organes du corps , elle n'en a aucune contre le commun des Théologiens , qui expliquent autrement la nature du peché originel, & qui conviennent que l'Ame ne le contracte , que parce que l'Homme dont elle fait partie deſcend du premier pecheur par la voye ordinaire. Ce n'eſt point le corps ni la matiere qui infecte l'Ame : c'eſt le peché du premier Homme auquel toute ſa Poſterité a eû part , comme elle en

auroit eû à ſon bonheur ; parce qu'elle étoit renfermée dans les conditions du Traité de Dieu avec Adam. Le ſentiment de l'Egliſe ſur la création des Ames n'a donc aucun rapport avec le Manichéïſme ; & il eſt fâcheux pour l'Auteur, que ſon averſion indiſcrette pour une erreur, l'ait jetté dans une autre erreur.

Il nous paroît encore que c'eſt prendre la choſe trop ſérieuſement, que d'imputer le Manichéïſme à Eilhard Lubin Profeſſeur de Roſtok, auſſi mauvais Théologien qu'excellent Humaniſte. Ce Profeſſeur par un raffinement de Metaphyſique plus ridicule que condamnable, entreprit de ſoutenir que l'on pouvoit dans un ſens vrai & orthodoxe diſtinguer deux Principes éternels & increéez du bien & du mal : voilà en apparence le pur Manichéïſme : mais les Metaphyſiciens diſent ſouvent toute autre choſe que ce qu'ils ſemblent dire : leur langage plein d'équivoques, fertile en queſtions de nom, ne ſignifie rien moins que ce qu'il ſemble ſignifier. Les deux Principes d'Eilhard Lubin,

c'eſt Dieu & le néant, Dieu principe de tout le bien, le néant principe de tout le mal. Le ſubtil Metaphyſicien ſe ſçavoit bon gré d'avoir imaginé, qu'on pouvoit donner au néant les attributs d'éternel & d'increé, & de paroître dire des choſes nouvelles ſur l'origine du mal, en ne diſant rien que de fort commun. Il eſt vrai qu'il eût mieux fait de nous donner ſur d'autres Poëtes d'auſſi bons Commentaires que ceux qu'il nous a donnez ſur Juvenal, & ſur Horace: mais il ne mérite pas qu'on le traite de Manichéen. Son Livre parut en 1597. ſous ce titre, *Phoſphorei de primâ causâ mali, Tractatus hypermetaphyſicus.*

Les deux premieres Sections de l'Ouvrage dont nous venons de rendre compte renferment, comme on l'a vû, une hiſtoire fort exacte de l'erreur des deux Principes. La troiſiéme & derniere Section eſt employée à réfuter cette erreur. L'Auteur y rappelle la diſpute de feu Mr. Bayle avec Mr. l'Archevêque de Dublin, Meſſieurs Jaquelot, Jurieu, le Clerc, Bernard, & l'Au-

teur Catholique d'un Traité de la diſtinction du bien & du mal imprimé à Paris. Cette Section contient un Extrait méthodique, clair, & fidelle, de cette fameuſe Diſpute, & un examen de toutes les objections des Manichéens, & de toutes les nouvelles difficultez que Mr. Bayle a propoſées en faveur du Syſteme des deux Principes. Mr. Volfius ſe détourne un peu de ſon ſujet, pour attaquer Mr. King Archevêque de Dublin, ſur la maniére dont ce ſçavant Prélat Anglois croit qu'on doit expliquer le libre arbitre. Il juge que c'eſt le détruire que de ſoumettre la volonté à la détermination du jugement pratique ou de l'attrait le plus puiſſant; que toute détermination anterieure au choix libre, eſt incompatible avec la liberté; que la volonté toujours indépendante de ſes objets, ne choiſit pas l'un d'eux parce qu'il lui plaît davantage; mais qu'il lui plaît davantage parce qu'elle l'a choiſi. Mr. Volfius ne combat cette opinion que foiblement: ce n'eſt pas ſa faute s'il ne la combat pas avec plus de force; car il paroît

trés-échauffé contre elle : mais il eſt difficile de rien objecter de plauſible, contre une opinion ſi conforme aux idées & au ſentiment que nous avons naturellement de nôtre liberté.

ARTICLE LXXXII.

TRAITEZ DES MONNOYES. Par Mr. Henri Poullain, Conſeiller en la Cour des Monnoyes. A Paris, chez Frederic Leonard Imprimeur ordinaire du Roi, ruë Saint Jaques à l'Ecu de Veniſe, 1709. *in* 12. *pages* 454.

LA Monnoye eſt un riche fonds de recherches pour l'Hiſtorien, & de meditations pour le Politique. L'un marque le tems où chaque eſpece a été fabriquée & a eû cours, ſon poids, ſa valeur, ſa bonté, & les Inſcriptions qui y ont été miſes. L'autre conſidere l'uſage qu'elle a dans le commerce, & les moyens de la rendre abondante dans l'Etat. Les ſçavans Traitez de Mrs. Bouteroüe & le Blanc, ſemblent avoir épuiſé ce qui concerne l'hiſtoire des Mon-

noyes de France. Comme ceux de Mr. Poullain ont eû en leur tems de la réputation pour ce qui regarde la Politique ; un illuſtre Miniſtre, dit-on dans la Préface, a donné ſes ordres & ſes ſoins pour les faires ramaſſer. Quelques-uns avoient paru dès le commencement du dernier ſiécle, & les autres ont été fournis par Mr. Loger Avocat au Parlement.

Le but donc que ſe propoſe Mr. Poullain, eſt de rendre abondantes en France les eſpéces d'or & d'argent, en y conſervant celles qui y ſont déja, & en y attirant celles des Pays voiſins. Les moyens qu'il donne à cet effet, ſemblent ſe réduire à deux principaux : le premier à établir une juſte proportion entre l'or & l'argent, qu'il eſtime être de douze à un, faiſant valoir le marc d'or mis en monnoye douze fois plus que celui d'argent mis auſſi en monnoye: le ſecond à laiſſer courir peu d'eſpeces de cuivre ou de billon, & ſeulement autant qu'il en eſt néceſſaire pour acheter au marché les menuës denrées.

Juin 1710.

Pour comprendre la preuve du premier moyen, il faut ſçavoir quelle étoit alors la proportion établie entre les Monnoyes d'or & d'argent, ſoit en France, ſoit dans les Etats voiſins. Mr. Poullain la rapporte ainſi, pages 9. 146. & 232. En France par l'Ordonnance de Henri IV. l'an 1602. l'Ecu d'or mis à 65. ſols & le quart-d'écu d'argent à 16 ſols, la proportion étoit d'un peu plus de onze à un. En Eſpagne par une Ordonnance de 1599. elle étoit d'un peu plus de douze à un ; & par une autre Ordonnance de 1609. elle devint de treize & un tiers à un. En Angleterre ſous la Reine Elizabeth elle étoit ſeulement de dix, & le Roi Jaques I. en 1611. l'éleva à 13 $\frac{19}{40}$. En Flandres elle fut miſe en 1609. de 13 $\frac{83}{395}$. A Milan en 1611. d'un peu plus de douze. En Allemagne en 1608. & 1609. de 12 $\frac{1}{6}$.

Cette différence de proportions fait voir, que l'or par rapport à l'argent étoit en France de moindre prix que par tout ailleurs ; & que paſſant de nos mains en celles des Etrangers il augmentoit en valeur

au moins d'un douziéme : de ſorte que de chez-nous il couloit chez-eux ; car un profit clair eſt une pente pour la Monnoye. D'où il s'enſuivoit encore, que le Peuple ſentant que l'or étoit plus recherché que l'argent, le ſur-hauſſoit, comme parle Mr. Poullain, & faiſoit monter à ſoixante douze ſols l'écu d'or, qui par l'Ordonnance n'étoit fixé qu'à ſoixante cinq.

La preuve du ſecond moyen ſe prend de la différence des payemens à faire aux Marchands étrangers & à ceux du Pays : ceux-là refuſent d'en recevoir en cuivre & en billon, que ceux-ci ſont obligez d'accepter. Ainſi les riches eſpeces s'en vont, & les viles demeurent.

Voilà en ſubſtance tout ce que contiennent les Traitez ramaſſez en ce volume. Le premier eſt un Memoire préſenté à Mr. le Duc de Sully en 1608. *De la ſcience & connoiſſance que doit avoir un Conſeiller d'Etat au fait des Monnoyes.* Mr. Poullain le diviſe en 12. Maximes, qui tendent toutes à ce qu'on a déja remarqué en general. Dans la huitiéme il ſe déclare

 contre

contre l'uſage d'alors, qui donnoit cours dans le Royaume à toutes eſpeces étrangéres. Son avis eſt que nos Marchands ne les reçuſſent qu'au poids & comme Marchandiſes, & fuſſent tenus de les porter auſſi-tôt aux Hôtels de Monnoye, afin de les convertir en eſpeces courantes.

Il diſtingue dans la neuviéme ſix ſortes d'affoibliſſemens qui peuvent arriver à la Monnoye; 1°. Sur le poids, en le diminuant; 2°. Sur la bonté, en l'alterant par le mélange du billon; 3°. Sur le prix ou le cours, en hauſſant en même proportion les eſpeces d'or & d'argent; 4°. Sur la traite, en augmentant les droits du Prince pour la fabrique; 5°. Sur la proportion, en hauſſant ſeulement ou les eſpeces d'or, ou celles d'argent; d'où il arrive que les eſpeces qui ne ſont point hauſſées, ſont en effet abbaiſſées pour la valeur; 6°. Sur la fabrication des eſpeces de billon & de cuivre.

Il examine dans les deux maximes ſuivantes les effets de ces ſix ſortes d'affoibliſſemens; & il dit que les deux premieres ne ſont guéres ſenſi-

bles au Peuple ; que la troisiéme, la quatriéme, & la cinquiéme peuvent avoir des titres spécieux ; que la derniére est la plus préjudiciable de toutes : & il conclut qu'un Conseiller d'Etat ne doit jamais consentir à aucun de ces affoiblissemens, par la considération même du Prince, qui y perd d'autant plus qu'aucun de ses sujets, qu'il est plus riche. Qu'un petit Prince, dont le mediocre revenu amenne peu de Monnoye dans ses coffres, fasse quelque profit en le chargeant de traite ; il n'en est pas de même d'un grand Prince.

Comme en 1612. le Sieur Bagarris présenta une Requête au Roi, tendante à ce qu'il lui fût permis de faire battre pour 825000 livres d'especes de cuivre en sols & en demi-sols à l'imitation des Medailles Romaines, Mr. Poullain consulté sur ce projet, s'y opposa. Et c'est le second Traité de ce Recüeil, qui à pour titre, *Avertissement sur le Placet présenté au Roi par Pierre Antoine Rascas Sieur de Bagarris.* Il renvoye ces imitations de Medailles aux jettons ; & il soutient que dans un Etat bien

reglé il ne faut point souffrir la grande multiplication des especes de billon & de cuivre. Il avance un sentiment particulier sur le S.C. *Senatus Consulto*, qui se voit plus souvent sur les Medailles de bronze que sur celles d'or ou d'argent : car il prétend que ces lettres marquent une certaine quantité d'especes prescrite par le Senat, & qu'il étoit défendu aux Monétaires d'exceder. Et il prétend aussi que la liberté accordée à ceux de Treves & d'Aquilée d'en répandre autant qu'ils vouloient, ne contribua pas peu à la décadence de l'Empire.

Il remarque qu'on estimoit que ce qui rouloit alors de cette Monnoye en France, montoit à sept ou huit millions : ce qui lui paroît une trop grosse somme ; vû que cinq ou six cens mille livres en sols avoient tellement inondé le Royaume en 1596. que toutes les Recettes du Roi en étoient chargées.

Pour obvier au *surhaussement* de l'écu d'or, que le Peuple portoit à 72 sols, contre l'Ordonnance qui le fixoit à 65, Le Sieur Godefroy Pro-

cureur du Roi en la Cour des Monnoyes propoſa de changer la maniére de compter par livres & par ſols, & de compter dorénavant par écus, demi-écus, quart-d'écus. M. Poullain le réfuta; & en même tems il réfuta Bodin, qui au livre ſixiéme chapitre troiſiéme de ſa République, attribuë ces *ſurhauſſemens* à ce que l'or & l'argent ne ſont pas abſolument fins dans la Monnoye. Mr. Poullain montre donc, que l'unique cauſe de ce deſordre venoit de ce que la proportion obſervée en France entre l'or & l'argent, étoit au-deſſous de celle que les Etats voiſins avoient établie. Il remarque qu'avant Loüis XII. il y avoit peu d'eſpeces d'argent en France, & que ce Prince commença à en faire battre de groſſes pieces qui furent appellé teſtons, & ne valoient que dix ſols.

Le cinquiéme Traité eſt touchant la proportion de l'or & de l'argent.

Le ſixiéme contient un *pied de Monnoye* : c'eſt à dire, que Mr. Poullain explique quelles eſpéces de Monnoye il juge à propos de faire fabriquer & de quelle valeur.

Juin 1710.

Le ſeptiéme & le huitiéme ſont employez à l'examen d'une nouvelle machine, inventée & propoſée par un nommé Briot, pour fabriquer la Monnoye.

Dans le neuviéme il montre par l'exemple de l'Eſpagne, où la multiplication des eſpeces de billon & de cuivre avoit preſque fait diſparoître celles d'or & d'argent, combien elle eſt pernicieuſe.

Le dixiéme n'eſt que pour les Maîtres des Monnoyes, & ne contient que des formules de délivrances.

A tous ces Traitez eſt ajouté un Gloſſaire des termes propres de la monnoye. On ſe contentera d'en rapporter quelques-uns qui ſemblent ne devoir pas être ignorez.

Titre & *Karat* ſont termes affectez à l'or, *Loi* & *denier* à l'argent. Une piece du titre de 24. Karats eſt d'or fin, dans celle du titre de 23. Karats il y a une 24^{e}. partie de billon. Une piece de loi de douze deniers eſt d'argent fin, & celle de loi d'onze deniers porte une 12^{e}. partie de billon.

Argent-le-roi eſt celui qui eſt em-

ployé dans la Monnoye depuis le regne de Philippe le Bel. Il eſt à la loi de onze deniers & demi.

Taille marque le nombre des eſpeces fabriquées d'un marc ſoit d'or, ſoit d'argent. Ainſi nos nouveaux Loüis-d'or de vingt francs ſont à la taille de 32 au marc, & nos nouveaux écus de 100 ſols à la taille de huit au marc.

Seigneuriage eſt le droit que le Roi prend ſur la fabrique de la Monnoye. *Braſſage* eſt celui que le Roi permet de prendre au Maître de la Monnoye. *Et Rendage* eſt la ſomme du Seigneuriage & du Braſſage.

Reméde de poids, de titre, & de loi, eſt une permiſſion de demeurer un peu au-deſſous de ce qui eſt preſcrit par l'Ordonnance, en conſidération de la difficulté qu'il y a aux Ouvriers d'y parvenir toûjours ſi juſte.

Traite comprend le Rendage & le Remede.

ARTICLE LXXXIII.

RECUEIL DE PLUSIEURS *Pieces d'Eloquence & de Poësie, presentées à l'Academie Françoise pour les Prix de l'année* 1709. *Avec plusieurs Discours qui ont été prononcez dans l'Academie en differentes occasions.* A Paris chez Jean Baptiste Coignard Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Academie Françoise, ruë Saint Jaques, à la Bible d'or, *in* 12. *pages* 500.

LE Public connoît depuis longtems l'excellence des Recüeils que l'Academie Françoise donne de deux en deux ans. Trois Panegyriques de St. Loüis prononcez devant l'Academie & dignes d'un pareil Auditoire augmente le prix de celui-ci.

C'est Mr. de la Mothe Houdart qui a remporté le Prix d'Eloquence, après avoir remporté plusieurs fois celui de Poësie. Poëte & Orateur du premier Ordre, il réünit en lui deux qualitez dont une seule suffiroit pour l'immortaliser.

Le sujet proposé étoit cette Maxime Chrétienne, *Que rien ne rend l'homme plus véritablement grand que la crainte de Dieu.* L'Exorde du Discours de Mr. de la Mothe suffit pour confirmer le Jugement de l'Academie.

„ Nous voulons être grands, & „ nous le sommes en effet : mais nous „ nous avilissons, en cherchant nô„ tre Grandeur où elle n'est pas ; „ d'autant plus méprisables que nô„ tre avilissement est nôtre propre „ ouvrage, & que rien ne pouvoit „ nous dégrader que nous-mêmes.

„ En vain nous reste-t'il une ve„ ritable idée de la Grandeur : nous „ l'appliquons presque toûjours mal. „ Et quoi qu'éclairez sur la fin que „ nous nous proposons, nous demeu„ rons aveugles sur les moyens que „ nous prenons pour y parvenir.

„ Ce qui fait la Grandeur, nous le „ sçavons, c'est la Puissance & la Sa„ gesse : elle renferme necessairement „ ces deux avantages. La puissance sans „ lumieres, ou les lumieres sans puis„ sance ne seroient tout au plus qu'une „ Grandeur imparfaite, digne à la fois

„ de mépris & d'eſtime, & qui per-
„ droit bien-tôt d'un côté l'admira-
„ tion qu'elle ſurprendroit de l'autre.

„ Il n'y a donc que Dieu de
„ grand, dans toute la préciſion de
„ ce terme. Lui ſeul eſt le Puiſſant &
„ le Sage : tous les êtres ſont ſes créa-
„ tures : point d'autre fondement
„ de l'Univers que ſa volonté. Mais
„ auſſi éclairé que puiſſant, il n'a
„ rien créé que pour une fin digne
„ de lui ; & la Sageſſe de ſes voyes
„ égale en lui celle de ſes deſſeins.

„ Ce n'eſt point ſans doute à une
„ ſemblable Grandeur que l'Hom-
„ me aſpire ; mais il en pourſuit au
„ moins l'ombre, toûjours impa-
„ tient de s'élever ſur ſes égaux, par
„ l'autorité ou par les lumiéres.

„ De-là ſont nez les Heros & les
„ Sçavans, deux eſpéces d'Ambi-
„ tieux qui ſe ſont arrogé le nom de
„ grands Hommes, & qui n'accor-
„ dent au reſte du Monde que les
„ vils noms de peuple & de vul-
„ gaire.

„ Tâchons cependant de diſſiper
„ l'illuſion qui les ſéduit ; qu'ils
„ voyent eux-mêmes les bornes de

„ leur prétenduë Grandeur ; & qu'ils „ apprennent à respecter ceux qui „ sous des apparences moins brillan-„ tes, en ont sçû trouver une plus „ réelle & plus solide.

„ L'Ecriture dans les paroles qui „ fondent le sujet de ce Discours [a], „ met la crainte de Dieu au-dessus „ de la Science & de la Sagesse hu-„ maine ; & en un autre endroit [b] „ elle lui donne le même avantage „ sur l'Autorité & sur la Puissance. „ Joignons ces deux idées pour rem-„ plir toute l'étenduë du sujet.

„ Que les Puissans & les Sages du „ Monde se reconnoissent foibles & „ insensez devant ceux qui craignent „ Dieu ; & qu'ils avoüent que tout „ nous avilit, au lieu que cette crain-„ te magnanime nous rétablit dans „ nôtre premiere dignité.

Le Discours suivant est d'un habile Orateur, regulier dans le dessein, exact dans les preuves, & dont le

[a] *Quam Magnus est qui invenit scientiam & sapientiam ! sed non est super timentem Dominum.* [b] *Magnus est Judex, & potens est in honore, & non est major illo qui timet Deum.* Eccl. ch. 10. v. 27.

ſtyle eſt par tout nombreux & coulant. Les trois autres Diſcours, ſur tout le cinquiéme ont leurs beautez; & c'eſt une grande gloire pour la France que de tels Diſcours n'ayent pas emporté le Prix.

Le Prix de Poëſie a été donné à une Ode de Mr. l'Abbé Aſſelin. Le Sujet propoſé étoit le ſoin qu'a le Roi de faire fleurir les Lettres & les Arts au milieu du tumulte des Armes. Une ſeule Stance donnera une aſſez grande idée de cette belle Ode.

Dignes Eleves de Minerve,
Vous y venez de toutes parts:
C'eſt à vous ſeuls qu'elle réſerve
Le ſoin d'y cultiver les Arts.
Par tout que d'excellens modelles!
Des Phidias & des Appelles
J'admire les enchantemens.
De leur main quelle eſt la puiſſance!
Sous leurs traits la matiere penſe
Et le corps a des ſentimens.

Cinq Odes qui ont concouru pour le Prix arrêteront agréablement le Lecteur, encore plus agréablement ſurpris quand il trouve après elles une nouvelle Ode de Mr.

de la Mothe faite pour remercier l'Academie du Prix d'Eloquence. On trouve après cette Ode une Lettre de l'Academie de Soissons à l'Académie Françoise, & l'Eloge de Mr. le Président Delfaut un des premiers Academiciens de Soissons. Mr. l'Abbé Gosset Auteur de l'Eloge nous représente Mr. Delfaut comme un Citoyen aimable, un Juge exact, un excellent Academicien. Les Discours qui suivent prononcez dans l'Academie Françoise en differentes occasions, ont déja eû place dans nos Mémoires : il n'y a que les trois Panégyriques de Saint Loüis dont nous devions compte au Public.

Mr. l'Abbé Fournier dans le Panegyrique prononcé l'an mil sept cens neuf, montre *que Dieu a conduit le Regne de Saint Loüis, & que Saint Loüis a établi le Regne de Dieu.* Tout est délicatement travaillé, tout est fini dans ce Discours. La peinture des tentations ou la Royauté expose, fera connoître que nous ne flattons point l'Orateur.

» Avoüons-le, Messieurs, qu'il y » a beaucoup à craindre pour les

» Rois, & que de grands perils me-
» nacent leurs Ames. Placez dans
» cette Region dangereuſe où le
» Monde exhale tout ſon poiſon, ils
» ſont toûjours prêts d'en reſſentir
» les malignes influences. Tout ce
» qui approche de leur Perſonne
» ne tend preſque qu'à les pervertir.
» Tout ne leur préſente que des obſ-
» tacles à la vertu ou des piéges à l'in-
» nocence. La Grandeur les éblouït,
» la Politique les abuſe, la Puiſſance
» les endurcit, l'Indépendance les
» rend injuſtes. Telle eſt la condi-
» tion déplorable de ces Maîtres de
» la Terre, qui les élevant au deſ-
» ſus des hommes, les met auſſi plus
» en butte à tous les traits, & réünit
» contre eux les différens ennemis
» qui ne nous attaquent que ſéparé-
» ment. Si leur Thrône, comme ce-
» lui de Salomon *, brille d'yvoire
» & d'or, il eſt auſſi entouré de lions
» & de lionceaux; c'eſt à dire que
» les périls naiſſent, pour ainſi dire,
» dans le Siége même de leur Digni-
» té, & que ſi la Vertu y paroît avec
» avantage, elle ni réſide auſſi qu'a-
» vec danger.

* *Reg.* 10.

Le Panegyrique que Mr. l'Abbé Lopis de la Fare prononça l'an mil ſept cens huit, brille par tout de ce beau feu qui part d'une imagination heureuſe. Cet eſſai d'un jeune Orateur feroit honneur aux Maîtres de l'Eloquence. Mr. l'Abbé de la Fare s'eſt borné à ne parler que de l'humilité & de la patience du Saint Roi, & il le fait voir *humble au milieu de tout ce qui eſt le plus capable d'aſſouvir l'orgueil humain*; *grand & ferme dans les malheurs les plus accablans.* La peinture de Saint Loüis captif, eſt le morceau que nous avons choiſi pour donner quelque idée de toute la Piéce.

„ D'où vient que le bras du Sei„gneur ſemble combattre contre „lui? D'où vient que de la Gloire „de Vainqueur, Loüis, le Magna„nime Loüis, paſſe à la honte de „l'eſclavage? La chûte eſt terrible! „elle vous étonne! Eh qui n'en ſe„roit étonné? Du faîte de la Gran„deur, eſt-ce ainſi qu'on tombe „dans la derniere des humiliations? „ſur cet Auguſte front tant de lau„riers doivent-ils ſi-tôt ſe flétrir?

„ Auditeurs, que je reſpecte, ſouf-
„ frez qu'en paſſant, je recomman-
„ de à vos ſages réflexions, le néant
„ & l'inſtabilité des Grandeurs &
„ & des proſperitez de cette vie
„ miſérable & tumultueuſe : je n'en
„ murmure point ici. Eh! pourquoi
„ des murmures, où la victime elle-
„ même ſe répand en actions de gra-
„ ces ? Loüis adore la main qui le
„ frappe : il ſe croit trop heureux d'ê-
„ tre captif pour JESUS-CHRIST : il met
„ ce titre au deſſus de ſes titres les
„ plus pompeux : ſa douleur ne s'ex-
„ hale point en plaintes & en ſou-
„ pirs : me conviendroit-il d'en exi-
„ ger de la vôtre ?

„ Ah! penſons plus chrétienne-
„ ment, Meſſieurs : il eſt tems que
„ nous reconnoiſſions au contraire,
„ qu'ici Dieu a voulu mettre le
„ ſceau à la Gloire d'un Saint qui lui
„ fut auſſi cher que David. Grand
„ dans la proſperité, il ne falloit pas
„ qu'on pût douter s'il le ſeroit au-
„ tant dans le plus triſtes revers.
„ Sans les adverſitez Job ſeroit-il
„ l'objet de nôtre véneration ? Loüis
„ avoit acquis toute la gloire de

„ la Royauté : mais le véritable dia-
„ dême du Chrétien avoit-il cou-
„ ronné cette gloire profane ? Les
„ hommes ſont faux : dans une Ame
„ haute & heureuſe les vertus ſont
„ ſouvent équivoques : mais dans les
„ humiliations le Sage * nous aſſûre
„ que l'homme ne peut ſe montrer
„ que tel qu'il eſt : c'eſt là le creuſet
„ ou le cœur ſe vérifie comme l'or
„ dans le feu. Enfin Loüis devoit
„ auſſi de grands exemples de fer-
„ meté, de ſoumiſſion, & de patien-
„ ce à ceux de ſes Deſcendans qui le
„ prendroient pour modelle.

„ Approchez donc vous tous qu'u-
„ ne veritable Grandeur à toûjours
„ droit de toucher. Vous m'avez ſui-
„ vi ſur les pas de mon Heros dans
„ ces champs ou naiſſent les palmes,
„ & les lauriers : ici je ne rougirai
„ point de vous introduire dans ſa
„ priſon : venez être les témoins de
„ ce nouveau genre de Gloire. Loüis
„ eſt vaincu : quelle noble fierté le
„ rend encore redoutable à ſon Vain-
„ queur ? Loüis eſt dans les fers : quelle
„ Grandeur en lui, quelle ſecrette

* *Eccli. c. 2.*

„ ſuperiorité porte un Peuple inſo-
„ lent à reſpecter un malheur de
„ tout tems en poſſeſſion de n'exci-
„ ter que du mépris?

Mr. l'Abbé le Prévôt Prédicateur celebre, repreſente dans le Panegyrique qui ſuit prononcé en mil ſept cens cinq, Saint Loüis comme ayant eû toute la Gloire de la Royauté devant les hommes & devant Dieu. Dans cette Piéce, la verité des maximes eſt ſoutenuë par la beauté des penſées, la nouveauté des tours, la juſteſſe des expreſſions. On en jugera par le tableau de Saint Loüis rendant la Juſtice par lui-même. Ce que l'Orateur dit de la fermeté de Saint Loüis dans les diſgraces immédiatement avant que de parler de ſon équité, eſt trop beau pour l'omettre.

» Juſques dans les malheurs de
» cette Entrepriſe ſainte, vous con-
» noîtrez la grandeur de ſon Ame. Il
» donne à ſes défaites l'éclat du
» triomphe. Après avoir fait redou-
» ter ſes ſuccès, il fait reſpecter ſes
» diſgraces. Il parle dans les fers,
» comme l'on parle ſur le Thrône.
» Il eſt Roi dans un Etat où à peine
» on eſt homme.

» A ces traits, Messieurs, vous re-
» connoissez un grand courage: mais
» le courage seul ne peut faire que
» les Heros & non pas les grands
» Rois. Le Guerrier & le Conqué-
» rant ne sont qu'une portion du
» Monarque. Il faut pour remplir la
» mesure d'un titre si vaste & si la-
» borieux, joindre la balance à l'é-
» pée, & montrer autant de sagesse
» dans le reglement de ses Etats,
» qu'on a montré de force pour les
» défendre. Hâtons-nous donc, Mes-
» sieurs, de voir l'application de
» Loüis à rendre Justice à ses Peu-
» ples. C'est-là proprement où l'on
» connoît le merite du Souverain. Le
» Thrône est trop élevé & trop
» ébloüissant pour y étudier le Prin-
» ce: les rayons qui en sortent ne
» permettent pas une grande atten-
» tion: le Tribunal accessible le
» laisse plus aisément connoître: on
» distingue mieux ce qu'il vaut,
» parce qu'il éclate moins. Et com-
» me il y vient sans pompe & sans
» bruit, pour vanger la raison par
» ses Oracles; la raison de ceux qui
» lui sont assujettis, est alors plus en

» droit & plus à portée de le consi-
» derer.

» Quel amas de Vertus ne décou-
» vrirent donc pas nos Ancêtres dans
» l'équitable Loüis ? il n'aimoit à se
» montrer à eux que sur le Tribunal,
» & là il n'étoit redoutable qu'à la
» malice & à l'obstination. Il ne re-
» tenoit de cette Majesté qui orne
» les Souverains & qui intimide les
» sujets, que ce qu'il en falloit pour
» déconcerter le coupable, & pour
» effrayer l'injuste. La misere servoit
» de crédit pour l'approcher ; & la
» pauvreté qui est souvent traitée
» comme le crime, en étoit reçûë
» avec autant d'égards que la Gran-
» deur même. Il ne donnoit pas de
» ces Audiences qu'il faut se procu-
» rer avec précaution, qu'il faut dé-
» rober avec addresse, qu'il faut at-
» tendre avec ennui ; où le Grand
» ne paroit que pour joüir de son
» rang & de sa Gloire, ou pour don-
» ner le spectacle de sa Puissance ;
» Audiences si favorables pour le ri-
» che quoique criminel, si austeres
» pour le pauvre quoi qu'innocent ;
» où l'on n'accorde pas au malheu-

» reux ce qu'il faut de tems pour
» vaincre les premiers embarras de
» sa timidité, bien loin de lui en don-
» ner assez pour expliquer ses cha-
» grins ; où il est écouté sans être
» entendu, & où il trouve quelque
» fois que son Juge est plus à crain-
» dre que sa Partie.

» Loüis n'en usoit pas ainsi : cha-
» que jour où l'on avoit besoin de
» sa protection, devenoit un jour
» d'Audience ; & chaque Audience
» étoit facile pour tous les Etats. La
» Noblesse y étoit reçûë avec dis-
» tinction, le Peuple avec humanité.
» Avoir vû le Prince étoit souvent
» une fortune, & toûjours une con-
» solation pour les miserables. Il ju-
» geoit comme juge le Seigneur mê-
» me [a], sans acception de personne.
» La bonne cause [b] ne perdoit rien
» sur des levres rustiques ; & la
» mauvaise ne gagnoit rien dans les
» bouches éloquentes. Il avoit reçû
» du Ciel, comme Salomon [c], le
» don de discerner le vrai-sembla-
» ble qui éblouït & qui trompe, d'a-

[a] *Prov.* 24. *v.* 23. [b] *Act.* 10. 34. [c] *Sap.* 9. 12.

» vec le vrai qui éclaire & qui con-
» vainc. Il paroît, & l'injuſtice trem-
» ble : il écoute, & l'innocence reſ-
» pire : il parle, & l'affliction ceſſe :
» il prononce, & l'uſurpation eſt
» finie.

ARTICLE LXXXIV.

THE PERILS OF FALSE Brethren, both in Church and State. C'eſt à dire, *Les faux Freres ſont dangereux & à l'Egliſe & à l'Etat. Sermon prêché devant le Maire & les Bourgeois de Londres, dans l'Egliſe Cathedrale de Saint Paul, le 5. Nov.* 1709. *Par Henri Sacheverell D. D. du College de la Magdelaine d'Oxford &c.* A Londres chez Henri Clements à la demie-Lune au Cimetiere de Saint Paul 1709.

LE Sermon de Mr. Sacheverell a fait tant de bruit en Europe, que le Public ſera bien aiſe d'en trouver un Extrait dans nos Memoires. Il fut prononcé devant le Maire de Londres le 5. de Novembre de l'année derniére, jour auquel on cele-

bre en Angleterre l'Anniverſaire de la Conſpiration découverte contre le Roi Jaques I. & les deux Chambres du Parlement.

Comme ce Sermon intereſſe tout un grand Etat, nous en donnerons un Extrait ſimple ſans y mêler nos reflexions. Nous nous ſervirons même des expreſſions de l'Auteur; & nous laiſſerons aux Lecteurs à juger d'une affaire qui partage aujourd'hui toute l'Angleterre.

Mr. Sacheverell prit pour Texte de ſon Diſcours ces paroles de Saint Paul 2. Cor. XI. 26. *Dans les perils entre les faux Freres.* Il fit voir d'abord que l'Egliſe naiſſante de Corinthe expoſée aux Ennemis du nom de Jesus Christ, avoit tout à craindre de la part des Perſécuteurs; mais qu'elle n'avoit rien tant à apprehender, que les faux Freres qu'elle nourriſſoit, pour ainſi dire, dans ſon ſein. Je prens ici, dit l'Orateur, le terme de *faux Freres* dans toute l'étenduë de ſa ſignification, & il me ſera facile de l'appliquer à l'Etat préſent de l'Egliſe Anglicane. „ Nous „ voyons que des Factieux & des

„ Imposteurs ont corrompu la doc-
„ trine de cette Eglise : ils en ont
„ profané le culte : ils en méprisent
„ les Ministres : les Autels & les Sa-
„ cremens sont prostituez à une trou-
„ pe infame d'Hypocrites, de Déïs-
„ tes, de Sociniens, & d'Athées. Au reste ces desordres se commettent aujourd'hui impunément & sans crainte. Ceux qui ont l'autorité en main, loin de s'y opposer semblent les approuver. C'est ces faux Freres que Mr. Sacheverell entreprend de combattre dans son Discours.

1°. Il fait voir d'abord qui sont ceux qui meritent le nom de *faux Freres*. 2°. Il prouve que les faux Freres dont il parle sont dangereux & à l'Eglise & à l'Etat. 3°. il fait connoître quelle est leur malignité & leur fureur. Et enfin il tire cette consequence de tout son Discours, qu'il faut en tout tems, mais principalement dans le tems présent éviter les faux Freres, & s'attacher inviolablement à la Doctrine de l'Eglise Anglicane.

I. Point. Il y a des faux Freres, dit Mr. Sacheverell, 1°. Par rapport à

Dieu & à la Religion dans laquelle ils ſont élevez. 2°. Il y en a par rapport à l'Etat dont ils ſont membres. 3°. Il y en a par rapport aux particuliers avec qui ils vivent. C'eſt ici que Mr. Sacheverell, en donnant la définition d'un faux Frere, décharge toute l'amertume de ſon zele ſur les differentes Sectes de Non-conformiſtes, qui diviſent aujourd'hui l'Angleterre. Il les dépeint au naturel : en voici quelques traits.

„ 1. Celui-là, dit-il, eſt un faux „ Frere par rapport à Dieu & à l'E„ gliſe, qui ſoutient des Doctrines „ nouvelles contraires à l'Ecriture „ Sainte, aux Decrets de l'Egliſe, & „ aux Ecrits des anciens Peres. Car „ quoi qu'il ſoit vrai que l'Ecriture „ ſeule contient tous les points eſ„ ſentiels de nôtre Foi, il faut néan„ moins avoüer que les premiers Pe„ res doivent paſſer pour les meil„ leurs Interpretes du ſens de l'E„ criture. Si donc quelque Fanati„ que s'élevant contre toute l'Anti„ quité, oſoit donner de nouvelles „ interprétations à l'Ecriture Sainte, „ n'aurions-nous pas raiſon de le re-

„ garder comme un faux Frere ?

„ Il y en a d'autres qui n'osant at-„ taquer l'essentiel de la Religion, „ se contentent de décrier & de „ tourner en ridicule la Discipline „ & le culte de l'Eglise. Ils nient „ cette Hierarchie établie par JESUS-„ CHRIST & par ses Apôtres; & par „ consequent ils sappent peu à peu „ les fondemens de l'Eglises.

„ D'autres indifferens sur le fait „ de Religion, suivent aveuglément „ toutes les impressions que la Cour „ leur donne. Si le Prince paroît af-„ fectionné à l'Eglise établie par les „ Loix, ils font profession ouverte „ d'être Membres de cette Eglise; „ s'il favorise les Non-conformistes, „ ils soutiennent avec chaleur les „ interêts de ces Sectes. L'on peut „ dire que ces gens ne reconnoissent „ point d'autre Dieu que leur in-„ terêt.

» Il y en a d'autres, & ce sont cer-» tains beaux Esprits de profession, » qui bâtissent leur Foi sur un Sys-» tême de Philosophie. Ce qui leur » paroît au dessus de la raison passe » chez eux pour une vaine chimere.

» D'autres enfin ſemblables aux » Phariſiens de l'Evangile, font pro- » feſſion d'une ſainteté auſtere & ap- » parente : ils mépriſent leurs Freres, » & ne s'occupent qu'à étaler leurs » propres vertus.

2. Il y a auſſi en Angleterre des faux Freres par rapport à l'Etat. Voici comme Mr. Sacheverell prouve cette propoſition. » C'eſt une maxi- ,, me, dit-il, generalement reçûë, ,, que ſans une neceſſité preſſante, on ,, ne doit rien innover dans la *Conſ- ,, titution fondamentale du Gouverne- ,, ment.* Or le Gouvernement politi- ,, que d'Angleterre dépend eſſentiel- ,, lement, non ſeulement des Loix ,, civiles, mais auſſi de la doctrine ,, dont l'Egliſe fait profeſſion. L'Egliſe appuyant le Gouvernement civil, & le Gouvernement civil ſervant à maintenir l'Egliſe, celui qui s'éloigne de la Foi de nos Peres, doit être traité comme un faux Frere & comme un Ennemi de l'Etat : voici comme Mr. Sacheverell prouve cette conſequence. C'eſt une Maxime reçûë dans l'Egliſe Anglicane, que les *Sujets ſont obligez d'obéïr abſolument*

& sans restriction à leur Souverain. Personne ne peut douter, que la sureté du Prince & le bonheur du Peuple ne dépendent de cette Maxime. Les Ennemis de l'Etat les plus déclarez n'ont jamais osé donner atteinte à cette doctrine. Le Prince d'Orange devenu Maître de l'Angleterre, déclare dans un Manifeste public, qu'il n'étoit monté sur le Trône que parce qu'il *l'avoit trouvé vacant.* Le Parlement fit peu de tems après brûler un libelle qui revoquoit en doute cette Doctrine. Mais il semble que les Presbyteriens tournent maintenant en ridicule cette Maxime fondamentale de l'Etat: ils la regardent comme contraire aux libertez & aux privileges du Peuple: ils osent soutenir que les Sujets peuvent détrôner leurs Souverains &c. Nous avons vû de nos jours, dit Mr. Sacheverell, les funestes suites de cette damnable Doctrine; & on ne peut douter que ceux qui la soutiennent ne soient de faux Freres par rapport à l'Etat.

3. Mr. Sacheverell fait voir qu'il y a aussi de faux Freres par rapport

à la vie civile. Comme il paſſe legerement ſur cet article, nous n'en parlerons point dans cet Extrait.

II. Point. Les faux Freres ſont dangereux à l'Egliſe & à l'Etat; parce que par leurs intrigues & leurs factions, ils affoibliſſent l'une & l'autre. Mr. Sacheverell donne d'abord une notion generale de l'Egliſe Anglicane : il ſoutient que tous les Proteſtans qui s'en diſent membres ne le ſont point en effet, que les Preſbyteriens & les autres Non-conformiſtes incorporez dans l'Egliſe Anglicane , ſont de faux Freres qui la minent peu à peu. Les factions , les cabales , le ſchiſme, & la confuſion y regnent depuis qu'on les y tolere. Sous un faux prétexte de zele contre les Catholiques Romains , ils introduiſent dans l'Egliſe Anglicane le Socianiſme , le Déïſme , & l'Athéïſme, ſemblables en cela aux Juifs qui crucifiérent JESUS-CHRIST, de peur que les Romains ne vinſſent détruire leur Nation. Mais peu importe à l'Egliſe Anglicane , que ce ſoit Rome ou Geneve qui la détruiſe.

Les faux Freres sont aussi dangereux à l'Etat qu'à l'Eglise : car on ne peut nier que ceux d'entre eux qui se soumettent en apparence au Gouvernement présent n'y soient forcez ; & par consequent ils attendent le moment favorable pour exciter des troubles & des séditions.

Que ceux, dit Mr. Sacheverell, *qui sont chargez des affaires publiques, examinent s'il convient au bien public de confier le Gouvernement de l'Etat & de l'Eglise à de telles gens.* L'Histoire du siécle passé nous apprend jusqu'où la revolte des faux Freres s'est portée ; & les Presbyteriens osent aujourd'hui révoquer en doute le droit que Sa Majesté a sur cette Couronne.

Depuis que l'Evêque Grindal, qui se disoit faussement enfant de l'Eglise Anglicane, introduisit les Presbyteriens dans ce Royaume, ont-il jamais cessé de remuer & de se soulever contre leur Prince & contre leur Patrie ? La Reine Elizabeth étoit convaincuë qu'il n'y auroit ni paix ni tranquillité en Angleterre, que les Presbyteriens n'en

fussent exterminez. Si Jaques I. avoit suivi l'exemple de cette sage Reine, Charles I. n'auroit jamais eû le malheur de finir ses jours sur un échafaut, & ses Successeurs n'auroient point été exposez à ces facheuses extremitez auxquelles nous les avons vû reduits. Mais sans rappeller le triste souvenir de nos malheurs passez, ne voyons-nous pas avec combien d'addresse ils tâchent de mettre la discorde entre les Sujets de la Reine, en donnant aux Membres de l'Eglise Anglicane les noms odieux de Papistes, de Jacobites, & de Traîtres? Ils paroissent à l'exterieur de zelez Défenseurs de l'Eglise & de l'Etat, & il les trahissent en secret, semblables à ce Parlement, qui en même tems qu'il répandoit dans le Monde que la vie de Charles I. étoit en sureté, la lui faisoit ôter par la main d'un bourreau.

III. Point. Il n'est point necessaire de donner ici l'extrait de cette troisiéme partie. Il suffit seulement de dire, que Mr. Sacheverell y montre, que ceux à qui il donne le nom de faux Freres, sont pleins de mali-

gnité & de fureur. Il conclut ſon Diſcours par une exhortation pathétique, pour engager tout le monde à les éviter.

On ſçait le trouble que ce Sermon a cauſé en Angleterre. A peine fut-il prononcé, que les Preſbyteriens commencérent à en murmurer, & à traiter le Prédicateur de ſéditieux: ce qui obligea Mr. Sacheverell à imprimer ſon Sermon, & à le dédier au Maire de Londres. Mais la protection qu'il croyoit trouver dans le nom de Mylord Maire, n'a ſervi qu'à aigrir de plus en plus la Chambre des Communes. Comme preſque tous les Membres de ce corps ſont Preſbyteriens, ils ſe ſont trouvez vivement offenſez du Diſcours du Miniſtre *Epiſcopal* : ils ont également cenſuré & l'Epitre Dédicatoire & le Sermon. Voici les principaux chefs d'accuſation.

1°. Mr. Sacheverell a inſinué & ſoutenu dans ſon Sermon, que les moyens dont le Prince d'Orange s'étoit ſervi pour ſe rendre Maître de la Couronne d'Angleterre étoient odieux & illicites.

2°. Il a insinué que la tolérance accordée aux Presbyteriens est injuste, & que ceux qui l'ont permise sont de faux Freres. Il a dit que la Reine Elizabeth avoit été trompée par l'Evêque Grindal, qu'il appelle *un faux Enfant de l'Eglise Anglicane.* Il parle avec mépris de l'Eglise de Genéve &c.

3°. Il a insinué & soutenu, que l'Eglise Anglicane est en danger sous le Gouvernement de la Reine. Il a dit que dans le tems que le Parlement avoit assuré, que la vie de Charles I. n'étoit pas en danger, ce Prince avoit été cruellement mis à mort. Les autres chefs d'accusation sont plus legers, & sont renfermez dans les précedens.

ARTICLE LXXXV.

REFLEXIONS SUR DIVERS sujets. A Paris chez Esprit Billiot en la maison de Denis Tierry, ruë de la Harpe 1709. *in* 12. *pages* 217.

DEpuis que les Reflexions morales de M. L. D. de L. R. ont

paru, cette ſorte de Livres a beaucoup multiplié. L'Auteur de celui-ci en convient: il ne croit pas cependant que le grand nombre de portraits qui nous repréſentent nos défauts, ait épuiſé la matiere, & rendu inutiles ceux qu'on fera dans la ſuite. Il ne donne le ſien que comme un ſimple eſſai de Litterature: il a ſenti ce qu'on peut y réprendre. Pour prévenir la Critique, il déclare qu'il a prétendu donner des Reflexions qui permettent un ſtyle moins gêné, & non des Maximes qui doivent toûjours être courtes, préciſes. Il a rangé ſous un même tître, celles qui lui ont paru avoir entre elles quelque rapport; & il a tâché d'en égayer le ſerieux, par divers traits d'eſprit des Anciens & des Modernes. Quelques Reflexions tranſcrites ici feront mieux connoître le caractere de l'Ouvrage, que tout ce que nous en pourrions dire.

En general il eſt aiſé de remedier à une paſſion dans ſes commencemens: elle peut alors ſe détruire par ſa ſeule foibleſſe. Au contraire on peut dire de quelques-unes des plus

vives agitations de l'Ame, telles que ſont la colere & l'affliction, qu'elles diminuent par leurs propres excès, comme certaines maladies ceſſent d'elles-mêmes, ſi-tôt qu'elles ſont arrivées à leur dernier periode.

La complaiſance la plus naturelle & la plus agréable, eſt celle qui fait paroître aux autres, qu'en ſuivant leur volonté, on ne ſuit véritablement que la ſienne propre. L'on trouve au contraire dans le monde des gens qu'on pourroit dire en quelque maniére être complaiſans de mauvaiſe grace : vous leur voyez un certain air contraint & embarraſſé, qui vous laiſſe trop ſentir qu'ils ne font que vôtre volonté.

Un conſeil, dont la complaiſance ou la politique retranche quelque choſe ne peut être bon ; & ſouvent il devient moins utile que préjudiciable.

Certains mauvais Critiques ſemblent être perſuadez, qu'il n'eſt pas du bel Eſprit de reconnoître la moindre beauté dans un Ouvrage ; & que c'eſt pour eux comme un tître de merite & d'érudition, de trou-

ver à redire à tout ce qu'on écrit. Il y a néanmoins des gens aſſez ſimples ou aſſez ignorans, pour les croire ſur leur parole.

Tel Plaiſant qu'on admire lorſqu'il raille, fait pitié quand on le raille.

Ce n'eſt pas un défaut de ne pouvoir railler : mais c'en eſt un fort grand de ne point entendre raillerie.

Certains Railleurs reſſemblent aux Tigres : on les craint lors même qu'ils ſe joüent.

Dans l'étude ordinaire des Sciences, on s'attache plûtôt à ſçavoir ce que les Anciens & les Auteurs celebres ont dit, qu'à examiner s'ils ont bien dit, ou s'ils ont dit vrai. La ſource de cette illuſion vient peut-être, de ce que la plûpart de ceux qui travaillent, s'appliquent moins à la recherche de la verité, ou à ſe rendre ſolidement ſçavans, qu'à le paroître.

Le ſeul vrai eſt digne de nôtre attention ; & nous avons un ſi fort penchant à le découvrir, que les perſonnes mêmes qui l'ignorent, n'approuvent que ce qui en a l'apparen-

ce. Il ſemble qu'il en eſt à peu près de la verité, comme de la vertu que nous aimons malgré nous, & même juſques dans nos Ennemis.

Il arrive preſque toûjours, que l'on n'eſt mécontent de la ſituation où l'on ſe trouve, que par l'idée fauſſe qu'on ſe forme du bonheur d'autrui.

De tous les ſecrets il n'y en a pas un, que la plûpart des Dames gardent mieux que celui de leur âge: elles ſe le cachent en quelque façon à elles-mêmes; & il ſemble que les années de leur vie, ne s'écoulent point ſelon la meſure ordinaire du cours du Soleil.

ARTICLE LXXXVI.

REFLEXIONS DU PERE DE *Mourgues Jesuite, sur les disputes des Saints Peres, contre les Philosophes Payens; avec le plan d'un Ouvrage prêt à paroître, où ce Pere explique le Systeme Theologique des Philosophes Payens, & le Systeme Philosophique des Saints Peres.*

MONSIEUR,

Puisque vous trouvez bon, que les Lettres philosophiques que j'ai eû l'honneur de vous écrire, paroissent au jour; je n'addresserai qu'à vous même les éclaircissemens que je dois au Public sur le sujet & sur le but de ces Lettres.

Ce qu'ont produit mes Lettres rassemblées & rangées, c'est un plan de la Théologie du Pythagorisme, & des autres Sectes sçavantes de la Gréce, pour servir d'éclaircissement aux beaux Ouvrages que les Peres ont publiez contre le Paganisme, &

pour faciliter une lecture si importante & si curieuse. Car on y trouve des difficultez, qui viennent uniquement de ce qu'on n'est pas aujourd'hui au fait de l'ancienne Doctrine des Philosophes, comme tout le monde y étoit dans le tems que les Peres de l'Eglise ont écrit contre eux. Un Lecteur qui voudroit tout entendre, seroit obligé de se faire une idée de la Religion surannée des Grecs ; & je me suis proposé de lui en épargner ou diminuer la peine.

Vous sçavez, Monsieur, ce qui m'a engagé dans cette occupation. C'est le dessein dont je m'ouvris à vous il y a sept ans, d'ajouter quelque chose au *Parallele* que j'avois fait *de la Morale Chrétienne avec celle des Philosophes*, telle qu'elle est exposée dans le Manuël d'Epictete. Je trouvois un moyen aisé de continuer ce Parallele par la traduction des douze Discours de Theodoret contre les Grecs, sous le titre de *Thérapeutique*, terme qui exprime une maniére methodique de les traiter de leurs maladies, c'est à dire de

les guérir de leurs erreurs. Je traduisis donc cet Ouvrage ; & si la doctrine presque effacée des Sectes philosophiques ne s'y fût trouvée trop mêlée, j'aurois fait paroître dès-lors cette traduction, sans avoir d'autre peine pour Théodoret que celle de lui avoir fait perdre quelque chose de son agrément & de sa force, en lui faisant parler nôtre langue comme je suis capable de la lui faire parler. Mais parce que plein de la Philosophie & de la Théologie des Grecs, il écrit pour des Lecteurs qui en étoient pleins, & qui l'entendoient à demi-mot ; il touche d'une main legére quantité de matiéres, sur lesquelles nous avons besoin d'aller prendre ailleurs des lumiéres qui nous manquent : & sans avoir été obscur, il a aujourd'hui pour nous des obscuritez.

Je fus donc obligé de penser aux Notes, qui se multipliérent à un tel point, qu'elles passoient l'étenduë du Texte. Alors j'eûs la pensée de les mettre en ordre, joignant ensemble celles qui regardoient les mêmes sujets. Je m'apperçûs que

cela pourroit produire quelque chose qui feroit plus de plaisir, que des Notes sans liaison & sans suite ; & je formai là-dessus l'idée de deux Plans d'ancienne Doctrine, dont je me trouvois la matiére entre les mains ; du *Plan théologique* que je fais passer le premier, & du *Plan philosophique* que vous avez déja, Monsieur, presque tout lû, & que j'acheve de mettre en état de paroître; l'un & l'autre rapportez à l'éclaircissement de la Therapeutique, & generalement à celui des Ouvrages polémiques des Peres contre les Payens. Car je remarquai que Théodoret étant le dernier des Peres Grecs qui eût écrit en ce genre, avoit abbregé dans ces douze Discours tout ce qui avoit paru jusqu'alors au sujet de ces fameuses controverses ; qu'elles seroient éclaircies, si la Thérapeutique l'étoit.

Quoi que cet excellent Abbregé ne dût paroître naturellement qu'après les deux Plans que j'avois jugé necessaires, ou du moins utiles pour le mettre dans son jour ; j'ai crû néanmoins pouvoir passer sur

cette considération, pour donner plûtôt au Public la satisfaction de le lire en nôtre langue; & j'ai joint la Thérapeutique au Plan théologique en forme de second volume, afin qu'on voye ce que le premier y aura répandu de clarté, & que les petites obscuritez qui y seront restées, servent à faire desirer un peu le Plan philosophique.

Reflexions sur les Ouvrages polemiques des Saints Peres contre les Payens.

J'ai quelque chose de plus importans à dire (& l'on a droit de l'attendre de moi) touchant le merite, la matiere & la methode des Ouvrages polemiques que j'ai prétendu éclaircir. C'est si je ne me trompe, ce que les Peres ont de plus travaillé, ce qui a fait briller davantage leur esprit & leur éloquence, & ce qui fait plus de plaisir à lire. Deux suites d'Orateurs Chrétiens & de Docteurs éclairez, y ont manié avec dignité les deux langues les plus parfaites & les plus abondantes. D'un côté Saint Justin & Athenagore dès

le ſecond ſiecle; St. Clement Alexandrin au commencement du troiſiéme, & après lui Origéne; Euſébe de Céſarée & Saint Grégoire de Nazianze preſque au deux bouts du quatriéme; Saint Cyrille d'Alexandrie & Théodoret à l'entrée & au milieu du cinquiéme: de l'autre côté Minutius Felix avec Tertullien vers la fin du ſecond ſiécle & le commencement du troiſiéme; Lactance & Arnobe ſur le commencement du quatriéme; ſur ſa fin & dans le ſuivant Saint Auguſtin. Chaque ſuite pourroit être plus chargée, & pouſſée plus loin: mais il ſuffit de ces grands noms, pour faire juger que l'Ouvrage dont je parle, eſt un tréſor ineſtimable.

La cauſe de JESUS-CHRIST, que ces glorieux Défenſeurs avoient en main, & les fiers ennemis qu'ils avoient en tête, ne leur permettoient pas de ſe negliger. Une guerre generale de Religion ne faiſoit que deux Partis de toute la Terre; le Chriſtianiſme & le Paganiſme; celui-ci établi, & l'autre naiſſant. Tout le monde à l'exception d'une

médiocre République, avoit été Payen. La Philoſophie & toutes les Sciences, l'Art de raiſonner & d'écrire, avoient pris naiſſance dans ce Parti : les armes mêmes dont on pouvoit ſe ſervir pour le combattre, étoient à lui en quelque ſorte : on ne pouvoit lui en conteſter ni l'invention, ni l'uſage. La révolution rapide & toute miraculeuſe, qui venoit de ſe faire en faveur du Chriſtianiſme, avoit commencé & continué par le Peuple : car la ſageſſe de la chair avoit réſiſté dans les Doctes au mouvement de l'Eſprit de Dieu, & avoit tenu contre les miracles : cette ſçavante partie du Monde reſtoit encore à réduire.

Que par la difficulté de l'entrepriſe on juge de ceux qui l'ont formée, & qui l'ont heureuſement terminée ; & qu'on ſe ſouvienne qu'ils ont forcé la Gréce idolâtre à fermer non-ſeulement ſes Temples, mais ſes Ecoles. La Victoire mémorable que l'Egliſe a remportée par leur genie, a achevé l'humiliation des Gentils, en faiſant paroître à la face de l'Univers que ceux qui réſiſ-

toient si fiérement à la Foi, soutenuë par tous les signes surnaturels de la Mission divine de ses premiers Prédicateurs, n'étoient pas même en état de s'opposer à la verité proposée avec force selon les regles les plus ordinaires du discours & du raisonnement. Sous des plumes si sçavantes & si fécondes, nôtre Religion toute divine parut couverte d'un éclat humain, plus éblouïssant pour les yeux du Paganisme, que celui des operations miraculeuses qu'il osoit traiter de prestiges. Ce n'étoient plus des Pêcheurs, qui les prodiges en main, lui commandoient de croire, plûtôt qu'ils ne le persuadoient; digne toutefois & necessaire commencement de l'œuvre de Dieu: c'étoient des Docteurs, qui confondoient des Docteurs par une superiorité de raison & de lumiére: c'étoit l'élite des Chrétiens qui se mesuroit en dispute reglée, avec l'élite de la Gentilité: & le succès a prouvé à toute la Terre que de Philosophe à Philosophe, & d'Orateur à Orateur, tout l'avantage étoit du côté des Chrétiens. Après les Oeu-

vres des Apôtres, les Gentils ſuperbes & indociles ont écrit, & ont inſulté : après les Ouvrages des Péres ils ſe ſont condamnez au ſilence, ils n'ont oſé ſe montrer.

Tout ce qu'on pourroit dire de la perfection de leurs Ouvrages s'abbrege, en diſant qu'elle répond à la dignité de leur ſujet. Ce ſujet eſt la Divinité de la Religion Chrétienne, & l'illuſion de toutes les autres ſortes de Religion. Il ne faut pas confondre cette matiére avec celle du reſte de leurs Ecrits, où nos veritez ſaintes ſont expoſées ſans artifice à un Peuple qui vouloit *des diſcours & des prédications qui n'euſſent rien des paroles propres à perſuader, dont ſe ſert la ſageſſe humaine* ; où ces veritez ſont utilement tournées ſur le reglement des mœurs & de la vie, ce qui charmoit un Peuple qui *ayant faim & ſoif de la Juſtice*, ne deſiroit rien avec plus d'ardeur que d'être raſſaſié par l'inſtruction ; où elles ſont prouvées avec autant de facilité que de ſolidité par les deux Teſtamens & par la Tradition Apoſtolique, ce qui faiſoit la conviction la plus douce &

la plus ferme pour ce Peuple *juste qui vivoit de la Foi, nourri des paroles de la Foi, & de la bonne doctrine*; où en un mot nos Ecrivains sublimes, faisant ceder l'art à la simplicité, n'ont voulu paroître *qu'en Evêques & en Pasteurs de nos Ames.*

Mais ils ont été obligez de prendre d'autres mesures avec les Payens, & de manier d'autres armes dans ce combat. Il a été question de donner à ces Esprits incredules des démonstrations humaines d'une Religion qui est au-dessus de l'Homme, & de le mener par les lumieres de la raison dans l'heureuse obscurité de la Foi. Sans le secours de nos Saintes Ecritures, il a fallu réduire ces infidelles à en reconnoître l'autorité, ou les convaincre que *les témoignages du Seigneur sont trop croyables & ses jugemens vrais, justifiez par eux-mêmes.* C'est à quoi les Peres se sont le plus attachez, je veux dire à faire de l'objet même de la Foi la raison de croire, & à prouver que nôtre Religion nettement proposée, ne peut trouver de l'incredulité que dans des Esprits sans force & sans lumiére.

Juin 1710.

Ce n'eſt pas tout : ils ont attaqué directement le Paganiſme qui avoit été durant deux mille trois cens ans la Religion dominante dans le Monde; la Religon *de ceux qui ſe diſoient ſages* ; celle des Egyptiens, des Grecs, & des Romains, trois Peuples hors deſquels l'Hiſtoire ne remarque preſque aucune trace d'érudition ni de culture : j'excepte les Hebreux, que les Grecs confondoient mal à propos avec les Peuples Barbares. C'étoit un ſyſteme choquant de Religion, il eſt vrai ; mais ce n'eſt pas à dire qu'il fût aiſé de le renverſer : car outre qu'en fait de Religion les choſes qui choquent la pure raiſon, ne ſont pas celles auxquelles on tient le moins, parce qu'elles paſſent pour de grands myſteres ; outre cela, dis-je, les meilleurs Eſprits du Paganiſme le plus moderne, craignant *la cenſure éclairée des tems Chrétiens*, comme parle Saint Auguſtin, avoient abandonné quelque choſe de leur ancien ſyſteme, pour eſſayer de ſauver le reſte. Mais cela n'a rien mis à couvert de l'attaque des Peres : Après les poſtes qui étoient ſans dé-

fenſe, ils ont emporté les retranchemens, pour m'expliquer de la ſorte: & voici deux batteries qu'ils ont dreſſées avec beaucoup de ſageſſe, & qui meritent d'être remarquées; l'une contre les articles les plus ſcandaleux de la Doctrine Payenne; l'autre contre ceux qui avoient quelque choſe de ſupportable: ceux-là pouvoient humilier les Gentils; mais ceux-ci nourriſſoient leur orgueïl. Il a été comme convenu entre les Peres, de leur faire confuſion des premiers par le parallele des articles correſpondans de nôtre Doctrine toute édifiante & toute ſainte; & de leur enlever les derniers par la confrontation de nos divines Ecritures de l'ancien Teſtament, où la Gentilité avoit fait quelques larcins dont elle s'étoit parée. Telle a été leur methode que je dois expliquer un peu plus en détail

Voici donc comme ils ſe ſont pris à la réfutation de ce que le Paganiſme avoit de plus faux & de plus odieux; ainſi qu'on l'obſerve par la lecture attentive de leurs Ecrits. Il eſt vrai que les lumieres que la rai-

ſon préſente elle-même contre de telles impietez, ne ſont pas negligées dans leurs Ouvrages polemiques : & quantité de ces Piéces étant tournées ou en véhémentes invectives contre des diſſolutions conſacrées, ou en des dériſions neceſſaires d'opinions monſtreuſes & applaudies, tout ce qui donne du ſel & de la pointe aux diſcours les plus ſpirituels de ce genre, y eſt employé & addroitement ménagé. Mais pour en éloigner un air indécent de Satyres profanes, & pour confondre l'erreur par la verité, ils parlent le langage ſacré des Prophetes & des Apôtres ; ils comparent continuellement les abominations du culte idolatrique avec la pureté du culte Chrétien : ils préſentent à tout coup la Loi de Dieu comme un miroir ſans tache, dans lequel la créance & les obſervations payennes paroiſſent horribles.

Après avoir cüeilli & brûlé l'yvraye dont ce malheureux champ étoit plein, ils ont pris ſoin d'amaſſer dans le grenier du Seigneur un peu de froment qui étoit mêlé parmi

tant d'yvraye ; c'eſt à dire qu'ayant démêlé quelques points de Doctrine ſaine dans la Théologie payenne, ils les ont rapportez au tréſor de nos divines Ecritures, d'où ils avoient été tirez, comme ils le prouvent tous de concert & par des témoignages non ſuſpects ; puiſque ce ſont les Payens qui les leur fourniſſent eux-mêmes. L'Hébraïſme de quelques Philoſophes Grecs (s'il m'eſt permis de nommer ainſi quelques veritez, qu'ils avoient compilées dans les Livres des Hebreux, & conſiderablement alterées) cet Hébraïſme, dis-je, paroît par les Ecrits des Saints Peres auſſi certain que l'Hellénïſme de quelques Philoſophes Juifs, qui n'eſt pas problématique parmi les Sçavans. L'établiſſement du premier de ces deux faits a paru capital à nos ſages Ecrivains ; & je dois indiquer le motif qu'ils ont eû de s'y attacher comme ils ont fait dans une partie conſiderable de ces Ouvrages, dont je tâche de faire connoître l'eſprit.

La vanité des Grecs étoit le plus grand obſtacle à leur converſion : *l'enflûre étoit leur maladie*, comme

parle Theodoret. De Disciples des Philosophes, ils ne vouloient pas devenir Disciples des Pêcheurs. Leurs Théologiens étoient Orphée, Homere, Hesiode, Solon, Thalés, Pherecyde, Pythagore, Heraclite, Empédocle, Anaximéne, Socrate, Pláton; qu'ils opposoient fierement à des Galiléens inconnnus. Ils ignoroient cependant ce qui étoit constant par les plus anciens monumens de l'Histoire, que leurs Théologiens prétendus avoient eu les Hebreux pour leurs premiers Maîtres; dont ils avoient toutefois pitoyablement défiguré la doctrine, soit parce qu'ils ne l'avoient reçûë que par le canal des Egyptiens qui l'avoient déja alterée, soit parce qu'ils y avoient encore mêlé eux-mêmes leurs erreurs populaires. La Gentilité moderne ayant laissé tomber les preuves de ce fait peu glorieux pour elle, les Peres ont fait un de leurs principaux soins de le bien éclaircir, & de le rappeller aux Grecs de leur tems, indociles à proportion de leur vanité, & vains à proportion de leur ignorance.

En lisant ce qu'ils ont écrit sur cette matiere, il n'est personne qui ne voye encore aujourd'hui avec plaisir, la Doctrine des Patriarches & des Prophetes honorez de la familiarité du Seigneur, couler toute pure dans le Christianisme par le Judaïsme comme par son canal naturel, & s'épancher, pour ainsi dire, sur le rivage par quelques filets dérobez dont elle arrose le Paganisme; bien qu'elle s'y corrompe presqu'aussi-tôt, reçûë dans des ruisseaux pleins de bouë. On a, dis-je, la consolation de voir le premier Peuple instruit immediatement par les Oracles de Dieu même, instruire pleinement le Peuple Chrétien qui est dans sa descendance directe; & laisser toûjours échapper quelques rayons des veritez celestes sur la Gentilité sa posterité collatérale, qui avoit eû le malheur de dégénérer; communiquer d'abord quelques sentimens de Religion à l'Egypte qui n'adoroit que des monstres dans ces tems reculez, où la Gréce n'étant encore qu'une Nation barbare n'adoroit rien; humaniser

& polir ensuite les Grecs par les Egyptiens, & les Italiens par les Grecs. Car les Peres ont justifié par une curieuse recherche de l'Histoire, que ces trois Nations qui ont passé pour les plus éclairées, doivent aux Hébreux & aux Chaldéens les prémieres connoissances des choses divines, humaines, & naturelles.

Ils ont fait remarquer que les plus celebres Philosophes, avoient eû pour Moyse une espece de foi qu'on pourroit peut-être nommer aveugle ou servile dans ces Philosophes. Car non-seulement contre les lumieres ordinaires, ils reconnoissent quelque distinction d'hypostases, comme ils parlent, dans l'Unité de la Nature divine; mais ils abandonnent même les suites naturelles de leurs principes sur d'autres points considerables, lorsque les *anciens Mémoires* les y obligent: c'est ainsi que Platon indique timidement nos anciennes Ecritures, comme Saint Justin l'a observé. On peut mettre parmi ces inconsequences, que Théodoret appelle des contradictions dans lesquelles ils sont tombez en vou-

lant, pour ainſi dire, enter nos Prophéties ſur leurs viſions ; on peut, dis-je, mettre entre leurs inconſéquences l'éternité des ſupplices pour les pechez qu'ils nomment *incurables*, auſſi-bien que le paſſage de l'Ame dans le lieu du Jugement & des *Purgations* de l'autre vie, avec cette circonſtance qu'elle n'anime rien durant ce paſſage non plus que durant le cours de ſes peines : car cette éternité & cette *inanimation* ſont contre l'ordre naturel des Metempſycoſes, dont ces Philoſophes étoient entêtez.

Les Peres ont fait beaucoupd'attention ſur la longue liſte des Grecs ſoit Poëtes, ſoit Philoſophes, qui firent le voyage d'Egypte dans le deſſein de s'y inſtruire à fond de ce que Xénophon appelle *la Philoſophie merveilleuſe*, c'eſt à dire, de la doctrine ſecrette des Prêtres de ce pays-là : car ce voyage ſembloit être de neceſſité pour ceux qui aſpiroient à ſçavoir quelque choſe en matiére de Religion. On comptoit parmi ces Voyageurs curieux & celebres, Orphée, Muſée, Mélampe, Homere, Lycurge, Thalés, Solon, Pherecide,

Pythagore, Eudoxe, Democrite, Oenopide, Platon, Hecatée : & quant à la doctrine qui piquoit tant leur curioſité, les Peres ont crû & donné pour indubitable, que c'étoit quelque teinture de la Théologie de Moyſe & des Patriarches ; n'étant pas poſſible que les Hébreux, durant le long ſéjour qu'ils avoient fait en Egypte, n'y euſſent laiſſé du moins quelques legeres impreſſions des principaux Dogmes de leur Religion, leſquelles ſe conſervoient & ſe tranſmettoient entre les Sçavans du pays, ſur tout entre les Prêtres.

Les preuves éclatantes de cette tradition ſont, I. La palinodie d'Orphée, qui revenu d'Egypte mit infiniment au-deſſous du Dieu ſuprême, les Dieux de nom qu'il lui avoit auparavant égalez, & ne voulut plus entretenir ſon cher Muſée que de *l'Unique Exiſtant par lui-même, & de ſon Verbe* ; II. Les ſublimes idées que Pythagore rapporta du même voyage touchant l'Etre éternel & intelligible, dont il fit le prémier objet de la Religion, & l'objet total de la Philoſophie ; III. La tentative que fit

Platon après ses courses, pour substituer la Théologie allégorique à la poëtique : ce qui alloit indirectement à annéantir l'Idolatrie.

Il y a plus : car les Peres ont ramassé diverses expressions de Platon & des autres Philosophes, avec quantité de leurs propositions & de leurs Maximes, qui paroissent visiblement copiées de nos Ecritures : & afin qu'on n'aille pas se figurer, que ce soit là une idée de nos pieux Ecrivains, voici un fameux Pythagoricien qui dit plus que cela : *Qu'est-ce que Platon? C'est Moyse qui parle Grec.* Ce mot de Numénius d'Apamée est rapporté par Hésychius de Milet, ainsi que par Suidas, par Théodoret & par Eusébe. Que si les Peres parlent si souvent des larcins que les Grecs avoient faits sur les Hebreux, c'est parce que ces Grecs plagiaires s'étoient fait par-là une Religion fort differente de celle du Peuple, & que c'est sur la difference de ces deux Religions, l'une épurée des plus grossiéres erreurs de l'autre, que les Péres ont reglé leur méthode uniforme, qui est telle en trois articles.

Le premier contient l'expoſition de la Religion populaire tant pour le dogme que pour le culte; le ſecond l'expoſition de la Religion philoſophique, qui étoit celle de tous les Sçavans du Paganiſme ; & le troiſiéme l'expoſition de la Religion Chrétienne, qui eſt la continuation & la perfection de celle de Moyſe & des Hébreux. C'eſt là la diſtribution ordinaire des Ouvrages polémiques : & le but que leurs habiles Auteurs s'y propoſent, eſt de faire revenir la Gentilité des erreurs populaires par l'autorité des Philoſophes reconnuë du Peuple, & des erreurs philoſophiques par l'autorité des Prophetes aſſez reconnuë des Philoſophes qui les avoient pillez, comme les Peres le diſent ſans ceſſe.

J'oſe dire, Monſieur, que c'eſt là le vrai Plan de ces anciennes Controverſes, qui ont ſi heureuſement réüſſi aux illuſtres Défenſeurs de l'Egliſe. Il eſt neceſſaire de faire obſerver ici, que ſuivant ce Plan ils étoient obligez de marquer quelque ſorte d'eſtime pour les plus celebres Philoſophes, en les comparant

avec le reſte du Monde payen. C'eſt donc dans le cas de cette comparaiſon marqué & inculqué par les Peres, que Pythagore & Platon ont été érigez par les Peres même en Maîtres dignes d'être écoutez de ce Peuple horriblement ſuperſtitieux : cas ſi mal remarqué toutefois, que c'eſt cette inattention certainement inexcuſable, qui rend aujourd'hui la Critique ſi entreprenante & ſi inconſiderée ſous certaines plumes odieuſes pour les Fidelles, & mépriſables pour les Sçavans.

J'aurai ſouvent occaſion de faire remarquer dans mes Lettres, combien la réputation des Peres eſt nette ſur l'article d'un mauvais Platoniſme qu'on leur impute, ſans ſçavoir à fond ce que c'eſt que le Platoniſme, ſans en connoître ni le bon, ni le mauvais, & ſans prendre garde que ni Platon ni les autres Auteurs Payens, ne ſont jamais citez par les Peres que pour les Payens, & que tout ce qu'ils en citent de raiſonnable ſur les matieres de Religion, ils prouvent en même tems que les Payens l'avoient tiré des Hebreux,

Ils ne manquent jamais d'ajouter, que ces plagiaires, ou lâches ou infidelles, ont tout alteré ce qu'ils ont volé. Car, ou ils n'ont osé l'expliquer nettement dans leurs Livres, craignant les emportemens de la multitude obstinément idolâtre ; où ils y ont mêlé des erreurs étrangéres, soit par la force des préjugez de la naissance, soit par l'ignorance du total de nos Ecritures. En un mot les Peres n'approuvent en quelque sorte le Platonisme que par les endroits qu'il avoit empruntez du Judaïsme, & par une espece de réforme qu'il avoit faite dans le Paganisme.

Après cela ils font tous leurs déclarations conformes aux deux que je mets ici pour exemple. Voici celle de Saint Augustin. [a] *Aristote a dit*

[a] S. August. sur le Ps. 140. *Dixit hoc Aristoteles : adjunge illum petræ (petra autem erat Christus) & absorptus est... Dixit hoc Pythagoras, dixit hoc Plato : adjunge illos petræ : compara authoritatem illorum authoritati Evangelicæ... absorpti sunt juxta petram istam... Tamdiu videntur aliquid dicere, donec comparentur petræ. Propterea si inventus fuerit aliquis il-*

cela : Approchez-le de la pierre (or la pierre c'étoit Jesus-Christ *) & Aristote est abymé. Ainsi a parlé Pythagore, ainsi Platon : approchez les de la pierre, comparez leur autorité à celle de l'Evangile : ils sont engloutis auprès de cette pierre. Ils semblent dire quelque chose jusqu'à ce qu'on vienne à les comparer à la pierre. C'est pourquoi s'il se trouve que quelqu'un d'entre eux ait dit ce que* Jesus-Christ *a dit aussi, nous en felicitons ce Philosophe ; mais ce n'est pas lui que nous suivons. Je ne veux être que Chrétien*, dit Saint Justin [b] : *non que la doctrine de Platon soit éloignée de celle de* Jesus-Chrit : *il suffit qu'elle n'y est pas entiérement conforme.* Jusqu'ici on n'avoit pas eû besoin de prouver que les Peres s'en étoient tenus à leurs déclarations.

Quel est le malheur de ces tems & le mien, si mes Lettres se trouvent

lorum hoc dixisse, quod dixit & Christus, gratulamur illi, non sequimur illum. [b] Saint Justin 1. Apologia. Χριστιανὸς εὑρίσκομαι... οὐχ ὅτι ἀλλότριά ἐστι τὰ Πλάτωνος διδάγματα τοῦ Χριστοῦ, ἀλλ' ὅτι οὐκ ἔστι πάντα ὅμοια.

plus necessaires que je ne le souhaite, contre une licence nouvelle, qui ne peut avoir aucun motif ni religieux, ni honnête! Avec quelle indecence parlent de ces grandes lumieres de l'Eglise quelques Ecrivains imprudens au Nord de la France! Et peu goûtez chez eux, où les Sçavans raisonnables & moderez desapprouvent cette hardiesse, par quelle étoile trouvent-ils parmi nous des Lecteurs indulgens, quoi qu'en petit nombre? A-t'on des principes sur la Religion, quand on veut que les canaux de la Tradition ne soient pas nets de la lie du Paganisme? Convient-il à des Chrétiens d'insinuër, que les Vainqueurs de l'idolatrie ne méritoient pas de l'être? Que prétend-on mettre après tout, à la place de ce merite qu'on extenuë? Le droit des Peres sur nôtre estime est si notoire, qu'une déclaration d'estime & de veneration pour les Peres, n'est presque d'aucun merite au près du Public. Avec quelle indignation lira-t'il donc des déclarations à peu près contraires, soutenuës de quelques miserables

tentatives de Critique, pour justifier, s'il étoit possible, ce manque de respect & de Religion? L'étrange moyen de se faire un nom! Ceux qui se sont fait connoître par-là, n'ont pas besoin d'être flétris.

Jugement des Ouvrages qui nous restent sur la Théologie des Philosophes Payens.

J'ai tâché de donner une idée generale des Ouvrages polémiques par leur matiére & par leur forme: j'ai dit que la pensée que j'ai eûë de les éclaircir, m'a fait dresser un Plan de la Théologie Payenne que j'ai jugé utile: & l'on peut souhaiter d'apprendre sur quels mémoires je l'ai dressé.

Platon & Aristote sont les deux sources les plus riches & les plus abondantes de cette ancienne Doctrine: ce sont les deux seuls qui nous soient connus par eux-mêmes, je veux dire par leurs propres Ouvrages. Quelques fragmens du Pythagoricien Ocellus, anterieur à l'un & à l'autre, ne peuvent pas être

comptez pour beaucoup. J'en ai néanmoins profité. Il ne nous reste du fameux Pythagore, que ses Symboles & ses Vers d'or, pour lesquels son Disciple Lysis lui a prêté sa main : quand on a possedé la Théologie philosophique de ce Chef des Philosophes, on en reconnoit les principaux points bien marquez dans ses Symboles, & un beau précis dans ses Vers. A cela près on n'a qu'une connoissance historique des sentimens des anciens Philosophes, par Ciceron, par Plutarque, & par quelques autres, sur tout par Laërce, sans qui les Dogmes & les tems philosophiques seroient bien obscurs.

Philon presque aussi Philosophe que Juif, & par consequent un peu trop Philosophe, est un bon introducteur pour ceux qui desirent entrer dans le Pythagorisme, où il marche sur les pas de Platon : de sorte qu'en lisant ses Ouvrages, on ne sçait *si c'est Philon qui platonize ou si c'est Platon qui philonize*, expression proverbiale rapportée par Saint Jerôme. Il faut être averti une fois pour toutes,

que le Pythagoriſme & le Platoniſme, c'eſt la même choſe.

Plutarque fait voir qu'il ſçait parfaitement cette Carte : mais il bat trop de pays pour pouvoir ſervir de guide. Les deux Sextus (ou l'unique Sextus, (car il n'eſt pas trop ſûr que le Sceptique ſoit différent de l'Empyrique,) attaquent generalement toutes les opinions des Dogmatiques : mais ils commencent toûjours par expoſer nettement ces opinions, & par cette methode ils éclairent beaucoup un Lecteur.

Venons à Plotin. C'eſt un Auteur qu'il faut s'obſtiner à lire, juſqu'à ce que ſa lecture vienne enfin à faire plaiſir : car après cela il remplit l'eſprit de lumieres ſaines & ſublimes, par rapport à la Philoſophie la plus épurée du Paganiſme. Les Peres qui ſont venus après lui l'ont eſtimé & oppoſé au Paganiſme groſſier. Porphyre qui nous a conſervé ce tréſor d'ancienne doctrine, ſoutient dignement lui-même dans ſes quatre Livres de l'abſtinence & dans ſa fameuſe Lettre à Anebon, le parti de la

Théologie de Platon & de Pythagore, auſſi bien qu'Iamblique dans la vie de ce dernier & dans l'exhortation à la Philoſophie. Mais il eſt Peuple comme le Peuple même dans ſon Livre des Myſteres en réponſe à la Lettre dont je viens de parler; tout infatué d'operations magiques, qu'il nomme plus honnêtement théürgiques, d'une divination commandée & artificielle des ſacrifices de toute eſpéce, & de l'idolâtrie la plus outrée; occupé à donner un air de raiſon & de Religion aux ſuperſtitions les plus inſenſées de la vile multitude, qui le regardoit comme un Platonicien merveilleux. Et voilà, pour le dire en paſſant, le faux Platoniſme & le mauvais Pythagoriſme de certains Philoſophes eſclaves du Peuple, vendus à la flatterie des Puiſſances à qui il importoit qu'on laiſſât le Peuple dans ſes uſages, notoirement déſerteurs de Platon, & contre leſquels les Peres n'ont ceſſé d'alléguer Platon & Pythagore. Tant s'en faut qu'on puiſſe ſoupçonner les Peres d'un Platoniſme ſi corrompu, nous

avons deux abbregez de la doctrine de Platon, qui ne ſont, pour ainſi dire, que ſuc & moëlle; celui d'Alcinoüs & celui de Saluſte. Le Commentaire d'Hieroclés ſur les Vers d'or, met dans un beau jour quantité de ces anciens Dogmes. Quelques Commentateurs Grecs de Platon & d'Ariſtote, tels qu'Alexandre d'Aphrodiſie, & Procle de Lycie, ſont mieux entrez dans le ſens & dans le ſtyle de l'ancienne Philoſophie que les Commentateurs modernes.

Pour les Latins, Ciceron & Seneque, Virgile même & Ovide, font voir que les beaux Eſprits Italiens goûtoient encore de leur tems la *Philoſophie merveilleuſe*, c'eſt à dire celle de Pythagore, née pluſieurs ſiécles auparavant dans cette partie méridionale de leur Pays, qui étoit appellée anciennement la grande Gréce. Ils étoient Grecs ſur la Religion & ſur la Philoſophie, mais moins profonds; ce me ſemble, & plus flottans que les Grecs naturels. Apulée & Macrobe, ont des morceaux dignes des Philoſophes Atheniens.

Quant aux Auteurs Chrétiens, on en tire certainement de grandes lumiéres ſur ces anciens Syſtêmes: car les Peres n'en ont rien condamné qu'avec connoiſſance, & ils n'en ont rien ignoré ; ſur tout Saint Juſtin, Saint Clément Alexandrin, & Arnobe, qui avoient été Philoſophes, Origene, Euſebe, Lactance Diſciple d'Arnobe, & Saint Auguſtin.

On ne peut pas douter que S. Auguſtin ne vît auſſi clair dans le fond du Pythagoriſme que Plotin & que Platon même. Le Saint Docteur me paroît avoir tenté une choſe digne de ſa Religion & de ſon grand génie. Car après avoir marqué, réprouvé, refuté, *quantité d'erreurs*, qu'il nomme *capitales* de ce Pythagoriſme payen ; comme l'éternité de la matiere, la divinité du Monde & des globes céleſtes, la préexiſtence & la tranſmigration des Ames, avec l'animation de toute la Nature, il eſſaye de conſerver, pour ainſi dire, les reſtes conſidérables de ce débris, & de rendre le fond de cette Philoſophie independant de ces articles inſoutenables. La réalité

du *Monde intelligible* ſubſiſte ; l'illuſion du *Monde ſenſible*, & l'incompréhenſibilité du *Monde materiel*, ſelon ce qu'il eſt en lui-même hors de la ſenſation & de l'intelligence, n'en ſont pas moins bien établies : la volonté agiſſante de Dieu ſupplée l'animation generale : la lumiére que l'Ame reçoit immédiatement du Verbe pour les veritez univerſelles, rend ſuperflu le Dogme de la réminiſcence lié ſans neceſſité à celui des métempſycoſes imaginaires : les *Nombres*, ou *Idées*, ou *Formes*, ces trois épouvantails de certains Eſprits, deviennent la choſe du monde la plus ſenſée & la plus claire ſous cette plume lumineuſe, pour la nommer de la ſorte : & pour tout dire en un mot, au lieu de ce Pythagoriſme odieux par des impietez qu'il fait voir qui y ſont comme étrangéres, & tenébreux par quelques myſteres de termes & d'expreſſions, qu'il développe avec ſa netteté ordinaire, Saint Auguſtin en expoſe un autre tout épuré, où ceux qui veulent ou qui ſçavent ſuivre un tel Conducteur, peuvent courir d'un

bout à l'autre ſans trouver aucun obſtacle dans leur chemin. Si c'étoit un honneur de ſçavoir à fond la plus ancienne Philoſophie dont les Grecs ſe ſont tant glorifiez, les Latins n'auroient beſoin que de Saint Auguſtin ſeul pour ſoutenir en cela leur honneur. Ceux qui ne le connoiſſent pas par ſes Ouvrages philoſophiques qui ſont en grand nombre, ne ſçauroient rendre à ſon Eſprit toute la juſtice qu'il mérite.

Après avoir indiqué les Auteurs qui m'ont éclairé ſur la Théologie des Pythagoriciens, il me reſte à faire connoître la raiſon qui m'a fait chercher avec un ſoin particulier la Théologie de cette Secte. C'eſt que le Pythagoriſme eſt la Théologie & la Philoſophie primitive qui fait le fonds de la doctrine des autres Sectes; leſquelles ne ſont à l'égard de celles-là que comme diverſes hereſies à l'égard d'une Religion, ou comme divers dialectes à l'égard d'une langue originelle. La Philoſophie étoit à naître quand Pythagore nâquit. Juſqu'à lui ceux qui faiſoient en Gréce une

profeſſion particuliere & marquée de Science & de Religion, prenoient le nom de Sages. Pythagore trouva ce titre trop faſtueux. *Le ſeul Sage*, dit-il, *c'eſt Dieu ſeul* ; & par ce grand mot il ſupprima pour jamais une fiére ſocieté de *Sages* qui s'étoit formée dans ſon Pays quelques années avant ſa naiſſance. Il fonda donc en leur place *les Philoſophes*, ou *Amateurs de la Sageſſe* ; & par ce nom plus modeſte & inoüi juſqu'alors, il voulut faire comprendre aux hommes qu'ils devoient tendre continuellement à cette Sageſſe conſommée dont il leur promettoit des leçons ; mais non pas préſumer jamais d'y avoir atteint, ni nourrir d'un tel orgueil leur pareſſe. Il ouvrit ſon Ecole en Italie ; & la rapidité avec laquelle ſa doctrine paſſa la mer, & s'étendit de tous côtez eſt une preuve éclatante de la ſuperiorité de ſon génie. Toute la Grece ſçavante l'a reconnu pour ſon Maître. Sa Théologie qui s'enſeignoit toute pure dans l'Academie fondée par Platon, reçût dans les Sectes poſterieures quelques alterations, que je ferai

connoître incidemment, en exposant le Plan Théologique du Pythagorisme, dans mes douze premieres Lettres.

La Thérapeutique que je joins à ces Lettres, avec des analyses & des notes, ne peut manquer d'être favorablement reçûë du Public; à moins que ma traduction n'ait entiérement défiguré cet excellent Ouvrage d'un des plus sçavans Evêques qu'ait eû l'Eglise orientale, je veux dire de Théodoret. Il a été abandonné ou contredit par Mr. Usser sur un point important de Chronologie, ainsi que par Mr. Van-Dale sur la matiére des Oracles; & m'ayant paru que c'est sans raison, j'ai eû l'honneur de vous en dire ma pensée, Monsieur, dès l'année 1705. dans deux longues Lettres apologétiques que je mets à la tête de la Thérapeutique; parce qu'elle en justifie la doctrine sur ces deux articles considerables.

Au reste le style de Lettres que j'ai employé dans le Plan que j'expose aux yeux du Public, a certains privileges commodes pour la liberté

& la familiarité de l'expreſſion, pour les digreſſions & choſes ſemblables; aux quelles j'avoüe que je n'ai pas renoncé. J'eſpere que les Eſprits ſolides regarderont moins à quelques licences de ce genre, qu'à la curioſité & à l'importance de ma matiére. On verra avec plaiſir ce que toute la Gentilité polie a penſé ſur la Religion : & il ſera certainement de quelque utilité de voir d'une maniere à n'en pouvoir pas douter, que quand elle a penſé raiſonnablement ſur quelques points de ce grand ſujet, c'eſt le premier Peuple, ce Peuple élû dont le Chriſtianiſme a recüeilli la ſubſtitution, c'eſt, dis-je, le Peuple Hébreu qui l'a éclairée.

Plan de l'Ouvrage où le Syſteme Théologique des Philoſophes Payens eſt expliqué.

Le premier tome eſt partagé en cinq articles. Le premier article traite du Dieu ſupreme en deux Lettres. Le ſecond de la Trinité Platonicienne en deux autres Lettres, ſuivies d'une troiſiéme Lettre ſur

l'état des Ames dans l'autre vie selon les Philosophes Payens, sur l'idée qu'ils ont eûë du Jugement des morts & sur les metempsycoses. Le troisiéme article explique la Doctrine des Philosophes, du Peuple, & des Poëtes sur les Dieux subalternes en trois Lettres; l'une sur les Dieux visibles, c'est à dire le Monde & les Astres; la seconde sur les Dieux invisibles, c'est à dire les Genies de divers ordres; la troisiéme sur les Divinitez de la Fable, qui n'étoient pour les Philosophes que des Divinitez allegoriques. Le quatriéme article, c'est à dire, le culte idolatrique est renfermé en deux Lettres; l'une sur la théorie de ce culte, c'est à dire sur la prétenduë alligation des Genies aux idoles par les operations de la fausse Theürgie, ou plûtôt de la Magie; l'autre sur la pratique de ce culte dans ses principales fonctions, les sacrifices, la divination, les fêtes payennes. Le dernier article n'occupe qu'une seule Lettre sur les Athées du Paganisme. J'ai déja dit que la traduction de la Therapeu-

tique de Theodoret, & deux Diſſertations apologetiques pour ce ſçavant Pere contre Uſſerius & Vandale, rempliront le ſecond volume.

Le ſecond Ouvrage qui viendra enſuite deſtiné à expliquer *le Syſtême philoſophique*, entre auſſi directement que le premier dans mon deſſein de faciliter la lecture des Peres. Il eſt pour le moins auſſi curieux que le premier. Les Nombres de Pythagore, & les idées de Platon ſont des choſes ſenſées, ſolides, raiſonnables, ſublimes, & qui renferment un beau ſens, qui n'eſt preſque plus connu de perſonne, comme il l'étoit de Saint Auguſtin & des autres Peres. J'éclaircis ce ſens-là & le reſte des dogmes philoſophiques, d'une maniere qui mettra les Lecteurs au fait de ces anciens Syſtêmes. Les Schiſmes des Diſciples de Pythagore qui ont produit quinze ou ſeize Sectes differentes, les Auteurs de ces Schiſmes, la ſucceſſion des Maîtres dans chaque Secte, & les articles qui ont fait la ſéparation, tout cela eſt recherché avec ſoin; & je me flatte de faire voir

nettement, que les nouveaux Philosophes dont j'ai été autrefois charmé, ont manqué l'objet entier de la Philosophie. Ce second Ouvrage est écrit en forme d'entretiens, dont le dernier est sur l'usage que les Saints Peres ont fait de la Philosophie payenne, & sur la fameuse question, s'ils ont préferé le Platonisme aux autres Sectes.

ARTICLE LXXXVII.

ELOGE DE FEU *Mr.* FINOT *celebre Médecin, tiré d'une Lettre de Mr. Hecquet au P. Tournemine Jesuite.*

L'On sçait, Mon Reverend Pere, que ce n'est qu'aux noms des Auteurs celebres par leurs Ecrits, que vous accordez place dans vos Mémoires après leur mort. Mais refuserez-vous cette marque d'honneur à un grand Medecin, qui a été renommé pour sa Science, distingué pour sa Sagesse, & celebre pour ses succès? Ces qualitez avoüées de tout le monde, soutenuës de vôtre

credit dans la République des Lettres, & appuyées de l'honneur de vôtre amitié, ne suffiront-elles pas, pour meriter à cet illustre Mort la place que ses Amis vous demandent? C'est Mr. Finot que vous avez aimé, M. R. P. & qui vous honoroit, pour lequel on prend la liberté d'interesser vôtre plume. Qu'elle apprenne, si vous le voulez bien, au Monde litteraire, qu'il a perdu dans ce Medecin celebre un très-sçavant Homme.

Raymond Jacob Finot étoit de Beziers en Languedoc, où il étudia les belles Lettres & la Philosophie avec distinction. Plein de ces connoissances, quoique tout jeune encore, il fut à Montpellier en 1656. étudier la Medecine. Cette celebre Faculté sentit dès-lors son merite & l'honora du bonnet de Docteur en 1659. Son inclination pour les Sciences, & ses rares talens pour la Medecine, n'en demeurérent pas-là: ils lui inspirérent le dessein de venir à Paris. Il y arriva âgé de 25 ans avec un Esprit juste & sensé, une memoire heureuse, une élo-

quence naturelle, & un naturel aiſé. Tant de diſpoſitions avantageuſes apportées en 1664. dans la Faculté de Medecine de Paris, la plus ſçavante du Monde & la plus renommée, lui meritérent un rang diſtingué dans cette fameuſe Compagnie. On y aima la douceur de ſes mœurs: on y eſtima ſa probité, ſon érudition, ſon habileté, ſa ſageſſe. Tout ce qu'il fit pour cette celebre Ecole l'honora. Ses Theſes ſçavantes & judicieuſes, ſes éloquens Diſcours, ſes Leçons anatomiques, les Ecrits qu'il y dicta, furent les preuves & les témoins de ſon merite.

Ses Theſes ſur-tout en ſont de fidelles garants. Celle-ci, *Non ergò fructus vino temperati ſalubriores*, du 9e. Mars 1673. découvre avec autant de beauté que d'utilité la nature des *fruits* & de la boiſſon qui doit les accompagner; par où l'on voit la parfaite connoiſſance qu'il avoit du regime, cette partie principale de la Medecine. Une autre qui nous reſte de lui ſur le jugement qu'on doit faire des *urines* dans les maladies, *Non ergò ex urinis certa valetudinis au-*

guria, du 23^e^. Decembre 1677. Cette These montre son discernement dans l'exercice de la Medecine, & la justesse de ses observations. Mais celle sur tout où il a traité du rallentissement du sang dans les maladies, *Non ergò quia celerior pulsus, celerior sanguinis circuitus*, du 13^e^. Janvier 1701. est la marque d'une meditation profonde sur l'économie du corps humain, & d'une connoissance singuliere de la nature & du cours du sang, la preuve enfin de sa rare capacité & de sa grande experience. Mais d'autres témoins parlent encore pour lui: car ses succès nombreux, & les rares cures qu'il a faites; tant de gens qui ne le survivent que parce qu'il a sçû les délivrer de la mort; tant d'observations qu'on tient de lui; tant de maximes qu'on lui doit; ne sont-ce pas autant de témoignages de reconnoissance, ou autant de voix qui publient l'habileté, l'experience, & la grande capacité de Mr. Finot?

L'histoire des cures singuliéres qu'il a faites auroit été aussi utile au Public que glorieuse pour lui: mais il falloit qu'il en fût l'Historien. Sa

modeſtie & le peu de tems que lui laiſſoit l'eſtime & la confiance de tout Paris, ne l'ont pas permis. Je vous en rappellerai ſeulement quelques-unes dont vous avez été témoin. Vous vous ſouvenez d'un enfant de la premiere qualité qu'il a conſervé à ſon illuſtre Famille par ſa fermeté à ſoutenir, que ce que beaucoup de Medecins & de Chirurgiens prenoient pour un abſcés, n'en étoit pas un. Les indices auroient été équivoques pour tout autre que pour lui. Vous n'aurez pas oublié non plus ce jeune Malade qu'on traitoit comme s'il eût été attaqué d'une inflammation du peritoine, & qui étoit preſque à l'agonie : Mr. Finot que vous appellâtes reconnut d'abord que le mal étoit une hydropiſie accidentelle, cauſée par la rupture de quelque vaiſſeau lymphatique : il ordonna la ponction, & prédit qu'on tireroit environ douze pintes de lymphe, & que la douleur & la fiévre ceſſeroient incontinent. L'effet répondit à ſa prédiction : vous l'avez vû guérir ſur le champ. Une autre perſonne mourante qu'on croyoit

malade d'un abſcès dans le foye, il jugea que c'étoit une paralyſie de veſſie, fit ſonder le malade, & le mal ceſſa par l'évacuation de l'urine. Il a guéri ſous vos yeux preſque auſſi promptement un Seigneur de la Cour condamné par les plus habiles Medecins de France : il le fit ſaigner du pied, & répondit que deux ou trois heures après le ventre s'ouvriroit de lui même, & qu'au ſoir il ſeroit ſans fiévre. J'ai entre les mains un Malade dans qui il a combattu avec ſuccès pendant pluſieurs années, une diſpoſition prochaine à l'apoplexie.

Je ne dois pas finir ſon Eloge ſans vous dire quelque choſe des maximes auxquelles il a toûjours été attaché. Il ordonnoit peu de remedes : il falloit que la neceſſité le contraignît à les employer : il avoit plus de confiance dans un bon regime que dans ces ſecours violens : ſur tout il n'avoit preſque jamais recours aux remedes chauds, qui, comme il diſoit agréablement, tuent le Malade en chaſſant la maladie :

Quis furor est ne moriare mori?

Il commençoit presque toûjours par faire saigner le Malade, & il ne se servoit des purgatifs qu'avec beaucoup de discretion, convaincu que ce sont des poisons temperez, ausquels la moindre faute du Medecin peut rendre leur malignité. Il étoit aussi habile à prévenir les maladies qu'à les guérir. Il se distinguoit encore par le soin qu'il prenoit de rétablir entierement les Malades : soin que les Medecins negligent assez souvent ; ceux qui ne manquent pas de capacité manquant d'attention. La même penetration qui manifestoit à Mr. Finot les commencemens du mal encore cachez, lui en découvroit les restes, causes funestes de rechûtes plus funestes que le mal, quand on ne les suit pas aussi attentivement que le faisoit nôtre habile Medecin.

Il est mort à Paris le 28. de Septembre 1709. d'une pleurésie, âgé de 72 ans. Mais sa mort à cet âge acheve son Eloge. En effet né comme il étoit habituellement Phthisique, & dans une consomption toûjours

prochaine, il ne falloit pas moins qu'une habileté semblable à la sienne, pour prolonger ses jours beaucoup au-delà du terme que les plus habiles Medecins lui avoient donné.

ARTICLE LXXXVIII.

LES VIES DES SAINTS PERES des Deserts d'Occident, avec des figures qui représentent l'austerité de leur Vie & leurs principales occupations. A Paris chez Jean Mariette, ruë Saint Jacques 1708. *deux tomes in* 12. *tome premier pages* 381. *tome second pages* 438.

L'Occident a eû ses Anacoretes aussi-bien que l'Orient; & s'ils sont moins connus, ce n'est pas que leur sainteté ait moins éclatté dans le tems qu'ils ont vécu, mais les Saints Moines des Deserts de l'Egypte, de la Palestine, & de la Syrie, ont eû d'illustres Historiens, S. Athanase, Saint Jerôme, Theodoret, Severe Sulpice, Cassien, Pallade, Evagrius. Les Saints Peres des Deserts de l'Europe ont vécu dans des sié-

cles barbares, dont l'obſcurité a preſque enſeveli leurs vertus. Le peu qui en eſt venu juſqu'à nous, s'eſt conſervé dans des Memoires dépourvûs de tous les agrémens du ſtyle. Mr. de Villefore, à qui le Public doit *un abregé des Vies des Saints Peres des Deſerts d'Orient en deux tomes imprimé chez Mariette*, avec des figures belles & correctes, dont nous avons parlé dans les Memoires du mois de Juillet 1706. a crû devoir rendre ſon Ouvrage complet, en joignant aux premiers Hermites les Imitateurs qu'ils ont eûs dans tous les ſiécles. Ce deſſein ſi glorieux à l'Egliſe Latine eſt executé avec la diſcretion, l'onction, l'élegance, qui paroît dans tous les Ouvrages de Mr. de Villefore. Le Graveur a ſecondé l'Auteur; & la propreté des gravûres donne un nouveau prix à cet édifiant Ouvrage. On y lira des miracles ſurprenans : l'Auteur n'a pas crû devoir les omettre après les avoir trouvez dans les Hiſtoriens originaux. Nous devons penſer, dit-il judicieuſement, que Dieu donne à la vive Foi des grands Saints plus

de pouvoir qu'on ne s'imagine, & fait par leur entremise plus de prodiges que la raison n'en conçoit.

Mr. de Villefore a mis à la fin du second volume, de courtes descriptions des lieux & des Communautez, où l'Esprit de solitude regne encore aujourd'hui dans sa pureté primitive. Ces exemples, dit-il, comme plus près de nous, & pour ainsi dire sous nos yeux, seront peut être capables de faire plus d'impression sur les cœurs: & si on les compare aux pratiques des anciens Solitaires, la conformité qu'on y trouvera aura plus de force pour persuader aux Fidelles, que tout ce qu'ils verront dans ce Recüeil ne doit pas leur faire regarder ces austeritez & ces pénitences excessives, comme des objets d'une sterile admiration.

ARTICLE LXXXIX.

LETTRES D'UN SUISSE A UN François; où l'on voit les veritables interêts des Princes & des Nations de l'Europe qui ſont en guerre, & divers Memoires, Manifeſtes, & Actes ſervant de preuves à ces Lettres. Tome huitiême. A Bâle 1709. *in douze pages* 285.

NOus avons parlé des autres Tomes de ce curieux Ouvrage dans le tems qu'ils ont paru, & nous avons fait connoître, que ſi la matiere étoit importante, la forme qu'une de nos meilleures plumes lui a donnée, ajoute un nouveau prix à ce Livre. Les piéces originales qu'on y a ramaſſées, le feront toûjours rechercher. Le Recüeil complet en huit volumes ſe vend à Paris chez de Laulne ruë Saint Jaques à l'Empereur.

ARTICLE XC.

DETAIL DE L'OBSERVATION de l'Eclipse de Lune du 13^e. Février 1710. faite à Caën dans le College des Peres Jesuites, par le Pere Aubert Jesuite.

LA Pendule reglée sur le mouvement moyen ayant été mise à midi avec le Soleil.

à 9^h. 8'. 4''. Le bord inferieur de la Lune parut manifestement obscurci de l'ombre veritable. La penombre y étoit depuis quelques minutes.

16. 58. Grimaldi entre dans l'ombre.

18. 50. Grimaldi est entré dans l'ombre.

20. 46. Tycho entre dans l'ombre.

27. 54. Galilée entre dans l'ombre.

42. 26. Copernic entre dans l'ombre.

43. 44. Copernic est entré dans l'ombre.

Juin 1710.

52. 40. L'ombre est à Dionysius.

à 10ʰ. 1′. 36″. Menelaüs entre dans l'ombre.

19. 26. La mer des crises est toute dans l'ombre.

54. 36. Galilée sort de l'ombre.

58. 48. Grimaldi commence à sortir de l'ombre:

à 11. 0. 40. Grimaldi est sorti de l'ombre.

11. 26. Copernic est sorti de l'ombre.

27. 51. Menelaüs est sorti de l'ombre.

36. 48. Dionysius est sorti de l'ombre.

39. 36. La mer des crises commence à sortir de l'ombre.

48. 41. La mer des crises est sortie de l'ombre.

à 12. 9. 30. La Lune étoit dégagée de la penombre.

Mr. Cassini m'avoit prié d'observer exactement cette Eclipse, afin de pouvoir déterminer la longitude de Caën, qui n'est point encore connuë: je lui envoyai mon observation.

Juin 1710.

& il m'a fait l'honneur de m'envoyer celle qu'il fit à Versailles en la présence & par les ordres de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & celle qui fut faite à l'Observatoire. L'une & l'autre ne commence que vers le milieu de l'Eclipse : au lieu que le beau tems me permit de l'observer dès le commencement. Par la comparaison des deux observations, c'est à dire de la mienne & de celle de Paris, il résulte que Caën est plus Occidental que Paris de deux degrez & environ douze minutes de degré : ce qui n'est pas tout à fait conforme à la position de Caën dans les Cartes les plus exactes. D'autres observations nous éclairciront encore dans la suite ; & je les pourrai faire d'autant plus exactement, que j'ai une pendule d'une extrême exactitude faite à l'Observatoire sous les yeux de Mr. Cassini.

ARTICLE XCI.

OBSERVATION DE L'ECLIPSE de Lune du 13. Février 1710. faite à Bordeaux par J. Bonin de la Compagnie de Jesus.

LE Ciel ayant été couvert de nuages tout le matin le 13. Février jusques vers 3 heures du soir, je ne pûs point comparer ce jour-là l'heure de la pendule avec l'heure du midi veritable ; mais je l'avois fait le jour précedent, & je le fis le jour suivant, le Ciel ayant été fort serein. La pendule a été reglée sur le mouvement moyen, & je me suis servi pour cela de deux Etoiles de la queuë du Scorpion marquées dans Bayer ζ & λ ; parce qu'elles paroissoient le matin dans le crepuscule, & que le verre objectif de la lunette n'avoit point besoin d'être éclairé par une bougie.

Le Ciel fut fort inconstant le soir : j'observai cependant avec une lunette de 8 pieds & demi à deux verres convexes, les phases suivantes, c'est

à dire les paſſages des taches par l'ombre de la Lune.

Dans les phaſes croiſſantes le nom de la tache marqué vis-à-vis des minutes & des ſecondes, marque le tems auquel la tache ceſſa de paroître, étant entiérement cachée par l'ombre de la Terre ; & dans les phaſes décroiſſantes, il marque le tems auquel elle eſt entiérement ſortie de l'ombre & a paru tout à fait.

Phaſes croiſſantes.

Tems vrai au meridien de Bourdeaux.

A $8^h.55'.10''$. Du ſoir. Commencement de la penombre.

9. 0. 15. L'ombre étoit ambiguë.

1. 13. Commencement de l'Eclipſe par l'ombre de la Terre. L'Eclipſe commença par le bord oriental de la Lune entre les taches de Grimaldus & Schikardus.

7. 25. Schikardus.

10. 8. Grimaldus.

14. 8. Gaſſendus.

15. 30. Copernicus.

18. 10. Galilæus.

Vers 8^h. 18'. 30". le Ciel ſe couvrit de gros nuages pouſſez par un vent de Nord-oüeſt, qui cachérent entierement la Lune juſques à 10 heures.

A 10^h. 2'. 13". Plinius.
4. 28. Taruntius.
7. 30. Promontorium Somnii.
11. 0. Mare fœcunditatis eſt entierement caché.
12. 15. Un bord de mare Criſium.
14. 7. Proclus.
15. 30. La tache qui eſt dans Mare Criſium.
21. 30. Poſſidonius.
25. 15. Mare Criſium entierement caché.
27. 30. Cleomedes.

L'ombre a obſcurci une plus grande partie de la Lune vers 10^h. 28. & 29. minutes.

Phaſes décroiſſantes.

A 10^h. 32'. 45". Harpalus.
39. 5. Helicon.
44. 10. Heraclides.
49. 54. Poſſidonius.
50. 0. Le cœur du Lion *Regu-*

lus, & le milieu du bord de l'ombre étoient également éloignez du bord de la Lune.

A 10^h.53'.45".Archimedes.
54. 24. Ariſtarchus.
55. 0. Timocharis.
A 11^h. 0'.15".Galilæus.
1. 10. Keplerus.
2. 25. Cleomedes.
3. 34. Eraſtothenes.
6. 10. Grimaldus.
7. 18. Copernicus.
8. 30. Mare Criſium commence à paroître.
10. 0. Manilius.
10. 32. Lansbergius.
10. 48. Menelaus.
12. 2. Reinholdus.
13. 27. Plinius.
17. 20. Proclus.
19. 15. Gaſſendus.
19. 36. Promontorium ſomnii.
20. 4. Inſula ſinûs maris medii.
22. 15. Dionyſius.
24. 50. Bullialdus.
25. 0. Mare Criſium paroît entierement.
26. 30. Schikardus.

Juin 1710.

à 11^h. 28′ 10″. Promontorium acutum.
29. 45. Capuanus.
30. 12. Taruntius.
31. 0. Le Cœur du Lion étoit au ſommet d'un triangle iſoſcele, dont une ligne tirée par les taches d'Hermes & de Platon, étoit la baſe : les jambes du triangle étoient un peu plus longues que la baſe.
31. 55. Pitatus.
36. 30. Cyrillus, Catharina.
38. 20. Tycho.
38. 35. Regulus avec les taches d'Hermes & de Platon faiſoit un triangle rectangle, dont l'hypotenuſe étoit une ligne tirée depuis Hermes juſques à Regulus, & Platon étoit au ſommet de l'angle droit.
42. 12. Fracaſtorius.
44. 50. Mare Nectaris entierement découvert.
49. 0. Langrenus.
50. 10. Snellius.

à 11^h. 51'.18". Petavius.

53. 15. Furnerius.

56. 0. Fin de l'Eclipſe.

A 11^h. 58 minutes la penombre ne paroiſſoit plus avec la Lunette de 8 pieds & demi, & elle paroiſſoit avec une de 2 & demi. 2 minutes après minuit il ne paroiſſoit plus de penombre même ſans lunette. Regulus étoit pour lors éloigné du bord de la Lune d'environ 20 minutes.

Comme la lunette dont je me ſuis ſervi étoit toute ſimple ſans reticule ni micrometre, je n'ai pû obſerver exactement la quantité des doigts éclipſez, qui autant que j'en ai pû juger, ont été aſſez conformes avec le calcul.

Le tems de l'Eclipſe a précedé le calcul que j'en avois fait de 2'. 32". & la durée a été moindre de 2'. 23". je me ſuis ſervi pour la calculer des tables de Mr. de la Hire.

Obſervation de l'Eclipſe de Soleil du 28. Février 1710. *faite à Bordeaux par J. Bonin de la Compagnie de* Jesus.

Afin d'obſerver cette Eclipſe le

plus exactement qu'il me feroit possible, je dressai sur la ligne meridiene une longue bande de bois paralelle à l'axe du Monde, selon l'élevation du pole de Bordeaux de 44^{d}. 50'. & elle tournoit librement sur deux pivots.

Cela fait j'adaptai à cette bande une machine à laquelle étoit attachée une lunette de 6 pieds, par le moyen de laquelle le Soleil étoit représenté sur un tambour de papier disposé au bout de la machine, & perpendiculaire à la lunette. L'image du Soleil avoit 1 pied, 4 pouces, 8 lignes de diametre, & elle étoit divisée en 12 doigts par 6 cercles concentriques. Quelque affermie que fût la machine, un vent bas d'Oüest ne laissoit pas que de l'agiter un peu, & d'empêcher qu'on ne fît tranquillement l'observation. Les nuages poussez par le vent l'ont encore interrompuë. Voici celles que j'ai pû remarquer.

Tems vrai au méridien de Bordeaux.

Phases croissantes.

à 11^{h}. 14'. 28". Commencement de l'Eclipse.

à 11^h.17'. 13". un demi doigt.
20. 42. un doigt.
24. 28. 1. doigt & $\frac{1}{2}$.
28. 36. 2. doigts.
33. 10. 2. doigts & $\frac{1}{2}$.
38. 15. 3. doigts.
43. 53. 3. doigts & $\frac{1}{2}$.
50. 7. 4. doigts.
56. 57. 4. doigts & $\frac{1}{2}$.
12^h. 4. 26. 5. doigts.
12. 56. 5. doigts & $\frac{1}{2}$.
21. 49. 6. doigts.
31. 35. 6. doigts & $\frac{1}{2}$.
40.34. 6. doigts & $\frac{3}{4}$.

Phaſes décroiſſantes.

49. 30. 6. doigts & $\frac{1}{2}$.
59. 23. 6. doigts.

De gros nuages pouſſez par le vent couvrent le Soleil.

à 13^h.16'. 42". 5. doigts.
23. 51. 4. doigts & $\frac{1}{2}$.
30. 44. 4. doigts.
36. 56. 3. doigts & $\frac{1}{2}$.

Nuages épais.

47. 30. 2. doigts & $\frac{1}{2}$.

Nuages.

56. 24. 1. doigt & $\frac{1}{2}$.
58. 18. 1. doigt & $\frac{1}{4}$.

A 2 heures le Ciel ſe couvrit en-

 tierement

tierement, ensuite le Soleil ayant un peu paru à 2 h. 9′. 45″. l'Eclipse avoit déja fini.

Cette Eclipse a considérablement devancé le calcul ; puis qu'elle a commencé 20′. 23″. plus-tôt que je ne l'avois marqué dans une espece de Calendrier que j'avois fait pour cette année, & dans lequel j'avois mis le renouveau, eû égard à la différence des méridiens comme la connoissance des tems l'avoit marquée pour Paris. Elle a été aussi un peu plus grande que les tables ne la donnoient.

Je me suis souvent préparé pour observer les immersions du premier Satellite de Jupiter à Bordeaux, mais les nuages sembloient venir à point nommé pour empêcher l'observation.

Mercure a paru ici tous les soirs depuis le 18. Février jusqu'au 27. Il parut le plus éloigné du Soleil le 21. ne s'étant couché que vers 6 heures trois quarts.

ARTICLE CII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE MOSCOU.

ON eſtime beaucoup *l'élegante traduction d'Horace en langue Eſclavonne*, que le Czar a fait faire par *Mr. Elie Kopiewicz* un de ſes Secretaires Auteur de la *Traduction Eſclavonne de Quinte-Curce & de quelques autres Livres.* A propos de la traduction de Quinte-Curce, le Czar avoüe qu'il en a profité. Le Roi de Suede, dit-il, vouloit imiter Alexandre; mais par malheur pour lui je n'ai pas imité Darius. Memnon donna au Roi de Perſe un bon conſeil: Darius perit pour ne l'avoir pas ſuivi: je l'ai ſuivi, & j'ai fait périr l'Armée Suedoiſe.

DE SUEDE.

Vous n'avez point parlé de quelques Livres qui ne ſont pas tout à fait nouveaux, puiſqu'il y en a qui

paroissent depuis deux ou trois ans, mais qui ne doivent pas être omis dans vos Memoires.

Torstani Rudeen Iter per Orbem eruditum : Le Voyage du Monde sçavant. L'Auteur dans ce voyage fabuleux parcourt les pays où les Sciences ont fleuri : il passe d'Egypte dans la Judée & dans la Phenicie, de-là dans la Perse, dans la Grece, dans l'Italie : il raconte l'état où les belles Lettres ont été dans ces differens pays : il parcourt de la même maniere les pays où les belles Lettres sont aujourd'hui cultivées.

Christiani Alexandri de re vestiariâ. C'est un Traité des vêtemens anciens & modernes exact & curieux. D'abord les peaux des animaux sans autre préparation servoient aux hommes pour s'habiller & pour coucher dessus. On en faisoit des tentes, des boucliers, des casques : c'est ce qu'on apprend dans les deux premiers chapitres. L'Auteur traite dans le troisiéme de l'usage du lin & de ses differentes especes. Le quatriéme renferme tout ce qui regarde la laine. Le cinquiéme parle de la pourpre,

Le ſixiéme inſtruit ſur la ſoye & ſur les Seres qui l'ont inventée.

Chriſtiani Alandri de Magiâ numerorum. De la Magie des nombres. Le ſçavant Auteur examine dans cette Diſſertation, ſi les nombres & les proportions arithmétiques ou harmoniques, ont quelque efficacité naturelle, qui réponde aux promeſſes des Enchanteurs.

Gabrielis Juſtenii de incertitudine præceptorum grammaticorum. De l'incertitude de la Grammaire. L'Auteur prouve aſſez bien qu'il n'y a preſque rien de fixe dans cet Art, & que la pluſpart de ſes regles ſont démenties par l'uſage.

Mr. Guſtave Peringer de Lilienblad, a donné *une Edition de Pſeaumes en Hebreu fort ſinguliere.* Elle eſt gravée : les mots Hebreux paroiſſent en lettres Italiques à la marge, & les accens y ſont marquez ſur les ſyllabes toniques avec beaucoup de ſoin, Mr. Peringer ayant eû en vûë d'apprendre aux Lecteurs l'uſage de ces accens, pour diſtinguer les parties du Texte, en ſéparer les diverſes ſentences, & en découvrir le ve-

ritable ſens. La Verſion Latine eſt tirée des meilleurs Interpretes. L'Editeur ne s'eſt rendu eſclave d'aucun, & il s'eſt conſervé la liberté de choiſir la Verſion de chaque verſet qu'il a crû la plus fidelle : ſous chaque mot Hebreu, on en trouve l'analyſe. L'Auteur a indiqué les diverſes maniere de lire, de ponctuer, d'accentuer : quoi qu'elles ſoient en petit nombre & legeres, il n'a pas voulu les negliger, & il conjure ceux qui ſont en état de conſulter les anciens Manuſcrits, de travailler avec lui à déterminer la veritable leçon. Enfin il a marqué à côté de chaque accent la note de muſiqué qui lui convient, & par-là il a mis ceux qui aiment l'Hebreu & ſçavent la Muſique, en état de chanter les Pſeaumes en Hebreu. Mr. Peringer s'eſt ſervi de Truls Arvidſon Graveur du Roi : comme la gravûre peut ſe corriger, il eſpere qu'il ne laiſſera aucune faute dans l'Ouvrage. C'eſt un grand in octavo.

On vante une Diſſertation de Mr. Belman Profeſſeur d'Upſale ſur la Muſique ancienne : *De antiquâ &*

medii ævi Musicâ. L'Auteur a profité de ce que Mr. Meibonius a écrit sur la même matiere.

On a imprimé *Le Dialogue des Orateurs* attribué à Quintilien, avec les meilleures notes des Sçavans qui ont travaillé sur cet excellent Ouvrage.

M. Fabii Quintiliani, ut videtur, Dialogus de Oratoribus, sive de causis corruptæ Eloquentiæ, cum Radbodi Hermanni Schelii Commentario, Petri Pithæi, Justi Lipsii, Joannis Freinshemii, Joh. Friderici Gronovii, & Schultingii notis integris, item selectis M. Mureti, Curtii, Pichenæ. Val. Acidalii.

DE DANTZIC.

On voit ici un Catalogue fort curieux des Historiens de Pologne. Mr. Samuël Joachim Hoppius en est l'Auteur. C'est un in quarto divisé en cinquante huit articles.

De Scriptoribus Historiæ Polonicæ Schediasma literarium. Il seroit difficile de porter l'exactitude plus loin que l'Auteur l'a portée : il n'a omis ni les Histoires particulieres, ni les lettres, les actes, les memoi-

res qui ont rapport aux affaires de Pologne, ni les Loix, ou les Ecrivains politiques : il donne même le catalogue des Hiſtoriens de Lithuanie, de Livonie, de Pruſſe, & de ceux qui ont écrit l'hiſtoire particuliere des Villes de Dantzic, de Thorn, & d'Elbing.

DE LUBECK.

Mr. Goetzius dont vous avez vû les opuſcules raſſemblez ſous le tître de *Maletemata Annebergenſia*, en a fait paroître depuis peu dont le tître eſt réjoüiſſant, *De meritis Lutheri erga Moniales*, *Des obligations que les Religieuſes ont à Luther.*

De balneis animarum, des bains des Ames. Il traite dans ce dernier des fondations faites pour le ſoulagement des morts. Il a auſſi écrit *ſur les Domeſtiques de Luther juſqu'à ſon Cuiſinier*, & ſur *les Payſans qui ſe ſont rendus illuſtres par leur érudition.* On permettroit à ce bon homme de s'amuſer ſur de ſemblables ſujets, d'y mêler même à tort & à travers, une controverſe mal digerée ; mais on

ne devroit pas souffrir, je dis parmi les Protestans, qu'il osât donner atteinte à des veritez respectées jusqu'ici parmi eux, ni qu'il écrivît pour soutenir qu'il est probable, que la Mere de Dieu sentit les douleurs de l'enfantement, & qu'elle appella une Sage-femme. *Sa Dissertation sur cette matiere est écrite en Aleman.*

DE GRIPSWALD.

L'Alemagne n'a pas été inaccessible à une certaine Critique audacieuse toûjours prête à favoriser l'incredulité, malgré l'heureux penchant pour la Religion qu'un esprit naturellement solide donne à ses Peuples. Trois ou quatre Ecrivains impies la scandalizent depuis quelque tems par les conjectures qu'ils osent débiter. Ce sont Messieurs Thomasius, Gundlingius, Vonderhardt, principaux Auteurs d'une espece de Journal dont il a paru plusieurs tomes, sous le tître d'Observations literaires imprimées à Hall, *Observationes Hallenses.* C'est-là que Mr. Vonder-hart a proposé

quelques-uns de ſes paradoxes : il a produit les autres dans ſon Journal philologique, *Ephemerides philologicæ*, & dans un Livre écrit en mauvais François, qui a paru en Hollande il y a près de deux ans.

Les plus ſçavans Profeſſeurs d'Alemagne ont repouſſé avec beaucoup d'érudition, les foibles attaques de ce Corrupteur de l'Ecriture Sainte. Mr. Brandan Henri Gebhard l'a ſuivi dans tous ſes détours.

Mr. Vonder-hardt qui met ſa gloire à faire diſparoitre tout le merveilleux de l'Ecriture Sainte, a prétendu qu'on entend mal ce qui eſt raconté dans le chapitre quinziéme des Juges ; que l'on a crû trop legerement que Samſon prit 300 renards, & que les ayant attachez deux à deux par les queuës où il lia un flambeau, il mit ainſi le feu dans les moiſſons des Philiſtins. Le mot Hebreu, ſelon Mr. Vonder-hart, ſignifie des gerbes & non des renards. Mr. Gebhard le nie, & montre que ce mot ne ſe prenant jamais dans l'Ecriture que pour des renards, c'eſt ſans aucun fondement qu'on lui at-

tribuë une autre ſignification : & quand même il ſeroit ſuſceptible d'un autre ſens, le Texte du chap. quinziéme des Juges le détermine à ne ſignifier là que des renards. Seroient-ce des gerbes que Samſon auroit pris à la chaſſe ? les gerbes ont-elles des queuës ?

Dans le Libelle François on a un peu reformé cette conjecture : *Samſon*, dit-on, *ne prit pas trois cens renards, mais il attaqua trois cens gerbiers de ſes ennemis leſquels il brûla*, Mr. Gebhard montre ſans peine que la metamorphoſe des renards en gerbes, n'eſt pas plus ſoutenable après cette réformation qu'auparavant, ni moins éloignée du Texte Hebreu & du bon ſens.

Brandani Henrici Gebhardi de vulpibus Samſonæis ex XV. *Judicum.*

Meſſieurs Mayer, Hiliger, & le Sçavant Mr. Hiller ont écrit ſur le même ſujet.

Un autre miracle de la force de Samſon a donné lieu à d'autres conjectures auſſi inſoutenables de Mr. Vonder-hart, que Mr. Gebhard a réfutées avec la même force. Mr.

Vonder-hardt prétend que les trois mille hommes qui menoient Samſon lié aux Philiſtins, quand il en tua mille avec une machoire d'âne, l'ont ſecondé dans ce combat, & que le mot Hebreu ſignifie une troupe & non une machoire d'âne; que Samſon trouva après le combat une fontaine, mais qu'il eſt faux qu'elle ſortît d'une dent de la mâchoire. Le Profeſſeur de Gripſwald prouve ſans replique que toutes ces viſions n'ont aucun fondement dans le Texte, & qu'elles ne peuvent plaire qu'à des gens qui ayent auſſi peu de connoiſſance de la langue Hebraïque que de reſpect pour l'Ecriture.

Mr. Sidelman a auſſi réfuté cette viſion de l'Obſervateur de Hall.

Mr. Gebhard employe la ſeconde partie de ſa Diſſertation à examiner un autre paradoxe de ſon Adverſaire, qui dans le huitiéme tome des Obſervations de Hall avance, que le corps d'Adam avant ſon peché étoit lumineux. L'amour de la nouveauté qui porte à douter des veritez reçûës, fait ſouvent recevoir ſans preuve les conjectures les plus

bizarres ; & ceux qui ne croyent pas ce que croyent les personnes sensées, croyent de leur côté ce que les personnes sensées refusent de croire. L'incredulité & la credulité ridicule ne sont pas incompatibles : on a vû plus d'une fois les devins écoutez par ceux qui n'avoient aucune foi pour les Prophetes.

Brandani Gebhardi de maxillâ Samsonæâ & corpore Adami lucido, contra observationes Hallenses. Mr. Fechtius avoit déja examiné cette prétenduë gloire d'Adam avant son peché.

Mr. Gebhard attentif à relever toutes les fautes de son Adversaire, ne lui a pas pardonné d'avoir voulu changer les corbeaux qui nourrirent Elie sur le mont Oreb, en des Habitans d'une bourgade qu'il place au bas de la montagne. Un Rabin avoit eû la même pensée, qui n'en est pas plus raisonnable. Mr. Gebhard fait sentir tout le ridicule de cette metamorphose, & son opposition aux termes de l'Ecriture.

Brandani Gebhardi de Orebitis Eliæ nutritoribus, naturales corvi homines-ne intelligantur.

Juin 1710.

DE HELMSTAD.

Mr. Fabricius Profeſſeur de cette Univerſité, different du ſçavant du même nom qui demeure à Hambourg, travaille à un catalogue de ſa propre Bibliotheque, où il donnera l'extrait des Livres, ſon jugement ſur chacun, & l'hiſtoire des Auteurs.

D'ITALIE.

Il a paru ici preſque en même tems deux Livres de Théologie ſcholaſtique, dont les Auteurs ſont de l'Ordre de Saint Dominique.

Diſputationes Theologicæ in primam partem Summæ Theologicæ Sancti Thomæ, editæ ab admodum Reverendo Patre Fr. Paulo Maria Cauvino de Nicæa Ordinis Prædicatorum fol. Romæ 1709. ex Typographia Komareck.

Divus Thomas ſui interpres de divina motione in ordine ſupernaturali, ſeu de divinis auxiliis. Opus dicatum Innocentio XII. Pont. opt. max. Authore Fr. Ant. Maſſoullié Ord. Præd. fol. Romæ 1709.

typis Komareck pag. 410. Le premier tome de cet Ouvrage parut en 1707. pour la seconde fois. L'Auteur qui a tenu un rang considerable dans son Ordre est mort.

Le Pere Tomasi Prêtre de l'Oratoire de Rome a donné aussi le premier tome d'une Théologie, dont la methode est fort differente de celle de l'Ecole. Il veut que les Jeunes Theologiens commencent par lire les Traitez dogmatiques des Peres, sur les questions dont ils tâchent de s'instruire: & c'est dans la vûë de leur faciliter cette nouvelle maniere d'apprendre la Théologie, qu'il a fait imprimer in folio les Traitez des Peres qui regardent les questions préliminaires de la Théogie. *Institutiones Theologicæ antiquorum Patrum, qui aperto sermone exponunt breviter Theologiam sive theoreticam, sive practicam, Tomus primus complectens secundum ordinem temporum, Opuscula tum Latina tum Græca, quæ aditum januamque patefaciunt ad Ecclesiastica dogmata. Romæ è Typographiâ sacræ Congregationis de propaganda Fide.*

De bons Connoisseurs craignent

qu'il n'arrive aux jeunes Théologiens qui ſuivront cette methode, ce qui arriveroit infailliblement à un voyageur, qui voudroit parcourir un Pays inconnu ſans guide & ſans avoir appris auparavant la langue du Pays ; ou à un enfant qu'on appliqueroit d'abord à la lecture des Auteurs Latins, ſans lui avoir donné aucune teinture des regles de la Grammaire. Le langage des Peres different ſelon les tems, a peu de rapport avec la maniere dont on explique aujourd'hui les dogmes : il eſt facile & dangereux de s'y méprendre : mais c'eſt un écüeil que la methode ſcholaſtique fait ſûrement éviter : ce qui la rend odieuſe aux Héretiques, dont on démêle avec elle les équivoques. On l'a peut-être portée à des ſubtilitez exceſſives & inutiles ; elle eſt cependant neceſſaire à l'Egliſe : il faut la corriger, & non pas l'abandonner.

D'ANGLETERRE.

On a imprimé pour la troiſiéme fois, *l'Anatomie des muſcles du corps*

humain par Monſieur Couper. Cette Edition in folio eſt fort augmenté.

Il paroît preſque toutes les ſemaines de petits Livres ſur les diſputes du tems; c'eſt à dire contre *l'Auteur des droits de l'Egliſe Chrétienne*; *ſur les bornes de l'Autorité royale, & de l'obeïſſance des Sujets*; *ſur l'obligation de croire la Trinité, & la Divinité de* JESUS-CHRIST. La plus-part de ces Livres ne contiennent rien qui merite quelque attention : ce ſont des repetitions de ce qu'on a dit cent fois ſur ces matieres, des déclamations & rien de plus.

DE HOLLANDE.

On imprime *les Memoires des Plenipotentiaires de France à la Paix de Nimégue, & les Memoires des Plenipotentiaires de France à la Paix de Munſter.*

DE TOULOUSE.

Il court ici une Satyre contre les faux Dévots, dont l'Auteur ne ſe nomme pas. Ce n'eſt pas un Poëte du commun : il a du feu, de l'eſprit; & peut-être n'en a-t'il que trop. Ses portraits ſont touchez fortement. Il

démasque l'Hypocrite & l'Héretique déguisé, sans nuire à la veritable Dévotion, dont il fait une peinture charmante.

Vous êtes obligez à une restitution de consequence dans les Memoires du mois de Janvier de cette année, article premier page huit. On attribuë *l'Art d'élever un Prince* au Pere de Foix Jesuite : le veritable Auteur de cet Ouvrage, est le Pere Blaise Gisbert Jesuite de la même Province que le Pere de Foix. Le Pere Gisbert qui étoit fort jeune quand il publia cet Ouvrage, crût devoir se cacher. Son Livre eût un succès surprenant. On l'attribua à differentes Personnes. On crût que le feu Marquis de Vardes y avoit beaucoup de part. La premiere Edition ayant été enlevée fort vîte, l'Auteur en donna une seconde augmentée & divisée en deux parties sous le titre de *l'Art de former l'Esprit & le Cœur d'un Prince.* Le Pere de Foix n'a eû d'autre part au Livre, que d'en avoir permis l'impression comme Provincial. On a de ce Pere *l'Art de prêcher* imprimé chez Pralard; Livre excellent en son genre.

Juin 1710.

On a du Pere Gisbert un Livre intitulé *Le bon goût de l'Eloquence Chrétienne*, qui parut en 1703. La comparaison de ces deux Livres avec *l'Art de former l'Esprit & le Cœur du Prince*, peut servir à faire connoître le veritable Auteur de ce dernier Ouvrage.

DE ROUEN.

Le Pere Duval Jesuite Regent de Rhetorique dans le College Archiepiscopal, à cedé aux instances de toute la Ville, & fait imprimer le Panegyrique Latin de Monsieur le Duc de Luxembourg, qu'il prononça il y a quelque tems. C'est un in quarto de 35 pages, imprimé chez Lallemant.

Illustrissimo Luxemburgensium Duci, Normaniæ Gubernatori gratiarum actio.

Quoique l'Auteur se fût borné à l'arrivée & au séjour de Monsieur de Luxembourg à Roüen, il n'a eû que trop de matiere. L'endroit où il parle des troubles appaisez par Monsieur de Luxembourg, est touché avec une délicatesse & une discretion admirable. Celui où il parle de la blessure que reçût Monsieur de Luxembourg en sauvant la vie à son illustre Pere, donne à cette action tout le jour qu'elle peut recevoir de l'Eloquence.

DE PARIS.

Le Pere le Jay Jesuite Regent de Rhetorique du College de Loüis le Grand, chargé de faire la Harangue ordinaire, avoit choisi pour sujet *Le paralelle de l'éloquence du Barreau & de l'éloquence de la Chaire.* Il falloit un Maître de l'Art, un Rhéteur consommé, pour traiter cette matiere. Le Pere le Jay Professeur de Rhetorique depuis plus de vingt-ans, ne voulut pas la décider : il se contenta d'instruire sa cause. Sa Harangue est imprimée, & on la lira avec autant de plaisir, qu'on en a eû en l'entendant prononcer. Il y compare l'Eloquence de la Chaire & l'Eloquence du Barreau, & par la difficulté des sujets qu'elles ont à traiter, & par la difficulté de persuader les Auditeurs devant qui on traite ces sujets. Les portraits de Monsieur Flechier Evêque de Nimes, du P. Bourdaloüe, & de Mr. de Lamoignon ; les Caracteres des differens Prédicateurs, & des differens Avocats ; les préceptes de l'Art répandus dans son Discours sous une forme agreable ; & sur tout la Latinité pure & nombreuse, font souhaiter que le P. le Jai se plaigne encore plus d'une fois des fatigues de son emploi, & qu'il forme des Orateurs pour la Chaire, pareils à Mr. l'Abbé Prévôt, & pour le Barreau qui approchent de Mr. Chauvelin Avocat general, à qui il dédie sa Harangue.

Mombaret habile Graveur a fait un nouveau dessein de la Cornaline, appellée le cachet de Michel-Ange déja gravée par Mademoiselle le Hay. On voit au bas de cette planche une explication des figures qui sont representées sur la Cornaline, differente de celle qu'en a donné le P. Tournemine dans les Memoires du mois de Février. Mr. de M. prétend que c'est un Sacrifice celebré à l'honneur de la naissance Bacchus. Cette explication à donné lieu à quelques reflexions que nous rapportons fidellement. L'Enfant selon la nouvelle explication, c'est Bacchus lui-même : les deux femmes assises à terre sont Ino & Hippa ses Nourrices. Orphée, dit-on, a parlé d'Hippa. Il falloit dire Onomacrite. Les Ouvrages qui portent le nom d'Orphée, ne sont pas de lui, mais de cet Athenien contemporain de Pisistrate. L'homme que le P. Tournemine prend pour un paysan, & qui en l'habit & l'air, à paru à M. de M. *Athamas Roi de Thebes, ou le Silence, ou un Faune.* L'alternative est singuliere. Un Roi de Thebes, & un Faune, ne doivent pas se ressembler assez, pour qu'on puisse les prendre l'un pour l'autre. On s'étonne comment Mr. de M. ne s'est pas déterminé à faire de ce paysan un Faune. Un Sacrificateur aussi peu serieux convient mieux que le Roi de Thebes à un sacrifice où le Dieu tourne le dos au Sacrificateur, & auquel ni les deux femmes assises à terre, ni tout ce qui les

environne, ne paroit pas faire grande attention. M. de M. plein de l'idée de ce Sacrifice, a changé un des deux Satyres en un jeune Miniſtre du Sacrifice, & obligé le Graveur comme on le ſçait de lui-même, de mettre du feu où il n'en voyoit pas. Nous ne nous arrêtons pas aux changemens qui paroiſſent dans le nouveau deſſein. Mr. le Hay a fait ſur ces changemens des remarques qui divertiront le Public en l'inſtruiſant : mais ce que dit l'Auteur de la nouvelle explication ſur Alexandre qu'il prend pour Apollon, & la conjecture ſur le Pêcheur ſont d'une érudition trop recherchée, pour être omis. Apollon eſt ici, dit-il, comme une Divinité que les Egyptiens & les Grecs confondoient avec Bacchus. On ne devine pas à quel ſymbole l'Auteur de la nouvelle explication reconnoit Apollon : eſt-ce à la peau qui lui ſert de manteau, ou au cheval qu'il conduit ? ni dans quel Scholiaſte il a appris que les Egyptiens & les Grecs confondoient Apollon & Bacchus. Herodote & tous les bons Auteurs ſans exception, lui auroient appris le contraire. Chez les Egyptiens Oſiris pris pour Bacchus, étoit crû le Pere d'Orus pris pour Apollon. Chez les Grecs Apollon avoit tué le ſerpent Python long-tems avant que Bacchus nâquit de Semelé : & quand il ſeroit vrai que les Grecs auroient pris Apollon & Bacchus pour la même

Divinité, seroit-il pardonnable au Sculpteur d'avoir representé cette Divinité dans le même dessein sous la figure d'un Enfant, & sous celle d'un Homme ? Pour le Pêcheur, on ne voit pas quel rapport sa figure peut avoir avec l'Idlyle de Theocrite sur le songe d'un Pêcheur dormant.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juin 1710.

ART. LXXVIII. PHiloſtratorum quæ ſuperſunt omnia &c. *Tous les Ouvrages qui nous reſtent ſous le nom des Philoſtrates en Grec & en Latin, &c. Par Godefroi Olearius.* pag. 931

ART. LXXIX. Illuſtriſſimi Viri D. D. Antonii Deidier &c. Phyſiologia &c. *Phyſiologie de Mr. Deidier Profeſſeur de Medecine à Montpellier &c.* p. 951.

ART. LXXX. Poëſie Toſcane di Vincenzo da Filicaia &c. *Poëſies Toſcanes de Vincent de Filicaïa Senateur de Florence, Academicien de la Cruſca.* p. 963

ART. LXXXI. Manichæiſmus ante Manichæos, & in Chriſtianiſmo redivivus &c. *Le Manicheïſme plus ancien que les Manichéens, & renaiſſant parmi les Chrétiens &c. Par Mr. Jean Chriſtophle Wolfius &c.* p. 972

ART. LXXXII. *Traitez des Monnoyes. Par Mr. Henri Poullain Conſeiller en la Cour des Monnoyes.* p. 997

ART. LXXXIII. *Recüeil de pluſieurs Pieces d'Eloquence & de Poëſie preſentées à l'Academie Françoiſe pour le prix de l'année 1709. avec pluſieurs Diſcours prononcez dans l'Academie &c.* p. 1007

ART. LXXXIV. The perils of falſe Brethren &c. *Les faux Freres dans l'Egliſe & dans l'Etat &c.* p. 1021

ART. LXXXV. *Reflexions sur divers sujets.* p. 1032

ART. LXXXVI. *Reflexions du P. de Mourgues Jesuite sur les Disputes des Saints Peres contre les Philosophes Payens &c.* p. 1037

ART. LXXXVII. *Eloge de feu Mr. Finot celebre Medecin, tiré d'une Lettre de Mr. Haquet.* p. 1075

ART. LXXXVIII. *Les Vies des Saints Peres des Deserts d'Occident &c.* p. 1082

ART. LXXXIX. *Lettres d'un Suisse à un François; où l'on voit les veritables interéts des Princes & des Nations de l'Eupe, &c. Tome huitiéme.* p. 1085

ART. XC. *Détail de l'Observation de l'Eclipse de Lune du 13. Février 1710. faite à Caën par le P. Aubert Jesuite.* p. 1086

ART. XCI. *Observations faites à Bordeaux de la même Eclipse, & de celle du Soleil du 28e. Fevrier, par le P. Bonin J.* p. 1089

ART. XCII. *Nouvelles Literaires.*

De Moscow. p. 1098
De Suede. ibid.
De Dantzic. p. 1102
De Lubeck. p. 1103
De Gripswald. p. 1104
De Helmstad. p. 1109
D'Italie. ibid.
D'Angleterre. p. 1111
De Hollande. p. 1112
De Toulouse. ibid.
De Roüen. p. 1114
De Paris. p. 1115

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1308